

D₂
O₁
C₃
U₁
M₃
D₂
R₁**E**₁**F**₄**E**₁**R**₁**E**₁**N**₁**C**₃**E**₁
N₁
T₁

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015





*"Il faut jouer pour
devenir sérieux"*

Aristote

1

Présentation du Groupe

| | | |
|-----|---------------------------------|----|
| 1.1 | Message de la Gérance | 7 |
| 1.2 | Direction et contrôle du Groupe | 8 |
| 1.3 | Chiffres clés du Groupe | 10 |
| 1.4 | Bourse et actionnariat | 12 |
| 1.5 | Panorama du Groupe | 14 |

2

Présentation des activités

| | | |
|-----|--|----|
| 2.1 | Rubis Terminal: stockage de produits liquides | 18 |
| 2.2 | Rubis Énergie: distribution de GPL et de produits pétroliers | 24 |
| 2.3 | Rubis Support et Services | 30 |

3

Rapport d'activité

| | | |
|-----|--|----|
| 3.1 | Rapport d'activité du Groupe pour l'exercice 2015 | 34 |
| 3.2 | Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | 43 |
| 3.3 | Autres événements importants | 43 |

4

Facteurs de risques, contrôle interne et assurances

| | | |
|-----|---------------------------------|----|
| | La gestion des risques de Rubis | 46 |
| 4.1 | Facteurs de risques | 47 |
| 4.2 | Dispositif de contrôle interne | 51 |
| 4.3 | Assurances | 56 |

5

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE)

| | | |
|-----|---|----|
| | La démarche RSE de Rubis | 60 |
| 5.1 | Informations sociales | 62 |
| 5.2 | Informations environnementales | 74 |
| 5.3 | Informations sociétales | 82 |
| 5.4 | Table de concordance et note méthodologique | 87 |
| 5.5 | Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales | 94 |

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2016 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.rubis.fr.

6

**Gouvernement
d'entreprise**

| | | |
|-----|---|-----|
| 6.1 | Spécificités de la société en commandite par actions et code de référence | 98 |
| 6.2 | Renseignements concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance | 99 |
| 6.3 | Organisation et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance | 110 |
| 6.4 | Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance | 114 |
| 6.5 | Options de souscription d'actions, actions de performance et actions de préférence | 125 |
| 6.6 | Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux | 133 |
| 6.7 | Opérations avec des apparentés | 135 |
| 6.8 | Rapport du Président du Conseil de Surveillance | 136 |
| 6.9 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance | 141 |

7

**Rubis
et ses actionnaires**

| | | |
|-----|--|-----|
| 7.1 | Renseignements de caractère général concernant le capital social | 146 |
| 7.2 | Dividendes | 148 |
| 7.3 | Répartition du capital et des droits de vote | 149 |
| 7.4 | Actionnariat salarié | 150 |
| 7.5 | Tableau d'évolution du capital au cours des 5 derniers exercices | 151 |

8

**Renseignements
généraux sur Rubis**

| | | |
|-----|--|-----|
| 8.1 | Renseignements statutaires | 156 |
| 8.2 | Autorisations, délégations de compétence et de pouvoirs en vigueur | 159 |

9

États financiers

| | | |
|-----|---|-----|
| 9.1 | Comptes consolidés 2015 et annexe | 164 |
| 9.2 | Comptes sociaux 2015, annexe et autres informations | 215 |
| 9.3 | Rapport des Commissaires aux Comptes | 230 |

10

**Informations
complémentaires**

| | | |
|------|--|-----|
| 10.1 | Attestation des personnes responsables | 238 |
| 10.2 | Incorporation par référence | 240 |
| 10.3 | Documents accessibles au public | 241 |
| 10.4 | Table de concordance du Document de Référence | 242 |
| 10.5 | Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion | 245 |

*"L'imagination
est plus importante
que le savoir"*

Albert Einstein

1

Présentation du Groupe

| | | |
|-----|---------------------------------|----|
| 1.1 | MESSAGE DE LA GÉRANCE | 7 |
| 1.2 | DIRECTION ET CONTRÔLE DU GROUPE | 8 |
| 1.3 | CHIFFRES CLÉS DU GROUPE | 10 |
| 1.4 | BOURSE ET ACTIONNARIAT | 12 |
| 1.5 | PANORAMA DU GROUPE | 14 |

R
E
S
P
O
N
S
A
B
I
L
I
T
É

R
I
G
U
R
E
M
E
N
T

U
R
B
I
S

E
N
G
A
G
E
M
E
N
T

Message de la Gérance

En 2015, pour les 20 ans de la cotation en bourse de Rubis, le Groupe a connu une croissance remarquable.

2015, 20 ans déjà ! Durant toute cette période, la croissance du Groupe aura été soutenue, régulière et robuste. Ainsi, en 20 ans, la capitalisation boursière aura été multipliée par 45 pour s'établir à 3 milliards d'euros !

Cette performance, saluée par les investisseurs, est le résultat du déploiement d'une stratégie réfléchie et précise, d'une discipline financière continue et rigoureuse, et enfin, d'une gouvernance qui s'articule autour des valeurs de responsabilité et d'entrepreneuriat.

Ce succès est aussi le fruit de toutes les équipes : c'est pourquoi nous avons décidé d'accorder à tout le personnel présent fin 2014, une prime exceptionnelle pour leur exprimer toute notre reconnaissance.

2015, encore une fois, aura été une année de croissance forte et robuste : + 44 % de résultat net part du Groupe.

- ◆ Certes, une fois n'est pas coutume, l'environnement aura été plus favorable : baisse du coût d'accès aux produits, réévaluation de la parité dollar/euro, meilleure climatologie en Europe et taux d'intérêt faibles.
- ◆ Certes, le Groupe, une fois de plus, aura conforté sa croissance organique continue par de nouvelles acquisitions : la Sara aux Antilles françaises, la SRPP à la Réunion et le groupe Eres en Afrique de l'Ouest.
- ◆ Mais ce développement rapide n'a rien d'exceptionnel pour Rubis, qui connaît, depuis 15 ans maintenant,

une croissance annuelle de + 20 %, quelles que soient les perturbations des marchés dans lesquels évolue le Groupe.

Rubis aborde la nouvelle phase de son développement avec des moyens financiers renforcés, le ratio de levier s'établissant à 20 %, et un portefeuille d'activités diversifiées et très internationales.

Le renforcement permanent de la maîtrise des risques, ainsi qu'une gouvernance exigeante, constituent les socles solides sur lesquels s'appuie notre développement.

La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité

- ◆ Soyons fiers du chemin parcouru.
- ◆ Soyons enthousiastes pour le chemin qui reste à parcourir, rempli d'opportunités intéressantes.
- ◆ Soyons confiants dans l'avenir de notre Groupe, riche en nouveaux développements.
- ◆ Soyons reconnaissants, comme nous l'avons toujours été, pour l'engagement de nos équipes, partout dans le monde.

Ainsi, les hommes et les femmes de Rubis sont les cœurs battants de notre futur.

Enfin, remercions nos actionnaires fidèles pour la confiance qu'ils ont toujours su nous manifester, en accompagnant avec succès les étapes de notre développement.

Jacques Riou
Associé-gérant

Gilles Gobin
Associé-gérant

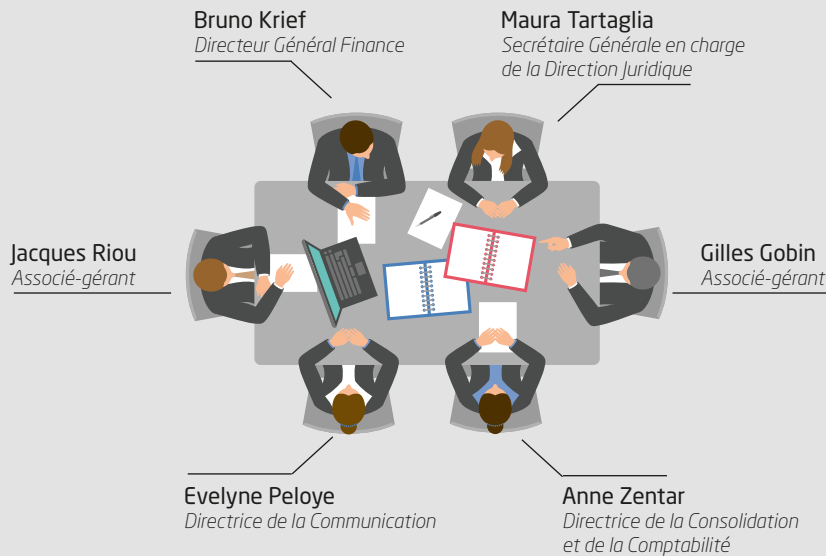
1.2

Direction et contrôle du Groupe

Rubis opère dans le stockage de produits liquides, la distribution de produits pétroliers (fiouls, GPL, bitumes) et les activités de support et services (raffinage, approvisionnement, *shipping*) avec une approche géographique-métier ciblée et multi-locale.

Direction et contrôle du Groupe

Direction Générale Rubis



Conseil de Surveillance au 31/12/2015

- Olivier Heckenroth ⚡
- Jacques-François de Chaunac-Lanzac
- Hervé Claquin
- Claudine Clot
- Olivier Dassault
- Jean-Claude Dejouhanet
- Maud Hayat-Soria
- Chantal Mazzacurati ⚡
- Olivier Mistral
- Christian Moretti
- Alexandre Picciotto
- Erik Pointillart
- Laure Grimonpret-Tahon

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Membre du Comité des Comptes et des Risques | ● | | ● | | | | ● | | ● | | |
| Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations | ● | | | | | | ● | ● | | | ● |
| Indépendant | | ● | ● | ● | | ● | ● | ● | | ● | ● |
| Non Indépendant | ● | | | | ● | | | | ● | ● | ● |

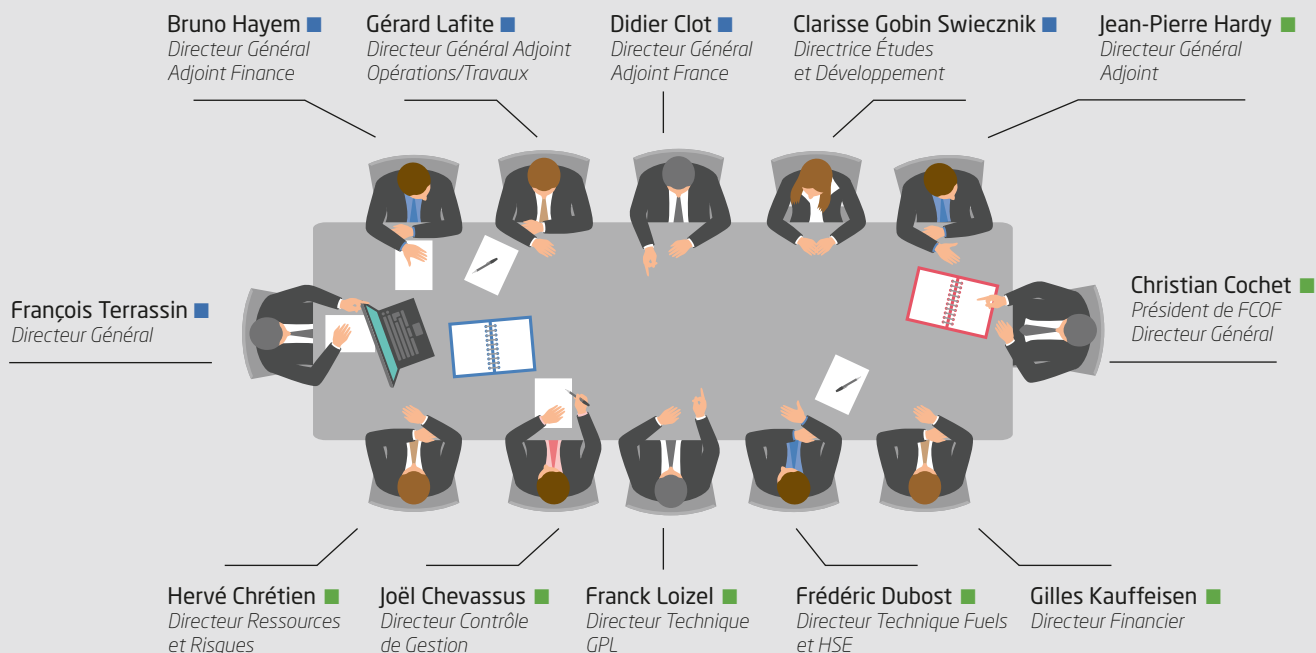
⚡ Président du Conseil de Surveillance

⚡ Présidente du Comité des Comptes et des Risques et Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations

Directions Générales Filiales

■ Rubis Terminal

■ Rubis Énergie



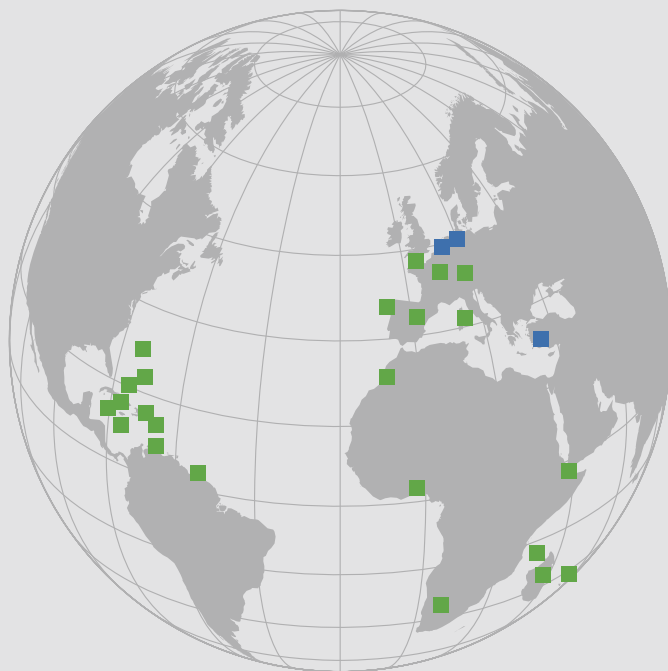
Directions opérationnelles

Rubis Terminal

| | |
|---------------------|----------------------|
| Pascal De Maeijer | Belgique (Anvers) |
| Paul Van Herrewegen | Pays-Bas (Rotterdam) |
| Sami Habbab | Turquie (Ceyhan) |

Rubis Énergie

| | |
|--------------------|---|
| Philippe Sultan | France |
| Vincent Perfettini | Corse |
| Manuel Ledesma | Espagne |
| Stephan Theiler | Suisse |
| Nicolas de Breyne | Îles anglo-normandes |
| Arnaud Havard | Portugal |
| Olivier Chaperon | Maroc |
| Vincent Fleury | Madagascar/Comores |
| Frédéric Royer | Afrique du Sud/Botswana/ Lesotho/Swaziland |
| Florian Cousineau | La Réunion |
| Philippe Nicolet | Djibouti |
| Pierre Gallucci | Antilles et Guyane françaises |
| Philippe Guy | Sara (raffinerie des Antilles) |
| Mauricio Nicholls | Eastern Caribbean |
| Graham Redford | Bermudes |
| Gordon Craig | Bahamas / îles Turques-et-Caiques |
| Joël Maes | Îles Caïmans |
| Alain Carreau | Jamaïque |
| Olivier Nechad | Activité Bitumes |
| Jean-Jacques Jung | Nigéria (Bitumes) |



Chiffres clés du Groupe

Dans un environnement international très incertain, le Groupe génère une solide croissance organique qui, se conjuguant avec une politique d'acquisitions ciblée, a permis d'enregistrer une forte croissance des résultats.

Au total, le résultat net part du Groupe est en hausse de 44 %, démontrant une fois de plus la solidité du modèle de développement « multi-local » privilégié par le Groupe.

Les principaux facteurs externes ayant caractérisé l'exercice peuvent se résumer ainsi :

- ◆ un facteur climatique historiquement défavorable au quatrième trimestre impactant les volumes en Europe ;
- ◆ une volatilité historique des prix du pétrole, en forte baisse pour la deuxième

année consécutive, générant à la fois des gains de pouvoir d'achat pour les clients et une configuration de prix plutôt favorable pour les distributeurs ;

- ◆ une conjoncture économique plutôt maussade en France où sont réalisés 40 % des résultats.

Parallèlement, le Groupe a procédé aux intégrations des nouvelles acquisitions : île de la Réunion (SRPP), Afrique de l'Ouest (Eres), Djibouti (actifs de distribution) et contrôle majoritaire de la Sara (raffinerie des Antilles).

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



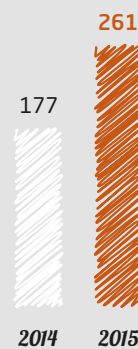
Résultat brut d'exploitation (en millions d'euros)



Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)



Capacité d'autofinancement (en millions d'euros)



Taux de croissance composé des agrégats financiers jusqu'à 2015

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------------------------------|------|-------|-------|--------|
| Résultat brut d'exploitation | 48 % | 18 % | 22 % | 22 % |
| Résultat opérationnel courant | 44 % | 18 % | 22 % | 22 % |
| Résultat net part du Groupe | 44 % | 22 % | 25 % | 24 % |





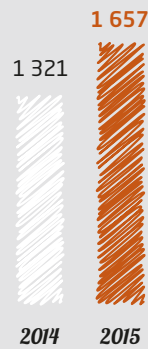
Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



Fonds propres

(en millions d'euros)



Investissements industriels

(en millions d'euros)



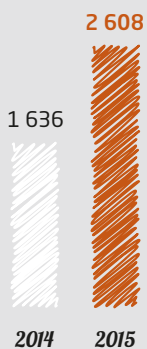
Endettement financier

(en millions d'euros)



Effectif

(effectif moyen des sociétés intégrées globalement)



Capitalisation boursière

(en millions d'euros)



Bénéfice net par action

(en euros)



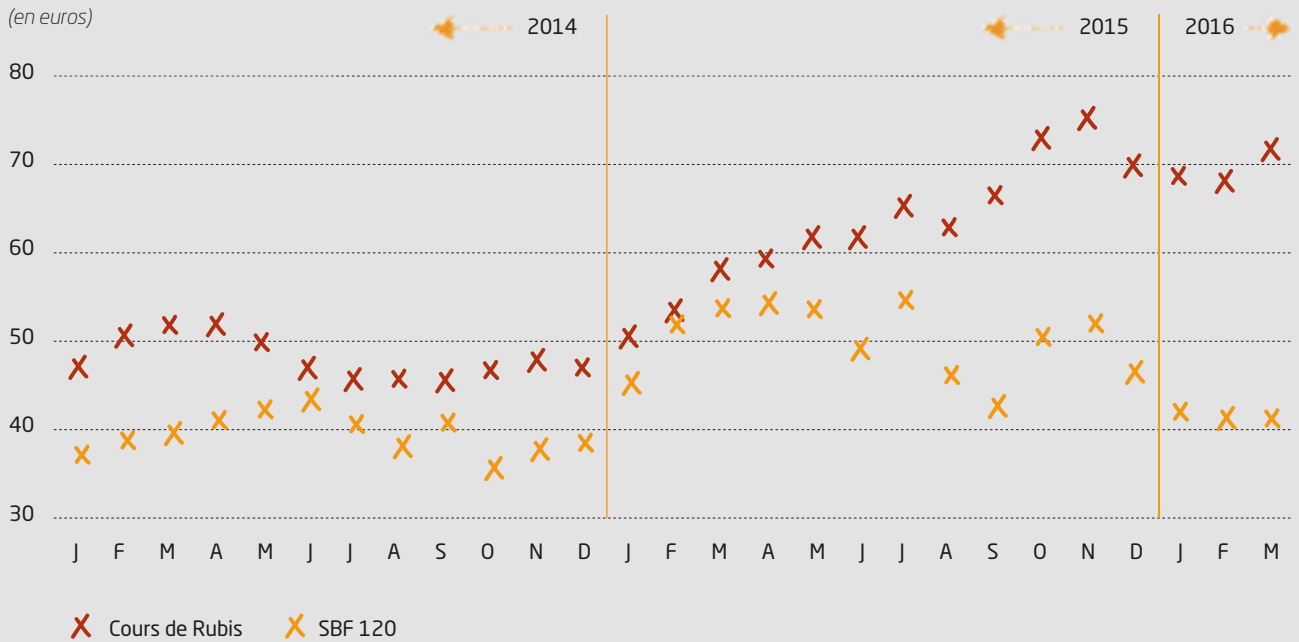
Dividende par action

(en euros)



* Soumis à l'approbation de l'AGM du 9 juin 2016.

L'action Rubis



Marché du titre et vie boursière

Le titre Rubis est coté sur Euronext Paris, compartiment A.

Son code ISIN est FR0000121253.

Le titre Rubis fait partie de l'indice SBF 120.

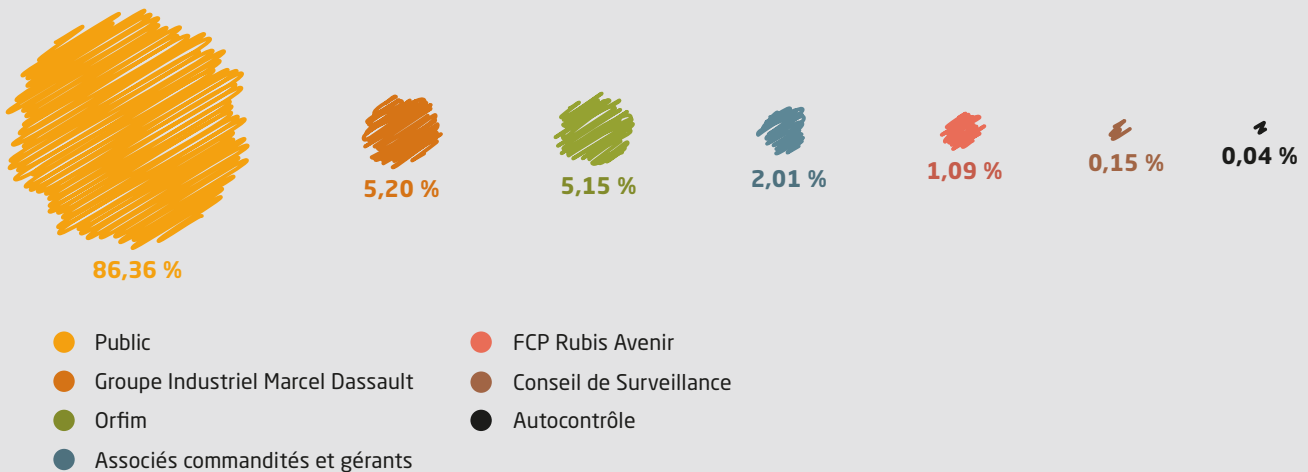
| | 2015 | 2014 |
|---|---------|-------|
| Nombre de titres échangés (cumul en millions de titres)* | 25,9 | 19,5 |
| Capitaux échangés (cumul en millions d'euros)* | 1 624,7 | 926,9 |
| Cours le plus haut en séance (en euros) | 76,12 | 52,45 |
| Cours le plus bas en séance (en euros) | 45,14 | 40,01 |

* Source Euronext.



Actionariat de Rubis

(au 31/12/2015)



Communication financière

Service du titre

Le service du titre est assuré par :

Caceis Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Service des actionnaires

Les actionnaires désireux d'entrer en contact avec la Société peuvent appeler la ligne qui leur est dédiée au :

+33 (0)1 45 01 99 51

Rencontre avec les interlocuteurs financiers

Le titre Rubis est régulièrement suivi par les analystes des sociétés de bourse suivantes : Berenberg, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Goldman Sachs, HSBC, Kepler, Natixis Securities, Oddo et Portzamparc.



| | |
|------------|--|
| 09/03/2016 | Résultats annuels 2015 |
| 10/05/2016 | Chiffre d'affaires premier trimestre 2016 et informations financières |
| 09/06/2016 | Assemblée Générale Mixte |
| 10/06/2016 | Détachement du coupon et début de la période d'option pour le paiement du dividende en actions |
| 01/07/2016 | Fin de la période d'option pour le paiement du dividende en actions |
| 08/07/2016 | Paiement du dividende en espèces |
| 08/09/2016 | Résultats semestriels 2016 |
| 09/11/2016 | Chiffre d'affaires troisième trimestre 2016 et informations financières |
| 09/02/2017 | Chiffre d'affaires quatrième trimestre 2016 et informations financières |

Panorama du Groupe

Rubis est organisé en multiples centres de profit autonomes, gérés de façon décentralisée. Une configuration :

- ◆ adaptée à l'esprit d'entrepreneur ;
- ◆ qui donne la priorité à la performance ;
- ◆ qui repose sur la confiance ;
- ◆ qui préserve la capacité à réagir, à s'adapter et à anticiper.

Rubis dans le monde



IMPLANTATIONS INTERNATIONALES À FIN DÉCEMBRE 2015

Zone Europe et Méditerranée

Belgique (Anvers)
Espagne
France (y compris Corse)
Jersey et Guernesey
Pays-Bas (Rotterdam)
Portugal
Suisse
Turquie (Ceyhan)

Zone Caraïbes

Antigua
Bahamas
Barbade
Bermudes
Îles Caïmans
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Guyane française

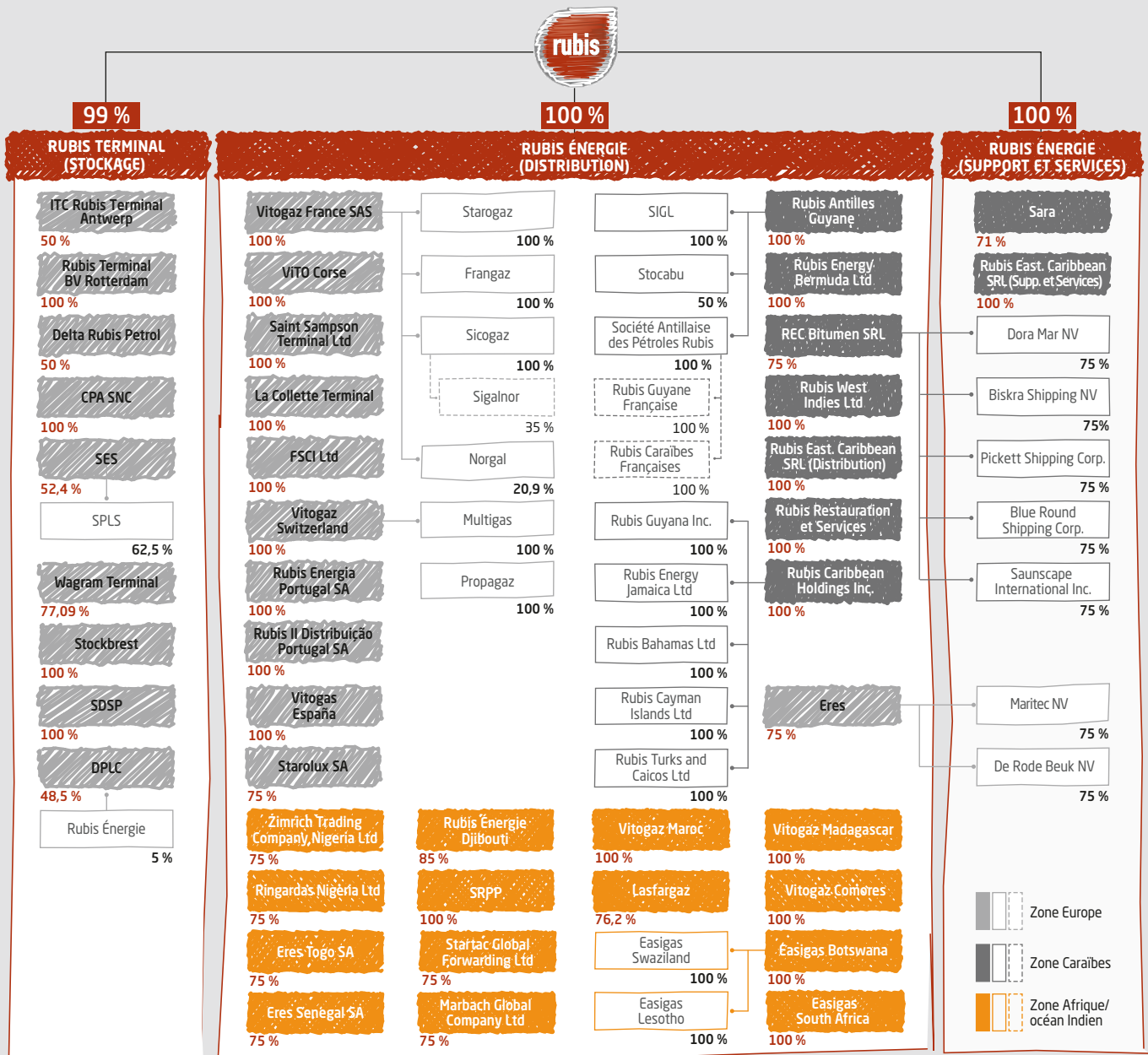
Guyana
Jamaïque
Martinique
Marie-Galante
Saint-Barthélemy
Sainte-Lucie
Saint-Vincent
Îles Turques-et-Caïques

Zone Afrique et océan Indien

Afrique du Sud
Botswana
Lesotho
Maroc
Swaziland
Djibouti
Nigéria
Sénégal
Togo
Madagascar
Comores
La Réunion



Organigramme synthétique du Groupe au 31 décembre 2015



Participations minoritaires

RUBIS TERMINAL

ITC Rubis Terminal Antwerp

| | |
|--|-------|
| Mitsui | (35%) |
| Intercontinental Terminals Company LLC | (15%) |

Delta Rubis Petrol

| | |
|------------------------|-------|
| Med Energy Holding SAL | (50%) |
|------------------------|-------|

SES

| | |
|------------------------|--------|
| Bolloré Énergie | (0,7%) |
| Distridyn | (7,1%) |
| Petrovex | (5,6%) |
| SCA Pétrole et Dérivés | (8,8%) |
| Siplec | (5%) |
| Zeller & Cie | (2,4%) |
| Total Marketing France | (18%) |

SPLS

| | |
|-----------------|---------|
| Bolloré Énergie | (37,5%) |
|-----------------|---------|

DPLC

| | |
|--------------------------|----------|
| Total Marketing France | (24,99%) |
| EFR France | (21,5%) |
| M. Joseph-Louis Galletti | (0,01%) |

Wagram Terminal

| | |
|------------------------|---------|
| SCA Pétrole et Dérivés | (10,5%) |
| Siplec | (10%) |
| Zeller & Cie | (2,41%) |

RUBIS ÉNERGIE (Distribution)

Norgal

| | |
|----------|---------|
| Antargaz | (52,7%) |
| Finagaz | (8,4%) |
| Butagaz | (18%) |

Sigalnor

| | |
|--------------|-------|
| CGP Primagaz | (35%) |
| Finagaz | (30%) |

Stocabu

| | |
|--------------|-------|
| Antilles Gaz | (50%) |
|--------------|-------|

Lasfargaz

| | |
|---------------------|--------|
| Ceramica Ouadras SA | (3,4%) |
| Facemag SA | (7,6%) |
| Grocer SA | (3,9%) |
| Sanitaire BS SA | (2,2%) |
| Union Cerame SA | (6,7%) |

Eres

| | |
|---------------------|-------|
| Foca Investments SA | (25%) |
|---------------------|-------|

Autres entités Eres

| | |
|------------|-------|
| Sudring SA | (25%) |
|------------|-------|

Rubis Énergie Djibouti

| | |
|-------------|--------|
| Ita Est Ltd | (7,5%) |
| IPSE Ltd | (7,5%) |

RUBIS ÉNERGIE (Support et Services)

Sara

| | |
|----------------------------|-------|
| Sol Petroleum Antilles SAS | (29%) |
|----------------------------|-------|

Maritec NV / De Rode Beuk NV (groupe Eres)

| | |
|---------------------|-------|
| Foca Investments SA | (25%) |
|---------------------|-------|

Autres entités Eres

| | |
|------------|-------|
| Sudring SA | (25%) |
|------------|-------|



*"Si quelqu'un te traite d'amateur,
rappelle-lui que ce sont des amateurs qui
ont fait l'Arche de Noé et des professionnels
qui ont fait le Titanic"*

Philippe Meyer

2

Présentation des activités

| | | |
|-----|--|----|
| 2.1 | RUBIS TERMINAL : STOCKAGE DE PRODUITS LIQUIDES | 18 |
| 2.2 | RUBIS ÉNERGIE : DISTRIBUTION DE GPL ET DE PRODUITS PÉTROLIERS | 24 |
| 2.3 | RUBIS SUPPORT ET SERVICES | 30 |

Rubis Terminal : stockage de produits liquides

Rubis Terminal stocke, pour le compte de ses clients, pour des périodes plus ou moins longues, des produits liquides tels que produits pétroliers, produits chimiques, engrais, oléagineux et mélasses, que ceux-ci soient importés, ou produits sur place, destinés à être distribués ou réintégrés dans la chaîne de production.

Leader en France, Rubis Terminal intensifie son développement à l'international avec l'extension de ses terminaux aux Pays-Bas (Rotterdam), en Belgique (Anvers) et en Turquie (Ceyhan).

La localisation géographique des unités de stockage étant essentielle, la plupart des sites de Rubis Terminal sont situés en façade maritime ou ont un accès fluvial et sont, pour certains, reliés aux principaux réseaux de transport par pipelines.

Les principaux clients de Rubis Terminal sont :

- ◆ les grandes surfaces, pour la gestion de leurs approvisionnements en carburants et la distribution vers leurs magasins ;
- ◆ les compagnies pétrolières et les groupes chimiques et pétrochimiques, qui souhaitent optimiser leurs coûts logistiques ou disposer d'une plateforme de distribution, d'importation, d'exportation, ou simplement transitoire lors d'opérations de maintenance de leur plateforme industrielle ;
- ◆ les traders et les intermédiaires, qui doivent pouvoir stocker les produits qu'ils négocient sur les marchés internationaux, en attente de revente ou selon les fluctuations de l'offre et de la demande.

Pour tous ces clients, Rubis Terminal est devenu un acteur essentiel du paysage logistique, non seulement grâce à sa localisation géographique dans des zones à fort potentiel de développement, mais aussi grâce aux lourds investissements réalisés ces dernières années, tant pour adapter son outil aux besoins du marché et aux nouvelles normes en vigueur, que pour développer ses implantations hors des frontières de l'Hexagone.

Atouts stratégiques

- ◆ Opérateur indépendant.
- ◆ Localisation : façade maritime et accès fluvial, sur les principaux axes des pipelines.
- ◆ Connexions : pipelines, jetées maritimes et fluviales, gares routières et embranchements ferroviaires.
- ◆ Investissements réguliers pour les mises aux normes et l'adaptation aux besoins du marché.
- ◆ Qualité des infrastructures.

Faits marquants 2015

- ◆ Dunkerque : mise en service d'un nouvel appontement.
- ◆ Rouen : première étape de l'approfondissement du chenal.
- ◆ Reichstett : ouverture de la gare routière aux essences.
- ◆ Villeneuve-la-Garenne : fermeture du site.
- ◆ Anvers : lancement de la construction de nouvelles capacités.
- ◆ Ceyhan : mise en service de la jetée.

Calendrier 2016

- ◆ Rouen : construction de nouveaux bacs d'engrais.
- ◆ Villette-de-Vienne : nouvelle acquisition. Ouverture en été 2016.
- ◆ Rotterdam : mise en service de 35 000 m³ de produits chimiques.
- ◆ Anvers : mise en service du transbord multimodal gaz et de nouvelles capacités.

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



Résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)



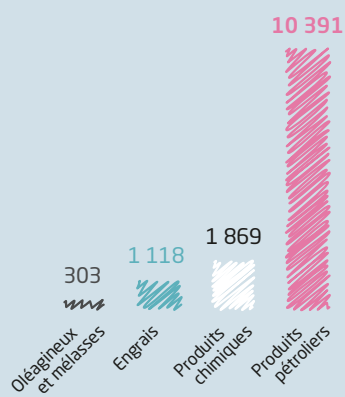
Investissements

(en millions d'euros)



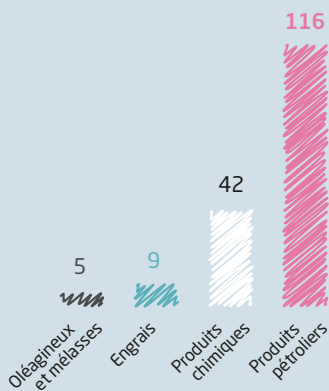
Sorties de produits

(en milliers de tonnes)
Joint-ventures prises à 100 %

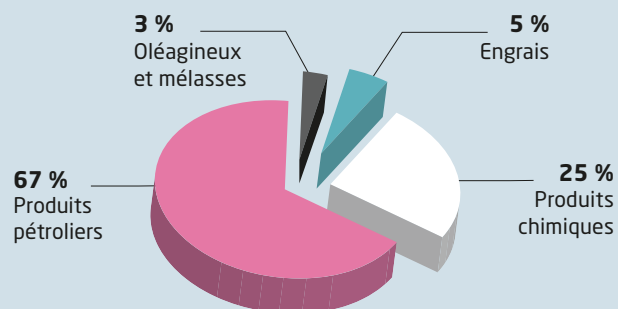


Recettes stockage

(en millions d'euros)
Joint-ventures prises à 100 %



(répartition en pourcentage)
Joint-ventures prises à 100 %



Rubis Terminal en France

ROUEN

658 000 m³

Proche de l'agglomération rouennaise, le site de Rouen est situé en bordure de Seine, sur le tracé du pipeline LHP (Le Havre – Paris).

Il jouit d'une situation privilégiée, tant pour les importations de produits pétroliers raffinés que pour les flux en sortie des raffineries de Basse Seine.

Proche de Paris, Rouen joue également le rôle de plateforme de distribution pour alimenter en carburants les dépôts secondaires de la région parisienne et le réseau de chauffage urbain de la capitale.

Véritable plateforme multimodale, le site de Rouen est au cœur de la logistique d'approvisionnement en engrais pour le secteur agricole et dispose d'installations permettant de faire face à l'élasticité de la demande et aux pics saisonniers.

Les terminaux de Rubis Terminal Rouen sont répartis sur 6 sites de part et d'autre de la Seine et offrent :

- ◆ 4 appontements pour navires de mer ;
- ◆ 2 appontements pour barges et petits navires ;
- ◆ 2 embranchements fer ;
- ◆ 2 gares routières dédiées aux produits pétroliers ;
- ◆ 3 plateformes de chargement de camions d'engrais ;
- ◆ de multiples installations dédiées au chargement de produits chimiques.



BREST

131 000 m³

Situé sur le port de Brest, réparti sur 2 sites reliés entre eux par un pipeline privatif, le terminal de Stockbrest dispose de 2 jetées pouvant accueillir des navires jusqu'à 11,50 m de tirant d'eau.

Dernier port de la côte atlantique avant l'entrée dans la zone SECA (Sulphur Emission Control Areas), situé à moins de 10 km de l'aéroport de Brest-Guipavas, le terminal, qui dessert aujourd'hui une grande partie de la Bretagne, dispose d'opportunités de développement.

DUNKERQUE

475 000 m³

Situé au Port Est, le site de Dunkerque se compose de 2 dépôts reliés entre eux par un pipeline privatif :

- ◆ le dépôt Unican est dédié aux produits pétroliers et dispose d'une gare routière pour le chargement des combustibles et des carburants ;
- ◆ le dépôt Môle 5 est organisé pour servir une clientèle très variée incluant le secteur pétrolier, l'industrie agroalimentaire et l'industrie chimique. Disposant de 2 quais, offrant de multiples positions pour les navires et les barges, le dépôt Môle 5 permet d'accueillir des navires jusqu'à 12,40 m de tirant d'eau.



Le parc de stockage inclut 125 bacs de 260 m³ à 23 000 m³, permettant de stocker, grâce à des process de stockage ségrégués, une grande variété de produits allant des huiles alimentaires aux essences aviation en passant par les biocarburants et de multiples produits pétroliers de différents grades.

Formé aux bonnes pratiques du stockage des denrées alimentaires, le personnel applique les principes de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et sait répondre aux besoins spécifiques de ce secteur tels que la garantie de l'origine du produit tout au long de la chaîne logistique.

En janvier 2014, le terminal de Dunkerque a franchi un nouveau pas en se connectant au réseau de pipelines de l'Otan, offrant ainsi à la clientèle pétrolière une voie d'accès supplémentaire vers les dépôts de Valenciennes (59), Vetry (51), Saint-Baussant (54), Strasbourg (67) et Reichstett (67) et assurant par là même son développement futur. Cet ouvrage, long de 6 km, dont le tracé traverse plusieurs sites



A.G.G.L.O.M.É.R.A.T.I.O.N. D.E. S.T.R.A.S.B.O.U.R.G.

700 000 m³

Les capacités sont réparties entre le port de Strasbourg (340 000 m³) et Reichstett, au nord-ouest de la ville (360 000 m³).

PORT AUX PÉTROLES

Idéalement localisé dans l'est de la France, en bordure du Rhin, à une douzaine de kilomètres de la frontière allemande, le terminal de Strasbourg est devenu un point névralgique en Alsace.

Accessible par le Rhin au départ de la zone ARA ou par le réseau de pipelines de l'Otan au départ de la zone atlantique, de la Méditerranée ou encore, depuis janvier 2014, de Dunkerque, le terminal de Strasbourg offre une grande souplesse d'approvisionnement à la clientèle pétrolière qui peut ainsi bénéficier des meilleures conditions d'arbitrage tout au long de l'année.

Installé de part et d'autre du bassin Auberger au Port aux Pétroles, le terminal est réparti sur 3 dépôts dont 2 sont dédiés au stockage de produits pétroliers et le troisième au stockage de produits chimiques.

Les capacités d'accueil incluent 4 appontements, des installations ferroviaires, une gare routière dédiée aux produits pétroliers, ainsi que des installations de chargement de produits chimiques.

Le dépôt chimique compte 31 bacs acier et inox dont la taille varie entre 290 et 5 000 m³ et bénéficie d'installations spécifiques comme les moyens d'inertage, de recirculation ou de chauffage. Le dépôt est certifié CDI-T (Chemical Distribution Institute-Terminals).

REICHSTETT

Constitué d'une partie du site de l'ex-raffinerie de Reichstett, le terminal profite d'une desserte autoroutière idéale, permettant notamment de relier rapidement le nord et l'ouest de l'Alsace.

Accessible par barge depuis la zone ARA et par pipeline, *via* le réseau de transport de l'Otan, au départ de la zone atlantique, de la Méditerranée ou encore, depuis janvier 2014, de Dunkerque, le site de Reichstett a renforcé la position stratégique des sites du groupe Rubis dans la région. Grâce au pipeline privatif qui le relie aux dépôts de Strasbourg, il apporte à la clientèle existante et aux prospects de nouvelles capacités de stockage et de chargement, essentielles aux besoins de développement de la zone.



industriels, a été réalisé en partie en forage dirigé et a nécessité de multiples études et autorisations. Depuis janvier 2016, le site s'est également doté d'un nouveau poste de déchargement pour les navires de distillats au Freycinet 12, augmentant d'un mètre le tirant d'eau offert aux navires en escale. Avec 13,30 m de tirant d'eau, le site peut désormais recevoir des navires jusqu'à 100 000 tonnes.

S.A.L.A.I.S.E.-
S.U.R.-S.A.N.N.E.19 500 m³

Situé à 60 km au sud de Lyon, le dépôt de Salaise-sur-Sanne est connecté par pipeline à la plateforme pétrochimique du Roussillon. Positionné en bordure du Rhône, à une courte distance de l'autoroute A7, qui relie Lyon à Marseille et Fos-sur-Mer, le site est accessible par barge et par fer et permet de couvrir les marchés français, suisse et italien. Le dépôt est certifié CDI-T.

L.Y.O.N.
S.A.I.N.T.-P.R.I.E.S.T.94 000 m³

Situé en bordure de l'agglomération lyonnaise, à proximité des grands axes autoroutiers de la région, le dépôt de Saint-Priest est connecté au pipeline SPMR le reliant aux raffineries et dépôts pétroliers du sud de la France (Fos-sur-Mer et Étang de Berre) et à la raffinerie de Feyzin.

L'accès routier immédiat du site à la Rocade Est ou au Boulevard Urbain Sud permet d'atteindre rapidement le nord ou le sud de Lyon ou les villes de Grenoble et Chambéry. Le site permet ainsi de desservir une zone de chalandise très étendue en évitant de surcharger le trafic routier.

Le dépôt s'est équipé d'une aire d'attente pour les camions et d'un outil de gestion des enlèvements sur rendez-vous, afin d'optimiser le temps de passage sur le dépôt et d'améliorer la sécurité des riverains.

V.I.L.L.E.T.T.E.-
D.E.-V.I.E.N.N.E.64 200 m³

Accessible par la route du Maupas depuis Vilette-de-Vienne et la route départementale D36, ou depuis Vienne par la route départementale D75, le site se situe sur le tronçon du pipeline SPMR reliant Fos au site de Saint-Priest et peut à ce titre offrir une solution de stockage tampon en période de contingentement.

Acquis par Rubis Terminal le 22 février 2016, le site est prévu d'entrer en service à l'été 2016.

B.A.S.T.I.A.
A.J.A.C.C.I.O.37 000 m³

Situés au nord et au sud-ouest de la Corse, sur la Méditerranée, les dépôts de Bastia et d'Ajaccio constituent les plateformes de distribution de produits pétroliers dans la région pour les carburants routiers, la pêche, les aéroports et le chauffage.

V.I.L.L.A.G.E.-N.E.U.F.

62 000 m³

Proche de la ville de Mulhouse, au nord de la ville de Bâle, le dépôt de Village-Neuf est situé sur le Rhin, au croisement des frontières suisse, allemande et française. Ses connexions multiples lui permettent de rayonner sur ces 3 marchés.

Le dépôt dispose de 2 jetées, d'un embranchement fer et d'une gare routière et stocke des produits pétroliers répondant aux spécifications françaises, suisses et allemandes.

*Autre activité : négoce*

Rubis Terminal est également présent dans une activité de vente grossiste de produits pétroliers à travers sa filiale CPA. Cette activité, marginale mais complémentaire, a généré un chiffre d'affaires en 2015 de 165 millions d'euros pour des volumes annuels d'environ 350 000 m³.

Développement international

ROTTERDAM

(Pays-Bas) - 161 600 m³

Situé à Botlek, au cœur du port de Rotterdam, premier port d'Europe avec un trafic de plus de 400 millions de tonnes par an, le dépôt de Rubis Terminal offrira, à terme, une capacité de 350 000 m³ avec des accès ferroviaires et maritimes importants (3 jetées pour les navires de haute mer et 2 jetées pour les barges). Rapportés aux capacités, ces accès sont bien supérieurs à ceux des autres opérateurs.

Dans un contexte où la rapidité des opérations maritimes et la réduction des temps d'escale sont des enjeux essentiels de la logistique, ce terminal dispose d'un avantage compétitif indéniable.

Par ailleurs, la ségrégation des bacs de stockage, inox ou acier, dans des cuvettes contenant un faible nombre de bacs, permet de stocker des produits très différents sans problème d'incompatibilité.

Le dépôt dispose aujourd'hui d'une capacité de 161 600 m³, qui lui permet de stocker à la fois des produits pétroliers, des commodités chimiques et des spécialités.

Ce terminal a trouvé sa place sur le marché de la zone ARA, en offrant une excellente accessibilité et disponibilité sur ses appointements, ainsi qu'une expertise déjà reconnue pour les produits sensibles.

La construction de nouvelles capacités se poursuit sur le terrain voisin pour lequel Rubis a obtenu une concession. Une première tranche de 35 000 m³ sera mise en service dès 2016.



ANVERS

(Belgique) - 110 000 m³

Rubis et le groupe japonais Mitsui se sont associés à parts égales en 2007 pour construire un terminal de produits chimiques liquides et gazeux dans le port d'Anvers, le deuxième centre mondial de transit de produits pétrochimiques.

La construction de ce dépôt a démarré en 2008, sur une concession de 8 hectares, et le site a été mis en service en 2010. Avec la construction de 39 000 m³ supplémentaires mis en exploitation en 2013, la capacité du terminal a été portée à 110 000 m³ dont 14 000 m³ de gaz.

Ce site dispose aujourd'hui d'une clientèle diversifiée qui comprend les principaux acteurs de l'industrie chimique.

Une nouvelle concession de 13 hectares a été accordée à Rubis, ce qui permettra, à terme, de porter la capacité à 400 000 m³ et d'augmenter le stockage de gaz.

Quatorze nouveaux bacs, d'une capacité globale de 45 500 m³ sont en construction et seront disponibles mi 2016. En parallèle seront mises en service 3 nouvelles positions maritimes et fluviales.

Depuis janvier 2016, des capacités de transbord multimodales pour le gaz renforcent la gamme de services et l'efficacité logistique du terminal.

CEYHAN

(Turquie) - 650 000 m³

Rubis Terminal a finalisé en janvier 2012 le rachat de 50 % du dépôt pétrolier Delta Petrol, le plus gros terminal indépendant de produits pétroliers en Méditerranée, rebaptisé « Delta Rubis Petrol », en formant un partenariat avec ses actionnaires historiques.

Dans le cadre de cette alliance, le projet de Rubis a consisté à construire une jetée de 2,3 km et portera à terme la capacité totale du dépôt à 1 million de m³. Cet avantage compétitif essentiel permet de répondre à une demande logistique régionale croissante et de positionner le dépôt parmi les plus actifs de la zone en élargissant sa gamme de clientèle, en diversifiant les catégories de produits stockés (pétrole brut et soutages) et en l'ouvrant au marché local turc dont les importations sont en forte croissance.



Situé au sud-est de la Turquie, en façade méditerranéenne, Ceyhan est positionné au débouché des pipelines BTC, acheminant le pétrole brut de la mer Caspienne, et KC, acheminant le pétrole brut de Kirkouk (Irak). Bénéficiant d'une localisation stratégique et d'avantages maritimes réels, cette zone de Méditerranée orientale promet de devenir le principal carrefour logistique régional de produits pétroliers : flux inter-Méditerranée, exportations vers l'Afrique et l'Asie, proximité du canal de Suez et de la mer Noire.

Ce terminal de stockage de produits finis a aujourd'hui une capacité de 650 000 m³, commercialisée auprès d'une clientèle d'opérateurs pétroliers internationaux.

Les nouvelles capacités de soutage sont en service depuis mars 2013 et cette activité se développe dans le cadre d'un contrat de stockage long terme.

En 2014, l'accroissement du transit routier de produits raffinés et de pétrole brut a nécessité la construction d'une nouvelle gare routière.

La jetée est opérationnelle depuis août 2015 et permettra au terminal de tirer pleinement partie de son potentiel et de sa localisation.

Rubis Énergie : distribution de GPL et de produits pétroliers

Rubis Énergie est spécialisée dans la distribution de GPL et de produits pétroliers. Sa stratégie englobe le contrôle de toute la chaîne de distribution, depuis l'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final. Sélective dans sa politique d'investissements, Rubis Énergie privilégie son développement sur des marchés de niches : niche géographique (zones structurellement importatrices de produits pétroliers, GPL, etc.) ou niche produit (bitumes, carburants, aviation, fiouls, etc.).

Suite à l'acquisition du groupe Eres, qui comprend des activités de *shipping* et de négoce-approvisionnement, et du contrôle de la Sara (raffinerie des Antilles), il a été décidé de regrouper ces activités, ainsi que celles de négoce-*shipping* de produits pétroliers basées à la Barbade, au sein d'une troisième branche « Rubis Support et Services » qui restent juridiquement filiales de Rubis Énergie.

Cette présentation permet de clarifier la séparation entre le métier de distributeur final de produits pétroliers d'une part, et les activités de *shipping*, raffinage, trading-approvisionnement d'autre part, qui sont en support de l'activité distribution avec un *business model* bien distinct.

En maîtrisant une chaîne logistique complète (négoce produits, terminaux d'importation, centres emplisseurs, stockages intermédiaires, relais-vrac), Rubis Énergie rend accessible et de façon pérenne pour ses clients, l'énergie (gaz ou carburants) dont ils ont besoin.

Le Groupe est organisé de façon « décentralisée » : chaque centre de profit correspond à une position locale, ce qui permet aux responsables locaux d'avoir une connaissance approfondie de leurs territoires et de conduire une politique d'investissements adaptée. Ce mode d'organisation se traduit par des gains de parts de marché enregistrés régulièrement.

Atouts stratégiques

- ♦ Gestion des approvisionnements.
- ♦ Infrastructures logistiques stratégiquement situées.
- ♦ Adaptation à la diversité des produits et demandes spécifiques selon les zones géographiques.
- ♦ Concentration sur des marchés de niches.



Faits marquants 2015

- ♦ Progression du niveau d'activité dans une conjoncture économique mondiale et une climatologie défavorables.
- ♦ Acquisition du groupe Eres, à hauteur de 75 %, un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest : Sénégal, Togo et Nigéria.
- ♦ Au sein de la raffinerie des Antilles (Sara), Rubis, déjà actionnaire à hauteur de 35,5 %, renforce sa participation en la portant à 71 % du capital.
- ♦ Acquisition de 100 % des titres de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers) auprès des groupes Shell et Total.
- ♦ Easigas et Reatile Gaz ont signé un accord en vue de fusionner leur activité GPL en Afrique australe. Easigas, filiale détenue à 100 % par Rubis, est active dans la distribution de GPL en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho et au Swaziland.

- ♦ Reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti.
- ♦ Développement de l'activité GNL en Espagne.

Calendrier 2016

- ♦ Passage aux couleurs « ViTO » des stations-service de la Réunion et « RUBIS » pour les stations de Djibouti.
- ♦ Afrique du Sud : l'entité fusionnée, contrôlée à hauteur de 60 % par Rubis et 40 % par Reatile Gaz, couvrira l'ensemble de l'Afrique australe et bénéficiera d'un accès renforcé et pérenne à la ressource GPL. De plus, ce rapprochement permettra de s'inscrire dans la politique de transformation poursuivie depuis une vingtaine d'années par le gouvernement sud-africain.
- ♦ Bitumes : sur des marchés structurellement importateurs, cette acquisition va permettre à Rubis de se développer auprès d'une clientèle ciblée comprenant notamment les contractants routiers internationaux.

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



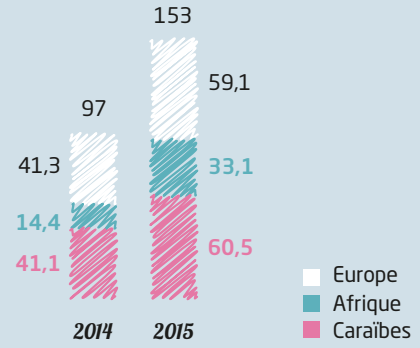
Résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)



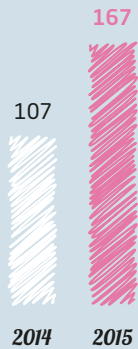
Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)



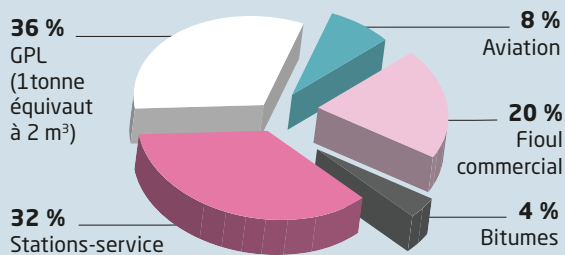
Investissements

(en millions d'euros)

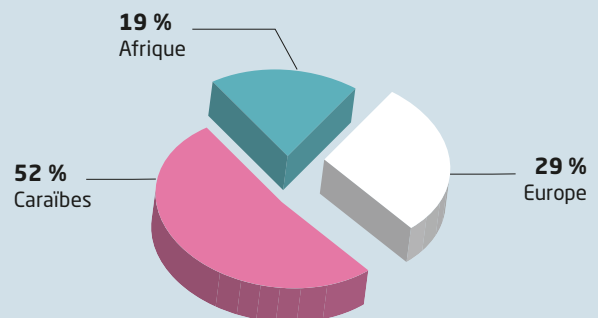


Répartition des volumes

(par segment)



(par zone géographique)



L'énergie : un besoin de base

À l'origine spécialisé dans la distribution de GPL (butane et propane), le Groupe a considérablement élargi sa distribution, au gré des acquisitions, à l'ensemble des produits pétroliers : stations-service, fioul commercial, aviation, marine, lubrifiants, bitumes, sur 3 zones géographiques : Caraïbes, Europe et Afrique.

Le GPL représente désormais environ 25 % des produits commercialisés.

En vrac, en bouteilles (conditionné) ou sous forme de carburant automobile (GPL-carburant), le GPL reste une énergie disponible, stable et facilement transportable, dont les vertus environnementales sont démontrées : brûlant intégralement, sans poussière, avec de faibles émissions de particules et de NO_x (oxydes d'azote), sans soufre ni benzène.

Ces caractéristiques environnementales en ont fait une énergie promue par les pouvoirs publics dans de nombreux pays.

Dans les Caraïbes (Antilles et Guyane françaises, arc des Caraïbes, Jamaïque), les Bermudes, les îles anglo-normandes, en Corse, à la Réunion et à Djibouti, le Groupe exploite désormais en carburants un réseau d'environ 400 stations-service, aux couleurs RUBIS ou VITO.

Le Groupe commercialise également des fiouls et des carburants aviation.

L'ensemble des carburants représente désormais environ 70 % des produits commercialisés.

En 2015, le Groupe s'est diversifié avec l'acquisition du groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest avec des dépôts d'importation au Nigéria, Sénégal et Togo.

Pour l'ensemble de ses métiers, le Groupe est propriétaire des infrastructures nécessaires à chaque activité (terminaux d'importation, unités de stockage, centres emplisseurs, etc.).



Une présence internationale



2015 ● Réunion, Djibouti, Sénégal, Togo et Nigéria

2014 ● Portugal

2013 ● Jamaïque

2011-2012 ● Arc des Caraïbes

2010 ● Afrique du Sud / Botswana

2008 ● Corse

2007 ● Espagne / Îles anglo-normandes

2006 ● Suisse

2005 ● Guyane française / Antilles / Bermudes

2001 ● Madagascar

2000 ● Maroc



ZONE EUROPE

En 2015, l'activité France métropolitaine a réalisé près de 110 000 tonnes de distribution de GPL, représentant une part de marché d'environ 6 %.

Si Vitogaz France, présent depuis 1939, demeure avant tout un propanier s'adressant historiquement à une clientèle résidentielle (27 %) et avicole (25 %), il a néanmoins réussi à construire et consolider une forte position de marché en GPL-carburant sous la marque GAZ'L (20 %) à travers un réseau de 350 stations-service installées en grandes et moyennes surfaces (GMS) et dans le réseau BP.

Depuis début 2010, Vitogaz France est actionnaire unique de Frangaz, société commercialisant des bouteilles de GPL auprès de la grande distribution (1 600 points de

vente). Dans le réseau Intermarché, Frangaz distribue des bouteilles de GPL sous la marque Énergaz et pour le réseau Casino, sous la marque distributeur.

Vitogaz France s'appuie sur un dispositif logistique puissant : son partenariat, à hauteur de 21 %, dans le GIE Norgal (situé au Havre), lui donne accès au plus gros centre de réception de GPL en façade maritime, à des centres emplisseurs et à un réseau de relais-vrac, répartis sur le territoire pour l'approvisionnement secondaire.

Avec la reprise au 1^{er} juillet 2014 de l'activité GPL de BP au Portugal, Rubis Energia Portugal constitue désormais la première filiale GPL du Groupe, avec 135 000 tonnes de GPL commercialisées.

Côté carburants, l'activité de ViTO Corse contribue, en rythme annuel, à environ 90 000 m³ de distribution de produits pétroliers, avec 44 stations-service.

Depuis 2008, le Groupe est également présent dans l'activité de vente de carburants aviation dans les îles anglo-normandes.



Une activité européenne densifiée en 2015

Îles anglo-normandes

100 000 m³ de produits pétroliers distribués au sein notamment d'un réseau de 32 stations-service.

Portugal

135 000 tonnes de GPL distribuées. Second opérateur du marché.



Espagne

39 000 tonnes de GPL distribuées, exclusivement vrac et régional, concentré sur le nord de la péninsule. Nouveaux contrats signés en GNL.

Suisse

Opérateur n° 1 du marché avec 53 000 tonnes, tous produits confondus. La filiale bénéficie d'une position logistique forte.



Z.O.N.E. C.A.R.A.I.B.E.S.


Rubis Antilles Guyane

Depuis 2005, Rubis Antilles Guyane est n° 1 en distribution de GPL et n° 2 en réseau de stations-service. Le groupe Rubis dispose en amont d'un puissant dispositif d'approvisionnement, tant à travers sa participation de 71 % dans la Sara (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles), unique raffinerie de la région, qu'à travers ses terminaux en propre : 2 dépôts de bitumes (Guadeloupe et Martinique), ainsi que les terminaux de carburants à Marie-Galante et Saint-Barthélemy.

La Société gère le second réseau de distribution de carburants routiers aux Antilles et Guyane françaises, comprenant 80 stations-service. La Société commercialise également différents fiouls (marine et industrie), des carburants aviation, des bitumes et des lubrifiants.

En GPL, Rubis Antilles Guyane est le principal acteur régional, avec une part de marché de 62 % réalisée à travers un réseau de 1 700 dépositaires. En Guadeloupe, sa participation à 50 % dans l'unique terminal d'importation (Stocabu) et 100 % dans le centre emplisseur lui confère une position logistique stratégique.


Le Groupe est également présent dans l'activité de vente de carburants aviation suite au rachat à Shell puis Chevron de leurs participations dans les groupements aviation de ces 3 départements d'outre-mer.

 **En 2015**

Rubis Antilles Guyane a commercialisé 320 000 m³ de carburants, fiouls et carburants aviation, 18 000 tonnes de GPL et 5 000 tonnes de bitumes.

Rubis Energy Bermuda

Depuis 2006, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile aux Bermudes (13 stations-service). Fort d'un dispositif logistique autonome, composé de 2 stockages d'importation de carburants et d'un terminal d'importation de GPL, Rubis Energy Bermuda dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en GPL.

 **En 2015**

La Société a commercialisé 37 000 m³ de carburants et fiouls, ainsi que 4 000 tonnes de GPL.

Rubis Caribbean

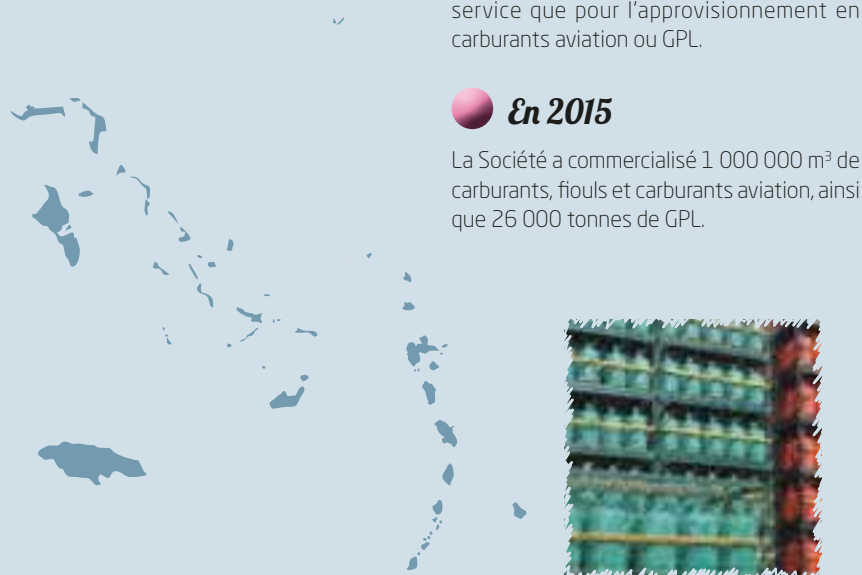
Depuis 2011, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile dans l'arc des Caraïbes, pour un ensemble de 170 stations-service, suite au rachat des activités de distribution de produits pétroliers des groupes Chevron et Blue Equity LLC réparties :

- ◆ à Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent (Eastern Caribbean) ;
- ◆ aux Bahamas, îles Caimans et îles Turques-et-Caïques (Western Caribbean) ;
- ◆ en Jamaïque.

Avec une base puissante d'actifs logistiques, Rubis Caribbean dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en carburants aviation ou GPL.

 **En 2015**

La Société a commercialisé 1 000 000 m³ de carburants, fiouls et carburants aviation, ainsi que 26 000 tonnes de GPL.



ZONE AFRICAINE

Maroc

Rubis Énergie s'est implantée au Maroc en 2000, en partenariat avec les industriels du secteur de la céramique, en construisant à Jorf Lasfar, à 120 km au sud de Casablanca, le plus gros terminal d'importation de propane du continent (10 500 m³). Fort de cet outil logistique, Rubis a développé une stratégie de distribution finale en vrac uniquement, avec une position de leader (part de marché 2015 de l'ordre de 20 %). Le Groupe opère à travers sa filiale logistique Lasfargaz (détenue à 76 %) et sa filiale de distribution Vitogaz Maroc (détenue à 100 %).

En 2015

Vitogaz Maroc a distribué 35 000 tonnes de GPL dans un marché vrac destiné pour l'essentiel à une clientèle professionnelle diversifiée (céramique, hôtellerie, agriculture et résidentielle).



Djibouti

Djibouti est situé stratégiquement à l'entrée de la mer Rouge, sur la Corne de l'Afrique, et dispose d'un avantage naturel qui en fait le principal sinon l'unique accès maritime de l'Éthiopie, pays en forte croissance.

Fin 2015

Rubis a repris les actifs et le fonds de commerce de Total à Djibouti. Ce nouveau développement permet à Rubis de prendre le contrôle du premier distributeur de produits pétroliers du pays, avec une présence sur l'ensemble des compartiments du secteur : stations-service, aviation, commercial, marine et lubrifiants, représentant un volume annuel de 100 000 m³.



Afrique australe

Rubis est présent en Afrique australe depuis 2011, après le rachat à Shell de ses filiales de distribution de GPL en Afrique du Sud, Botswana, Lesotho et Swaziland. Début 2012, Rubis a complété son dispositif dans cette zone en reprenant l'activité de distribution de GPL de Puma Energy au Botswana.

Avec plus de 120 000 tonnes de ventes annuelles de GPL sous la marque Easigas pour ces 4 pays, Rubis se positionne en n° 2 du secteur avec une part de marché supérieure à 30 %, couvrant l'ensemble des segments du GPL : bouteilles et vrac, usages résidentiels, agricoles et industriels. Easigas a une longue présence historique dans ces pays et bénéficie d'une forte notoriété. La demande en énergie en général, et dans le secteur des GPL en particulier, offre des perspectives de croissance dans cette zone géographique.

Fin 2015

Easigas et Reatile Gaz ont signé un accord en vue de fusionner leur activité GPL en Afrique australe.

Reatile Gaz, actif dans le GPL en Afrique du Sud et exportant au Mozambique et au Zimbabwe, est détenue à 55 % par le groupe Reatile et à 45 % par Engen Petroleum Ltd. Le groupe Reatile opère dans différents secteurs de l'énergie en Afrique australe.

L'entité fusionnée, contrôlée à hauteur de 60 % par Rubis et de 40 % par Reatile Gaz, couvrira l'ensemble de l'Afrique australe et bénéficiera des avantages liés à sa dimension : un accès renforcé et pérenne à la ressource GPL permettant de mieux servir sa clientèle grâce aux infrastructures combinées des 2 groupes.



Madagascar

Rubis a démarré son activité de distribution de GPL à Madagascar en 2001, en s'appuyant sur ses infrastructures logistiques propres : un terminal d'importation à Mahajanga (5 000 m³) et 2 centres emplisseurs.

Le marché du GPL est essentiellement en bouteilles. Le secteur de l'énergie domestique est encore dominé par l'utilisation du charbon de bois mais de nombreuses actions en faveur d'une substitution par le GPL sont entreprises afin de lutter contre la déforestation de l'île.

Rubis joue un rôle clé avec 80 % de part de marché et se développe dans le vrac. Sa position logistique unique lui a surtout permis de développer une activité de fourniture de produits à l'ensemble des opérateurs de l'île.

Avec un investissement de 4,5 milliards de dollars US, Ambatovy constitue le plus gros projet minier à Madagascar. Piloté par Sherritt International, il consiste à extraire de la latérite nickélfère puis à la traiter et à la raffiner pour obtenir des briquettes de nickel pur à 99,9 %. Vitogaz Madagascar a été sélectionné pour assurer la fourniture de gaz nécessaire au process.

En 2015

Vitogaz Madagascar a distribué 13 000 tonnes de GPL tous produits confondus.



La Réunion

Mi 2015, Rubis a finalisé l'acquisition de 100 % des titres de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers) auprès des groupes Shell et Total. La société opère les installations logistiques d'approvisionnement de l'île.

Premier opérateur local avec un réseau de 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La SRPP représente, en année pleine, 210 000 m³ de carburants et 11 000 tonnes de GPL.

Pour Rubis, cette acquisition représente un renforcement de son activité dans l'océan Indien (Madagascar, Comores, Afrique australe), en l'élargissant à l'activité de distribution de tous produits pétroliers, avec l'avantage d'une logistique intégrée.

Rubis Support et Services

Après plus de 20 années de développement et d'acquisitions, le groupe Rubis présente dorénavant une troisième branche d'activité : Rubis Support et Services.

Suite à l'acquisition du groupe Eres, qui comprend des activités de *shipping* et de négoce-approvisionnement, et à la prise de contrôle de la Sara en juin 2015, il a été décidé de créer cette troisième activité, en appui de l'activité aval de distribution de produits pétroliers.

Ce nouveau pôle, organisé en centre de profit autonome, est principalement actif aux Caraïbes et en Afrique (Sénégal, Togo et Nigéria). Il comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Rubis Support et Services regroupe les outils d'approvisionnement de Rubis Énergie en produits pétroliers :

- ◆ la participation de 71 % dans la raffinerie des Antilles (Sara) ;
- ◆ l'activité négoce-approvisionnement (hors distribution finale), basée à la

Barbade et réalisant ses opérations à l'international ;

- ◆ ainsi que l'activité *shipping*, avec 9 navires affrétés.

Par la création de cette nouvelle branche, le Groupe développe une position *midstream* en raffinage, négoce-approvisionnement, *shipping* et services.

Faits marquants 2015

- ◆ En mai 2015, Rubis a finalisé l'acquisition de 35,5 % des parts de la Sara auprès de Total.

La Sara, qui évolue dans un environnement de prix et de rentabilité administrés par voie de décret, constitue un outil de raffinage et de logistique au cœur du dispositif pétrolier dans la zone des Antilles et Guyane françaises, où Rubis est présent en distribution de produits pétroliers, GPL, bitumes et lubrifiants.

Rubis, déjà actionnaire à hauteur de 35,5 % de la Sara, renforce ainsi sa participation en la portant à 71 % du capital. Cette acquisition vient consolider sa position dans cette zone tout en accroissant la complémentarité logistique avec les opérations réalisées dans l'ensemble de la zone Caraïbes.

- ◆ En juin 2015, Rubis a finalisé l'acquisition du groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en bitumes en Afrique de l'Ouest.

Cette acquisition significative s'inscrit dans la ligne stratégique du Groupe : un produit de niche, commercialisé sur des marchés structurellement importateurs, où la composante transport-logistique est essentielle pour maintenir durablement un avantage compétitif ainsi que la qualité du service aux clients finaux, comprenant principalement les contractants routiers internationaux.



Rubis dispose désormais de fortes implantations logistiques (dépôts d'importation) au Nigéria, Sénégal, et Togo et maîtrise l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement : achat de bitumes en raffineries, transports maritimes, stockages terrestres massifs, acheminement du produit par camions aux clients finaux.

Avec un potentiel d'environ 400 000 tonnes de bitumes et d'émulsions auxquelles s'ajoute du gazole pour les marchés de la zone, la Société dispose d'un fonds de commerce régional conséquent grâce notamment à la technicité et la qualité de sa logistique intégrée.

Calendrier 2016

- ◆ Sara : participer au programme Écologie de l'État français notamment en installant une pile à hydrogène au sein de la raffinerie et une unité de dessalement d'eau de mer pour les besoins en eau de la raffinerie.
- ◆ Eres : développement de nouveaux marchés bitumes et optimisation de la flotte de bateaux.



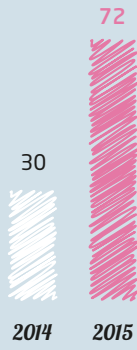
Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



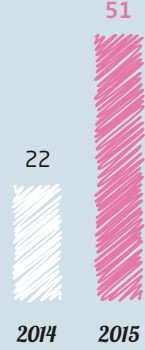
Résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)



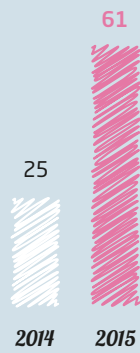
Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



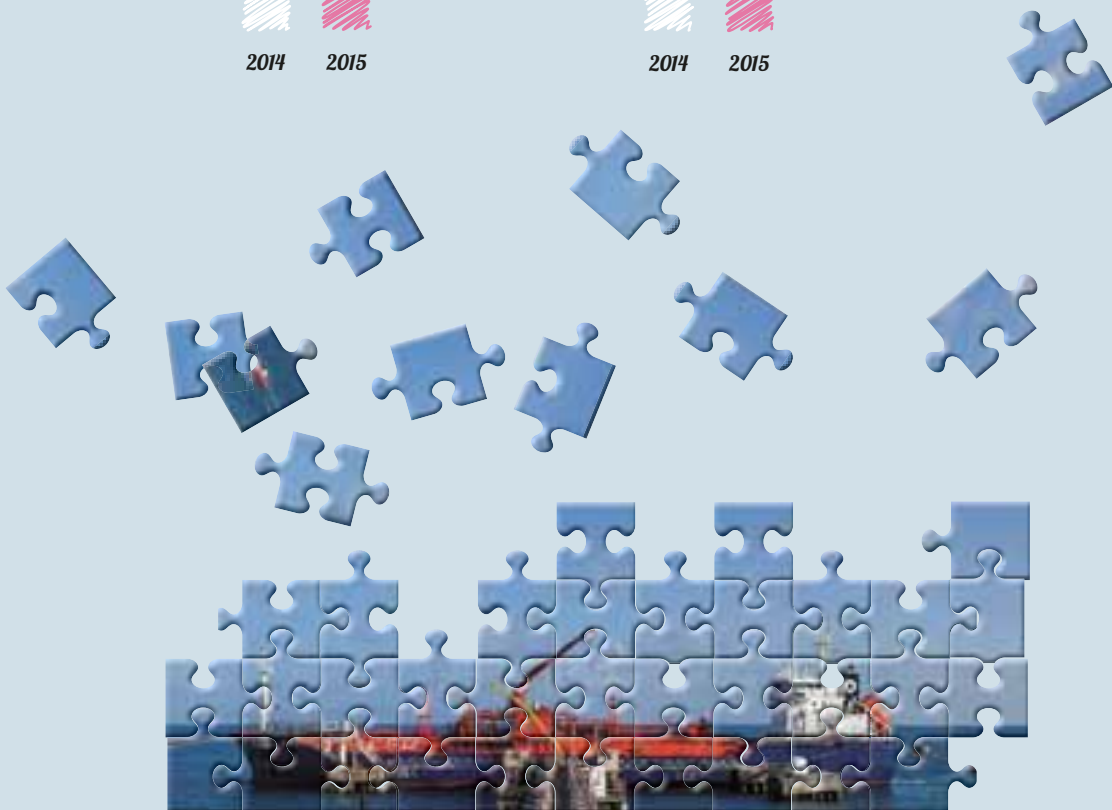
Capacité d'autofinancement

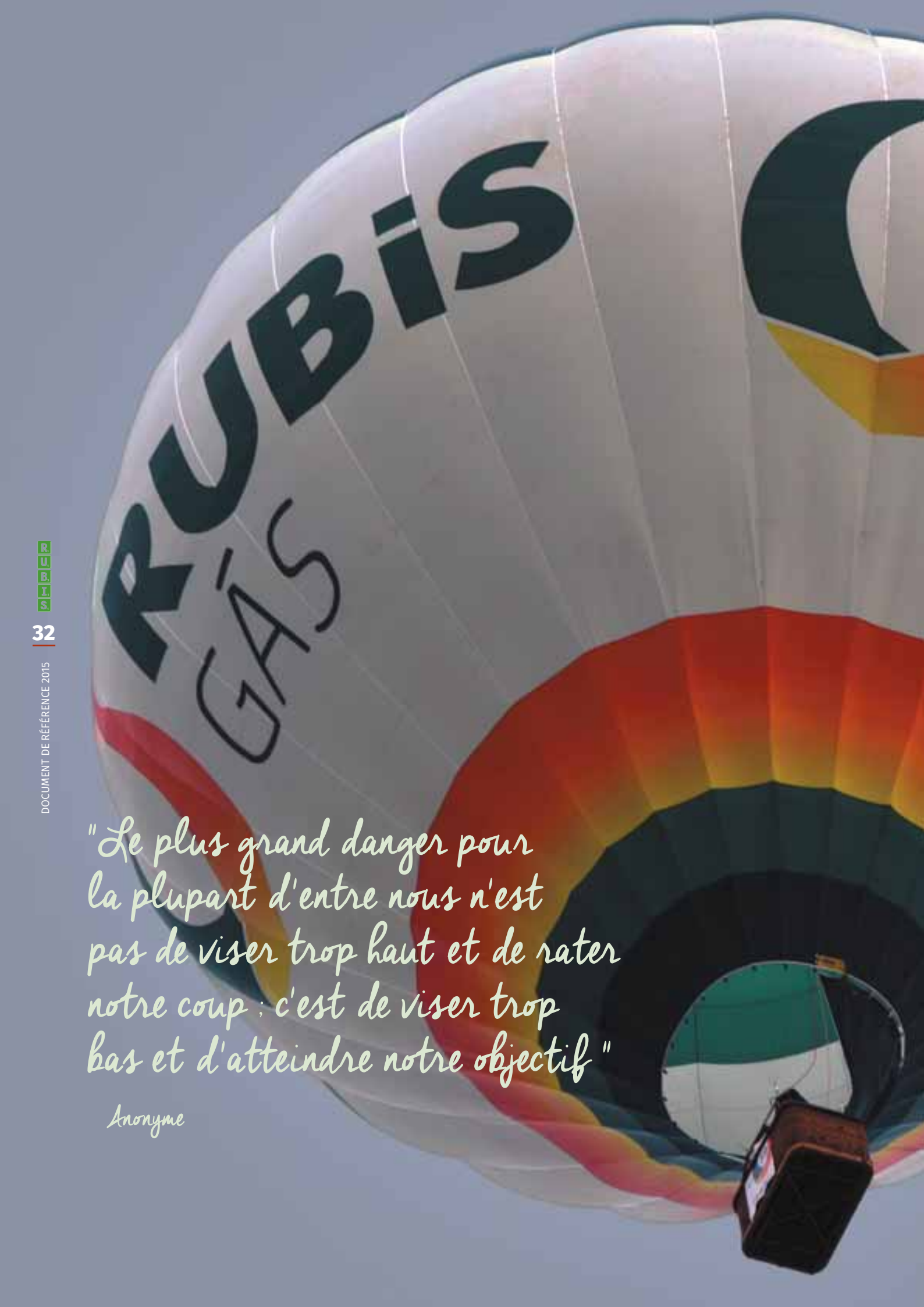
(en millions d'euros)



Investissements

(en millions d'euros)





"Le plus grand danger pour la plupart d'entre nous n'est pas de viser trop haut et de rater notre coup ; c'est de viser trop bas et d'atteindre notre objectif "

Anonyme



3

Rapport d'activité

| | | |
|------------|---|-----------|
| 3.1 | RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2015 | 34 |
| 3.1.1 | Pôle distribution de produits pétroliers | 36 |
| 3.1.2 | Pôle support et services | 40 |
| 3.1.3 | Pôle stockage de produits liquides | 41 |
| 3.2 | ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 43 |
| 3.3 | AUTRES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'AUTORISATION DE LA PUBLICATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE | 43 |

Rapport d'activité du Groupe pour l'exercice 2015

2015 constitue un nouvel exercice record pour le Groupe avec de fortes croissances de l'activité en volumes (+ 18 %) et du résultat net, qui s'établit à 170 millions d'euros, en hausse de 44 %.

Les résultats sont tirés par Rubis Énergie, activité de distribution de produits pétroliers, qui bénéficie de volumes en hausse de 21 % (+ 4 % à périmètre constant), grâce à des gains de parts de marché, une marge unitaire en sensible progression (+ 15 %) liée à la baisse des prix d'approvisionnement et les effets des restructurations engagées en Afrique du Sud et dans le sous-ensemble Jamaïque-

Bahamas. Au global, le ROC de Rubis Énergie augmente de 58 % (+ 31 % à périmètre égal).

L'activité support et services, qui comprend la Sara (raffinerie des Antilles) et l'ensemble des activités de *shipping*, négoce et services, affiche un ROC de 51 millions d'euros, en hausse de 126 %. La bonne performance de l'exercice a été marquée par l'intégration globale de la Sara ainsi que des activités de négoce-*shipping* de produits pétroliers

basées à la Barbade et de bitumes du groupe Eres. À périmètre constant, la croissance atteint 25 %.

En intégrant la contribution des sociétés mises en équivalence (Anvers et Ceyhan) et hors exceptionnel 2014, lié à la constitution de CPA Négoce par apport d'actifs, le ROC de Rubis Terminal est stable (- 7 % en publié) malgré un environnement France peu porteur.

Résultats consolidés au 31 décembre

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | Variation | Variation à périmètre constant |
|---------------------------------------|-------|-------|-----------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 2 913 | 2 790 | 4 % | - 7 % |
| Résultat brut d'exploitation (RBE) | 345 | 233 | 48 % | 18 % |
| Résultat opérationnel courant (ROC) : | 240 | 167 | 44 % | 15 % |
| ◆ Rubis Énergie (distribution) | 153 | 97 | 58 % | 31 % |
| ◆ Rubis Support et Services | 51 | 22 | 126 % | 25 % |
| ◆ Rubis Terminal (intégrant associés) | 58 | 63 | - 7 % | - 7 % |
| Résultat net part du Groupe | 170 | 118 | 44 % | 9 % |
| Capacité d'autofinancement | 261 | 177 | 47 % | - |
| Investissements industriels | 143 | 111 | - | - |

La période a été intense pour le Groupe en termes d'acquisitions avec, en juin, le rachat complémentaire de 35,5 % des parts de la Sara auprès de Total, l'acquisition du groupe Eres et, fin juillet, l'acquisition définitive de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), suivie en octobre de la reprise des actifs ex-Total à Djibouti.

En parallèle, Rubis a finalisé en juin une augmentation de capital de 134 millions d'euros pour consolider son bilan et a renouvelé ses lignes de crédit confirmées à hauteur de 396 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une ligne de capital valable jusqu'à fin 2016 pouvant représenter environ 65 millions d'euros.

Enfin, le Groupe est confiant dans sa capacité à continuer de générer de la croissance organique et à poursuivre sa politique d'acquisitions.

Bilan résumé

(en millions d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Fonds propres totaux | 1 657 | 1 321 |
| dont part du Groupe | 1 558 | 1 297 |
| Disponibilités | 786 | 410 |
| Dette financière | 1 123 | 717 |
| Dette financière nette | 337 | 307 |
| Ratio dette nette/fonds propres | 20 % | 23 % |

Analyse du mouvement de la position financière nette depuis le début de l'exercice

En ligne avec les résultats, la capacité d'autofinancement augmente de 47 % pour atteindre 261 millions d'euros, témoignant de la qualité des résultats.

(en millions d'euros)

| SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014 | (307) |
|--|-------|
| Capacité d'autofinancement | 261 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 177 |
| Investissements Rubis Terminal | (57) |
| Investissements Rubis Énergie (distribution) | (73) |
| Investissements Rubis Support et Services | (13) |
| Acquisitions nettes d'actifs financiers | (432) |
| Dividendes aux actionnaires et minoritaires | (88) |
| Augmentation de fonds propres | 202 |
| Incidences des variations de périmètre et change | (6) |
| SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015 | (337) |

La baisse générale des prix des produits pétroliers, conjuguée à une bonne gestion des actifs circulants, a permis de « libérer » un montant significatif de trésorerie au niveau du BFR, soit 179 millions d'euros.

En matière d'investissements, on notera principalement :

- ◆ au niveau du pôle stockage (57 millions d'euros) : 18 millions d'euros pour la maintenance et les améliorations réparties sur les différentes plateformes et 14 millions d'euros pour les développements en France. 25 millions

d'euros ont été consacrés au lancement des travaux d'extension à Rotterdam ;

- ◆ au niveau du pôle distribution : 73 millions d'euros, se répartissant sur les 30 filiales ou succursales du pôle et correspondant à des mises à niveau d'installations (terminaux, stations-service) et à des accroissements de capacité (bouteilles, réservoirs, terminaux, stations, avitaillement aéroportuaire) ;
- ◆ au niveau de la branche support et services : 13 millions d'euros, dont 9 millions d'euros au titre de la raffinerie Sara.

Les acquisitions (406 millions d'euros) correspondent aux règlements des titres Sara, du groupe Eres, de la SRPP et de Djibouti.

L'augmentation des fonds propres à 202 millions d'euros globalise l'augmentation de capital de 134 millions d'euros (mai 2015), le paiement du dividende en actions (régulé à hauteur de 73 % en titres) et des levées de stock-options, ainsi que le plan d'épargne entreprise, réservé aux salariés).

Depuis 15 ans,
Rubis connaît une croissance annuelle
de plus de 20 %

3.1.1 PÔLE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS

La branche distribution comprend l'activité de distribution finale de tous les produits pétroliers sur les 3 zones géographiques : Europe, Caraïbes et Afrique.

Suite à l'acquisition du groupe Eres, qui comprend des activités de *shipping* et de négoce-approvisionnement, et du contrôle

de la Sara (raffinerie des Antilles), il a été décidé de regrouper ces activités, ainsi que celles de *négoce-shipping* de produits pétroliers basées à la Barbade, au sein d'une troisième activité « support et services ».

Cette présentation permet de clarifier la séparation entre le métier de distributeur

final de produits pétroliers d'une part, et les activités de *shipping*, raffinage, trading-approvisionnement d'autre part, qui sont en support de l'activité distribution avec un *business model* bien distinct.

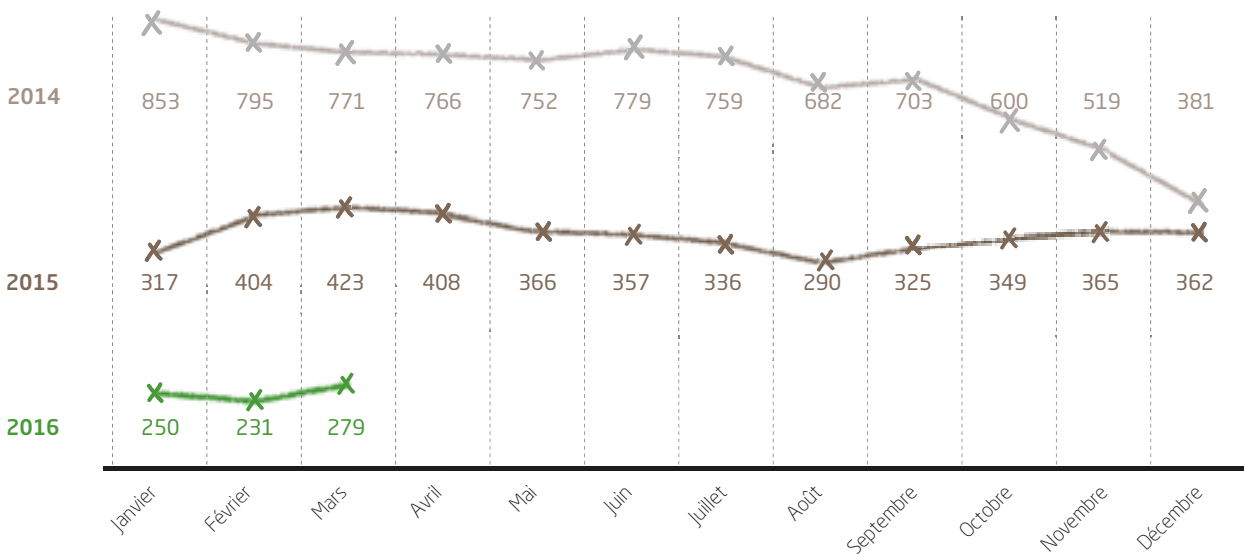
COTATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

À l'instar du prix du baril de brut, les cotations du propane sont en fort retrait par rapport à 2014 (- 49 % en dollars US et - 40 % en euros). Les prix de vente en distribution ont largement suivi cette évolution, générant des gains de pouvoir d'achat pour le

consommateur final. Cette configuration de prix, plutôt favorable pour le Groupe, lui a permis d'enregistrer une hausse de sa marge unitaire de 15 % sur la période (à structure constante).

Entre fin 2013 et 2015, le prix de la tonne de propane a été divisé par 3 (de 900 dollars à 300 dollars). Cette baisse significative des prix a également révélé une élasticité positive de la demande se traduisant par des hausses de consommation.

Cotation propane en dollars US/tonne



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN VOLUMES SUR L'EXERCICE 2015

Opérant à travers ses 20 centres de profit, la branche distribution a commercialisé 2,9 millions de m³ sur la période.

Ces volumes se répartissent sur 3 zones géographiques : Caraïbes (52 %), Europe (29 %) et Afrique (19 %), fournissant au

Groupe une excellente diversité à la fois climatique, économique (pays émergents et économies développées) et par type d'utilisation (résidentielle, transports, industrielle, *utilities*, aviation, marine, lubrifiant et bitumes).

Les fiouls (carburant automobile, aviation, gazole non routier, lubrifiants) et les bitumes ont représenté 64 % des volumes contre 36 % pour les GPL.



En alignant toutes les bouteilles remplies annuellement au centre emplisseur de bouteilles de GPL de Guadeloupe, on pourrait relier la Martinique à la Guadeloupe, soit 255 km, ou remplir 8 piscines olympiques, soit 19 millions de litres.

Évolution des volumes commercialisés par zone géographique

| (en milliers de m ³) | 2015 | Répartition | Variation | Variation à périmètre constant |
|----------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------------------------|
| Europe | 835 | 29 % | 21 % | 0 % |
| Caraïbes | 1 486 | 52 % | 6 % | 6 % |
| Afrique | 549 | 19 % | 99 % | 3 % |
| TOTAL | 2 871 | 100 % | 21 % | 4 % |

Les volumes à périmètre réel ont enregistré une progression de 21 %. Les variations de périmètre sur la période comprennent essentiellement le Portugal (entré en

juin 2014), la Suisse (rachetée à Total en septembre 2014), la SRPP à la Réunion (entrée en juillet 2015), l'ensemble Eres (juin 2015) et Djibouti (octobre 2015).

Corrigés de l'effet périmètre, les volumes enregistrent une solide avance de 4 %.

MARGE COMMERCIALE

La marge commerciale brute tous produits atteint 422 millions d'euros, en progression de 42 % (+ 19 % à périmètre constant),

bénéficiant de la hausse des volumes (+ 4 %) et de la marge unitaire (+ 15 %).

La marge unitaire tous produits a bénéficié de la forte baisse des cotations pour s'établir à 147 euros/m³, en hausse de 15 % à périmètre constant.

Marge commerciale en distribution finale

| | Marge brute (en millions d'euros) | Répartition | Variation | Variation à périmètre constant | Marge unitaire (en euros/m ³) | Variation à périmètre constant |
|--------------|--------------------------------------|--------------|-------------|--------------------------------|--|--------------------------------|
| Europe | 187 | 44 % | 34 % | 9 % | 224 | 10 % |
| Caraïbes | 150 | 35 % | 29 % | 29 % | 101 | 22 % |
| Afrique | 85 | 20 % | 110 % | 24 % | 155 | 21 % |
| TOTAL | 422 | 100 % | 42 % | 19 % | 147 | 15 % |

RÉSULTATS DU PÔLE

La croissance globale des volumes et des marges unitaires, l'effet positif des restructurations engagées à la Jamaïque

et en Afrique du Sud et enfin la croissance du périmètre ont permis de générer des résultats en forte hausse avec un ROC à

153 millions d'euros (+ 58 % à périmètre réel). À périmètre constant, la croissance du ROC atteint + 31 %.

Résultats du pôle au 31 décembre

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | Variation | Variation à périmètre constant |
|---|-------|-------|-----------|--------------------------------|
| Volumes distribués (en milliers de m ³) | 2 872 | 2 372 | 21 % | 4 % |
| Chiffre d'affaires | 2 110 | 1 958 | 8 % | - 6 % |
| RBE | 215 | 136 | 58 % | 32 % |
| ROC | 153 | 97 | 58 % | 31 % |
| Capacité d'autofinancement | 167 | 107 | 56 % | - |
| Investissements | 73 | 64 | - | - |

Les investissements de 73 millions d'euros se répartissent sur l'ensemble des filiales et succursales du Groupe et concernent,

d'une part, des investissements courants (stations-service, terminaux, réservoirs, bouteilles, installations en clientèle) destinés

à accompagner la croissance des parts de marché et, d'autre part, des investissements de maintenance des installations.



C'est dans le bassin incendie du dépôt de GPL vrac de Sicogaz de Quéven, près de Lorient, que les marins-pompiers font leur exercice annuel de montage de bride sous l'eau.

ZONE EUROPE

Corse - Espagne - France - Îles anglo-normandes - Portugal - Suisse

Résultat du sous-groupe Europe au 31 décembre

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | Variation | Variation à périmètre constant |
|--|------|------|-----------|--------------------------------|
| Distribution finale (en milliers de m ³) | 835 | 688 | 21 % | 0 % |
| Chiffre d'affaires | 525 | 525 | 0 % | - 12 % |
| RBE | 92 | 62 | 49 % | 17 % |
| ROC | 59 | 41 | 43 % | 5 % |
| Investissements | 29 | 37 | - | - |

Les volumes à périmètre constant sont stables en raison des conditions climatiques particulièrement défavorables du quatrième trimestre (en France, l'indice des températures du dernier bimestre 2015 a été 30 % inférieur à la moyenne trentenaire).

Les marges unitaires ont progressé de 10 %, en rapport avec la forte baisse des prix de produits pétroliers.

La combinaison de ces 2 facteurs a permis de générer une forte hausse des résultats avec un ROC en croissance de 43 %.

L'Espagne est en retrait en raison principalement de nouvelles pratiques tarifaires encouragées par le gouvernement

tendant à abaisser le taux de marge (publication d'un prix de vente conseillé sur la base d'un changement du mode de calcul de la formule de prix).

Sur les îles anglo-normandes, un projet de consolidation logistique associant Rubis et l'ex-Esso est toujours en discussion. Il permettra de réunir la logistique pétrolière de l'île sous une seule entité et de pratiquer la vérité des coûts au niveau des sociétés de distribution. Cette opération vise à ce que le prix d'approvisionnement des grossistes intègre le coût complet de la fonction logistique-stockage qui sera un centre de profit autonome et non plus un centre de coût.

La Suisse enregistre un fort rebond grâce à des volumes et marges en progression, l'appréciation du franc venant accroître ces bons résultats locaux convertis en euros.

Le Portugal délivre pour ce premier exercice complet un résultat annuel en ligne avec les attentes (RBE : 30 millions d'euros), ayant connu néanmoins 2 semestres contrastés : le second semestre a été affecté par l'effet climatique et des mouvements de grève dans la profession alors que le premier semestre avait enregistré une forte avance.

En France, les résultats opérationnels des 3 centres de profit (Vitogaz, ViTO Corse et Frangaz) sont en croissance.

ZONE CARAÏBES

Antilles et Guyane françaises - Bermudes - Eastern Caribbean - Western Caribbean

Résultats du sous-groupe Caraïbes au 31 décembre

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| Volumes distribués (en milliers de m ³) | 1 486 | 1 408 | 6 % |
| Chiffre d'affaires | 1 216 | 1 271 | - 4 % |
| RBE | 82 | 56 | 46 % |
| ROC | 61 | 41 | 47 % |
| Investissements | 32 | 21 | - |

Au total, 18 implantations insulaires assurent la distribution locale de carburants (plus de 250 stations-service, aviation, commercial, GPL, lubrifiants et bitumes), gérées à partir des sièges situés à la Barbade,

en Guadeloupe, aux Bermudes, en Jamaïque, aux Bahamas et aux îles Caïmans.

On a noté une amélioration de l'environnement économique dans cette région après plusieurs années d'ajustement.

Cette progression s'explique par la bonne tenue de l'économie US avec ses effets positifs sur le tourisme de la zone Caraïbes et les gains de pouvoir d'achat liés à la forte baisse des prix de l'énergie.

Ce contexte favorable se conjugue avec les fruits d'intenses actions commerciales lancées depuis 2012-2013 (ouvertures de stations ou reprises de stations à des concurrents, nouveaux contrats aviation, contrats d'approvisionnement en fioul industriel et lubrifiants).

Au total, sur la période, les volumes globaux atteignent 1,5 million de m³, en progrès de 6 %. Les segments « aviation » (+ 12 %) et « commercial » (+ 8 %) ont marqué une forte progression grâce aux gains de contrats. Le segment « réseaux », qui représente deux tiers des volumes, avance de 3 % avec de bonnes hausses de la marge unitaire, notamment à la Jamaïque, sous l'effet d'une nouvelle politique tarifaire.

Le sous-ensemble Bahamas-Caïmans-Jamaïque (« Western Caribbean ») enregistre une excellente performance, effet des restructurations et du nouveau management.

Le ROC est en forte croissance à 61 millions d'euros (+ 47 %). Cette zone géographique représente 40 % des résultats de la branche distribution.

ZONE AFRIQUE

Afrique australe - Maroc - Afrique de l'Ouest - Djibouti - Madagascar - La Réunion

Le pôle de distribution Afrique s'est enrichi des acquisitions d'Eres (juin), de la SRPP (juillet) et de Djibouti (octobre), générant un doublement des volumes à 549 000 m³.

Résultats du sous-groupe Afrique au 31 décembre

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | Variation | Variation à périmètre constant |
|--|------|------|-----------|--------------------------------|
| Volumes (en milliers de m ³) | 549 | 276 | 99 % | 3 % |
| Chiffre d'affaires | 369 | 163 | 126 % | - 9 % |
| RBE | 41 | 18 | 128 % | 44 % |
| ROC | 33 | 14 | 130 % | 57 % |
| Investissements | 12 | 5 | - | - |

À périmètre constant, la croissance de l'activité atteint 3 %. Le Maroc et Madagascar ont connu une bonne croissance (14 % et 8 % respectivement) ; l'Afrique australe, étant stable en raison d'une bonne politique commerciale, privilégie les volumes conditionnés à forte marge au détriment du gros vrac industriel.

De plus, il est à noter qu'Easigas et Reatile Gaz ont signé un accord en vue de fusionner leur activité GPL.

L'effet volume et l'augmentation de la marge unitaire (+ 20 %), liés à la combinaison de la configuration des prix d'approvisionnement et d'un meilleur mix-produit (Afrique australe) permet d'enregistrer une forte hausse du ROC (+ 57 %) à périmètre constant.

L'intégration d'Eres est survenue au moment où l'économie du Nigéria entrait dans un sévère ajustement économique doublé d'une transition politique. L'effondrement du prix du pétrole a fortement pesé sur l'économie du pays, entraînant de fortes tensions sur la devise locale (rationnement des achats de devises). Au Nigéria, on évalue le recul du marché du bitume à 40 %. De fait, les volumes d'Eres ont baissé dans cette proportion. En revanche, les volumes réalisés dans les pays voisins (Togo, Burkina Faso, Sénégal) ont continué à croître (+ 20 %). Par ailleurs, Eres commercialise des fiouls dont les volumes ont également régressé de 25 %.

Le Groupe a partiellement compensé la baisse du marché aval par l'activité négoce qui a été multipliée par 4 sur la période (cf. Pôle support et services).

Sur la période sous revue, l'ensemble des activités d'Eres en Afrique a néanmoins contribué positivement à hauteur de 6 millions d'euros au niveau du ROC Afrique.

La SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers) qui forme un ensemble cohérent de logistique-importation et de distribution de produits pétroliers, est consolidée sur 5 mois en 2015. La société bénéficie de l'expérience du Groupe aux Antilles françaises et saura s'insérer dans le modèle de gestion et de développement de Rubis.

3.1.2 PÔLE SUPPORT ET SERVICES

Ce sous-ensemble regroupe les outils d'approvisionnement de Rubis Énergie en produits pétroliers :

- ◆ la participation de 71 % dans la raffinerie des Antilles (Sara), après l'acquisition de 35,5 % auprès de Total en juin 2015 ;
- ◆ l'activité négoce-approvisionnement (hors distribution finale), basée à la Barbade et réalisant ses opérations à l'international ;
- ◆ en support-logistique, s'ajoute l'activité *shipping* (9 navires affrétés).

Résultats du pôle support et services au 31 décembre

| (en millions d'euros) | 2015 | 2014 | Variation | Variation à périmètre constant |
|---|------|------|-----------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 510 | 516 | - 1 % | - 12 % |
| RBE | 72 | 30 | 140 % | 23 % |
| ROC : | 51 | 22 | 126 % | 25 % |
| ◆ Sara | 24 | 14 | 76 % | - 10 % |
| ◆ Négoce-approvisionnement- <i>shipping</i> | 27 | 9 | 200 % | 80 % |
| Capacité d'autofinancement | 61 | 25 | 143 % | - |
| Investissements | 13 | 6 | - | - |

Les résultats de la raffinerie Sara sont comptabilisés en vertu de la formule décret (9 % des fonds propres à la fin de l'exercice N-1) et sont stables par rapport à 2014 au niveau du RBE. Depuis le 1^{er} juin 2015, la détention à 71 % autorise la consolidation en intégration globale (100 %). La contribution de la Sara en ROC représente 23,9 millions d'euros, soit 47 % du résultat de la branche. En fin d'année, les différentes parties prenantes (secteur public, gouvernement et actionnaires de la Sara) se sont accordées sur les règles d'application du décret intégrant la rémunération et sur

la mise à disposition de stockages de réserve de la Sara.

La contribution du négoce-approvisionnement-*shipping* est en forte augmentation à 27 millions d'euros, avec notamment une meilleure contribution du *shipping* et une forte croissance de l'activité négoce pour des tiers dans l'ensemble de la zone.

Au Nigéria, le fort ralentissement (anticipé) de la distribution de bitumes a rendu disponibles les navires et le savoir-faire d'Eres en négoce international de bitumes. Il en a résulté un quasi quadruplement

de cette activité au cours de l'année avec une accélération en fin d'exercice. Cette réorientation du business permet d'optimiser l'utilisation des actifs dans l'attente de la reprise du marché nigérian. Ainsi, des opérations à destination de pays tels que le Chili, l'Inde ou la côte pacifique des États-Unis témoignent de la mondialisation de ce marché.

Les comptes 2015 intègrent la contribution de la partie négoce-*shipping* du groupe Eres sur 7 mois à hauteur de 8 millions d'euros.



3.1.3 PÔLE STOCKAGE DE PRODUITS LIQUIDES

L'activité stockage fait apparaître en publié un recul des recettes de 2 %. Cependant, l'activité mesurée en recettes pour la totalité des actifs du périmètre (intégrant les sociétés mises en équivalence) a continué à

progresser avec des facturations stockage en hausse de 6 % à 172,6 millions d'euros pour des trafics tous produits en léger retrait à 13,7 millions de tonnes.

Cette croissance (6 %) se décompose par zone géographique comme suit :

- ◆ stockage France : - 1,5 % ;
- ◆ stockage Europe du Nord : 0 % ;
- ◆ Turquie : + 81 %.

Résultats du pôle stockage au 31 décembre

(en millions d'euros)

| | 2015 | 2014 | Variation |
|-------------------------------|------|------|-----------|
| Chiffre d'affaires total : | 293 | 315 | - 7 % |
| ◆ Stockage | 128 | 132 | - 2 % |
| ◆ Distribution | 165 | 184 | - 10 % |
| RBE | 72 | 79 | - 9 % |
| RBE intégrant part d'associés | 85 | 86 | - 2 % |
| ROC | 51 | 60 | - 15 % |
| ROC intégrant part d'associés | 58 | 63 | - 7 % |
| Capacité d'autofinancement | 48 | 55 | - 12 % |
| Investissements | 57 | 42 | - |

FRANCE : LÉGER RETRAIT LIÉ AUX « HORS PÉTROLE »

Les recettes pétrole de Rubis Terminal, qui représentent 77 % des recettes France, enregistrent une croissance de 1,3 %, en ligne avec la consommation de produits pétroliers en France qui a augmenté de 1 %.

Parmi les autres produits, qui représentent globalement 23 % des recettes France, les engrais (+ 3 %) et produits lourds (+ 2 %) progressent, tandis que les produits chimiques sont en retrait (- 19 %), marqués par un retard sur le site de Salaise (Rhône), la fin de contrats de prestations de Total à Rouen et la fermeture du site de Villeneuve-la-Garenne (région parisienne). Enfin, les recettes d'oléagineux et de mélasses subissent une dernière phase d'ajustement structurel (baisse des importations liées aux biocarburants) et se stabilisent à - 10 %.

ZONE ARA : STABILITÉ

Le site de Rotterdam a subi l'effet du dépôt de bilan d'un client fioul lourd fin 2014 qui représentait près du quart des recettes du site. Ces capacités ont pu être commercialisées à nouveau début 2015 auprès de Vitol puis auprès de Shell début juillet à des conditions toutefois inférieures au contrat initial, expliquant le retrait des recettes du site sur la période (- 5 %).

À Anvers, les recettes chimie enregistrent une bonne croissance (+ 7 %) avec un taux d'occupation proche de la saturation en fin d'année.

TURQUIE : + 81 %

Dans le prolongement de fin 2014, le dépôt de Ceyhan a connu une intense activité en pétrole brut et fiouls, en provenance et à destination du Kurdistan, sur les 9 premiers mois de l'année.

L'activité du dernier trimestre a été volatile pour quasiment disparaître début 2016, du fait, d'une part, de la baisse du prix du baril renchérissant fortement le coût du transport et, d'autre part, de l'état d'insécurité dans la région, entraînant l'évacuation du produit vers l'est du Kurdistan.

Les travaux d'infrastructures (construction d'une jetée) sont achevés et les permis d'exploitation et douanier délivrés depuis juillet 2015.

La configuration des prix du pétrole tout au long de l'exercice a généré une demande de stockage de la part des clients traders (contango).



50 échantillons par jour sont prélevés pour suivre la qualité des produits qui transitent dans les installations de Rubis Terminal Rouen.



ÉVOLUTION DU ROC

Le résultat opérationnel courant publié est en retrait de 15 % à 51,4 millions d'euros. En intégrant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence (Anvers et Turquie), le ROC ramène son retrait à 7 % :

- ◆ le stockage France est en retrait de 10 % en raison de la stabilité des recettes pétrole et de la baisse en

chimie et oléagineux. La poursuite des investissements d'adaptation se traduit par une hausse des amortissements de 11 % ;

- ◆ la contribution négoce est en retrait suite à des exceptionnels comptables positifs en 2014 (filialisation de la branche CPA Négoce) ;

- ◆ les sites de Rotterdam et d'Anvers sont en croissance de 3 % ;
- ◆ enfin, le dépôt de Ceyhan enregistre une forte croissance de sa contribution à 5 millions d'euros, grâce à la forte activité en provenance du Kurdistan et le retour partiel des traders.

Analyse de l'activité stockage par catégorie de produits

| | Capacités attribuées | | Trafic sorti | Chiffre d'affaires | | |
|------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------------|-----------------------|--------------|------------|
| | (en milliers de m ³) | Répartition | (en milliers de tonnes) | (en millions d'euros) | Répartition | Variation |
| Pétrole et fioul lourd | 2 346 | 76 % | 10 391 | 116 | 67 % | 11 % |
| Produits chimiques | 299 | 10 % | 1 869 | 42 | 25 % | - 4 % |
| Engrais | 247 | 8 % | 1 118 | 9 | 5 % | 3 % |
| Oléagineux et mélasses | 202 | 7 % | 303 | 5 | 3 % | - 10 % |
| TOTAL | 3 094 | 100 % | 13 681 | 173 | 100 % | 6 % |

En intégrant l'ensemble des sites à 100 %, y compris Ceyhan et Anvers, les capacités pétrole représentent les trois quarts des capacités de stockage et les deux tiers des recettes.

INVESTISSEMENTS

Les investissements atteignent globalement 57 millions d'euros et comprennent 18 millions d'euros de mises en conformité et sécurité, 14 millions d'euros de nouveaux projets en France et 25 millions d'euros d'extensions de capacités sur le dépôt de Rotterdam. Sur ce site, Rubis Terminal a lancé la construction de 40 000 m³ de capacités chimiques pour un budget global de 40 millions d'euros (dont 26 millions d'euros en 2015). Cette première phase

d'extension devrait être opérationnelle dès le quatrième trimestre 2016.

Sur le site d'Anvers, des extensions de capacités en chimie (45 000 m³) sont également réalisées pour 60 millions d'euros (comprenant l'extension d'une jetée), dont 12 millions d'euros en 2015.

Rubis Terminal a remporté un nouveau contrat de stockage à Rouen pour le compte de la Sagess (stockage de réserve)

qui représente 76 000 m³ de capacités. Les travaux d'extension de capacités ont débuté fin 2015 pour être opérationnelles dès juin 2017.

Fin 2015, Rubis Terminal a repris à Lyondell Basell un dépôt de produits pétroliers (65 000 m³) situé à Vilette-de-Vienne (Isère) qui abritera essentiellement des réserves pour le compte de la Sagess. Ce dépôt constituera un complément pour le site de Saint-Priest (Lyon).

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Autres événements importants survenus depuis l'autorisation de la publication des comptes par le Conseil de Surveillance

BERMUDA GAS

En avril 2016, Rubis a annoncé avoir signé un accord pour le rachat de Bermuda Gas & Utility Company Ltd auprès du groupe Ascendant Limited, maison mère de Bermuda Electric Light Company Limited (BELCO), l'unique fournisseur d'électricité des Bermudes, pour un montant de 17,7 millions de dollars US, plus un ajustement reflétant le besoin en fond de roulement de l'activité au jour de l'acquisition.

Bermuda Gas est le principal distributeur de GPL aux Bermudes avec environ 5 000 tonnes de distribution annuelle sous forme de conditionné et de vrac. La position

unique de Rubis en termes de logistique d'importation sur l'île en faisait de longue date le fournisseur de Bermuda Gas.

Cette opération permet d'intégrer la chaîne complète de distribution de GPL, depuis l'importation, le stockage, jusqu'au client final, ce qui constitue un élément clé de la stratégie de Rubis.

Rubis est déjà un acteur global en distribution de produits pétroliers aux Bermudes, réseau de stations-service, fioul commercial, marine et lubrifiants, représentant un volume annuel d'environ 50 000 m³.

ERES/ASCA

En avril 2016, Rubis a annoncé s'être porté acquéreur des 25 % complémentaires de Eres/Asca, portant à 100 % sa participation après l'acquisition initiale de 75 % en juin 2015. Le contrôle intégral du groupe Eres/Asca permet à Rubis de poursuivre sa stratégie dans le secteur des bitumes où les perspectives sont prometteuses.

Eres/Asca est un opérateur leader spécialisé dans l'approvisionnement, le négoce, le transport maritime et la distribution finale de bitumes avec une forte présence en Afrique de l'Ouest.

*"Rien ne sert de penser,
il faut réfléchir avant"*

Pierre Dac



4

Facteurs de risques, contrôle interne et assurances

| | |
|--|-----------|
| LA GESTION DES RISQUES DE RUBIS | 46 |
| 4.1 FACTEURS DE RISQUES | 47 |
| 4.1.1 Risques liés aux activités | 47 |
| 4.1.2 Risques liés à l'environnement juridique, commercial, concurrentiel et financier | 49 |
| 4.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE | 51 |
| 4.2.1 Cadre du dispositif de contrôle interne | 51 |
| 4.2.2 Contrôle interne comptable et financier | 51 |
| 4.2.3 Contrôle interne des risques | 54 |
| 4.3 ASSURANCES | 56 |
| 4.3.1 Rubis Énergie (distribution / support et services) | 56 |
| 4.3.2 Rubis Terminal (stockage) | 57 |
| 4.3.3 Rubis | 57 |

La gestion des risques de Rubis

Le Groupe évolue dans des secteurs économiques particulièrement contrôlés et réglementés. Les risques auxquels il est exposé peuvent être liés tant à l'exercice de ses activités opérationnelles qu'à leur environnement juridique, commercial, concurrentiel et financier. Les risques sont régulièrement identifiés, suivis et couverts par des polices d'assurance adaptées, l'objectif final étant d'en garantir la meilleure maîtrise possible.

Le Groupe organise ses activités autour de 3 pôles : les activités de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), les activités de distribution de GPL et de produits pétroliers, et les activités de support et services (raffinage, négoce et *shipping*).

La diversité des activités et la nature des produits manipulés exposent le Groupe à des risques qui sont régulièrement identifiés, mis à jour et suivis dans le cadre d'une gestion rigoureuse, en conformité avec les réglementations applicables, les standards internationaux et les bonnes pratiques professionnelles.

Rubis a procédé, au moyen de cartographies, à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et les a présentés tant dans le présent chapitre que dans celui relatif à la politique du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE » (cf. chapitre 5).

Pour les risques qui ne peuvent être complètement maîtrisés ou éliminés, le Groupe veille à ce qu'ils soient couverts par des polices d'assurance adaptées (cf. section 4.3).

Afin d'éviter les répétitions fastidieuses pour le lecteur, le présent chapitre comporte des renvois fréquents au chapitre RSE, qui aborde dans le détail la gestion des risques sociaux et environnementaux par le Groupe.

LE STOCKAGE DE PRODUITS LIQUIDES PÉTROLIERS, CHIMIQUES ET AGROALIMENTAIRES

Le Groupe, *via* la société Rubis Terminal, stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les mélasses et les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte issue notamment des directives Seveso. Sa vocation première est de restituer les produits confiés par les clients dans l'état où ils sont réceptionnés, les clients prenant en charge le transport de leurs produits. Ces opérations ne donnent lieu à aucun processus de transformation industrielle, limitant ainsi les rejets dans l'air et les consommations d'énergie. Avec le développement des biocarburants, d'autres prestations se sont toutefois développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits), qui ne sont toutefois pas susceptibles de générer de pollution majeure.

LA DISTRIBUTION DE GPL, DE CARBURANTS ET DE BITUMES

Le Groupe, *via* la société Rubis Énergie, distribue l'énergie verte par excellence ! Le butane et le propane (GPL) sont effectivement des gaz dont la combustion ne produit pas de particules et limite significativement tant les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone), à l'origine de l'effet de serre, que les émissions de NO_x (oxydes d'azote), à l'origine de maladies respiratoires.

Rubis Énergie distribue également des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, etc.), notamment au travers de réseaux de stations-service et des installations d'avitaillement aviation, ainsi que des bitumes.

Le transport, le stockage et la manipulation de ces différents produits sensibles nécessitent une attention particulière en matière de sécurité et d'environnement qui se traduit par la mise en œuvre de systèmes d'exploitation rigoureux selon des réglementations strictes (telles que les réglementations Seveso en Europe).

L'ACTIVITÉ DE SUPPORT ET SERVICES

À la suite de la prise de contrôle de 71 % du capital de la raffinerie de la Sara et du rachat de l'activité *shipping* du groupe Eres en 2015, le Groupe a réorganisé ses activités en créant un pôle « support et services » comprenant le négoce, le transport maritime (*shipping*) ainsi que la Sara. Le raffinage est l'unique activité de transformation industrielle du Groupe et, à ce titre, elle a un impact environnemental supérieur à celui des autres filiales de Rubis.

Les risques auxquels le Groupe est exposé sont liés à ses activités, ainsi qu'aux contraintes juridiques, commerciales et financières auxquelles il est confronté.

4.1.1 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS

4.1.1.1 Risques industriels et environnementaux

Les activités de Rubis (stockage, distribution et support et services), décrites en introduction du présent chapitre, présentent des risques industriels qui, selon la nature des produits manipulés (hydrocarbures, bitumes, GPL, produits chimiques et agricoles), peuvent avoir des impacts environnementaux peu comparables.

Description des risques

Dans l'**activité de stockage (Rubis Terminal)**, les produits manipulés peuvent être inflammables, explosifs ou éventuellement toxiques et générer un risque environnemental en cas de rejets dans le sol, dans l'air ou dans l'eau.

La taille importante des dépôts et donc les quantités de produits stockés et transférés, mais aussi la nature de certains produits manipulés nécessitant des installations spécifiques (chaudières par exemple) occasionnent des impacts plus importants que les autres activités du Groupe en termes de consommations d'énergie et/ou d'eau douce, de rejets atmosphériques et de quantités de déchets produits.

L'**activité de distribution (Rubis Énergie)** se traduit par la manipulation d'hydrocarbures liquides présentant également des risques inflammables et/ou explosifs et pouvant générer une pollution des eaux et des sols. Le GPL et les bitumes n'ont, en revanche, pratiquement pas d'incidence sur la pollution des sols et des nappes phréatiques.

Enfin, dans l'**activité de support et services (Rubis Énergie)**, la raffinerie de la Sara et le *shipping* présentent respectivement des risques industriels et environnementaux globalement similaires à ceux des activités de stockage et de distribution.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

La majeure partie des installations du Groupe en Europe (sites de stockage et centres emplisseurs de bouteilles de GPL) est soumise à la réglementation Seveso et doit, de ce fait, se conformer à des normes très strictes dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (évaluations régulières des risques, instauration de mesures destinées à les prévenir et à gérer, le cas échéant, les conséquences d'accidents potentiels).

Rubis s'efforce en outre de réduire les risques industriels inhérents à ses activités, qu'elles soient soumises ou non aux réglementations européennes, par une politique HSE (hygiène, sécurité et environnement) fondée sur les objectifs suivants :

- ◆ diffuser les principes fondamentaux du Groupe dans les filiales ;
- ◆ respecter strictement les normes professionnelles et sectorielles ;
- ◆ obtenir des certifications de sites ;
- ◆ prévenir les risques pour mieux protéger l'intégrité des personnes ;
- ◆ améliorer la maintenance préventive des installations et l'appréhension des risques par les collaborateurs ;
- ◆ utiliser des procédures de « retours d'expérience » ;
- ◆ prévenir et maîtriser les risques technologiques ;
- ◆ former les collaborateurs et les sensibiliser aux risques.

Cette politique HSE est présentée dans le détail au chapitre 5, section 5.1.7.

Sur le plan environnemental, les politiques menées par les filiales afin d'éviter la pollution des eaux et des sols, réduire les rejets atmosphériques et améliorer la gestion des déchets sont développées au chapitre 5, section 5.2.

De manière générale, le Groupe s'attache à évaluer son exposition aux risques industriels et environnementaux et à constituer des provisions adéquates en

conséquence (cf. note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés).

Cas de pollution

- ◆ Pollutions « historiques » : pollutions préexistantes à l'arrivée du Groupe, identifiées par un audit préalable à l'acquisition (état initial) permettant de chiffrer les coûts de dépollution et, le cas échéant, de définir en concertation avec les autorités compétentes les conditions et le calendrier des travaux correspondants.
- ◆ Pollutions accidentelles : nonobstant toutes les mesures prises par le Groupe pour les éviter, des pollutions accidentelles peuvent se produire sur les installations (notamment les réservoirs et tuyauteries des dépôts et stations-service), essentiellement pour celles qui ont été nouvellement rachetées et pour lesquelles des programmes de mise en conformité aux standards du Groupe sont progressivement appliqués (renforcement des contrôles opérationnels et des inspections, installation d'équipements complémentaires et remplacement des équipements vétustes, déploiement de programmes de formation).

Un cas de pollution a ainsi été relevé en janvier 2013 dans une station-service des Bahamas, causée par une fuite détectée sur une tuyauterie alimentant un appareil distributeur. Après 3 années de traitement intensif, il s'avère que les niveaux de polluants résiduels actuellement détectés dans le sol sont en très faible quantité et que le maintien du traitement, complété par la mise en place d'un programme de suivi analytique, doit permettre de retrouver à court terme un état environnemental similaire à la situation initiale. Les opérations de dépollution et de suivi du site se poursuivent.

4.1.1.2 Risque lié au transport de matières dangereuses

Le transport de produits concerne essentiellement les activités de distribution et de support et services du Groupe (Rubis Énergie), puisque dans le cadre de l'activité

de stockage (Rubis Terminal), les clients prennent en charge l'acheminement des produits stockés.

Description du risque

Les produits pétroliers distribués (GPL, fiouls, carburants, bitumes) sont considérés comme dangereux dans la mesure où ils sont inflammables. Leur transport peut donc générer un risque, tant par la nature du produit que par les modes de transport utilisés, les quantités transportées et la sensibilité des zones traversées.

Dispositif de prévention et de gestion du risque

Le Groupe est soumis à des réglementations très strictes (notamment en Europe) applicables aux activités de transport de matières dangereuses :

- ◆ **pour le réseau routier** : les dispositions de l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (ADR) ;
- ◆ **pour le réseau ferroviaire** : le règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (RID), issu de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (Cotif) ;
- ◆ **pour les voies de navigation intérieures** : l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

En Europe, ces dispositions sont complétées par la directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008 consolidée, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses.

Ces règles font l'objet, au sein du Groupe, d'une attention particulière.

Les sociétés françaises du Groupe désignent un conseiller à la sécurité, certifié par un organisme agréé pour le transport des matières dangereuses, qui s'assure du respect des procédures en matière de sécurité, rédige les rapports d'accidents répertoriés, définit les mesures correctives en conséquence et établit, avant le 31 mars de chaque année, un bilan annuel de ses constats et de ses recommandations.

Hors France, les sociétés du Groupe sont fortement encouragées à mener des actions similaires, dans le cadre de l'amélioration continue des mesures de prévention des risques. À titre d'exemple, des programmes de formation à la conduite (*defensive driving*) ont été mis en place dans les pays où le

risque lié au transport des produits est accru par les distances parcourues, la mauvaise qualité des infrastructures routières ou les spécificités du produit transporté.

Par ailleurs, dans de nombreux sites d'exploitation et particulièrement dans les zones Caraïbes et Afrique, le Groupe a recours à l'affrètement de navires afin de pouvoir approvisionner les produits distribués (GPL, carburants et bitumes). Afin de limiter les risques de pollution maritime, le Groupe fait appel, pour chaque affrètement, à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Enfin, Rubis Énergie a pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement de produits, en adhérant à Oil Spill Response Ltd, une société susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

4.1.1.3 Risque lié aux équipements mis à la disposition de la clientèle

Les équipements mis à la disposition de la clientèle GPL (bouteilles et citernes) sont entretenus selon des cahiers des charges descriptifs régulièrement mis à jour. Les bouteilles sont systématiquement contrôlées lors de leur passage en centre emplisseur et les réservoirs régulièrement inspectés en clientèle. Les distributeurs directement en charge de ces opérations sont sensibilisés au respect des standards du Groupe. Notons, de surcroît, qu'un certain nombre de filiales de Rubis Énergie exercent leurs activités sous contrôle de certifications, telles que la certification ISO 9001 (cf. chapitre 5, section 5.1.7.1).

En ce qui concerne les stations-service de distribution de carburants, les équipements susceptibles de générer des pollutions dans les sols (réservoirs et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés, entretenus et progressivement remplacés par des équipements à technologie double enveloppe (cf. chapitre 5, section 5.2.3).

4.1.1.4 Risque lié à la remise en état des sites

Description du risque

Les travaux de remise en état des sites interviennent lors de la reprise d'un site existant, en cas d'arrêt d'exploitation, de restitution d'un terrain générant des coûts de démantèlement des installations, mais aussi en cas de pollution constatée dont l'origine peut être antérieure à l'exploitation du site par le Groupe.

Dispositif de gestion du risque

Conformément aux normes IFRS, des provisions de remise en état d'une partie des sites ont été constatées dans les comptes du Groupe à compter de l'exercice 2004, uniquement pour les coûts de dépollution. Les coûts de démantèlement des installations, en cas d'arrêt d'exploitation, sont généralement couverts par les recettes tirées de la vente des équipements résiduels et des terrains.

Pour les sites existants au 31 décembre 2004, les provisions pour dépollution en fin d'exploitation ont été constituées sur la base d'éléments connus à cette date, à la suite de l'évaluation effectuée sur tous les sites. Ces provisions sont actualisées chaque année dans les comptes consolidés de Rubis.

Pour les sites acquis ou créés depuis 2004, une évaluation de l'état des sites est effectuée lors de leur acquisition ou de leur création et, en cas de pollution existante, une provision additionnelle « d'entrée en consolidation » est passée dans les comptes.

4.1.1.5 Risques naturels et climatiques

Description des risques

La présence de Rubis dans une trentaine de pays accroît son exposition à divers types de risques naturels (séismes, inondations, tsunamis, cyclones, foudre, etc.) et climatiques (fortes chaleurs, etc.).

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Dans les pays où des risques naturels sont susceptibles de se produire, ceux-ci sont pris en compte dans la conception et l'exploitation des installations qui le nécessitent.

Pour les installations déjà existantes, des évaluations sont menées et peuvent conduire à des travaux de mise en conformité avec les réglementations applicables, notamment pour les risques sismiques.

Concernant l'impact des conditions météorologiques sur les volumes, Rubis présente l'avantage d'intervenir sur plusieurs métiers qui n'ont pas la même exposition aux risques climatiques :

- ◆ concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), le taux de remplissage des bacs n'est pas exposé à l'élément climatique ;
- ◆ les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie) sont, en revanche, susceptibles d'être exposées aux variations de climat. Cela se traduit, par exemple, par une baisse de la demande de GPL ou de fioul à usage de chauffage domestique pendant les périodes estivales ou d'hiver doux, ou encore par l'existence d'un risque cyclonique aux Caraïbes. Les ventes de bitumes sont également exposées à la saison des pluies en Afrique de l'Ouest. Toutefois, la diversification, tant géographique (Europe, Afrique et Caraïbes), que par catégorie de produits et d'utilisateurs (carburant automobile, carburant aviation, gazole, fiouls, GPL et bitumes), ainsi que l'élargissement du périmètre du Groupe, limitent fortement l'exposition aux aléas climatiques. Ces variations influent en outre peu sur la distribution de produits pétroliers et de GPL hors Europe. Elles ont un impact, en revanche, sur le marché du chauffage (fiouls et GPL) et des loisirs (GPL) en Europe.

4.1.1.6 Risques politiques et sociaux

Bien que Rubis dispose de filiales dans une trentaine de pays, les zones dans lesquelles il est implanté connaissent globalement des risques politiques ou sociaux modérés.

Depuis l'acquisition du groupe Eres en 2015, Rubis est présent dans l'approvisionnement, le stockage et la distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest et, notamment, au Nigéria.

Les risques politiques et sociaux existant au Nigéria ont été appréciés au moment de l'acquisition et sont pris en compte dans la gestion opérationnelle des filiales.

De manière générale, le Groupe s'attache à prendre des mesures de sécurité spécifiques pour protéger ses collaborateurs et les produits qu'il stocke ou distribue, lorsqu'un risque d'instabilité sociale survient dans une zone concernant l'un de ses sites.

4.1.2 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE, COMMERCIAL, CONCURRENTIEL ET FINANCIER

4.1.2.1 Risques juridiques

Description des risques

Les activités du Groupe (stockage, distribution, support et services) sont généralement soumises à une réglementation rigoureuse dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (cf. section 4.1.1).

Du respect de cette réglementation découle l'obtention ou le renouvellement des autorisations d'exploiter. De même, l'obtention ou le renouvellement de concessions portuaires ou de baux, portant sur les terrains sur lesquels se situent les installations, fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Les autres risques majeurs résident dans les litiges auxquels le Groupe peut être confronté avec les clients, les fournisseurs et les prestataires de service, ou encore avec les riverains en cas de pollution. Des litiges peuvent également intervenir à la suite d'acquisitions de sociétés ou dans le cadre de partenariats.

Par ailleurs, dans l'exercice normal de ses activités, le Groupe pourrait être impliqué dans des actions judiciaires, être soumis à des contrôles fiscaux et douaniers ou faire l'objet de procédures initiées par les autorités nationales de la concurrence.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

La gestion et le suivi de ces risques sont assurés principalement par les départements financiers et juridiques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avec l'assistance de conseils et de cabinets spécialisés extérieurs.

Le Secrétariat Général de Rubis, en charge de la Direction Juridique de la Société, traite essentiellement les questions relatives à la commandite cotée, ses relations avec l'Autorité des Marchés Financiers, ses actionnaires, ainsi que les plans d'options de souscription d'actions et l'actionnariat salarié. Il est en étroite relation avec les directions juridiques des filiales pour toutes les questions ou les litiges importants pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe. Il supervise et coordonne le processus de cartographie des risques et la remontée des informations RSE.

Le Groupe a passé, en toute hypothèse, les provisions adéquates afin de couvrir les risques juridiques qu'il est en capacité

d'évaluer (cf. note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés).

Principaux litiges en cours

Un litige est actuellement en cours à la suite d'une pollution survenue dans une station-service aux Bahamas (cf. section 4.1.1.1).

Le partenaire de Rubis Terminal au sein de Delta Rubis (Turquie), a en outre engagé, fin 2014, une procédure d'arbitrage visant à remettre en cause l'application stricte du *Joint-Venture Agreement*, en ce qui concerne principalement la détermination du prix de rachat de sa participation (50 %) dans le mécanisme des options. La procédure est en cours et il n'est actuellement pas possible d'en déterminer l'issue. Par conséquent, en accord avec les Commissaires aux Comptes de Rubis, il a été décidé de ne pas inscrire de provision pour litige dans les comptes 2015.

4.1.2.2 Risques de fraude et de corruption

Description des risques

Les fraudes auxquelles le Groupe pourrait être exposé sont internes (utilisation ou détournement frauduleux de stocks ou de fonds) et externes (escroqueries au président, intrusions informatiques, etc.).

Les actes de corruption peuvent prendre des formes diverses et concerner des agents publics ou des personnes privées.

À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de Rubis, de cas de corruption commis par l'un de ses collaborateurs. Le Groupe a fait l'objet de plusieurs tentatives de fraude externe (escroqueries au président) qui n'ont pas abouti du fait de la vigilance accrue dont fait preuve l'ensemble des services concernés au sein de Rubis et de ses filiales.

Dispositif de prévention et de gestion des risques

Le Groupe veille très attentivement aux risques de fraude et de corruption, en mettant en place des procédures destinées à limiter au maximum la survenance de tels risques.

Les mesures préventives prises par le Groupe s'articulent autour d'un Code éthique et d'un support de sensibilisation aux questions d'éthique, d'embargo et de corruption (cf. chapitre 5, section 5.3.1), de procédures de contrôle de gestion et d'actions d'audit interne (cf. section 4.2).

4.1.2.3 Risques commerciaux

Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, sous-traitants et clients

Description du risque

L'impact du risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, des sous-traitants et des clients, et l'impact du risque d'impayés diffèrent selon l'activité.

Dans l'activité de stockage, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs n'est pas négligeable, dans la mesure où les 5 premiers fournisseurs de Rubis Terminal représentent 41 % des achats (hors *joint-ventures*). Cette dépendance ne constitue pas, toutefois, un risque significatif, car elle touche essentiellement l'activité de négoce dans laquelle 96 % des achats sont constitués de produits pétroliers banalisés. L'exposition de Rubis Terminal à ses clients est en outre relative, les 10 premiers ne représentant que 33 % du chiffre d'affaires en 2015 (hors *joint-ventures*).

Dans les activités de distribution et de support et services, les 10 premiers fournisseurs de produits représentent 51,1 % des achats de Rubis Énergie. Ce sont pour la plupart des compagnies mondiales et de ce fait, il existe toujours une solution alternative pour approvisionner une zone donnée par l'intermédiaire d'un autre fournisseur. La situation peut être localement plus délicate, notamment en Suisse où les installations d'approvisionnement sont connectées par pipeline à une raffinerie, dans les îles anglo-normandes où les contraintes logistiques sont fortes (installations portuaires et navires d'approvisionnement limités, amplitude importante des marées) et en Afrique australe où les raffineries locales manquent de fiabilité. En ce qui concerne la dépendance vis-à-vis des clients, celle-ci est peu marquée. En effet, en 2015, les 10 premiers clients ont représenté 22,7 % du chiffre d'affaires hors taxes de Rubis Énergie.

Les informations relatives au poids des principaux clients et fournisseurs figurent dans l'annexe des comptes consolidés (en notes 4.5.6 et 4.10.5).

Dispositif de prévention et de gestion du risque

Le risque d'impayés, auquel pourraient être confrontées les sociétés du Groupe, est limité grâce à la mise en place d'une bonne gestion et d'un suivi attentif des en-cours clients. Il est toutefois difficile pour le Groupe de sécuriser complètement

les contrats commerciaux à long terme susceptibles d'être remis en cause par une éventuelle faillite d'un client provoquée par le climat économique actuel.

Des cautions bancaires ou des avances sont en général demandées aux clients de Rubis Énergie présentant des en-cours importants. Des prépaiements sont exigés pour les clients à risque.

Des procédures de relances commerciales puis contentieuses existent et sont suivies. Les blocages des livraisons sont également utilisés pour limiter les risques.

Cette gestion rigoureuse des en-cours clients doit toutefois s'adapter, dans certains pays, aux contraintes locales. Au Maroc notamment, compte tenu des pratiques locales, les délais de paiement sont extrêmement longs (plus de 6 mois). De ce fait, il est très difficile d'apprécier les éventuelles difficultés des clients dont la situation financière peut se dégrader rapidement. Des mesures pour limiter ce risque ont été mises en place, notamment à l'égard de la clientèle des céramistes.

Risques liés aux acquisitions

Les risques dépendent essentiellement des difficultés ou des retards liés à l'intégration des acquisitions par le Groupe et, notamment, de la mise en place des systèmes d'information.

4.1.2.4 Risques concurrentiels

Dans l'activité de stockage, l'environnement concurrentiel doit être considéré sur le long terme, en raison des contraintes financières et de sécurité très élevées à l'entrée, d'une part, et du désengagement progressif des majors de ce marché, d'autre part.

Toutefois, les besoins logistiques sont en continuelle augmentation, du fait de l'accroissement des importations lié notamment à la fermeture des raffineries, de l'évolution des normes en matière de produits pétroliers et de stockage de nouveaux produits (oléagineux).

Les activités de distribution et de support et services sont confrontées à un environnement concurrentiel plus instable. Rubis Énergie est ainsi l'un des principaux acteurs européens indépendants de la distribution de GPL, privilégiant des marchés de niches, sur lesquels la Société maîtrise son approvisionnement et/ou possède un outil logistique (terminaux maritimes d'importation, raffinerie, liaison pipeline) stratégiquement situé.

4.1.2.5 Risques comptables et financiers

Risques de variation des prix des produits

L'activité de stockage, consistant à louer des capacités de stockage, n'est liée ni aux prix des produits ni à leur variation.

Il en est de même en matière de distribution de produits pétroliers dans la mesure où, dans les zones où Rubis opère, les prix sont généralement administrés (Caraïbes et la Réunion). Dans les autres régions, un risque de variation des prix existe néanmoins, mais il est atténué par la diversification du Groupe, tant géographique que par catégorie de produits, ainsi que par la courte durée du stockage du produit. Les hausses de coût du produit sont, par ailleurs, généralement répercutées sur le client de manière contractuelle (gros vrac, par exemple) ou unilatérale, lorsque les conditions de marché le permettent. À défaut, des décalages temporaires peuvent naître.

Des couvertures sur les achats de produits peuvent être mises en place lorsque le prix de vente du produit est fixé et déterminé à l'avance.

Nonobstant les risques de volatilité des prix d'approvisionnement, le Groupe a démontré sa capacité à préserver sa marge commerciale. Pour cette raison, il a décidé de ne pas recourir systématiquement aux couvertures produit pour lisser les décalages.

Enfin, Rubis Énergie dispose, au sein de son activité de support et services, d'un département de trading qui permet de sécuriser et d'optimiser en amont les flux physiques de fournitures des produits.

Risques de marché

Les risques de liquidité, de taux, de change, de variation des prix des produits pétroliers, d'actions et de covenants, sont traités dans l'annexe des comptes consolidés (notes 4.10.1, 4.10.2 et 4.10.5).

En ce qui concerne le risque de liquidité, Rubis a procédé à une revue spécifique de son risque et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques comptables liés aux regroupements d'entreprises

À la suite d'acquisitions importantes ces dernières années, le Groupe a enregistré des *goodwill* significatifs (771 millions d'euros au 31 décembre 2015). Conformément aux normes IFRS, Rubis est tenu d'effectuer des tests de perte de valeur des *goodwill*, tels que détaillés en note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés.

4.2.1 CADRE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Référentiel

Pour la description ci-après des procédures de contrôle interne au sein du Groupe, Rubis s'est appuyé sur le guide de l'AMF du 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Il a toutefois tenu à adapter les principes généraux résultant du référentiel de l'AMF à son activité et ses caractéristiques propres.

Objectifs

Rubis s'est doté d'un certain nombre de procédures ayant pour objectif d'assurer :

- ◆ la conformité aux lois et aux règlements ;
- ◆ l'application des instructions et des orientations définies par les organes sociaux de Rubis et de ses filiales ;
- ◆ le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- ◆ la fiabilité des informations financières ;
- ◆ l'existence d'un processus d'identification des principaux risques liés à l'activité de l'entreprise ;
- ◆ l'existence d'outils de lutte contre la fraude et la corruption.

Comme pour tout système de contrôle interne, celui mis en place par Rubis ne peut, cependant, fournir une garantie absolue à l'entreprise quant à sa capacité à atteindre ses objectifs et à éliminer tous les risques.

Périmètre

Les procédures décrites ci-dessous sont applicables aux filiales contrôlées par Rubis, aux entreprises communes et aux co-entreprises.

Composantes du dispositif

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis souhaite demeurer une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, les échanges réguliers

entre la Gérance, d'une part, et les directions générales et fonctionnelles des 2 branches d'activité et de leurs filiales étrangères, d'autre part.

Ce modèle managérial confère à chaque responsable de site industriel ou de filiale l'entière et pleine responsabilité de l'activité qu'il gère, une telle délégation de responsabilité étant cependant étroitement liée, d'une part, au respect de procédures mises en place en matière d'information comptable et financière et de suivi des risques et, d'autre part, au contrôle régulier des directions concernées de Rubis, ainsi que des directions fonctionnelles de Rubis Énergie et de Rubis Terminal (cf. sections 4.2.2.3 et 4.2.3.2).

Enfin, le Conseil de Surveillance de Rubis, via son Comité des Comptes et des Risques, est informé par la Gérance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. Il veille à ce que les principaux risques identifiés aient bien été pris en compte dans la gestion de la Société et que les dispositifs pour assurer la fiabilité de l'information comptable et financière soient bien en place (cf. chapitre 6, section 6.8).

4.2.2 CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Rubis contrôle ses filiales têtes de branche (Rubis Énergie et Rubis Terminal), élabore la stratégie du Groupe, anime et finance son développement, arrête les principales décisions de gestion qui en découlent et s'assure de leur mise en œuvre, tant au niveau de ses filiales directes que des filiales de ces dernières. Il dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable.

4.2.2.1 Organisation générale du Groupe

Les directions des filiales et Rubis

Le service comptable et consolidation de Rubis procède à la consolidation trimestrielle, semestrielle et annuelle des

comptes du Groupe, en étroite coordination avec les services comptables de Rubis Énergie et de Rubis Terminal qui effectuent leur propre consolidation. Il procède :

- ◆ à un contrôle de cohérence des comptes consolidés avec les résultats prévisionnels consolidés établis par les filiales ;
- ◆ à la vérification de la correcte application des normes IFRS ;
- ◆ à l'analyse des comptes consolidés par le biais d'une revue analytique, motivant la variation de chaque rubrique des comptes consolidés entre 2 arrêts de comptes.

Il assure une veille normative dont l'objectif est d'identifier les éventuelles incidences sur les états financiers du Groupe des réformes comptables en discussion.

Il est assisté d'un cabinet spécialisé dans les métiers de l'audit et de l'expertise comptable et opère sous la supervision des gérants, du Directeur Général Finance et de la Directrice de la Comptabilité et de la Consolidation.

Chez Rubis Terminal, l'élaboration de l'information comptable et financière pour la France est effectuée par le service comptable opérant sous la supervision de la Direction Financière du siège, en charge du contrôle de l'information financière remontée par les filiales. Pour les filiales étrangères, le service comptable de Rubis Terminal est assisté par les services comptables des filiales ainsi que des cabinets extérieurs d'expertise comptable.

Chez Rubis Énergie, l'élaboration de l'information comptable et financière est assurée au niveau de chaque pays par des services comptables, qui rapportent, opérationnellement, au directeur du pays et, fonctionnellement, à la Direction Financière de Rubis Énergie. Par ailleurs, compte tenu de son développement à l'international, il a été mis en place, chez Rubis Énergie, une direction chargée du contrôle de gestion, de l'audit interne et de la consolidation.

C'est ensuite vers Rubis, via les Directions de la Consolidation et Financière et, *in fine*, le Collège de la Gérance, que convergent

les résultats de l'information comptable et financière établie par les filiales.

Le Comité des Comptes et des Risques du Conseil de Surveillance

Le Comité des Comptes et des Risques, dont la composition et le fonctionnement sont décrits au chapitre 6, section 6.3.2.3, a notamment pour mission :

- ◆ de procéder à l'examen des comptes, de s'assurer de la permanence des méthodes, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- ◆ de prendre connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques.

Pour accomplir ces travaux, le Comité des Comptes et des Risques entend tous les responsables de la chaîne d'information : la Gérance, le Directeur Général Finance, la Directrice de la Comptabilité et de la Consolidation, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques ont accès aux mêmes documents que les Commissaires aux Comptes dont ils examinent la synthèse des travaux.

4.2.2.2 Élaboration et remontée de l'information comptable et financière

Le système de contrôle interne s'appuie sur plusieurs canaux de remontée de l'information visant à identifier les points sensibles de manière exhaustive.

Les recueils de procédures

Il existe chez Rubis, ainsi que chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, des manuels de procédures comptables détaillant un ensemble de règles sur l'organisation du service comptable, la comptabilité budgétaire, le traitement des achats, des ventes, des opérations de banque, des immobilisations, des salaires, des remboursements de frais, etc.

Ces textes de référence définissent des principes communs d'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Il existe, par ailleurs, des notes et des procédures formalisées, notamment en matière de :

- ◆ délégations et limites de pouvoir, tant en termes d'engagement de dépenses (y compris les investissements), qu'en matière de pouvoir d'approbation des factures et de pouvoirs de paiement en banque ;
- ◆ gestion commerciale, pour encadrer les conditions particulières accordées aux clients, pour limiter les en-cours autorisés, pour obtenir des cautions bancaires en garantie de paiement, etc.

Les systèmes d'information

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent de systèmes d'information centralisés permettant de regrouper la globalité de l'information financière : *reportings* de gestion de chaque société et terminal standardisés et uniformisés par type de métier/activité ; comptes trimestriels, analyses de marge mensuelles, suivi mensuel des trafics par terminal (branche stockage), suivi des dépenses d'investissement, suivi budgétaire et de gestion prévisionnelle en 3 phases (budget initial validé au cours de l'année N-1 avec un plan triennal, actualisation de la prévision budgétaire à fin avril, puis à fin octobre de l'année N). Toutes ces données financières sont archivées et sécurisées quotidiennement.

Des contrôles automatiques sont également réalisés directement par le système informatique pour limiter les éventuelles erreurs de saisie. Les documents hébergés dans le système central servent également de référence et de base de rapprochement aux équipes d'audit interne dans le cadre de leurs missions.

Rubis Énergie et Rubis Terminal exploitent également un système de gestion documentaire permettant à leurs différentes affiliées de partager les informations d'ordre technique, HSE et juridiques. Les projets d'investissement et de construction importants sont ainsi suivis de près par la Direction Technique de chaque branche.

Les budgets et les reportings

Les budgets sont élaborés en fin d'année par, successivement, les filiales et les sous-filiales des branches stockage (Rubis Terminal) et distribution et support et services (Rubis Énergie), dans le cadre d'un plan budgétaire de 3 ans glissants en fonction d'éléments de gestion et d'indicateurs budgétaires définis et standardisés par métier (stockage, distribution

de GPL, de carburants et de bitumes). Les indicateurs sont définis par la Direction Générale et les directions opérationnelles conformément à la stratégie de Rubis.

Les indicateurs budgétaires sont notamment les suivants :

- ◆ marge brute ;
- ◆ chiffre d'affaires ;
- ◆ RBE ;
- ◆ ROC ;
- ◆ investissements ;
- ◆ *free cash-flow* ;
- ◆ endettement ;
- ◆ volumétries ;
- ◆ trafics ;
- ◆ taux d'utilisation des capacités ;
- ◆ effectifs.

Chez Rubis Terminal, les budgets sont élaborés par les directeurs des sites, assistés des services comptables et validés par les directeurs opérationnels et les membres du Comité de Direction. Les budgets des sociétés en partenariat (*joint-ventures*) sont élaborés par ces sociétés et votés par leur Conseil d'Administration. La Direction Financière de Rubis Terminal élabore un budget consolidé présenté en Comité de Direction et transmis à Rubis.

Chez Rubis Énergie, les budgets sont élaborés par pays, par chaque filiale. Ils sont revus par la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation de Rubis Énergie, avant d'être présentés au Comité de Direction (cf. section 4.2.2.3). Après discussion et/ou révision des budgets présentés en Comité de Direction, la Direction Financière de Rubis Énergie élabore un budget consolidé qu'elle transmet à Rubis.

Les Directions Financière et Contrôle de Gestion des 2 principales filiales élaborent les *reportings* mensuels et analysent les écarts entre réalisations et prévisions budgétaires.

Les *reportings* sont diffusés dans les 10 jours environ suivant la fin de chaque mois et sont examinés et comparés avec les prévisions initiales postérieurement en Comité de Direction, en présence de la Gérance. Les tableaux de bord budgétaires sont ajustés en conséquence.

Le financement et la gestion de la trésorerie

La Direction Financière de Rubis est en charge de négocier auprès des banques les besoins de financement des acquisitions. Elle analyse les covenants bancaires. Les placements de trésorerie sont effectués sur des instruments de bonne qualité, à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque, et gérés par chaque entité.

Les comptes

Les sociétés du Groupe établissent les comptes sociaux trimestriels, semestriels et annuels. Les comptes semestriels et annuels sont audités par les Commissaires aux Comptes. Les Directions Financière et Consolidation de Rubis élaborent les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les procédures de consolidation prévoient une série de contrôles garantissant la qualité et la fiabilité de l'information financière.

4.2.2.3 Les organes de contrôle

Le système de contrôle interne s'appuie sur des procédures techniques et opérationnelles visant à identifier les points sensibles, ainsi que sur une organisation légère et resserrée autour de la Gérance de Rubis et des directions générales fonctionnelles et opérationnelles des 2 principales filiales, afin de s'assurer, *via* les Comités de Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal, dans leurs domaines respectifs, procèdent à des contrôles réguliers et nécessaires des procédures mises en place. Des indicateurs et procédures de *reporting* permettent d'assurer un suivi de qualité.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui permet à Rubis de s'assurer du niveau de maîtrise de ses opérations et de veiller à la constante amélioration des procédures en place. L'audit interne aide la Direction Générale du Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et

de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Rubis Énergie

Chez Rubis Énergie, cette fonction est rattachée à la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation. Le directeur du département et ses collaborateurs effectuent des missions d'audit interne sur l'ensemble du périmètre de la branche. Ces missions sont proposées en début d'année à la Direction Générale de Rubis Énergie. Les champs d'investigation sont nombreux et portent principalement sur la vérification de la bonne application des procédures établies localement et de celles établies par le Groupe, l'amélioration des processus internes en matière de contrôle interne et d'arrêtés des comptes, les contrôles d'inventaires, de caisse, des actifs immobilisés ainsi que tous les actifs et passifs comptabilisés ou non, retranscrits dans les comptes de la société auditée. L'audit peut aussi porter sur les dépenses d'investissements et l'analyse des écarts entre retours attendus et rentabilité effective.

L'auditeur a toute latitude pour mener à bien sa mission et est indépendant du management local pour effectuer ses contrôles. Le descriptif de mission ainsi que la grille du rapport d'audit sont standardisés afin que les conclusions puissent être appréhendées de la façon la plus efficace possible par l'ensemble des destinataires, à savoir le Directeur Général de la société auditée, la Direction Financière et la Direction Générale de Rubis Énergie. Les facteurs de risques identifiés dans le cadre des missions d'audit interne servent également à mettre à jour la cartographie des risques de la société concernée.

Les préconisations d'audit font l'objet d'un planning de mise en œuvre des actions correctives qui doit être impérativement respecté par la société concernée. La bonne application de ces mesures correctives est, par ailleurs, automatiquement contrôlée lors de l'audit suivant de ladite société.

Les auditeurs de Rubis Énergie sont également chargés d'analyser les résultats mensuels et la cohérence des données fournies chaque mois par l'ensemble des sociétés du périmètre. Ce travail permet d'anticiper les éventuelles erreurs de comptabilisation et de renforcer la fiabilité des comptes du Groupe.

Chaque affilié de Rubis Énergie est audité en moyenne une fois tous les 2 ans.

Rubis Terminal

Contrairement à Rubis Énergie et malgré son développement relativement récent à l'international, Rubis Terminal reste une structure de taille moyenne (352 salariés) et dont l'activité (le stockage) comporte un nombre de transactions (B to B) limité et de longue durée.

De ce fait, Rubis Terminal n'a pas jugé utile de créer un département d'audit interne.

Pour les sociétés contrôlées, le contrôle des opérations comptables et financières est assuré par la Direction Financière et les Directions Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le suivi des risques est assuré par les directeurs de sites qui en assument la pleine responsabilité et par les responsables QHSE qui effectuent des missions régulières.

Pour les sociétés en partenariat (*joint-ventures*), le contrôle interne (en matière comptable, financier et risques) est effectué par les directions locales au moyen de *reportings* mensuels.

Les Comités de Direction des filiales

Les procédures de contrôle sont organisées autour du Comité de Direction de chacune des 2 principales branches : Rubis Énergie et Rubis Terminal.

Chez Rubis Terminal, le Comité de Direction réunit, environ toutes les 3 semaines, la Direction Générale et les directeurs généraux adjoints (France, Opérations/Travaux, Finance) ainsi que les gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

Chez Rubis Énergie, il a été mis en place un Comité de Direction par pays ou par zone qui se réunit 2 fois par an et comprend : le directeur du pays, la Direction Générale, la Direction Finance, la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation, la Direction Technique et la Direction des Ressources et des Risques de Rubis Énergie ainsi que les gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

C'est au cours de ces réunions que sont analysés les *reportings* et tableaux de bord budgétaires ainsi que les comptes sociaux et consolidés de chaque branche d'activité, les projets de développement et leur suivi et les événements considérés comme importants pour la vie de la Société et du Groupe, tant en matière de stratégie, d'exploitation que de personnel. Les questions et les points

soulevés lors des précédentes réunions peuvent, si nécessaire, être également revus.

C'est donc, *in fine*, les Comités de Direction qui analysent les informations financières et extra-financières collectées à travers le processus de *reporting* mis en place dans chaque direction opérationnelle des 2 filiales têtes de branche et de leurs sous-filiales. L'ensemble du cycle de *reporting* est basé sur des principes unifiés et sur une base de données unique, partagée par l'ensemble des équipes des directions financières et opérationnelles qui produisent les *reportings*.

Les organes de contrôle de Rubis

La Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Rubis effectue de nombreux contrôles, qui visent également à garantir la fiabilité de l'information financière, notamment à l'occasion des revues réalisées lors des phases de clôture des comptes.

La Gérance et la Direction Financière du Groupe analysent régulièrement les comptes des filiales et rencontrent périodiquement les dirigeants de Rubis Énergie et de Rubis Terminal afin de faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires pour atteindre les objectifs. Enfin, le Secrétariat Général, en charge de la Direction Juridique, entretient un dialogue permanent avec les filiales autour de sujets divers : litiges, marques, assurances, identification et suivi des risques (cartographies).

4.2.3 CONTRÔLE INTERNE DES RISQUES

L'ensemble des risques majeurs, leur suivi, ainsi que la politique de couverture de ces risques font l'objet d'une description détaillée figurant au présent chapitre, section 4.1, ainsi qu'au chapitre 5, section 5.2.

En matière de risques, le Groupe est présent dans des secteurs d'activité particulièrement contrôlés et réglementés. Il dispose de ce fait d'une organisation adaptée. Tous les établissements français classés Seveso disposent de systèmes de gestion de la sécurité dont les objectifs essentiels sont la définition de l'organisation, des fonctions du personnel, des procédures et des ressources permettant de déterminer et de mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs.

Par ailleurs, les entités du Groupe, aussi bien chez Rubis Terminal que chez Rubis Énergie, exercent souvent leurs activités dans le cadre de certifications Qualité ISO 9001 et ISO 14001, notamment en ce qui concerne l'établissement et l'application des procédures et des consignes liées à la sécurité et à l'environnement (cf. chapitre 5, section 5.1.7). Elles exécutent de ce fait des procédures extrêmement formalisées.

Les procédures de contrôle interne en matière de gestion et de surveillance des risques visent à couvrir l'ensemble des activités et des actifs du Groupe. Elles s'appuient sur un processus d'identification et d'analyse des principaux risques conforté par une organisation appropriée permettant aux dirigeants de traiter les risques et de les maintenir à un niveau acceptable.

4.2.3.1 Organisation générale du Groupe

Les directions des filiales et Rubis

Le contrôle interne des risques, au même titre que le contrôle interne comptable et financier, fait l'objet d'un suivi par les directions opérationnelles des filiales qui informent Rubis régulièrement.

Chez Rubis Énergie, les directions techniques (QHSE) du siège établissent des procédures de remontée de l'information et des dispositifs préventifs d'anticipation et de gestion des risques détaillés ci-après (cf. chapitre 5, section 5.1.7). Certaines des informations collectées, en matière de santé et sécurité essentiellement, sont croisées avec les données consolidées par la Direction en charge du contrôle de gestion, de l'audit et de la consolidation, qui gère les *reportings* en matière de responsabilité sociale (cf. chapitre 5, section 5.4).

Chez Rubis Terminal, les directions techniques établissent des procédures et des inspections comparables à celles de Rubis Énergie. Elles travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs QHSE locaux.

Les directions techniques de Rubis Énergie et Rubis Terminal rapportent les informations relatives aux principaux risques à leur Direction Générale respective, certains événements étant également susceptibles d'être abordés en Comités de Direction. Enfin, Rubis Énergie et Rubis Terminal exposent ces principaux risques aux directions concernées de Rubis (Gérance, Direction de la Comptabilité et de la Consolidation,

Direction Financière et Secrétariat Général en charge de la Direction Juridique), par l'intermédiaire de différents canaux de transmission tels que les cartographies des risques (cf. section 4.2.3.2 ci-après).

Le Comité des Comptes et des Risques

Le Comité des Comptes et des Risques prend connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne des risques, dans les conditions exposées au présent chapitre (cf. section 4.2.2.1) et au chapitre 6, section 6.3.2.3.

4.2.3.2 Identification et suivi des principaux risques

Le système de contrôle interne s'appuie sur plusieurs canaux de remontée des principaux risques visant à identifier les points sensibles de manière exhaustive.

Les cartographies des risques

Rubis a élaboré et mis en place des cartographies des risques identifiés comme significatifs, auxquels peuvent être exposées les différentes activités du Groupe. L'analyse de ces risques significatifs prend également en compte leur occurrence et leur impact en termes financier et d'image (sur une échelle de 1 à 5). Ces cartographies ont été élaborées en collaboration étroite entre les Directions Juridique, Consolidation et Financière de Rubis, ainsi que par les responsables opérationnels et les directions financières et techniques de Rubis Énergie et Rubis Terminal. Elles font l'objet d'autoévaluations régulières pouvant conduire à l'identification de nouveaux risques.

Les risques significatifs ont été classés en différentes familles : risques de marché, risques d'erreur d'appréciation comptable, risques d'assurances, risques commerciaux, risques environnementaux, risques industriels, risques climatiques, risques logistiques, risques sociaux, risques juridiques et risques informatiques. La catégorie relative aux risques juridiques inclut, notamment, les questions de fraudes, de manquements contractuels et de sensibilisation aux principes éthiques du Groupe.

Les cartographies sont remplies annuellement, dans chaque branche d'activité, par les responsables opérationnels des sites industriels et par les directeurs des filiales françaises et internationales, assistés par les responsables fonctionnels de Rubis

Terminal et/ou de Rubis Énergie. Elles sont actualisées en cours d'année à l'occasion de chaque Comité de Direction. Leur objectif est de donner, annuellement, l'état du suivi des risques significatifs identifiés et de décrire les éventuelles mesures prises ou à prendre en vue de les réduire, à défaut de pouvoir les éliminer complètement.

L'ensemble de ces cartographies fait l'objet d'une consolidation au niveau de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avant d'être transmis par la Gérance de Rubis au Comité des Comptes et des Risques, lors de la séance spécifique dédiée aux risques (cf. chapitre 6, section 6.3.2.3). À leur tour, le Comité des Comptes et des Risques et la Gérance en rendent compte au Conseil de Surveillance lors de la séance du mois de mars. Depuis leur mise en place, elles se sont révélées être un outil de gestion et de suivi des risques très apprécié par les responsables des sites et des filiales.

Les reportings et procédures HSE

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et de Rubis Terminal ont mis en place des systèmes de remontée, d'analyse et de partage de l'information relative aux questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE). Ces dispositifs sont décrits plus précisément au chapitre 5, section 5.1.7.

4.2.3.3 Les organes de contrôle

Le système de contrôle s'appuie sur la responsabilité de gestion et de suivi des risques confiée par la Gérance à chaque directeur de filiale ainsi que sur des audits tant internes qu'externes.

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal

La Direction Générale de chaque branche d'activité est responsable, en dernier ressort, de la politique de gestion des risques dans le cadre défini par la Gérance de Rubis.

Les responsables opérationnels de chaque site sont assistés par les directions fonctionnelles de leur société mère :

Direction Technique, Direction Sécurité, Direction Juridique et Direction Assurance.

Dans les sites les plus importants, ces responsables sont assistés d'un ingénieur Qualité et/ou d'un ingénieur HSE.

Le directeur d'une entité est globalement responsable de la gestion et du contrôle des risques de ses installations. Par ailleurs, chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, il existe une Direction Technique qui intervient régulièrement au titre de conseil opérationnel et procède à des audits d'inspection des installations, cela dans le but de garantir le respect de standards minimaux en matière d'exploitation, de sécurité et d'environnement.

Dans son organisation décentralisée, le Groupe privilégie la qualité et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle du contrôle des risques.

Les Comités de Direction des filiales

Lors des réunions des Comités de Direction des filiales (cf. section 4.2.2.3 ci-dessus), un point concernant la revue et le suivi des risques est régulièrement renseigné et fait l'objet de discussions entre les directeurs des filiales et la Gérance.

L'audit interne

Certains risques extra-financiers sont intégrés dans les programmes d'audit interne. La vérification de la fiabilité des politiques éthique et anti-corruption fait ainsi partie des sujets traités lors des inspections faites localement par la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation de Rubis Énergie. Le résultat de cette vérification est inclus dans le rapport d'audit interne, qui permet à la Direction Générale de Rubis Énergie de prendre les mesures adaptées pour corriger les situations anormales. La mise en place d'un système de contrôle adapté est à l'étude chez Rubis Terminal.

Les organismes extérieurs permanents

Ils sont assurés par :

- ◆ l'administration des Douanes : pour les dépôts pétroliers de Rubis Terminal ayant le statut d'entrepôt fiscal sous douane, les produits y sont stockés en « suspension de taxes » ; ces dernières ne devenant exigibles que lors de la mise à la consommation des produits. De ce fait, les directeurs des dépôts rendent compte régulièrement, selon la réglementation applicable, aux autorités douanières des mouvements de leurs stocks que l'administration des Douanes a toute latitude pour vérifier avec la comptabilité tenue sur le site. Par là même, un contrôle supplémentaire et strict de la comptabilité matière est réalisé régulièrement ;
- ◆ les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui effectuent en France des contrôles réguliers des installations industrielles des sites et de l'application du « Système de Gestion de la Sécurité » en vue de vérifier la maîtrise par la filiale des risques liés à son activité. Des systèmes analogues existent pour les sites des filiales étrangères de Rubis Terminal ;
- ◆ les organismes de certification ISO tels que l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité) ou le LRQA (Lloyds Register Quality Assurance) qui audient régulièrement Rubis Terminal et ses principales filiales ainsi que 6 filiales de Rubis Énergie certifiées ISO 9001 ; au cours de ces audits est régulièrement contrôlé le respect des procédures, consignes et modes opératoires mis en place dans le cadre du plan Qualité afin d'assurer le maintien de la certification acquise et d'initier de nouveaux axes d'amélioration ;
- ◆ les clients qui effectuent régulièrement des audits au sein des dépôts auxquels ils confient des prestations. Ils vérifient ainsi le respect par l'exploitant de leur cahier des charges, essentiellement en matière de qualité.

Afin de pallier les conséquences financières de la réalisation d'un risque, le Groupe a souscrit à plusieurs polices d'assurances. Les principales concernent, d'une part, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation et, d'autre part, la responsabilité civile.

Des couvertures spécifiques liées aux activités nouvellement développées par le Groupe ont également été mises en place.

Enfin, le Groupe a souscrit une police couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants, ainsi que les « pertes pécuniaires ».

Les programmes d'assurances sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan et le Groupe estime qu'ils sont en adéquation avec les risques potentiels liés à ses activités. Cependant, le Groupe ne peut garantir qu'en cas de sinistre, notamment en matière environnementale, toutes les conséquences financières seraient prises en charge par les assurances.

4.3.1 RUBIS ÉNERGIE (DISTRIBUTION / SUPPORT ET SERVICES)

4.3.1.1 Dommages aux biens et pertes d'exploitation

La couverture d'assurances « Master » mise en place auparavant a été reconduite avec des améliorations, notamment en matière de garanties pour frais supplémentaires, en « Différence de Conditions et de Limites des polices locales, Dommages stations-service ».

La « garantie du risque Dommages » en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris pour des attentats en France et en Espagne, s'élève à 130 millions d'euros par sinistre pour les dépôts et 10 millions d'euros par sinistre pour les stations-service, cette limitation

contractuelle d'indemnité ayant été calculée en fonction du sinistre maximum possible.

La perte d'exploitation est assurée pour un montant global de 9,6 millions d'euros (avec une limitation contractuelle combinée à celle des dommages directs) et concerne uniquement les filiales Norgal (France) et Vitogaz Madagascar, dont l'interruption d'activité pourrait être problématique.

Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes et en Suisse souscrivent une police « Dommages aux Biens » auprès d'un assureur local, en première ligne, la police « Master » du Groupe venant en « Différence de Conditions et de Limites ».

Courant 2015, la SRPP (Réunion) a été intégrée dans le programme « Master ».

Un programme spécifique pour la zone Caraïbes (hors DFA) est en place avec une limitation maximum de 40 millions de dollars auprès d'assureurs reconnus et des sous-limites spécifiques pour les catastrophes naturelles et les stations-service, le programme « Master » venant en « Différence de Conditions et de Limites ».

La raffinerie Sara (DFA), ayant sa propre police d'assurance, n'a pas fait l'objet d'une intégration dans le programme « Master ».

Suite à l'acquisition d'Eres, les polices souscrites par chacune de ses filiales ont été maintenues.

4.3.1.2 Responsabilité civile

Le programme « Master » mis en place couvre la responsabilité civile « Exploitation » et la responsabilité civile « Après Livraison ». La garantie, de 150 millions d'euros par sinistre tous dommages confondus, a été reconduite auprès du même assureur avec intégration des risques liés à l'activité des stations-service. Elle intervient en « Différence de Conditions et Limites » des polices locales. Du fait de la législation locale, les filiales

implantées en Afrique, aux Bermudes et en Suisse souscrivent en première ligne une police « Responsabilité Civile » auprès d'un assureur local.

La police « Master » responsabilité civile « Atteintes à l'Environnement » a été renouvelée auprès du même assureur. La garantie par sinistre est de 20 millions d'euros et couvre la responsabilité environnementale, l'atteinte à la biodiversité et les frais de dépollution.

Les acquisitions effectuées en 2015 ont vu leurs propres couvertures maintenues jusqu'en fin d'année.

Une couverture mondiale responsabilité civile « Aviation » a été renouvelée par le Groupe pour ses filiales distribuant du carburant aviation, à hauteur de 1 milliard de dollars, couvrant les risques liés au produit et aux dommages causés aux tiers lors des avitaillements.

4.3.1.3 Transports maritimes

Une police responsabilité civile « Affréteur » est souscrite auprès d'un P&I Club, membre de l'International Group, pour une garantie de 500 millions de dollars et 1 milliard de dollars en cas de pollution.

De même, une assurance « Marchandises Transportées » a été reconduite par le Groupe pour couvrir les dommages aux marchandises pour un montant maximum de 30 millions de dollars.

De son côté, la Sara a conservé ses garanties responsabilité civile « Affréteur et Marchandises Transportées » auprès de ses assureurs, et ce jusque fin 2015.

Concernant l'activité bitumes, les sociétés armateurs de navires acquises sont couvertes auprès d'un autre P&I Club, membre aussi de l'International Group pour leur responsabilité civile, et auprès d'assureurs sur le marché anglais pour la police « Corps de Navire ».

4.3.2 RUBIS TERMINAL (STOCKAGE)

4.3.2.1 Risques industriels

Sont couverts :

- ◆ les bâtiments, installations, matériels et stocks des clients en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris les attentats, pour un montant global de 1 479 millions d'euros avec des limitations contractuelles de garantie, par sinistre et par site, de 150 millions d'euros et de 30 millions d'euros pour le coulage de produits ;
- ◆ les frais et pertes annexes pour un montant de 10 millions d'euros par sinistre et par site ;
- ◆ la perte d'exploitation pour 192 millions d'euros avec une limitation contractuelle, par sinistre et par site, de 10 millions d'euros.

4.3.2.2 Responsabilité civile

Rubis Terminal est couvert, par sinistre et par année, pour son « Exploitation », à hauteur de 100 millions d'euros et « Après Livraison », à hauteur de 30 millions d'euros,

tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels).

En matière d'atteinte à l'environnement, la couverture par sinistre et par année, tous dommages confondus, s'élève à 20 millions d'euros.

4.3.3 RUBIS

4.3.3.1 Responsabilité civile des dirigeants

Sont assurés les dirigeants de Rubis et de ses filiales contrôlées ainsi que les dirigeants des *joint-ventures* désignées détenues à 50 %.

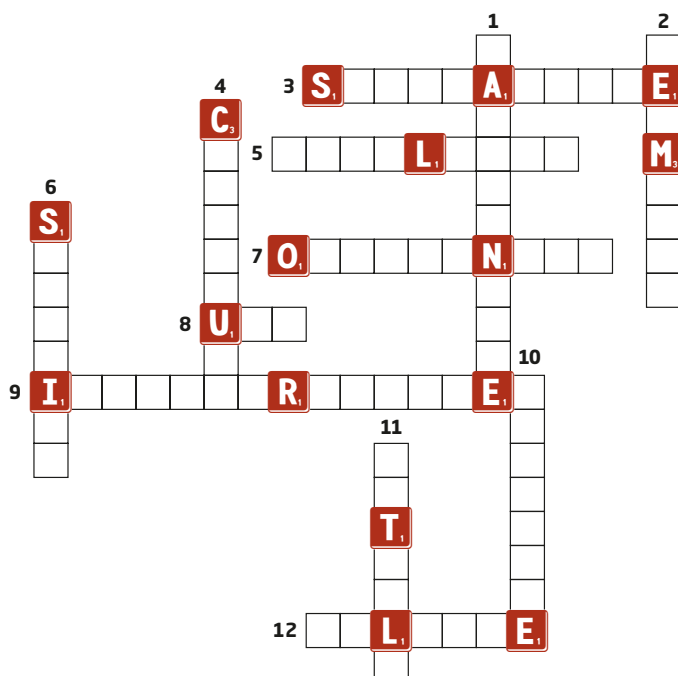
Sont prises en charge les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile, individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leur fonction de dirigeant.

Le plafond des garanties est fixé à 25 millions d'euros par an en première ligne et à 25 millions d'euros par an en deuxième ligne, tous sinistres confondus.

4.3.3.2 Pertes pécuniaires – Homme clé

Le développement du Groupe à l'international, dans des pays où les risques politiques et commerciaux peuvent être réels, a conduit Rubis à souscrire, au bénéfice de ses filiales, une police « Pertes Pécuniaires » garantissant :

- ◆ les risques politiques : confiscation, expropriation, dépossession, nationalisation ;
- ◆ le retrait d'autorisation, par l'autorité locale, d'exercer une activité économique ;
- ◆ l'inconvertibilité/non transfert de tous les flux financiers et notamment les dividendes ;
- ◆ le non-respect d'une sentence arbitrale en faveur de l'assuré ;
- ◆ le risque d'épidémie ;
- ◆ les mesures administratives discriminatoires ;
- ◆ les dommages matériels et/ou immatériels résultant d'événements naturels ;
- ◆ la perte homme clé.



Rubis Terminal

1. Entretien
2. Infrastructures servant à stocker des produits liquides industriels
3. Qui possède un savoir-faire
4. Catégories de produits pouvant être stockés
5. Canalisations servant au transport de liquides
6. Objectif n° 1 sur chacun des sites
7. Plantes cultivées dont on extrait de l'huile
8. Unité de Récupération de Vapeurs
9. Ensemble d'installations industrielles
10. Activité de Rubis Terminal
11. Roche liquide d'origine naturelle
12. Résidu du raffinage du sucre qui sert, notamment, à l'alimentation du bétail

Solution page 247

"Ne dis pas que tu n'as pas assez de temps. Tu as exactement le même nombre d'heures par jour qui ont été données à Bill Gates, Mère Teresa, Léonard de Vinci et Albert Einstein"

Anonyme

5

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE)

| | |
|--|-----------|
| LA DÉMARCHE RSE DE RUBIS | 60 |
| 5.1 INFORMATIONS SOCIALES | 62 |
| 5.1.1 Emploi-effectif | 62 |
| 5.1.2 Organisation du travail | 63 |
| 5.1.3 Dialogue social et accords collectifs | 64 |
| 5.1.4 Formation et perspectives d'évolution | 65 |
| 5.1.5 Diversité et égalité des chances | 66 |
| 5.1.6 Rémunération globale liée à la performance et au niveau de responsabilité | 69 |
| 5.1.7 Santé, sécurité et environnement : les priorités de Rubis | 70 |
| 5.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES | 74 |
| 5.2.1 Impact environnemental des activités du Groupe | 74 |
| 5.2.2 Politique générale en matière environnementale | 74 |
| 5.2.3 Pollution des eaux et des sols | 75 |
| 5.2.4 Rejets dans l'air | 76 |
| 5.2.5 Nuisances sonores | 78 |
| 5.2.6 Déchets | 78 |
| 5.2.7 Utilisation durable des ressources | 79 |
| 5.2.8 Lutte contre le réchauffement climatique | 80 |
| 5.2.9 Protection de la biodiversité | 81 |
| 5.3 INFORMATIONS SOCIÉTALES | 82 |
| 5.3.1 Politique éthique de Rubis | 82 |
| 5.3.2 Impact territorial, économique et social | 84 |
| 5.4 TABLE DE CONCORDANCE ET NOTE MÉTHODOLOGIQUE | 87 |
| 5.4.1 Table de concordance avec la loi « Grenelle 2 » | 87 |
| 5.4.2 Périmètre RSE | 89 |
| 5.4.3 Méthodes de remontée des données | 89 |
| 5.4.4 Définitions | 90 |
| 5.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION | 94 |

La démarche RSE de Rubis

« La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité » est plus qu'une devise : ce sont 2 principes fondamentaux d'une très forte culture d'entreprise qui place l'Homme au centre de l'organisation.

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis demeure une entreprise à taille humaine privilégiant, dans une organisation décentralisée, le professionnalisme, l'expérience et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle de la gestion des risques.

UNE CULTURE D'ENTREPRISE FONDÉE SUR LA RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE

La culture d'entreprise de Rubis se décline autour de 3 principes :

- ◆ **libérer les prises d'initiative.** Gérer ou administrer une entreprise n'est plus suffisant. Le manager doit être avant tout un entrepreneur, en plus d'un gestionnaire avisé, prudent et efficace. C'est en prenant de nouvelles initiatives que l'on peut gérer le changement, car on en devient un acteur essentiel ;
- ◆ **se doter d'une capacité à réagir rapidement** à tout nouvel événement de nature à affecter l'activité par une organisation flexible et décentralisée ;
- ◆ **s'insérer dans le tissu social et économique en adoptant un comportement citoyen et solidaire**, en faisant connaître et accepter les activités du Groupe et en favorisant le dynamisme des bassins de vie locaux (cf. section 5.3.2).

LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT : 3 PRIORITÉS DU GROUPE

Face aux risques auxquels elles sont exposées (cf. chapitre 4, section 4.1), les filiales opérationnelles de Rubis ont mis en place des dispositifs structurés en matière de santé, de sécurité et d'environnement (cf. section 5.1.7). Le Groupe est également soucieux de maîtriser son impact environnemental et d'agir en faveur de l'économie circulaire (cf. section 5.2).

LE RESPECT DE VALEURS ÉTHIQUES

Rubis prête une attention particulière à ce que l'ensemble des collaborateurs agisse dans le respect des valeurs et des règles qu'il considère comme essentielles et sur lesquelles il a fondé sa réussite. Ces principes fondamentaux ont été transcrits dans un Code éthique comprenant des règles destinées à prévenir et à lutter contre la corruption. Pour une bonne application de ce Code par les filiales, le Groupe met en place des actions de sensibilisation et de formation ainsi que des procédures de contrôle (cf. section 5.3.1).

UN PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE AU PLUS HAUT NIVEAU DU GROUPE

La politique RSE, mise en œuvre par les filiales, est pilotée par la Gérance de Rubis dont une partie de la rémunération variable est liée à des critères RSE (cf. chapitre 6, section 6.4.2). Les enjeux RSE sont aussi intégrés dans les lettres de cadrage des managers des branches du Groupe et dans les procédures de reporting et/ou de contrôle interne (cf. chapitre 4, section 4.2.2). Enfin, le Comité des Comptes et des Risques effectue un suivi des principaux risques sociaux et environnementaux et des mesures correctives apportées par le Groupe (cf. chapitre 6, section 6.3.2.3).

DES ÉQUIPES RSE DIVERSIFIÉES, AU PLUS PROCHE DU TERRAIN

La politique RSE du Groupe repose sur un système d'organisation décentralisée impliquant des équipes indépendantes (consolidations, juridiques, ressources humaines, QHSE).

Ce système organisationnel privilégie :

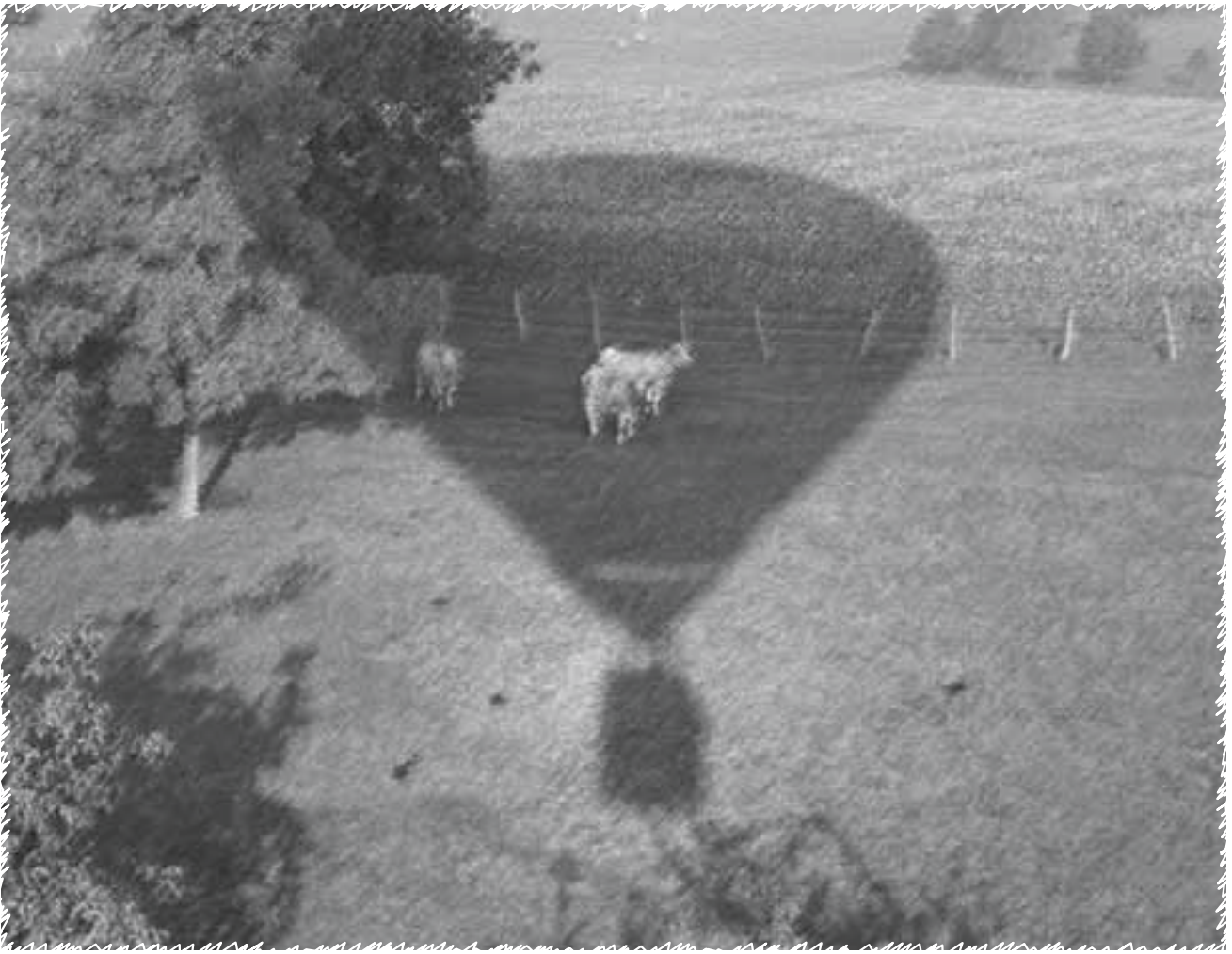
- ◆ **l'autonomie des collaborateurs** et un sens accru de la responsabilité ;
- ◆ **une flexibilité dans la gestion des problématiques liées à la RSE** en fonction de la nature de l'activité exercée et de la zone géographique dans laquelle l'entreprise évolue ;
- ◆ **un nombre restreint de niveaux hiérarchiques**, ce qui fluidifie la remontée des informations et l'efficacité de la gestion de la politique RSE.

Les collaborateurs des filiales participant à la gestion de la politique RSE et au bon fonctionnement du mécanisme de remontée des informations sont :

- ◆ pour les informations sociales : la Direction Juridique de Rubis Terminal (activité de stockage) et la Direction Consolidation de Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) ;
- ◆ pour les informations environnementales : la Direction Opérations/Travaux de Rubis Terminal et la Direction Technique Fuels et HSE de Rubis Énergie.

Chaque site du Groupe comprend également au moins un collaborateur ayant la responsabilité des questions liées à la RSE. Il s'agit :

- ◆ d'une personne dédiée (responsables QHSE dans les sites les plus exposés à des risques environnementaux ;
- ◆ et/ou du responsable du site.



COMPARABILITÉ, FIABILITÉ ET CONTRÔLE DES INFORMATIONS RSE

La comparabilité et la fiabilité des informations résultent essentiellement d'une standardisation des méthodes de remontée des données sociales et environnementales détaillée au sein de la **note méthodologique** (cf. section 5.4).

Chaque définition standardisée a été analysée et discutée en interne, par le Secrétariat Général de Rubis, les Directions Juridique, Technique et de la Consolidation de Rubis Énergie et de Rubis Terminal.

Un contrôle des informations remontées est effectué par les équipes susmentionnées, dans le cadre de procédures de vérification et d'analyses. Des actions d'audit interne

relatives à certaines informations extra-financières (éthique, anti-corruption) sont également à l'étude et seront mises en œuvre au cours de l'année 2016 (cf. section 5.3.1).

Pour une meilleure lecture du présent chapitre, une **table de concordance avec la loi « Grenelle 2 »** est disponible à la section 5.4.1.

La performance économique du groupe Rubis est liée aux compétences et à la motivation de ses collaborateurs. Cette motivation passe par l'épanouissement du salarié dans son cadre professionnel. Afin de valoriser au mieux le capital humain et prendre en compte les différentes spécificités liées aux activités du Groupe, Rubis a choisi de fonctionner de manière très décentralisée. Les filiales opérationnelles gèrent en autonomie les ressources humaines, dans le respect des valeurs du Groupe.

Conscient que toute organisation, même la plus attentive et la plus à l'écoute, est susceptible d'être améliorée, Rubis a choisi de placer, dans les années à venir, sa réflexion et ses efforts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.1.1 EMPLOI-EFFECTIF

Les effectifs du Groupe ont cru de manière significative en 2015, atteignant 2 722 collaborateurs, soit une augmentation de 55,8 % par rapport à 2014 (1 747 collaborateurs). Cette croissance des effectifs résulte essentiellement de la variation du périmètre du Groupe liée à l'intégration du groupe Eres (approvisionnement, transport et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest), ainsi que d'une activité de raffinage dans les Antilles françaises (Sara), d'une activité de distribution de GPL et de carburants à la Réunion (SRPP) et de la reprise d'actifs de distribution de produits pétroliers à Djibouti (cf. note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés).

Effectif total du Groupe au 31 décembre

| 2015 | 2014 | Variation |
|-------|-------|-----------|
| 2 722 | 1 747 | + 55,8 % |

5.1.1.1 Répartition par zone géographique, par métier et par sexe

Si l'activité de stockage (Rubis Terminal) se situe très majoritairement en Europe (à l'exception du terminal en Turquie), les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie) sont réparties entre les zones Europe, Caraïbes et Afrique.

Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation des effectifs en 2015 a lieu principalement dans la zone Afrique (+ 195,4 %), à la suite de l'intégration des activités de distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest et de distribution de GPL et de produits pétroliers à la Réunion et à Djibouti, ainsi que dans la zone Caraïbes (+ 73,8 %), du fait de l'intégration des activités de raffinage (Sara) et de *shipping* (transport maritime de produits pétroliers).

Le détail de la répartition des effectifs par sexe est publié à la section 5.1.5.2.

| Nombre de salariés | 31/12/2015 | 31/12/2014 | Variation |
|--|--------------|--------------|-----------------|
| Rubis Terminal (stockage) | 352 | 352 | 0 % |
| ◆ France | 254 | 259 | - 1,9 % |
| ◆ Hors France | 98 | 93 | + 5,4 % |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 2 355 | 1 381 | + 70,5 % |
| Europe | 591 | 592 | - 0,2 % |
| ◆ France | 239 | 239 | 0 % |
| ◆ Hors France | 352 | 353 | - 0,3 % |
| Caraïbes | 810 | 466 | + 73,8 % |
| Afrique | 954 | 323 | + 195,4 % |
| Rubis | 15 | 14 | + 7 % |
| TOTAL | 2 722 | 1 747 | + 55,8 % |

5.1.1.2 Créations et pertes d'emplois

Le Groupe maintient une politique de recrutement dynamique en 2015. Si la comparaison entre les exercices 2014 et 2015 ne met pas en évidence de variation significative appelant des commentaires particuliers dans l'activité de stockage (Rubis Terminal), les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie) enregistrent des écarts importants tant dans

les créations que dans les pertes d'emplois. Ces variations s'expliquent essentiellement par l'acquisition d'Eres et l'intégration corrélative de ses activités dans le périmètre du Groupe en 2015 (cf. note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés).

Dans la zone Caraïbes, ces variations résultent en effet de la nature de l'activité *shipping* (transport maritime de produits pétroliers). Les équipages des navires sont en effet habituellement recrutés pour des missions précises et temporaires, ce qui donne lieu à un accroissement du

nombre des recrutements, des ruptures conventionnelles et des fins de CDD répertoriés.

Dans la zone Afrique, les démissions, ruptures conventionnelles et fins de CDD résultent notamment des restructurations et du renouvellement des effectifs survenus lors de la reprise des activités de distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans les activités de distribution de GPL en Afrique du Sud (cf. chapitre 3 du Document de Référence 2013, section 3.1).

Aucun des décès comptabilisés ne résulte d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

| | Recrutements | | Démissions | | Départs à la retraite | | Licenciements | | Ruptures conventionnelles | | Décès | | Fin de CDD dont apprentissage | |
|--|--------------|------------|------------|-----------|-----------------------|-----------|---------------|-----------|---------------------------|-----------|----------|----------|-------------------------------|-----------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Rubis Terminal (stockage) | 29,5 | 34 | 6 | 1 | 5,5 | 3 | 7 | 2 | 4,5 | 10 | 0 | 0 | 5 | 9 |
| ◆ France | 14 | 24 | 2 | 1 | 4 | 1 | 6 | 0 | 2 | 9 | 0 | 0 | 4 | 9 |
| ◆ Hors France | 15,5 | 10 | 4 | 0 | 1,5 | 2 | 1 | 2 | 2,5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 355 | 212 | 192 | 86 | 11 | 8 | 46 | 46 | 105 | 21 | 6 | 2 | 110 | 44 |
| Europe | 79 | 71 | 28 | 39 | 4 | 6 | 26 | 25 | 15 | 12 | 0 | 2 | 20 | 11 |
| ◆ France | 37 | 26 | 12 | 9 | 1 | 5 | 10 | 7 | 2 | 5 | 0 | 2 | 12 | 11 |
| ◆ Hors France | 42 | 45 | 16 | 30 | 3 | 1 | 16 | 18 | 13 | 7 | 0 | 0 | 8 | 0 |
| Caraiïbes | 187 | 52 | 15 | 11 | 6 | 3 | 10 | 8 | 62 | 2 | 3 | 0 | 66 | 22 |
| Afrique | 89 | 89 | 149 | 36 | 1 | 2 | 10 | 13 | 28 | 7 | 3 | 0 | 24 | 11 |
| Rubis | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 385,5 | 246 | 198 | 87 | 16,5 | 14 | 53 | 48 | 109,5 | 31 | 6 | 2 | 115 | 53 |

5.1.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Groupe œuvre pour favoriser le bien-être de ses collaborateurs au travail. La diversité des pays dans lesquels le Groupe est présent engendre naturellement une variété des réglementations sociales applicables. De ce fait, chaque notion et/ou critère utilisé

a fait l'objet d'une définition harmonisée (cf. section 5.4).

5.1.2.1 Temps de travail

Les collaborateurs du Groupe sont très majoritairement embauchés à temps plein puisque les contrats à temps partiel concernent seulement 1,6 % des salariés en 2015, comme le montre le tableau ci-après. Le travail en rotation

correspond notamment à l'organisation du travail dans les dépôts de Rubis Terminal (activité de stockage) nécessitant une présence constante aux postes de travail, ainsi que dans certains dépôts de Rubis Énergie (activité de distribution). L'augmentation significative du travail en rotation dans la zone Caraïbes résulte de l'intégration en 2015 de la raffinerie de la Sara (activité de support et services).

| Nombre de salariés au 31 décembre | Temps plein | | Temps partiel | | Dont travail en rotation | |
|--|--------------|--------------|---------------|-----------|--------------------------|------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Rubis Terminal (stockage) | 345 | 342 | 7 | 10 | 160,5 | 155 |
| ◆ France | 249 | 252 | 5 | 7 | 107 | 105 |
| ◆ Hors France | 96 | 90 | 2 | 3 | 53,5 | 50 |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 2 322 | 1 354 | 33 | 27 | 166 | 38 |
| Europe | 571 | 573 | 20 | 19 | 0 | 0 |
| ◆ France | 233 | 234 | 6 | 5 | 0 | 0 |
| ◆ Hors France | 338 | 339 | 14 | 14 | 0 | 0 |
| Caraiïbes | 807 | 464 | 3 | 2 | 116 | 38 |
| Afrique | 944 | 317 | 10 | 6 | 50 | 0 |
| Rubis | 11 | 9 | 4 | 5 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 678 | 1 705 | 44 | 42 | 326,5 | 193 |

5.1.2.2 Absentéisme

Les taux d'absentéisme pour maladie non professionnelle, maladie professionnelle ou accident du travail, ainsi que le taux d'absences non autorisées restent relativement stables au sein du Groupe, à un niveau très faible.

Les variations éventuelles s'expliquent par l'accroissement des effectifs à la suite de l'extension du périmètre des filiales, par un nombre d'accidents du travail déclarés plus important cette année dans les sites français de Rubis Terminal (cf. section 5.1.7.3), ainsi que par certains arrêts prolongés qui impactent plus significativement les chiffres

des sociétés ayant peu de collaborateurs. Des variations relatives aux méthodes de comptabilisation du nombre total de jours travaillés et du nombre total de jours d'absence ont également été constatées dans certaines filiales (cf. section 5.4.4).

Taux d'absentéisme par type d'absence *

| | Absences pour maladie non professionnelle | | Absences pour accident du travail ou maladie professionnelle | | Absences non autorisées | |
|--|---|---------------|--|---------------|-------------------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Rubis Terminal (stockage) | 3,6 % | 3,98 % | 1,28 % | 0,6 % | 0 % | 0 % |
| ♦ France | 3,79 % | 3,98 % | 1,82 % | 0,82 % | 0 % | 0 % |
| ♦ Hors France | 3,14 % | 3,99 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 2 % | 1,58 % | 0,18 % | 0,34 % | 0,12 % | 0,08 % |
| Europe | 3,17 % | 2,32 % | 0,47 % | 0,71 % | 0,15 % | 0,09 % |
| ♦ France | 3,49 % | 3,57 % | 1,18 % | 0,89 % | 0,14 % | 0 % |
| ♦ Hors France | 2,96 % | 1,36 % | 0,04 % | 0,58 % | 0,16 % | 0,17 % |
| Caraïbes | 1,74 % | 1,77 % | 0,009 % | 0,003 % | 0,12 % | 0,09 % |
| Afrique | 0,77 % | 1,03 % | 0,006 % | 0,13 % | 0,07 % | 0,06 % |
| Rubis | 6,25 % | 0,6 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| TOTAL | 2,31 % | 2,06 % | 0,37 % | 0,39 % | 0,1 % | 0,07 % |

* Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

5.1.3 DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

L'écoute, le dialogue et le respect mutuel constituent des valeurs sur lesquelles Rubis a fondé sa relation avec l'ensemble de ses collaborateurs.

Chaque filiale entretient des relations ouvertes et constructives avec les instances représentatives du personnel, partout où elles existent (essentiellement dans les sociétés ayant leur siège en France). Des accords collectifs portent notamment sur les salaires, le plan d'épargne entreprise,

l'intéressement, la participation, l'égalité professionnelle et la formation (cf. section 5.1.6).

Chez Rubis Terminal, 46 accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales de l'employeur sont en vigueur en 2015, couvrant l'intégralité des collaborateurs. 30 accords ou décisions unilatérales existent chez Rubis Énergie, couvrant 968 salariés.

Le nombre de ces conventions varie d'un exercice à l'autre selon leurs dates d'échéance ou de renouvellement, mais

également en fonction de l'évolution des réglementations.

En France, tous les salariés de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sans exception sont couverts par une convention ou un accord collectif. Rubis, société mère du Groupe, n'est pas couverte par une convention collective.

Par ailleurs, en matière de santé et de sécurité, de nombreuses dispositions sont prises par décisions unilatérales, dans le respect des règles instaurées par le Groupe et après consultation des institutions représentatives du personnel.

5.1.4 FORMATION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le nombre total d'heures de formation est de 37 030 en 2015, en hausse de 50 % (24 610 en 2014), et le nombre de salariés bénéficiaires est en augmentation de 54 % (1 385 en 2015 contre 899 en 2014).

Le tableau ci-dessous présente le nombre total d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés bénéficiaires. Ce nombre varie de manière significative d'un exercice à l'autre, car il dépend en partie des obligations nouvelles issues de l'évolution des réglementations nationales. Par ailleurs, l'augmentation importante du nombre d'heures de formation dans la zone Caraïbes en 2015 résulte

essentiellement de l'intégration de la Sara au périmètre du Groupe.

Enfin, la variation constatée pour la zone Europe de Rubis Énergie résulte de la comptabilisation des données sociales des activités de distribution au Portugal intégrées en juillet 2014, sur la totalité d'un exercice.

| | 2015 | | 2014 | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| | Nombre total d'heures de formation | Nombre de salariés bénéficiaires | Nombre total d'heures de formation | Nombre de salariés bénéficiaires |
| Rubis Terminal (stockage) | 10 212 | 286,5 | 9 043 | 253 |
| ◆ France | 2 847 | 197 | 4 150 | 172 |
| ◆ Hors France | 7 365 | 89,5 | 4 893 | 81 |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 26 568 | 1 090 | 15 243 | 637 |
| Europe | 8 577 | 401 | 6 800 | 302 |
| ◆ France | 3 618 | 159 | 2 899 | 129 |
| ◆ Hors France | 4 959 | 242 | 3 901 | 173 |
| Caraïbes | 14 219 | 392 | 6 368 | 207 |
| Afrique | 3 772 | 297 | 2 075 | 128 |
| Rubis | 250 | 9 | 324 | 9 |
| TOTAL | 37 030 | 1 385,5 | 24 610 | 899 |

5.1.4.1 Former pour prévenir les risques

Compte tenu des risques liés à l'activité du Groupe, les filiales investissent :

- ◆ **en matière de santé**, par la mise en place de formations relatives aux gestes et postures pour les postes de travail comprenant des risques pour la santé des collaborateurs, ainsi que par des formations sécurité aux différents postes de travail « à risques » à destination du personnel et des intervenants extérieurs, des formations produits (soude, manipulation de produits chimiques), sauveteur-secouriste du travail, etc. ;
- ◆ **en matière de sécurité industrielle**, avec l'assistance d'organismes professionnels tels que le Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques (GESIP). Ces formations sont conçues de manière à faire progresser de façon continue la sécurité des personnes et des installations sur les sites industriels,

et ce dans un respect affirmé de l'environnement ;

- ◆ **en matière de sécurité routière**. Afin d'éviter la survenance d'accidents de la circulation dans des régions ne disposant pas d'infrastructures routières de qualité et/ou d'un niveau général de formation à la conduite suffisant, certaines filiales de Rubis Énergie ont décidé de renforcer leurs programmes de formation à la conduite (*defensive driving*), pour leurs propres collaborateurs et/ou pour certains de leurs sous-traitants ;
- ◆ **en matière d'environnement** ou encore de qualité (assimilation des standards ISO) ;
- ◆ **pour la maîtrise des systèmes de protection des installations** (maintenance des réservoirs, maîtrise des systèmes anti-incendie, etc.) ;
- ◆ **par des partenariats** avec des intervenants tels que l'Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures

(APTH) qui intervient dans la formation et dans l'assistance aux conseillers à la sécurité, l'Association de Formation dans le Négoce des Combustibles (Asfoneco), la Croix-Rouge, etc.

5.1.4.2 Former pour faire progresser

Selon les vœux émis par les salariés, le Groupe investit dans des formations plus générales, afin de valoriser les compétences des collaborateurs tout au long de leur carrière.

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont mis en place un ensemble de formations très variées :

- ◆ **formations en langues** ;
- ◆ **formations en management** ;
- ◆ **formations fonctionnelles** : formation en droit, en douanes, en paie, en réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, etc.

| 2015 | Nombre de sessions de formation en matière de santé ou sécurité | Nombre de sessions de formation en management |
|--|---|---|
| Rubis Terminal (stockage) | 328 | 40,5 |
| ◆ France | 259 | 0 * |
| ◆ Hors France | 69 | 40,5 |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 348 | 156 |
| Europe | 93 | 38 |
| ◆ France | 54 | 3 |
| ◆ Hors France | 39 | 35 |
| Caraïbes | 92 | 107 |
| Afrique | 163 | 11 |
| TOTAL | 676 | 196,5 |

* Des sessions de formation en management ont été organisées chez Rubis Terminal France en 2014.

5.1.5 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

5.1.5.1 Promouvoir la diversité culturelle et lutter contre les discriminations

Présent dans plus de 30 pays dans le monde, Rubis s'enrichit continuellement de la diversité culturelle de ses collaborateurs. Rubis privilégie, par ailleurs, lors des rachats de filiales à l'étranger, le maintien et/ou l'embauche de collaborateurs locaux pour leur expérience et leur connaissance des spécificités du pays. Cette politique favorise la mise en place d'un management plus international et encourage la diversité culturelle.

Toute discrimination liée à l'origine, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'état de santé et/ou de handicap, les opinions politiques, les convictions religieuses ou la situation familiale est prohibée (cf. section 5.3.1).

5.1.5.2 S'engager en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes

Dans un environnement industriel où la grande majorité des collaborateurs est affectée aux services d'exploitation, avec des horaires et des conditions de travail parfois éprouvantes, les hommes sont historiquement majoritaires dans le Groupe. Toutefois, dans certaines filiales importantes de la zone Caraïbes, les femmes sont majoritaires ou la parité est atteinte. C'est le cas dans les activités de distribution des Antilles et Guyane françaises par exemple.

Des accords d'entreprise visant à promouvoir l'égalité professionnelle ont en outre été conclus dans les filiales françaises du Groupe, venant compléter les mesures déjà existantes en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, d'égalité de rémunération, etc.

Concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), un accord d'entreprise, renouvelé le 12 décembre 2014, a été conclu pour une période de 3 années. Il met l'accent sur les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion professionnelle par la mise en place d'indicateurs de suivi. Une

commission de suivi des mesures prises et/ou envisagées a été également créée.

Concernant les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie), un accord d'entreprise, renouvelé en décembre 2015, vise notamment l'accès des femmes aux postes « à responsabilité », la neutralisation de la période de congés de maternité ou d'adoption sur l'appréciation professionnelle, le déroulement de carrière et enfin la conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales. Un plan d'action au contenu similaire a été mis en place pour l'activité de raffinage dans les Antilles françaises (Sara).

Nombre de femmes au sein du Groupe

Le nombre de collaboratrices employées par le Groupe est en augmentation de 27,8 % (616 collaboratrices au 31 décembre 2015 contre 482 au 31 décembre 2014). La proportion de femmes rapportée aux effectifs globaux est en revanche en diminution, passant de 27,6 % au 31 décembre 2014 à 22,6 % au 31 décembre 2015. En effet, les nouvelles acquisitions du Groupe se situent dans des activités comprenant historiquement une population

majoritairement masculine (*shipping*, distribution de produits pétroliers, raffinage).

Dans l'activité de stockage (Rubis Terminal), non impactée par les acquisitions réalisées en 2015, la proportion de femmes dans les effectifs reste relativement stable (17,8 % au 31 décembre

2015 contre 18,5 % au 31 décembre 2014). Le pourcentage de femmes ayant une fonction d'encadrement est en hausse. 40,8 % d'entre elles assurent des fonctions à responsabilités (cadres ou managers) au 31 décembre 2015, contre 38,5 % au 31 décembre 2014.

Chez Rubis, société mère du Groupe, les femmes sont historiquement majoritaires (80 % de l'effectif global de la Société au 31 décembre 2015). Cinq d'entre elles occupent des postes de managers.

| Nombre de femmes par catégorie | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 | | |
|--|------------|-------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | Non-cadres | Cadres | Managers | Non-cadres | Cadres | Managers |
| Rubis Terminal (stockage) | 37 | 18,5 | 7 | 40 | 17 | 8 |
| ◆ France | 35 | 10 | 5 | 37 | 8 | 6 |
| ◆ Hors France | 2 | 8,5 | 2 | 3 | 9 | 2 |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 448 | 65 | 29 | 339 | 52 | 15 |
| Europe | 126 | 23 | 10 | 130 | 19 | 10 |
| ◆ France | 59 | 16 | 5 | 59 | 14 | 5 |
| ◆ Hors France | 67 | 7 | 5 | 71 | 5 | 5 |
| Caraïbes | 185 | 26 | 11 | 142 | 22 | 3 |
| Afrique | 137 | 16 | 8 | 67 | 11 | 2 |
| Rubis | 5 | 2 | 5 | 4 | 2 | 5 |
| TOTAL | 490 | 85,5 | 41 | 383 | 71 | 28 |

Nombre de femmes embauchées

Le nombre de femmes embauchées au sein du Groupe au cours de l'exercice 2015 est en hausse de 3,9 % (79 femmes embauchées en 2015 contre 76 en 2014).

Concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), la proportion de femmes parmi les recrutements est en baisse, mais se situe cependant à des niveaux comparables à

ceux observés avant 2014. Cette variation s'explique par la nature des postes proposés et les spécificités du marché de l'emploi selon les zones géographiques.

Par ailleurs, dans les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie), le pourcentage de femmes embauchées sur le total des embauches atteint 45,6 % en 2015 dans la zone Europe, contre 35,2 % en 2014.

Les femmes représentent même plus des deux tiers des embauches en France (67,5 %). Dans la zone Caraïbes, la baisse significative de la proportion de femmes embauchées résulte de l'intégration des activités de raffinage et de *shipping* en 2015. Enfin, le pourcentage de femmes embauchées sur le total des embauches est en hausse dans la zone Afrique (31,5 % en 2015 contre 24,7 % en 2014).

| Embauches | 2015 | | | 2014 | | |
|--|--------------|-------------|-------------------|------------|-------------|-------------------|
| | Total | Dont femmes | % de femmes/total | Total | Dont femmes | % de femmes/total |
| Rubis Terminal (stockage) | 29,5 | 6 | 20,3 % | 34 | 17 | 50 % |
| ◆ France | 14 | 3 | 21,4 % | 24 | 14 | 58,3 % |
| ◆ Hors France | 15,5 | 3 | 19,4 % | 10 | 3 | 30 % |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 355 | 72 | 20,3 % | 212 | 59 | 27,8 % |
| Europe | 79 | 36 | 45,6 % | 71 | 25 | 35,2 % |
| ◆ France | 37 | 25 | 67,6 % | 26 | 13 | 50 % |
| ◆ Hors France | 42 | 11 | 26,2 % | 45 | 12 | 26,7 % |
| Caraïbes | 187 | 8 | 4,3 % | 52 | 12 | 23 % |
| Afrique | 89 | 28 | 31,5 % | 89 | 22 | 24,7 % |
| Rubis | 1 | 1 | 100 % | 0 | 0 | NA |
| TOTAL | 385,5 | 79 | 20,5 % | 246 | 76 | 30,9 % |

Nombre de femmes promues

Le Groupe maintient une politique volontariste en matière de promotion des femmes, leur représentation dans les promotions en 2015 étant nettement supérieure à la proportion de femmes dans

les effectifs totaux (6,6 points de pourcentage d'écart entre les 2 valeurs).

Ainsi, le pourcentage de femmes promues au sein du Groupe atteint 29,2 % de l'ensemble des promotions en 2015, en hausse par rapport à 2014 (28,6 %). Les collaboratrices représentent, tous pays

confondus, 30,5 % des promotions dans les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie) et 23,3 % des promotions dans l'activité de stockage (Rubis Terminal), contre respectivement 31,3 % et 20 % l'année précédente.

| Promotions | 2015 | | | 2014 | | |
|---|------------|-------------|-----------------------|------------|-------------|-----------------------|
| | Total | Dont femmes | % de femmes/ total | Total | Dont femmes | % de femmes/ total |
| Rubis Terminal (stockage) | 30 | 7 | 23,3 % | 30 | 6 | 20 % |
| ◆ France | 19 | 5 | 26,3 % | 23 | 6 | 26,1 % |
| ◆ Hors France | 11 | 2 | 18,2 % | 7 | 0 | 0 % |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 131 | 40 | 30,5 % | 96 | 30 | 31,3 % |
| Europe | 71 | 25 | 35,2 % | 78 | 25 | 32,1 % |
| ◆ France | 61 | 21 | 34,4 % | 73 | 25 | 34,2 % |
| ◆ Hors France | 10 | 4 | 40 % | 5 | 0 | 0 % |
| Caraïbes | 57 | 13 | 22,8 % | 15 | 4 | 26,7 % |
| Afrique | 3 | 2 | 66,7 % | 3 | 1 | 33,3 % |
| Rubis | 0 | 0 | NA | 0 | 0 | NA |
| TOTAL | 161 | 47 | 29,2 % | 126 | 36 | 28,6 % |

5.1.5.3 Diversité intergénérationnelle

Le Groupe s'enrichit de la diversité des collaborateurs qui le composent et veille à maintenir un équilibre entre les générations, ainsi que des conditions favorables à l'intégration des seniors.

Répartition équilibrée des collaborateurs par tranche d'âge

La pyramide des âges montre que le Groupe entretient une grande diversité intergénérationnelle au sein de ses effectifs, ce qui enrichit considérablement l'expérience des équipes.

Depuis l'intégration des acquisitions du Groupe survenues en 2015, les effectifs

des activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie) sont répartis de manière plus hétérogène qu'en 2014, en raison d'une forte représentation de la catégorie des 40-50 ans dans la zone Afrique (57 % des effectifs locaux). Au sein de l'activité de stockage (Rubis Terminal), non impactée par les acquisitions réalisées en 2015, les équilibres intergénérationnels restent stables d'un exercice à l'autre.

| | 31/12/2015 | | | | 31/12/2014 | | | |
|---|------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| | < 30 ans | Entre 30 et 40 ans | Entre 40 et 50 ans | > 50 ans | < 30 ans | Entre 30 et 40 ans | Entre 40 et 50 ans | > 50 ans |
| Rubis Terminal (stockage) | 11,7 % | 35,5 % | 31,8 % | 21 % | 13,9 % | 32,1 % | 34,1 % | 19,9 % |
| ◆ France | 9,1 % | 35 % | 32,3 % | 23,6 % | 12,7 % | 32,1 % | 32,4 % | 22,8 % |
| ◆ Hors France | 18,4 % | 36,7 % | 30,6 % | 14,3 % | 17,2 % | 32,3 % | 38,7 % | 11,8 % |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 8,6 % | 26,2 % | 43 % | 22,2 % | 10,3 % | 31,6 % | 32,6 % | 25,5 % |
| Europe | 9,1 % | 24,4 % | 32 % | 34,5 % | 9,3 % | 26,2 % | 32,6 % | 31,9 % |
| ◆ France | 14,6 % | 25,5 % | 26,8 % | 33,1 % | 13 % | 27,2 % | 31,4 % | 28,4 % |
| ◆ Hors France | 5,4 % | 23,6 % | 35,5 % | 35,5 % | 6,8 % | 25,5 % | 33,4 % | 34,3 % |
| Caraïbes | 12,9 % | 26,8 % | 34,6 % | 25,7 % | 11,4 % | 26,4 % | 36 % | 26,2 % |
| Afrique | 4,6 % | 26,9 % | 56,9 % | 11,6 % | 10,5 % | 49,2 % | 27,6 % | 12,7 % |
| Rubis | 6,7 % | 33,3 % | 26,7 % | 33,3 % | 7,1 % | 28,6 % | 28,6 % | 35,7 % |
| TOTAL | 9 % | 27,5 % | 41,4 % | 22,1 % | 11 % | 31,7 % | 32,9 % | 24,4 % |

Actions en faveur des seniors

Afin de favoriser la transmission du savoir entre les générations et le maintien d'une certaine proximité entre jeunes et seniors, en France, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont défini, lors des exercices précédents, une politique en faveur des seniors.

Pour Rubis Énergie, l'emploi des seniors constitue un facteur essentiel de cohésion sociale entre toutes les générations. Ainsi, la Société veille à ce que soient favorisés :

- ◆ l'évolution des carrières professionnelles ;
- ◆ le développement des compétences et des qualifications ;
- ◆ la transmission des savoirs.

Chez Rubis Terminal, la Société s'est engagée auprès du Comité d'Entreprise à travailler :

- ◆ au maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ;
- ◆ à la mise en place d'un entretien de deuxième partie de carrière pour les salariés à partir de 50 ans ;
- ◆ à la formation relative aux gestes et postures ;
- ◆ à la prise en charge d'une partie des frais de validation des acquis d'expérience.

En ce qui concerne les jeunes, le Groupe favorise l'emploi en alternance qu'il considère être un outil très adapté à leur insertion dans le monde du travail.

5.1.5.4 Le handicap

Le Groupe adopte une politique d'ouverture en faveur du handicap, en finançant notamment des associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre de ses actions de mécénat (cf. section 5.3.2).

Rubis Terminal a, par ailleurs, conclu des partenariats avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap (anciennement « Centre d'Aide par le Travail ») et des ateliers protégés.

5.1.6 RÉMUNÉRATION GLOBALE LIÉE À LA PERFORMANCE ET AU NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

Tout en restant attentif à la maîtrise des coûts salariaux, le Groupe a la volonté de proposer des rémunérations justes et motivantes, qui tiennent compte des compétences de chacun et de la réalisation des objectifs fixés avec l'intéressé, et ce de manière à encourager l'engagement et la performance des salariés.

5.1.6.1 Augmentations salariales

Les collaborateurs perçoivent un salaire de base, ainsi que des rémunérations complémentaires fondées sur la perfor-

mance individuelle (salaire variable, primes). Les salaires sont régulièrement revus en fonction des performances individuelles et, en dehors des augmentations au mérite, selon l'évolution du coût de la vie.

En 2015, une augmentation salariale a été attribuée à plus de la moitié des collaborateurs, en nette diminution toutefois par rapport à 2014, en raison de l'intégration des nouvelles acquisitions du Groupe dans les zones Caraïbes et Afrique pour les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie). La zone Europe de Rubis Énergie, non impactée par ces évolutions de périmètre, connaît un taux d'augmentation salariale supérieur à celui de 2014.

Concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), les 3 sites situés hors de France (comprenant 2 *joint-ventures*) ont stabilisé le coût de leur masse salariale pour l'exercice 2015, après avoir augmenté la quasi-totalité de leurs collaborateurs en 2014. Les terminaux situés en France ont, quant à eux, augmenté la totalité de leurs collaborateurs.

Par ailleurs, à l'occasion du vingtième anniversaire de la cotation de Rubis et au vu des performances du Groupe ces dernières années, la Gérance a souhaité récompenser le formidable travail des collaborateurs présents dans l'effectif fin 2014, en leur octroyant une prime exceptionnelle égale à un demi-mois de salaire.

| Nombre de salariés augmentés par catégorie | Non-cadres | | Cadres | | Managers | | Salariés augmentés/total | |
|--|----------------|--------------|------------|------------|-----------|-----------|--------------------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Rubis Terminal (stockage) | 233,5 | 259 | 17 | 28 | 12 | 17 | 74,6 % | 86,4 % |
| ◆ France | 229 | 197 | 15 | 11 | 10 | 7 | 100 % | 83 % |
| ◆ Hors France | 4,5 | 62 | 2 | 17 | 2 | 10 | 8,7 % | 95,7 % |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 954 | 847 | 99 | 102 | 73 | 65 | 47,8 % | 73,4 % |
| Europe | 268 | 259 | 39 | 33 | 51 | 40 | 60,7 % | 56,1 % |
| ◆ France | 51 | 58 | 21 | 24 | 16 | 12 | 36,8 % | 39,3 % |
| ◆ Hors France | 217 | 201 | 18 | 9 | 35 | 28 | 76,9 % | 67,7 % |
| Caraïbes | 356 | 305 | 30 | 43 | 11 | 13 | 48,9 % | 77,5 % |
| Afrique | 330 | 283 | 30 | 26 | 11 | 12 | 39 % | 99,4 % |
| Rubis | 5 | 5 | 3 | 3 | 6 | 6 | 93,3 % | 100 % |
| TOTAL | 1 192,5 | 1 111 | 119 | 133 | 91 | 88 | 51,5 % | 76,2 % |

5.1.6.2 Couvertures sociales pour les salariés hors de France

Chez Rubis Terminal, il existe une participation de l'employeur à des systèmes de prévoyance et de santé privés en faveur des collaborateurs employés hors de France.

Chez Rubis Énergie, la participation aux couvertures sociales privées (prévoyance, mutuelle) est à l'initiative de l'employeur pour les collaborateurs employés hors de France, sauf dans les filiales étrangères qui bénéficiaient d'un tel système avant leur rachat par le Groupe.

5.1.6.3 Participation et intéressement

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent, dans le cadre de la législation française, d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation. Rubis, en revanche, dispose uniquement d'un accord d'intéressement.

En 2015, les salariés de Rubis Terminal ont bénéficié de l'intéressement et de la participation ; ceux de Rubis Énergie et de Rubis, uniquement de l'intéressement.

5.1.6.4 Plans d'épargne salariale

Depuis de nombreuses années, le Groupe encourage l'épargne salariale par la mise en place de plans d'épargne entreprise et d'augmentations de capital annuelles réservées aux salariés (avec décote de 20 % et abondement de l'entreprise), réalisées via le FCP Rubis Avenir qui détient 1,09 % du capital de Rubis au 31 décembre 2015.

En 2015, l'augmentation de capital réservée aux salariés a donné lieu à l'émission de 80 392 actions nouvelles de 2,50 euros de nominal au prix de 37,33 euros (cf. chapitre 7, section 7.4.1). 73,15 % des salariés éligibles ont participé à cette émission (65,62 % en 2014).

5.1.6.5 Incentive plans

L'attribution d'options de souscription d'actions, ainsi que d'actions gratuites de performance et de préférence, a pour objectif de reconnaître la contribution positive d'un certain nombre de cadres à haut potentiel et de dirigeants des filiales de Rubis, à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement.

Elle constitue un instrument précieux dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents sur le long terme ; elle porte

sur une fraction limitée du capital et est soumise à des conditions de performance.

Il est important de préciser que les plans ne bénéficient pas aux gérants de Rubis. Les caractéristiques de ces plans et notamment leurs conditions de performance, sont décrites au chapitre 6, section 6.5.

5.1.7 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT : LES PRIORITÉS DE RUBIS

La santé, la sécurité et l'environnement sont des préoccupations essentielles pour Rubis. Ses 2 filiales opérationnelles, Rubis Énergie et Rubis Terminal, s'attachent continuellement à rechercher toute amélioration possible des conditions de travail, afin de prévenir et/ou réduire les risques professionnels.

5.1.7.1 Des engagements forts en faveur de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Le Groupe a défini un cadre qu'il souhaite voir respecté en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ce cadre est détaillé dans le Code éthique de Rubis (cf. section 5.3.1), qui rappelle l'existence de standards internes et de procédures d'audit des installations. Il précise que chaque collaborateur doit adopter un comportement responsable dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux procédures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur site et prêter une attention particulière au respect de ces règles par les tiers (collègues, fournisseurs, prestataires externes, etc.).

Diffuser les principes fondamentaux du Groupe dans les filiales

Une politique générale a été élaborée pour chacune des activités du Groupe. Elle se conforme aux principes établis par Rubis dans son Code éthique.

Rubis Terminal (activité de stockage) a diffusé un document à l'ensemble de ses filiales exposant « les principes de la culture sécurité Rubis Terminal » et imposant des règles standardisées en matière de sécurité.

Ces principes rappellent, au travers des engagements pris par la direction de Rubis Terminal, que les managers sont responsables et comptables de la sécurité du personnel et que la sécurité est une valeur centrale du Groupe qui doit être partagée comme valeur personnelle par tous les collaborateurs.

Rubis Terminal considère en effet que la santé et la sécurité contribuent au succès de l'entreprise et qu'il convient à cet égard de ne jamais les négliger, en agissant en amont pour éviter toute blessure au poste de travail ou toute maladie professionnelle.

La direction de chaque site industriel a ainsi l'obligation de prévoir un audit régulier évaluant le respect des principes et des standards de sécurité. Des indicateurs de performance ont été mis en place, permettant d'engager et de suivre un processus d'amélioration continue de la santé et de la sécurité.

La direction de Rubis Terminal et celle de chaque dépôt s'engagent annuellement vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs, administrations et riverains des sites, à suivre une politique QHSE qui intègre un objectif d'amélioration de la sécurité. Les dirigeants acceptent également d'adhérer à des standards internationaux QHSE reconnus, présentés ci-après.

Enfin, Rubis Terminal s'est engagé dans un programme pluriannuel chiffré de diminution de ses consommations, émissions et rejets, au travers de la diffusion d'un document intitulé « Objectifs Groupe pour les effets environnementaux et la consommation d'énergie ». Ce document détaille des objectifs à horizon 2020 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, d'eau et de déchets.

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) a mis en place une « Charte Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) », qui demande aux sociétés qui lui sont affiliées de se conformer, au-delà de la réglementation en vigueur localement, à des objectifs HSE considérés comme fondamentaux, en vue de préserver la sécurité des biens et des personnes et de renforcer la sensibilité des collaborateurs à celle-ci.

Ces objectifs d'ordre général portent sur les mesures suivantes :

- ◆ une évaluation régulière des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- ◆ l'élaboration d'une politique HSE prenant en compte l'aptitude du personnel au travail, les recommandations de conduite de véhicules ou encore les interdictions de consommation de drogue et d'alcool ;
- ◆ la définition de consignes et d'objectifs de sécurité (sous-traitants inclus) ;
- ◆ l'élaboration de plans de formation sécurité ;

- ◆ l'évaluation des dangers liés aux produits manutentionnés ;
- ◆ la mise en œuvre de plans de maintenance préventive ;
- ◆ l'enregistrement des presque-incidents, des incidents et des accidents sur site, qui sont ensuite analysés et déclarés à la Direction Technique HSE Groupe, donnant lieu à des « retours d'expérience » diffusés à l'ensemble des sociétés affiliées et destinés à éviter leur réitération ;
- ◆ l'analyse régulière des paramètres de sécurité des activités transport (route, fer, pipeline ou mer), dans le but de les améliorer continuellement.

Des mesures plus spécifiquement liées aux activités de dépôts et de distribution de GPL ou de carburants sont également précisées dans cette Charte.

Respecter strictement les normes professionnelles et sectorielles

Plusieurs actions sous-tendent cet objectif en fonction des activités exercées :

- ◆ veiller à analyser l'état des installations au regard des réglementations locales et programmer, si nécessaire, des travaux de mise en conformité ;
- ◆ respecter des standards techniques spécifiques au Groupe, tant pour les sociétés situées en France qu'à l'étranger ;
- ◆ adhérer à des programmes tels que Responsible Care de l'International Council of Chemical Associations, par lequel Rubis Terminal s'est engagé à respecter, dans ses diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles du secteur, à se comparer aux meilleures pratiques industrielles et à chercher constamment à améliorer les performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement ;
- ◆ adhérer, pour les dépôts de stockage de produits chimiques, au Chemical Distribution Institute-Terminals (CDI-T), une fondation à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité sur les sites industriels chimiques ;

- ◆ adhérer aux groupes/associations professionnels d'aviation JIG et IATA, avec l'objectif de disposer d'une expertise performante pour les opérations d'avitaillement d'avions sur les aéroports.

Obtenir des certifications de sites

Le Groupe a obtenu des certifications pour plusieurs de ses sites, et notamment ceux qui sont classés Seveso.

Rubis Terminal (activité de stockage) développe principalement les certifications suivantes, selon ses filiales :

- ◆ ISO 9001 pour l'ensemble de ses terminaux (à l'exception du terminal Corse) ;
- ◆ ISO 14001 pour certains terminaux français et internationaux ⁽¹⁾ ;
- ◆ BS OHSAS 18001 (British Standard Occupational Health and Safety Assessment Series) pour le site de Ceyhan, en Turquie (Delta Rubis) ;
- ◆ CDI-T (Chemical Distribution Institute-Terminals) pour les dépôts de produits chimiques ;
- ◆ Responsible Care pour l'ensemble des dépôts chimiques.

Par ailleurs, sans avoir retenu strictement la certification HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), Rubis Terminal forme le personnel concerné à appliquer les principes de cette démarche et à savoir répondre aux besoins spécifiques du secteur alimentaire, tels que la garantie de l'origine des produits tout au long de la chaîne logistique.

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) développe principalement les certifications suivantes au sein de ses filiales :

- ◆ ISO 9001 ⁽²⁾ ;
- ◆ ISO 14001 et BS OHSAS 18001 (pour Vitogaz Switzerland) ;
- ◆ AFNOR NF 345 – Service Relation Client (Vitogaz France), cf. section 5.3.1.3.

5.1.7.2 Des efforts concrets pour anticiper les risques sur le terrain

Les équipes QHSE (Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement) du Groupe sont dans une démarche perpétuelle d'amélioration des dispositions et des procédures relatives à la santé et à la sécurité des collaborateurs.

Les politiques QHSE sont animées par les chefs d'établissements assistés par les directions industrielles, techniques et HSE de Rubis Énergie et Rubis Terminal et, dans les sites les plus importants, par des ingénieurs qualité et/ou des ingénieurs HSE. Les directeurs de filiales et les directions fonctionnelles de celles-ci rendent compte de leurs interventions dans le domaine HSE aux Comités de Direction qui se tiennent semestriellement au sein de chaque filiale, en présence de la Gérance de Rubis.

Prévenir les risques pour mieux protéger l'intégrité des personnes

Afin d'anticiper les risques, les équipes QHSE des filiales sont amenées à travailler sur les éléments suivants :

- ◆ identifier les risques significatifs donnant lieu, annuellement, à l'établissement par les responsables des sites de cartographies des risques (cf. chapitre 4, section 4.1) ;
- ◆ mettre en place des systèmes de gestion de la sécurité (maintenance préventive, retours d'expérience, gestion des risques technologiques, etc.) notamment pour les sites Seveso seuil haut (cf. ci-après dans la présente section) ;
- ◆ réaliser régulièrement des audits internes, transversaux et externes (cf. chapitre 4, section 4.2) ;
- ◆ solliciter des sociétés spécialisées, telles que Oil Spill Response Ltd à laquelle Rubis Énergie a adhéré en vue de bénéficier d'une assistance en cas de pollution maritime sur ses dépôts de carburants ou à l'Independent Counselling and Advisory Services en Afrique du Sud, afin d'accompagner les collaborateurs dans les situations de pandémie ;
- ◆ former et sensibiliser régulièrement l'ensemble du personnel (cf. section 5.1.4).

(1) À ce jour, tous les dépôts « chimiques » français et le site de Ceyhan, en Turquie (Delta Rubis) ont été certifiés. Un processus de certification ISO 14001 sera en cours de validation en 2016 pour les installations de Rouen, Dunkerque et Strasbourg (SES).

(2) Les sociétés disposant de certifications ISO 9001 sont, en France : Vitogaz, Sigalnor et Norgal ; au Maroc : Lasfargaz ; au Portugal : Rubis Energia Portugal ; en Suisse : Vitogaz Switzerland ; et en Afrique du Sud : Easigas et ISO 14001 au Portugal : Rubis Energia Portugal.

Améliorer la maintenance préventive des installations et l'appréhension des risques par les collaborateurs

Les dispositifs de maintenance préventive des installations et de gestion des risques sont mis en place par les branches du Groupe en fonction des spécificités des activités (cf. section 5.2.1.1).

Rubis Terminal (activité de stockage) a déployé un outil collaboratif de maintenance de « GMAO » (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) pour l'ensemble de ses filiales. Ce système permet, une fois la base de données renseignée, de planifier les interventions de surveillance et de maintenance préventive, de répertorier toutes les opérations de maintenance effectuées de façon à créer un historique d'entretien, d'anticiper les besoins en pièces de rechange, d'évaluer les coûts d'entretien en liaison avec la gestion des équipements de chaque matériel et de préparer les budgets prévisionnels.

Rubis Terminal travaille également à améliorer la compréhension des systèmes et l'appréhension des risques liés aux installations via le PID (Piping and Instrument Diagram), un schéma synthétique issu des standards américains qui répertorie les tuyaux, réservoirs et pompes d'un site. Depuis 2014, les sites de Rubis Terminal mettent progressivement en place d'autres schémas appelés « PID d'exploitation », qui sont conçus pour être plus lisibles et compris par le plus grand nombre. Cette initiative permettra d'accroître encore l'efficacité de la politique de prévention des risques.

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services), tout comme Rubis Terminal, déploie une activité de GMAO via un logiciel D-REAMS (Distribution - Rubis Énergie Asset integrity Management System), qui permet la gestion de gammes d'inspection et de maintenance préventive d'équipements et de gammes de contrôle des procédures et compétences. Ce projet, actuellement essentiellement déployé dans les activités de distribution de GPL, a permis d'identifier les facteurs relatifs à la technique, à la gestion du changement et au comportement humain, influant sur la sécurité industrielle.

Dans la gestion des procédures sur les dépôts de Rubis Énergie, le changement est une activité qui ajoute, supprime ou

modifie un système ou ses composants, de façon permanente ou temporaire. Comme toute modification de fonctionnement, le changement est générateur de nouveaux risques. Il nécessite donc une préparation des équipes pour une réalisation sans erreur. Afin d'accompagner les changements d'activité dans les sites, les équipes techniques de Rubis Énergie ont également développé un nouvel outil de gestion des changements dans le cadre d'un programme intitulé « Faites-le bien du premier coup ! ». Cet outil définit un ensemble de mesures rigoureuses, ayant vocation à améliorer l'identification et le traitement des risques découlant des changements, avant leur mise en œuvre. Il permet de mieux définir les barrières et les moyens de maîtrise à instaurer en vue d'éviter tout incident et de traiter, le cas échéant, les éventuelles autres conséquences sur la sécurité, la santé et l'environnement. La mise en place de ce nouvel outil donne lieu à une formation de chaque responsable de dépôt, afin que son utilisation soit effective sur le terrain.

Utiliser des procédures de « retours d'expérience »

Les modalités d'organisation de ces procédures varient en fonction des activités.

Rubis Terminal (activité de stockage) a développé un outil de partage de la sécurité (Rubis Terminal Operational Platform) afin de faciliter et d'encourager la collecte et les échanges d'informations liées à la sécurité. Cette interface, conçue sous un angle pratique et adaptée aux caractéristiques du métier, rassemble les comptes-rendus d'incidents publiés par chaque terminal et s'accompagne d'un module de gestion des retours d'expérience ainsi que de rapports et de tableaux de bord. Il est utilisé par les équipes QHSE locales et favorise les interactions entre sites, en vue de limiter la répétition d'événements à risques.

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) utilise l'extranet de la Société pour diffuser des procédures et des retours d'expérience à toutes les filiales. Ainsi, à la suite d'événements accidentels, les mesures organisationnelles sont adaptées et mises à jour si nécessaire, notamment en ce qui concerne les procédures de prévention des risques, les actions de formation des collaborateurs et le renforcement de la surveillance des équipements.

Prévenir et maîtriser les risques technologiques : le dispositif préventif de sécurisation des installations

Les risques industriels et technologiques liés aux activités du Groupe ont été décrits au chapitre 4 du présent Document de Référence.

Comme il a été montré précédemment dans la présente section, au-delà du respect des règles de sécurité, le Groupe concentre ses efforts sur la prévention. La prévention des risques technologiques est assurée par la réalisation d'inspections régulières des sites et des filiales du Groupe, effectuées par les directions industrielles et techniques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie. Elles font l'objet de rapports établis en concertation avec les chefs d'établissements et les responsables des filiales concernées, afin d'analyser les anomalies et/ou les insuffisances potentielles et prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

La procédure de déclaration par les filiales des presque-incidents, des incidents et des accidents, qui donne lieu à des « retours d'expérience », constitue un excellent indicateur de la culture sécurité des entités et un élément important dans le processus d'amélioration continue.

Outre les inspections et les retours d'expérience, chaque entité met en place des mesures préventives propres à son activité, notamment :

- ◆ des programmes d'inspections internes décennales de tous les bacs de stockage de GPL et de carburants ;
- ◆ l'installation d'équipements de sécurité tels que des jaugeurs, des alarmes de niveau, des défenses incendie, des systèmes de détection de gaz, etc. ;
- ◆ la vérification systématique que le stockage de toute substance, existante ou nouvelle, a préalablement été autorisé par un arrêté d'exploitation si nécessaire ;
- ◆ l'analyse et la prise en compte systématiques des risques identifiés dans la fiche de données de sécurité des produits (FDS) et la formation systématique du personnel à la manipulation de tout produit potentiellement dangereux ;
- ◆ dans le cadre de la réglementation Seveso, une procédure de prévention des accidents

majeurs dans les établissements français impliquant des substances dangereuses, complétée par des « mesures de maîtrise des risques instrumentées » (MMRI) ;

- ◆ l'inspection périodique des installations de défense incendie et la mise à jour régulière des plans de secours, en concertation avec les autorités locales.

Des investissements dédiés

Conscient que les investissements sont également garants de la compétitivité du Groupe, Rubis continue à investir régulièrement pour faire évoluer ses installations, afin de respecter les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et garantir ainsi la protection des individus et de leur environnement (air, eaux, sols et urbanisme à proximité de ses établissements).

Le montant des investissements de maintenance sécurité/environnement est en

constante progression. En 2015, il a été de 14,8 millions d'euros pour Rubis Terminal et de 31,3 millions d'euros pour Rubis Énergie, soit un total de 46,1 millions d'euros contre 26,3 millions d'euros en 2014.

5.1.7.3 Accidents du travail et maladies professionnelles

La politique volontariste des filiales de Rubis en matière de santé et de sécurité, telle que détaillée tout au long de la présente section, a permis de ne déplorer en 2015 aucun accident mortel, ni aucun accident grave ayant entraîné une incapacité totale et définitive de travail de collaborateurs du Groupe.

Le nombre d'accidents déclarés a, en revanche, doublé par rapport à l'exercice précédent (39 en 2015 contre 18 en 2014), augmentant corrélativement le taux de

fréquence des accidents du travail avec arrêt. Concernant les activités de distribution et de support et services (Rubis Énergie), cette hausse s'explique essentiellement par l'intégration, au cours de l'année, des activités de distribution de bitumes (groupe Eres) en Afrique de l'Ouest et de raffinage dans les Antilles françaises (Sara).

Concernant l'activité de stockage (Rubis Terminal), une hausse significative des accidents du travail déclarés a été constatée dans les sites français, qui sont implantés sur des zones industrielles historiques aux infrastructures plus anciennes. Des mesures correctives ont été apportées par les équipes QHSE, s'agissant notamment de la prévention des accidents liés aux défauts de postes de travail.

| | Nombre d'accidents déclarés | | Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 million d'heures travaillées) | | Nombre de maladies professionnelles déclarées | | Nombre d'incapacités totales et définitives de travail | | Nombre d'accidents mortels | |
|--|-----------------------------|-----------|---|------------|---|----------|--|----------|----------------------------|----------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Rubis Terminal (stockage) | 11,5 | 6 | 18,3 | 9,5 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ France | 10 | 5 | 22,3 | 11 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ Hors France | 1,5 | 1 | 8,3 | 5,7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rubis Énergie (distribution / support et services) | 28 | 12 | 9,9 | 5,3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Europe | 12 | 8 | 12,6 | 8,8 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ France | 7 | 5 | 20 | 13,6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ Hors France | 5 | 3 | 8,3 | 5,6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Caraiïbes | 5 | 1 | 5 | 1,4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Afrique | 11 | 3 | 12,6 | 4,6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rubis | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 39,5 | 18 | 11,3 | 6,2 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |

5.1.7.4 Maladies non professionnelles

Le Groupe est présent dans certains pays présentant des situations de pandémie.

Conscientes du rôle que peuvent assurer les entreprises dans la prévention de ces dangers sanitaires, certaines filiales ont mis en place des programmes de sensibilisation

et d'assistance, notamment dans le cadre de la lutte contre le sida (Afrique du Sud), l'épidémie Ebola et la malaria (Nigéria).



Rubis Energia Portugal, c'est un groupe de salariés qui a pris l'initiative de parcourir 260 km à vélo entre Porto et Saint-Jacques de Compostelle pour marquer le premier anniversaire de l'activité sous la marque Rubis Gás, en juillet 2015, et soutenir une œuvre sociale dédiée aux enfants.

Informations environnementales

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Elle fait partie des priorités de Rubis. Impliqué et responsable, le Groupe œuvre constamment non seulement à la protection de son environnement, mais également à celui de ses collaborateurs et de ses clients. Le Groupe consacre en outre une part de ses efforts et de son talent à promouvoir les énergies vertes et à favoriser les économies d'énergie.

5.2.1 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Les risques pour l'environnement et la sécurité des personnes, générés par les activités du Groupe et gérés de manière stricte et responsable, sont identifiés au chapitre 4, section 4.1.

5.2.1.1 Trois pôles d'activités aux impacts environnementaux peu comparables

Le Groupe développe ses activités autour de 3 pôles : l'activité de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), l'activité de distribution de GPL et de produits pétroliers, ainsi que l'activité de support et services comprenant la raffinerie de la Sara, le négoce et le transport maritime de produits pétroliers (*shipping*).

5.2.1.2 Le stockage de produits liquides pétroliers, chimiques et agroalimentaires

Le Groupe, *via* la société Rubis Terminal, stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les mélasses et les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte issue notamment des directives Seveso (*cf.* chapitre 4, section 4.1.1). Sa vocation première est de restituer les produits confiés par les clients dans l'état où ils sont

réceptionnés ; les clients prenant en charge le transport de leurs produits. Ces opérations ne donnent lieu à aucun processus de transformation industrielle, limitant ainsi les rejets dans l'air et les consommations d'énergie. Avec le développement des biocarburants, d'autres prestations se sont développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits), qui ne sont toutefois pas susceptibles de générer de pollution majeure.

5.2.1.3 La distribution de GPL, de carburants et de bitumes

Le Groupe, *via* la société Rubis Énergie, distribue l'énergie verte par excellence ! Le butane et le propane (GPL) sont en effet des gaz dont la combustion ne produit pas de particules et limite significativement tant les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone), à l'origine de l'effet de serre, que les émissions de NO_x (oxydes d'azote), à l'origine de maladies respiratoires.

Rubis Énergie distribue également des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, etc.), notamment au travers de réseaux de stations-service et d'installations d'avitaillement aviation, ainsi que des bitumes.

Le transport, le stockage et la manipulation de ces différents produits sensibles nécessitent une attention particulière en matière de sécurité et d'environnement qui se traduit par la mise en œuvre de systèmes d'exploitation rigoureux selon des réglementations strictes (telles que les réglementations Seveso en Europe).

5.2.1.4 L'activité de support et services

À la suite de la prise de contrôle de 71 % du capital de la raffinerie de la Sara et de l'activité *shipping* du groupe Eres en 2015, le Groupe a réorganisé ses activités en créant une branche « support et services » comprenant le négoce, le transport maritime de produits pétroliers (*shipping*) ainsi que la Sara. Le raffinage constitue **l'unique activité de transformation industrielle du Groupe**

qui, à ce titre, a un impact environnemental supérieur à celui des autres filiales de Rubis.

Conformément à la méthodologie du Groupe liée au périmètre de *reporting*, il a été décidé que la raffinerie de la Sara ne ferait l'objet d'une publication de données environnementales chiffrées qu'à compter du Document de Référence pour l'exercice 2016, compte tenu de son intégration récente au cours de l'exercice 2015. Toutefois, les premières études menées par les équipes HSE de Rubis Énergie confirment qu'elle génère des pollutions et rejets supérieurs aux autres activités du Groupe.

5.2.2 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

5.2.2.1 Une politique conçue comme partie intégrante du dispositif « HSE »

La politique générale de Rubis en matière environnementale est pleinement intégrée au dispositif santé, sécurité et environnement et est exposée ci-avant (*cf.* section 5.1.7).

5.2.2.2 Des efforts en faveur de l'économie circulaire

Rubis agit pour améliorer ses résultats en matière d'économie circulaire, tant par des efforts d'optimisation de ses consommations que par des investissements innovants.

Ces actions se traduisent :

- ◆ par des mesures de réduction des émissions de gaz et la promotion d'énergies propres (*cf.* section 5.2.4) ;
- ◆ par une amélioration du taux de la valorisation des déchets (*cf.* section 5.2.6) et du retraitement des eaux (*cf.* section 5.2.7.1) ;
- ◆ par une réduction des consommations d'énergie (*cf.* section 5.2.7.2).

Enfin, bien que ses activités ne soient pas impactées par la question du gaspillage alimentaire, le Groupe est sensible à cette problématique. Des collectes solidaires

sont notamment organisées auprès des collaborateurs de certaines filiales, en matière de biens de première nécessité (alimentaire, vestimentaire) et de bureautique (cf. section 5.3.2).

5.2.3 POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS

Les risques de contamination des eaux et des sols liés aux activités du Groupe peuvent provenir de déversements accidentels des produits stockés et/ou transportés (cf. chapitre 4, section 4.1). Certaines pollutions identifiées à ce jour résultent d'activités antérieures à la présence du Groupe sur le site concerné (par exemple, le dépôt de Reichstett à Strasbourg). De manière générale, le Groupe investit significativement en France et progressivement sur les nouveaux sites à l'étranger pour améliorer la sécurité de ses installations et éliminer, autant que possible, les risques de pollution.

5.2.3.1 Analyse des volumes de pollution par type d'activité

Les enjeux de pollution des eaux et des sols n'étant pas les mêmes entre les activités de stockage, de distribution et de support et services, ils doivent être analysés distinctement.

Activité de stockage

La pollution des eaux et des sols liée aux terminaux de stockage (Rubis Terminal) résulte principalement d'activités menées antérieurement à l'acquisition des sites par le Groupe. En 2015, les matières en suspension et les hydrocarbures rejetés dans l'eau correspondent ainsi essentiellement aux travaux de dépollution en cours sur le site de Reichstett (Strasbourg) qui a été racheté en 2013 par le Groupe. Ce dépôt, pour lequel Rubis Terminal s'est engagé à financer un plan de dépollution conséquent, est installé sur le site d'une ancienne raffinerie dont les eaux souterraines et les sols étaient très pollués.

Les premiers effets des actions de dépollution à Reichstett, par réduction des concentrations et des volumes d'eaux, ont permis d'obtenir une baisse significative des matières en suspension et des hydrocarbures rejetés, passant respectivement de 3 005 kg en 2014 à 2 533 kg en 2015 (- 15,7 %) et de 10 897 kg en 2014 à 1 338 kg en 2015 (- 87,7 %). Aucune modification de périmètre n'a été opérée cette année pour ces valeurs.

Activité de distribution

Dans l'activité de distribution (Rubis Énergie), la pollution des eaux et des sols de certains sites identifiés résulte principalement de déversements accidentels de carburants intervenus dans le passé ; le cas de pollution spécifique due à une fuite de carburant dans une station-service des Bahamas en 2013, est exposé au chapitre 4, section 4.1.

Activité de support et services

L'activité de support et services (Rubis Énergie), incluant principalement la raffinerie de la Sara, est actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental (cf. section 5.2.1.4). Les premières études menées par les équipes HSE de Rubis Énergie confirment néanmoins que le raffinage, qui s'inscrit dans un processus de transformation industrielle, génère une pollution des eaux souterraines et des sols supérieure à celle des autres activités du Groupe.

5.2.3.2 Mesures pour lutter contre la pollution

Les cas de pollution des eaux souterraines et des sols concernent principalement les zones d'implantation des réservoirs ainsi que les zones de transfert des dépôts et des stations-service.

Activité de stockage

Une inspection systématique des réservoirs contenant des produits dangereux est effectuée, suivant un standard international, lors des différentes visites périodiques obligatoires. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines et des sols en cas d'épandage accidentel, les réservoirs de stockage sont généralement installés dans des bassins de rétention étanches (revêtements en béton ou complexes argileux).

Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur ouverture se fait manuellement, après avoir effectué une vérification préalable d'absence de polluants.

Dans les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes des sites de stockage, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés, et sont généralement connectées à des séparateurs déshuileurs liés à des stations de traitement ou des bassins tampons.

Aux points de rejets, des analyses des eaux sont réalisées au minimum semestriellement, et mensuellement en sortie des stations de traitement.

Une surveillance hebdomadaire ou mensuelle de l'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines, situés en aval hydraulique des installations, est effectuée sur la quasi-totalité des sites.

Activité de distribution

Les équipements des stations-service de distribution de carburants susceptibles de générer des pollutions dans le sol (essentiellement les citernes et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés (notamment au niveau de leur intégrité et de leur étanchéité) et progressivement remplacés par des équipements à technologie « double enveloppe ». Il s'agit de réservoirs et de canalisations enterrés, à double paroi, équipés de détecteurs de fuite assurant un contrôle permanent afin de se préserver de toute éventuelle pollution.

En parallèle, Rubis Énergie procède au renforcement des programmes de maintenance préventive de ces équipements (détaillés à la section 5.1.7) et travaille à une amélioration de la formation sécurité/environnement des gérants de stations, pour leur donner notamment les moyens de détecter immédiatement toute perte de produit due à des équipements défectueux ou à des fraudes.

Les eaux pluviales susceptibles d'être salées au contact des pistes de circulation sont de plus en plus fréquemment traitées avant rejet dans l'environnement ; les stations le nécessitant sont équipées de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales lorsque des travaux de réfection de voirie sont envisagés.

Activité de support et services

Afin de limiter les risques de pollution maritime, le Groupe fait appel, pour chaque affrètement, à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Rubis Énergie a également pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement de produits. Elle adhère à Oil Spill Response Ltd, un organisme susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

5.2.4 REJETS DANS L'AIR

Les activités de Rubis, à l'exception de l'activité de raffinage aux Antilles françaises (Sara), sont globalement peu génératrices de rejets de CO₂ à l'origine de l'effet de serre, dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans un processus de transformation industrielle.

5.2.4.1 Analyse des volumes émis par type d'activité

Les composants rejetés dans l'atmosphère sont essentiellement des COV (composés organiques volatils) et, dans une moindre mesure, selon les sites et les filiales, des fumées de combustion des combustibles de chaudières (les installations de Rubis Énergie ne disposent généralement pas de chaudières consommatrices d'énergie fossile en dehors de la Sara), des fumées de soutien pour les traitements thermiques des COV et des fumées de carburants pour les groupes de secours et les véhicules des sites.

Activité de stockage

Les émissions de CO₂ déclarées dans l'activité de stockage (Rubis Terminal) sont de 28 243 tonnes en 2015. Les émissions de COV sont en augmentation de 7,4 % (375 tonnes en 2015 contre 349 tonnes en 2014). Enfin, les émissions de NO_x diminuent de 4,3 % (22 tonnes en 2015 contre 23 tonnes en 2014).

Le niveau anormal et la tendance haussière des émissions de CO₂ et de COV s'expliquent par la poursuite des actions de dépollution sur le site de Reichstett dont la consommation d'énergie, bien qu'en baisse, reste soutenue. Plusieurs terminaux ont également vendu des prestations plus consommatrices d'énergie sur l'exercice (chauffage de certains produits) et la hausse des émissions du terminal de Ceyhan (Turquie) est liée à l'augmentation significative de ses volumes d'activité.

Enfin, ces variations résultent en partie des travaux d'amélioration des méthodes de calcul retenues pour la remontée des données environnementales. Il a ainsi été décidé d'ajouter aux émissions de CO₂ celles issues de la consommation électrique du siège de Rubis Terminal, ainsi que celles

provenant des transports des personnels basés en Turquie. À l'inverse, le passage d'une méthode estimative (ratio de 600 g/kWh) pour évaluer la consommation d'énergie électrique des distributeurs en France et en Belgique, à une méthode se référant aux valeurs déclarées à l'administration en 2015, a fortement réduit la valeur obtenue pour les terminaux concernés.

Activité de distribution

Les émissions de COV constituent les principaux volumes de gaz émis et/ou rejetés de l'activité de distribution (Rubis Énergie). Cependant, la réglementation française en vigueur impose la déclaration auprès des autorités publiques des quantités rejetées annuellement dès lors que celles-ci dépassent 30 tonnes par établissement, ce qui n'est le cas d'aucun établissement français de GPL de Rubis Énergie en 2015.

Les COV rejetés sont constitués de butane et/ou de propane libéré lors des connexions/déconnexions des opérations d'emplissage de bouteilles et de camions et lors des dégazages des bouteilles imposés pour leur inspection technique liée à la requalification périodique. D'autres COV sont constitués de solvants contenus dans les peintures utilisées pour les bouteilles.

À titre d'exemple, le centre emplisseur de Gonfreville l'Orcher (76) génère globalement 10 tonnes de rejets de COV par an pour une activité d'emplissage de bouteilles (peinture et requalification comprises) d'environ 20 000 tonnes par an, soit de l'ordre de 0,05 % ; comparativement, les emplissages de camions, pour l'activité vrac, génèrent des rejets de COV en quantité beaucoup plus faible.

Les installations de stockage de carburants en dépôts de Rubis Énergie génèrent des rejets de COV pour les essences qui restent particulièrement limités grâce aux mesures prises en matière de collecte des vapeurs d'essence détaillées ci-après.

L'activité de distribution n'est majoritairement pas émettrice de NO_x ni de CO₂. Elle n'est donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche. Toutefois, consciente que l'utilisation par des tiers des carburants qu'elle distribue génère des émissions de

CO₂, Rubis Énergie mène des actions en faveur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (cf. section 5.2.8).

Activité de support et services

L'activité de support et services (Rubis Énergie), incluant principalement la raffinerie de la Sara, est actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental (cf. section 5.2.1). Les premières études menées par les équipes HSE de Rubis Énergie montrent néanmoins que le raffinage, qui s'inscrit dans un processus de transformation industrielle, génère des rejets supérieurs aux autres activités du Groupe.



5.2.4.2 Mesures prises pour réduire les émissions et promouvoir les énergies propres

Les filiales de Rubis ont mis en place des actions visant à limiter leurs émissions de gaz. Elles participent également au développement d'énergies propres par des initiatives qui varient selon la nature de l'activité exercée.

Activité de stockage

Collecte des vapeurs d'essences

Dans les terminaux de stockage français de Rubis Terminal et dans certaines installations de Rubis Énergie (certains dépôts et/ou stations-service), sont collectées les vapeurs d'essences. Ces vapeurs sont également récupérées en stations-service, d'une part, au pistolet d'emplissage des réservoirs des véhicules venant s'approvisionner et, d'autre part, lors du déchargement des camions-citernes. Au moment du chargement des camions en dépôts, les vapeurs sont remontées vers des unités de récupération des vapeurs (URV) qui les condensent en essence liquide avant de les réinjecter dans les réservoirs de stockage.

En complément, les bacs de stockage d'essence sont équipés d'écrans flottants et les chargements sont effectués au travers de postes de chargement en « source » permettant de réduire au maximum les rejets de COV dans l'atmosphère. Les quelques installations de Rubis Énergie ne disposant pas encore de ces technologies en seront prochainement équipées.

Actions sur les systèmes de chauffe

Hormis pour le traitement thermique de certains COV, l'activité de stockage est génératrice de CO₂ au niveau des chaudières vapeur qui assurent le maintien de certains produits chauds ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau du chauffage des locaux, des tests des groupes motopompes incendie ou des groupes électrogènes de secours.

Rubis Terminal investit dans des programmes visant à réduire, autant que possible, les émissions sur ses sites anciens ou nouvellement construits.

Pour les systèmes de chauffe déjà en place, dans les sites situés dans les pays de l'Union européenne, il est prévu :

- ◆ une mise en place systématique de contrats externalisés d'exploitation et d'entretien des chaudières par des prestataires spécialisés assurant une exploitation optimisée en consommation (donc en rejet de CO₂) ;

Exemple du dispositif "zéro émission" de COV à Anvers et Rotterdam

Pour les sites d'Anvers et de Rotterdam de Rubis Terminal, situés dans des zones de grande concentration industrielle, il a été mis en place un système de traitement des vapeurs capable de traiter la gamme de produits la plus large possible et utilisant les meilleures techniques actuellement disponibles. Tous les réservoirs et les postes de chargement (navires, trains et camions) sont connectés au système.

Un système d'oxydation thermique régénératif (RTO) permet de brûler à haute température les COV contenus dans les vapeurs d'hydrocarbures « purs ». Si la concentration en solvant des COV est dans la plage optimale, l'opération d'oxydation ne demande aucun apport d'énergie.

Un oxydateur pour les hydrocarbures « purs » à Anvers est capable de traiter des vapeurs, quelle que soit la concentration dans l'air ou dans l'azote. Pour le stockage de gaz liquéfiés, un oxydateur de grande dimension traite les vapeurs résiduelles des navires gaziers, des camions et wagons-citernes en station de transfert, ce qui évite les rejets des vapeurs résiduelles en mer.

Un oxydateur récupératif pour les hydrocarbures « purs » à Rotterdam

permet de valoriser la chaleur du traitement, en produisant de la vapeur utilisée pour le maintien en température des produits stockés.

Une unité de combustion à Rotterdam permet également de détruire des vapeurs d'hydrocarbures en respectant les normes de rejet. Elle est composée d'un lit de fibres métalliques sur lequel les vapeurs provenant des navires et des réservoirs sont brûlées.

D'autres dispositifs sont en outre utilisés pour nettoyer les vapeurs issues de produits spécifiques, tels qu'un laveur et un système de lits de charbon actif.

Les terminaux d'Anvers et de Rotterdam disposent également de systèmes de transfert des vapeurs entre les réservoirs des sites et les navires, wagons-citernes ou iso-containers, ce qui supprime les émissions de vapeurs dues à l'opération.

Enfin, des mesures de lutte contre les émissions fugitives (s'échappant de manière fortuite ou non maîtrisée) sont prises grâce à l'utilisation de joints de bride pour certains stockages liquides, permettant de diviser par 5 ce type d'émissions.

- ◆ une augmentation de l'efficacité du circuit chauffant par la modification des « circuits vapeur ouverts » en « circuits vapeur fermés » avec un objectif de 100 % de retour condensats et la récupération de la chaleur résiduelle en sortie des échangeurs et des serpentins réservoirs ;
- ◆ le calorifugeage des circuits de retour condensats afin de conserver la chaleur résiduelle jusqu'au retour chaudière ;
- ◆ le remplacement des régulations de chauffe « tout ou rien » en régulations modulées afin de réduire les températures des produits stockés et les pertes thermiques dans les réservoirs ;
- ◆ la revue technico-économique des choix de calorifuge réservoir en fonction des températures de stockage ;
- ◆ la revue complète du système de purge vapeur pour réduire au minimum la demande vapeur ;
- ◆ lors du remplacement des chaudières, une mise en place de chaudières à économiseur et à faible émission de NO_x ou de chaudière à condensation lorsque cela est possible.

Pour les nouveaux systèmes, comme ceux construits sur les terminaux de Rotterdam et d'Anvers, il est prévu :

- ◆ 100 % de retour condensats, calorifugeage à 100 % des circuits de retour condensats, conception optimisée des purges, choix systématique de régulation modulée ;
- ◆ à Rotterdam, la production de vapeur de base, réalisée par l'oxydateur récupératif, complétée d'une chaudière munie d'un économiseur ;
- ◆ à Anvers, la mise en place d'une chaudière à économiseur et à faible émission de NO_x.

Par ailleurs, lors de la modernisation ou la création de nouveaux locaux, les chaudières sont systématiquement remplacées par des systèmes de pompes à chaleur ou mixtes (pompes à chaleur et chaudière).

Enfin, Rubis Terminal s'attache à développer, lorsque les conditions locales le permettent, des systèmes de chauffe plus écologiques. C'est le cas, par exemple, sur le site de Wagram Terminal (Strasbourg), où un système de chauffage par géothermie comprenant une pompe à chaleur eau/eau réversible chaud/froid a été mis en place.

Activité de distribution

Rubis Énergie a mis en place des actions visant à réduire ses émissions de gaz et ses rejets dans l'air, ainsi que ceux de sa clientèle.

Promotion de l'utilisation du GPL, une énergie propre alternative

Plusieurs filiales de Rubis Énergie sont positionnées sur le marché de la distribution de GPL et contribuent au déploiement de son utilisation. C'est le cas de Vitogaz France qui mène par exemple des campagnes de communication en faveur de l'utilisation du GPL dans le secteur automobile. Comme l'explique l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), les moteurs de véhicules consommant du GPL « rejettent très peu d'oxydes d'azote (NO_x) et pas de particules. Ils ne produisent pas ou peu de polluants non réglementés toxiques, comparés à l'essence ou au gazole. Leurs rejets de CO₂ sont comparables à ceux du diesel, à égalité de puissance de moteur ».

Des analyses récemment effectuées par une société spécialisée dans les tests antipollution ont démontré qu'un véhicule GPL émettait 18 % de CO₂ en moins en moyenne et 10 fois moins de particules qu'un véhicule essence.

Mise en distribution d'un carburant innovant : « l'Ultra Tec »

Rubis Énergie a développé récemment l'Ultra Tec advanced technology, une nouvelle génération de carburant additivé à haute performance conçu pour permettre, notamment, de diminuer la consommation de carburant, d'augmenter la performance moteur et ainsi de réduire ses émissions polluantes.

Réduction des kilométrages des tournées de distribution par informatique embarquée

Afin d'optimiser les trajets de livraison et permettre ainsi de réduire l'impact environnemental de la circulation des véhicules, certaines filiales ont équipé leur parc de camions d'ordinateurs embarqués.

À titre d'exemple, Vitogaz France a équipé ses camions de livraison d'un système de communication par informatique embarquée qui permet de transmettre quotidiennement et de manière automatique, à chaque véhicule, sa tournée de livraison accompagnée d'une proposition d'itinéraire optimisant le kilométrage à parcourir.

Activité de support et services

Acteur important de l'approvisionnement énergétique des Antilles françaises, la raffinerie de la Sara a lancé récemment une série de projets de production et d'utilisation d'énergies propres, regroupés sous l'appellation « Sara énergies nouvelles ». Parmi ces actions peuvent être citées l'alimentation photovoltaïque prévue pour un projet de production d'eau industrielle par dessalement d'eau de mer (selon le principe d'osmose inversée), la production d'électricité via une ferme solaire qui valorisera les zones non constructibles délimitées par les PPRT, l'installation d'une pile à combustion pour distribuer de l'électricité en valorisant l'hydrogène produit sur site et, enfin, la création d'une filiale de production de bioéthanol.

5.2.5 NUISANCES SONORES

Les activités du Groupe, souvent situées dans un environnement industriel, ne génèrent pas de nuisances sonores significatives (à l'exception des systèmes d'alarme sur site, dont le fonctionnement est très ponctuel, et des passages de camions). Les filiales travaillent cependant en lien avec les populations riveraines afin de réduire autant que possible ces nuisances (cf. section 5.3.2).

5.2.6 DÉCHETS

Les filiales de Rubis génèrent peu de déchets dangereux, eu égard à leurs secteurs d'activités respectifs. Elles s'attachent toutefois à prendre des mesures en vue de limiter leur production de déchets.

5.2.6.1 Analyse des volumes produits par type d'activité

Activité de stockage

Sur les sites de stockage de Rubis Terminal, les déchets dangereux comptabilisés sont de 3 ordres :

- ◆ les déchets résultant de l'activité habituelle de la Société. Ils sont essentiellement constitués de résidus et de boues, issus

du nettoyage des réservoirs (et/ou des séparateurs) lors des opérations de maintenance ou lors des changements d'affectation des bacs. L'évacuation de ces résidus et boues, comme de tous les autres déchets, est enregistrée, déclarée et transférée systématiquement vers des filières de valorisation ou de destruction agréées. Les résidus et boues présentant un pouvoir de combustion sont généralement envoyés vers des filières de valorisation thermique agréées ;

- ◆ les produits non livrés aux clients, qui ne peuvent être évacués des sites que sous la qualification administrative de « déchets dangereux » ;
- ◆ les déchets issus des travaux de dépollution de sites récemment acquis, lorsque ceux-ci contiennent une pollution historique qui précède l'arrivée du Groupe sur les lieux.

La production de déchets déclarés est de 5 614 tonnes en 2015, contre 3 936 tonnes en 2014. Les volumes comprennent 4 361 tonnes de déchets classifiés comme dangereux (contre 3 003 tonnes en 2014). Cette augmentation significative est due au chantier de démontage d'une partie des installations du site de Reichstett et du traitement de sa pollution, elle ne résulte donc pas de l'activité courante de stockage de produits liquides.

Activité de distribution

L'activité de distribution (Rubis Énergie) n'est pratiquement pas génératrice de déchets dangereux et n'est pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.

Les seuls déchets dangereux produits sont essentiellement constitués de résidus et de boues (issus du nettoyage de réservoirs et de séparateurs lors des opérations de maintenance, d'inspection ou lors de changement d'affectation de réservoirs) et sont, lorsqu'ils surviennent, traités dans les conditions requises par les normes applicables, telles qu'évoquées ci-dessus pour Rubis Terminal en France.

Activité de support et services

L'activité de support et services (Rubis Énergie), incluant principalement la raffinerie de la Sara, est actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental (cf. section 5.2.1).



5.2.6.2 Mesures prises pour limiter la production de déchets

Le Groupe a mis en place des procédures et des outils innovants en vue de limiter sa production de déchets, dangereux ou non. Pour cela, les filiales poursuivent leurs efforts en vue d'augmenter le nombre de sites faisant appel à des filières de revalorisation thermique, lorsqu'il en existe à proximité. **Le taux de valorisation des déchets** est ainsi en nette augmentation, passant de 27 % en 2014 à 43 % en 2015 dans l'activité de stockage, grâce aux efforts fournis par les terminaux pour mieux identifier les filières de valorisation existantes.

Un inventaire permanent des substances ou matières dangereuses est régulièrement transmis aux autorités locales (dans l'Union européenne). Un registre est tenu à la disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans chaque site français.

Par ailleurs, Rubis Terminal a mis en place un tri systématique des « déchets industriels banals », qui correspondent à l'ensemble des déchets qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Ce tri est effectué grâce à l'utilisation de conteneurs adaptés et positionnés de manière réfléchie sur chaque site. L'ensemble des filiales en est équipé à ce jour, à l'exception du terminal de Ceyhan en Turquie (en projet).

5.2.7 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

5.2.7.1 Consommation d'eau

Les questions liées à la consommation d'eau concernent principalement les activités de stockage (Rubis Terminal) et la part des activités de support et services liée au raffinage (Rubis Énergie).

Analyse des volumes consommés par type d'activité

Activité de stockage

Dans les sites de stockage de Rubis Terminal, les activités habituelles nécessitent une consommation d'eau essentiellement pour les exercices incendie. Le rechargement des réserves incendie s'opère, de préférence, à partir des puits et des réservoirs alimentés par les eaux de pluie, après passage dans un séparateur déshuileur.

Pour le dosage en eau des engrais liquides et afin de limiter la consommation d'eau, Rubis Terminal utilise aussi les eaux de pluie récupérées, traitées dans les mêmes conditions que pour les exercices incendie.

À cette consommation habituelle s'ajoutent les besoins ponctuels en eau résultant des travaux de dépollution. À cet égard, la poursuite des travaux de dépollution engagés sur le site de Reichstett génère une très forte consommation d'eau douce déclarée, au même titre que lors de l'exercice précédent (11,5 millions de m³ déclarés en 2015 contre 12,2 millions de m³ en 2014).

Enfin, le périmètre des données de consommation d'eau inclut, à compter de 2015, les terminaux d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie).

Activité de distribution

L'activité de distribution (Rubis Énergie) ne nécessite pas une utilisation récurrente et importante d'eau dans le cadre d'un processus industriel.

L'eau n'est consommée que de façon très limitée pour les exercices incendie et la requalification périodique des réservoirs de stockage ainsi que, sur les centres emplisseurs de bouteilles, pour le lavage et la requalification des bouteilles de GPL.

Activité de support et services

L'activité de support et services (Rubis Énergie), incluant principalement la raffinerie de la Sara, est actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental (cf section 5.2.1). Les premières études menées par les équipes

HSE de Rubis Énergie montrent néanmoins que le raffinage, qui s'inscrit dans un processus de transformation industrielle, engendre une consommation d'eau supérieure aux autres activités du Groupe.

Mesures prises pour réduire la consommation nette d'eau douce

Dans les activités les plus consommatrices (stockage et raffinage), des efforts importants sont fournis en vue de réduire la consommation nette d'eau douce.

Activité de stockage

Rubis Terminal a mis l'accent sur le retraitement des eaux utilisées et a obtenu des résultats significatifs dans ce domaine. Ainsi, malgré les niveaux anormaux de consommation d'eau constatés en raison des travaux de dépollution effectués sur le site de Reichstett, les terminaux retraitent un volume d'eaux usées supérieur au volume d'eau douce utilisé, les eaux de pluie sur les surfaces étanches étant également retraitées (plus de 11,8 millions de m³ d'eaux usées retraitées en 2015).

Activité de support et services

La raffinerie de la Sara projette d'investir dans une activité de production d'eau industrielle par dessalement d'eau de mer (selon le principe d'osmose inversée) qui devrait réduire significativement sa consommation nette d'eau douce.

5.2.7.2 Consommation d'énergie

Les activités de Rubis, à l'exception de l'activité de la raffinerie de la Sara, sont globalement peu consommatrices d'énergie car elles ne s'inscrivent pas dans un processus de transformation industrielle. Les filiales s'attachent toutefois à prendre des mesures d'économies d'énergie et de promotion des énergies propres.

Analyse des volumes consommés par type d'activité

Activité de stockage

Les sites de stockage de Rubis Terminal, dans l'exercice habituel de leurs activités, consomment des combustibles, des carburants et de l'électricité, essentiellement à usage de moteur pour des pompes.

D'autres besoins en énergie résultent non des activités de la Société, mais des travaux de dépollution.

La consommation nette d'énergie est évaluée à 396 496 GJ (dont 115 313 GJ liés à l'électricité) en 2015, contre 350 074 GJ (dont 127 734 GJ liés à l'électricité) en

2014. Au même titre que pour l'exercice précédent, il s'agit de niveaux anormaux dus principalement aux travaux de dépollution du site de Reichstett, ainsi qu'à des prestations plus consommatrices d'énergie de certains terminaux au cours de l'année (chauffage de produits). La consommation du site de Ceyhan (Turquie) est également en hausse, du fait de l'accroissement significatif de son activité.

Activité de distribution

L'activité de distribution (Rubis Énergie) consomme une énergie essentiellement de nature électrique dans les dépôts et les stations-service, celle-ci est parfois produite au travers de groupes électrogènes. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour l'éclairage, pour le transfert des produits (pompes de chargement et de déchargement) et pour l'alimentation des équipements d'emballage de bouteilles de GPL. Dans les stations-service, elle est utilisée pour le transfert des produits, la climatisation, la réfrigération et l'éclairage.

Toutefois, les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.

Activité de support et services

Bien que la raffinerie de la Sara soit actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental (cf. section 5.2.1), les premières études menées par les équipes HSE de Rubis Énergie confirment que le raffinage, qui s'inscrit dans un processus de transformation industrielle, génère une consommation d'énergie supérieure aux autres activités du Groupe.

Mesures d'économies d'énergie et promotion des énergies propres

Les consommations d'énergie ayant souvent pour corollaire des émissions de gaz et rejets dans l'air, plusieurs des mesures suivantes sont détaillées à la section 5.2.4.

Réduction des consommations d'énergie dans les terminaux de stockage

La consommation énergétique des terminaux de stockage (Rubis Terminal) résultant de la même source que celle génératrice de CO₂ (les pompes et chaudières), les actions menées par Rubis Terminal afin de réduire l'énergie consommée sur ses sites, tant au niveau des systèmes de chauffe existants que pour les nouveaux, sont décrites ci-avant (section 5.2.4).

Économies d'énergie dans les stations-service

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de stations-service, les éclairages de stations, notamment ceux des auvents, sont fréquemment remplacés par des éclairages à LED. Cette technologie permet non seulement de garantir des économies de consommation électrique significatives mais également une réduction importante des interventions liées à la maintenance, la durée de vie de ces équipements étant estimée à plus de 100 000 heures (20 ans).

Ainsi, une analyse a mis en évidence que, sur une seule station ouverte 24h/24 dans la zone Caraïbes, la consommation électrique annuelle pouvait passer de 50 000 kWh à 15 000 kWh, réduisant ainsi la facture d'électricité de 15 000 dollars US par an (coût local : 0,44 dollar US/kWh), tout en améliorant nettement le niveau d'intensité lumineuse de l'aire de distribution.

Accompagnement des consommateurs dans des programmes d'économies d'énergie

Dans le contexte de la loi de programmation fixant les nouvelles orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, Vitogaz France a mis en place le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permettant de valoriser plusieurs actions de réduction de la consommation énergétique.

À ce titre, Vitogaz France a obtenu l'agrément de son programme d'aides financières à la réalisation de travaux d'économies d'énergie auprès de ses clients, intitulé « Vitozéco ». Ainsi, Vitogaz France s'engage auprès de ses clients, dans le cadre de leur contrat de fourniture de gaz propane Vitozéco, à les conseiller en matière d'économies d'énergie et à les inciter à diminuer leurs besoins en contribuant financièrement à la réalisation, par un professionnel, de travaux dans une habitation achevée depuis plus de 2 ans, sous réserve de leur éligibilité au programme Vitozéco et de la délivrance du Certificat d'Économies d'Énergie correspondant.

Promotion des énergies propres

Le Groupe participe au déploiement et à l'augmentation de la consommation d'énergies propres dans le cadre de plusieurs de ses métiers. Cette contribution est détaillée à la section 5.2.4.

5.2.7.3 Consommation de matières premières

Les activités de stockage et de distribution de Rubis ne comportant pas de processus de transformation industrielle, la consommation de matières premières est résiduelle, contrairement à la raffinerie de la Sara, pour laquelle les données seront disponibles en 2017.

5.2.7.4 Utilisation des sols

Les activités de Rubis ne conduisent pas à une quelconque utilisation des sols.

5.2.8 LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe lutte contre le réchauffement climatique en s'efforçant de réduire, dans l'exercice de ses activités, ses rejets de gaz à effet de serre. Conscient de la nécessité de faire évoluer les comportements eu égard aux conséquences du changement climatique, le Groupe incite régulièrement sa clientèle à réduire son impact sur le réchauffement climatique. Enfin, le Groupe adapte ses activités aux évolutions climatiques qui nécessitent parfois de nouveaux investissements sur sites.

5.2.8.1 Réduction des émissions et rejets de gaz à effet de serre

Rubis s'attache à mettre en œuvre une politique permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre, détaillée ci-avant (cf. section 5.2.4).

5.2.8.2 Actions à destination des consommateurs

Rubis Énergie distribue des produits dont certains peuvent contribuer, au moment de leur consommation par la clientèle, aux émissions de gaz à effet de serre.

Consciente des possibilités dont elle dispose pour favoriser une diminution des rejets par sa clientèle, Rubis Énergie mène en France des missions d'information sur les habitudes de consommation énergétique dans les maisons, par l'intermédiaire de son programme Vitozéco, détaillé à la section 5.2.7.2.

La Société investit également dans le développement de produits plus écologiques, à l'instar du carburant « Ultra Tec », présenté à la section 5.2.4.

5.2.8.3 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les travaux scientifiques du Groupe Inter-gouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) et notamment le rapport spécial sur les événements climatiques extrêmes tendent à montrer que l'évolution climatique pourrait se traduire par davantage d'événements extrêmes. À cet égard, la section 5.2 et le chapitre 4, section 4.1 témoignent de l'attachement du Groupe à surveiller la vulnérabilité de ses installations

existantes et futures en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique et en prenant toutes les mesures appropriées en matière de sécurité.

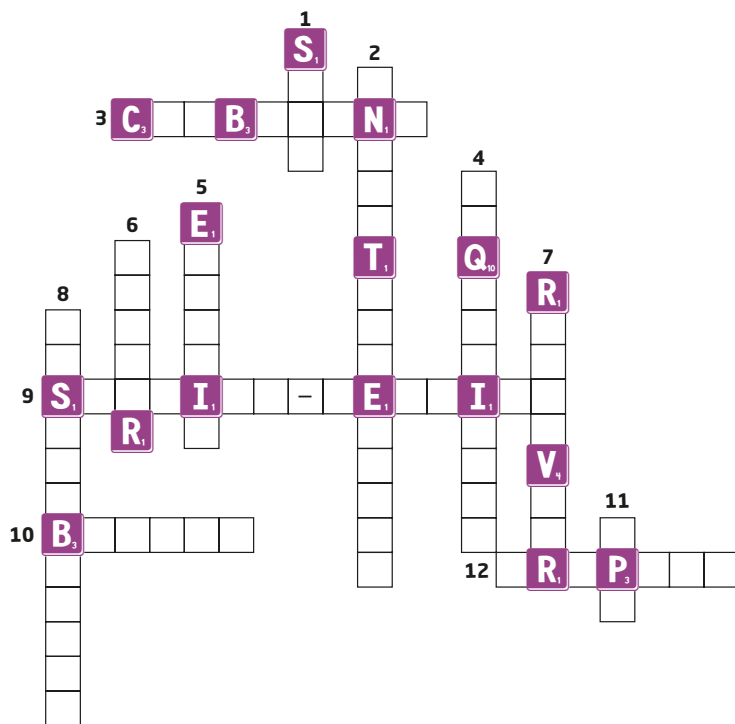
5.2.9 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les activités du Groupe n'affectent pas de façon significative l'écosystème.

Le Groupe œuvre, toutefois, pour favoriser toute action susceptible de réduire la pollution,

par une intégration des problématiques environnementales dans ses standards éthiques et par l'intermédiaire de multiples mesures préventives (cf. section 5.1.7).

Enfin, le Groupe mène une politique active de mécénat et de partenariats avec des associations de protection de l'environnement (cf. section 5.3.2).



Rubis Énergie

1. Unique raffinerie des Antilles
2. 73 millions d'euros en 2015 pour la branche distribution
3. Combustible
4. Croissance externe
5. « C'est notre avenir, économisons-la »
6. Devise étrangère
7. Contenant
8. Pôle d'activité chez Rubis
9. Se nomme RUBiS ou ViTO dans le Groupe
10. Composant de l'asphalte ou du goudron
11. Hydrocarbures pouvant servir de carburant écologique
12. Sa température d'ébullition est de -44°C

Solution page 247

Le Groupe a établi des valeurs et des règles qu'il considère comme essentielles et sur lesquelles il a fondé sa réussite. Ces principes internes, ancrés dans une forte culture d'entreprise, incitent les collaborateurs à s'insérer dans le tissu social et économique en adoptant un comportement citoyen et solidaire.

5.3.1 POLITIQUE ÉTHIQUE DE RUBIS

La politique éthique de Rubis se décline dans un ensemble de mesures encadrant tant le comportement des collaborateurs, que celui des sous-traitants et des fournisseurs. Elle se traduit également par la mise en place de dispositifs de protection de la santé et de la sécurité des consommateurs au sein des filiales.

5.3.1.1 Loyauté et intégrité des pratiques

L'accroissement des effectifs et l'expansion géographique des activités ont conduit Rubis à renforcer et à harmoniser sa politique éthique. Ces changements se sont traduits par l'élaboration d'un cadre éthique commun à l'ensemble des filiales du Groupe, ainsi que par des mesures de contrôle et de sensibilisation spécifiques en matière de lutte contre la corruption et contre la fraude notamment. Le Secrétariat Général de Rubis est l'interlocuteur des filiales et des collaborateurs pour toutes questions relatives à l'application du Code éthique.

Le Code éthique de Rubis

Rubis a mis en place un Code éthique regroupant les valeurs et les règles comportementales qu'il souhaite voir appliquées dans l'ensemble de ses filiales. Ce document inclut des règles de lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Le Code éthique expose les valeurs que Rubis considère comme fondamentales dans l'exercice de ses activités :

- ◆ le respect des lois et des réglementations en vigueur partout où le Groupe est implanté ;

- ◆ le respect des règles de concurrence, de confidentialité, de délits d'initié, ainsi que des législations spécifiques aux zones de guerre et/ou sous embargo ;
- ◆ le respect des règles de santé et de sécurité au travail, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement ;
- ◆ le respect des personnes dont, notamment, celui des droits fondamentaux et de la dignité humaine, la protection de la vie privée, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- ◆ la prévention des conflits d'intérêts ;
- ◆ l'encadrement des relations avec les prestataires externes ;
- ◆ les exigences de fiabilité, de transparence et d'auditabilité des informations comptables et financières ;
- ◆ la protection de l'image et de la réputation du Groupe ;
- ◆ la lutte contre la corruption, la fraude, les détournements de fonds et le blanchiment.

Dans chacun de ces domaines, Rubis détaille les principes généraux que doivent observer les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Conformément aux principes qu'il a institués dans son Code éthique, le Groupe veille à ce que sa politique de ressources humaines respecte, dans tous les pays où il est implanté, les principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation internationale du travail en matière :

- ◆ de liberté d'association et de négociation collective ;
- ◆ d'élimination des discriminations à l'embauche ou professionnelles ;
- ◆ d'élimination du travail forcé et obligatoire ;
- ◆ d'abolition du travail des enfants.

Politique générale de lutte contre la corruption

L'augmentation du nombre de pays dans lesquels le Groupe est présent a rendu indispensable la définition, par la Gérance de Rubis, d'une politique générale de lutte

contre la corruption. Ces dispositions sont rappelées dans le Code éthique et couvrent les domaines suivants :

- ◆ le respect des lois et des réglementations ;
- ◆ les pratiques interdites dans les relations d'affaires (pots-de-vin, paiements illégaux, etc.) ;
- ◆ les mesures à mettre en œuvre pour prévenir les risques de fraude ou de corruption (active et passive) ;
- ◆ la gestion des cadeaux et invitations ;
- ◆ l'encadrement du mécénat et du *sponsoring*, ainsi que des contributions politiques ;
- ◆ les conditions de sélection et de gestion des intermédiaires.

Sensibilisation aux règles éthiques et anti-corruption

Un support de formation a été diffusé dans les filiales afin de les accompagner dans la mise en place d'un programme de sensibilisation au respect des règles éthiques du Groupe et des législations anti-corruption et embargos. Ce rapport est à destination des collaborateurs exerçant des fonctions jugées sensibles (responsables comptables, financiers, achats, etc.).

La tenue de telles formations dans les filiales constitue un critère retenu dans le calcul de la rémunération variable de la Gérance pour l'exercice 2016 (cf. chapitre 6, section 6.4.2).

Les questions éthiques et anti-corruption sont également abordées dans les lettres de cadrage adressées annuellement par la Gérance aux directeurs de filiales.

Contrôle du respect des règles éthiques et anti-corruption

La vérification de l'application des principales règles éthiques et anti-corruption du Groupe est intégrée au dispositif de contrôle interne des risques détaillé au chapitre 4, section 4.2.3. Un renforcement de la prise en compte des risques extra-financiers dans les missions d'audit interne est en cours.

S'agissant des procédures de lutte contre la corruption et la fraude interne, les pouvoirs d'engagement des dirigeants (selon le

budget annuel validé en Comité de Direction) nécessitent souvent, chez Rubis Énergie, une double, voire une triple signature en banque, ce qui permet de contrôler les dépenses d'investissements ou celles, importantes, qui dépassent un seuil fixé par la Direction Générale. Chez Rubis Terminal, toutes les dépenses d'engagement sont signées par le Directeur Général Finance. L'ensemble des cadres est sensibilisé à cette problématique et une procédure de contrôle de sélection des fournisseurs imposant un comparatif technico-économique systématique, ainsi qu'une double signature lors des passages de commande, est mise en place.

Contrôle de la fraude

Le Groupe a établi depuis plusieurs années des mesures strictes de contrôle des volumes de produits (telles que l'automatisation des postes de transfert pour éviter au maximum les interventions humaines, les vérifications des écarts de stocks, la mise à niveau des systèmes de contrôle).

Enfin, la recrudescence des tentatives de fraude externe (escroqueries au président, intrusions informatiques, etc.), a incité le Groupe à renforcer sa campagne d'information diligentée depuis 2014, visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'être sollicités (fonctions comptables, financières ou juridiques) pour lutter plus efficacement contre ce type de fraude.

5.3.1.2 Exigences envers les sous-traitants et fournisseurs

Les principaux fournisseurs des filiales de Rubis sont des fournisseurs de matériel et des prestataires de service, principalement en logistique.

Politique d'achat responsable

Le Code éthique prévoit que les collaborateurs ont une mission de contrôle et veillent, dans ce cadre, à la bonne application par les tiers des standards du Groupe lorsqu'ils interviennent sur ses sites. Si la situation l'exige, ils doivent mener des actions de sensibilisation ou de formation et, en cas de manquement aux règles éthiques, en avertir leur hiérarchie.

Par ailleurs, le Code éthique précise que les filiales du Groupe imposent aux prestataires externes avec lesquels elles travaillent (fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels ou commerciaux) de respecter les standards internes relatifs à la sécurité, la protection de l'environnement et le respect des personnes notamment.

Toute constatation de manquement aux standards éthiques du Groupe doit être communiquée au supérieur hiérarchique et/ou à la direction de la filiale ou de l'établissement dans les meilleurs délais.

Enfin, dans le but d'éviter de se trouver en situation de conflit d'intérêts, le Code éthique prévoit qu'un collaborateur doit (i) ne pas prendre d'intérêts significatifs chez un fournisseur ou un de ses proches ou membre de sa famille faisant partie d'une entreprise ou d'un groupe avec lequel Rubis a des intérêts contraires et (ii) ne pas accepter de cadeau ou d'invitation non conforme aux règles du Groupe sur le sujet.

Autres mesures

L'exécution des prestations, ainsi que les fournitures utilisées sur les sites industriels de Rubis Terminal sont encadrées par la politique sociale et environnementale du Groupe (cf. section 5.1.7).

Les filiales de Rubis intègrent la problématique « HSE » dans le processus de sélection des solutions proposées par leurs fournisseurs, en privilégiant celles qui réduisent les consommations d'énergie ou les productions de déchets, tout en garantissant des niveaux de sécurité optimaux.

À titre d'exemple, le site industriel de Rubis Terminal à Strasbourg oblige tout prestataire externe à signer préalablement un « passeport individuel de sécurité » par lequel il s'engage à respecter des normes strictes en matière de gestion de l'environnement. Dans ce cadre, le prestataire doit notamment prendre en charge les déchets de chantiers, respecter le tri sélectif mis en place sur le site ou encore utiliser des kits absorbants en cas de déversement accidentel de produits.

Dans les contrats, il est stipulé que les fournisseurs doivent respecter le Code du travail en vigueur et notamment la lutte contre le travail dissimulé et le respect de la réglementation sur le temps de travail.

Le Groupe veille à ce que ses fournisseurs, qui sont généralement des sociétés d'envergure nationale ou internationale, soient certifiés dans la mesure du possible et respectent les réglementations contraignantes susceptibles de leur être imposées (transports de matières dangereuses, fabrications d'appareils à pression, etc.).

5.3.1.3 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les filiales du Groupe attachent une importance particulière aux questions de santé et de sécurité des consommateurs. En fonction du secteur dans lequel elles évoluent et des attentes spécifiques de leur clientèle, les filiales prennent diverses initiatives :

- ◆ une politique exigeante de prévention des risques existe dans l'ensemble des filiales, afin de protéger toute personne susceptible d'intervenir dans la manipulation des produits stockés ou distribués. Cette politique, qui se traduit par des dispositifs internes de prévention et de contrôle importants, est détaillée à la section 5.1.7, ainsi qu'au chapitre 4, sections 4.1 et 4.2 ;
- ◆ la réglementation Seveso, extrêmement rigoureuse quant aux obligations en matière de santé et de sécurité, est respectée par les sites de stockage européens concernés ;
- ◆ des certifications ISO 9001 et 14001 ont été obtenues par plusieurs filiales, et d'autres se sont engagées dans cette démarche (cf. section 5.1.7.1). Ce type de reconnaissance démontre les engagements pris en faveur de la santé et de la sécurité des personnes et du respect de l'environnement.



La qualité de la relation client est un élément clé de la stratégie des filiales, mais aussi une donnée importante dans l'information relative à la protection et la santé des consommateurs. Les initiatives corrélatives varient en fonction du type de clientèle.

À titre d'exemple, Vitogaz France vient d'obtenir la certification NF 345, consacrant des efforts significatifs fournis pour améliorer l'information des clients et la gestion de leur contrat d'approvisionnement.

5.3.2 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Engagées auprès des populations locales, les filiales de Rubis attachent une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles elles sont implantées, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui de la culture et du « vivre ensemble ». Le Groupe s'engage également par une politique de mécénat active et ciblée.

5.3.2.1 Des relations étroites avec les parties prenantes

Les parties prenantes du Groupe sont constituées des collaborateurs et de leurs représentants (délégués syndicaux, CHSCT, etc.), des actionnaires, des pouvoirs publics nationaux et locaux (DREAL, DRIEE, etc.), d'organismes de régulation, de syndicats, d'associations et d'autres organismes privés intervenant sur des problématiques sociales et environnementales, des clients et des fournisseurs, ainsi que des populations riveraines des installations des filiales.

Le Groupe a également toujours pris en compte les impacts des installations et des activités sur la vie des riverains. Ceci est devenu, par ailleurs, une obligation pour les sites classés Seveso, donnant lieu à la signature des PPRT négociés avec les administrations et les associations concernées. Des mesures ont été prises en faveur des riverains des sites industriels visant notamment à éviter ou à amoindrir la nuisance liée aux passages de camions, par l'achat ou la location de terrains afin de créer des parkings de stationnement pour les camions-citernes en attente de chargement, ou encore par la mise en place sur certains sites d'un système de rendez-vous pour le chargement des camions.

Lorsque l'activité menée localement l'exige, les directeurs de sites ont des contacts réguliers avec l'ensemble des intervenants des administrations publiques, aux niveaux local, régional et national, pour l'application de la réglementation et pour des demandes d'exploitation : DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRIEE Île-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation), CSS (Commission de Suivi de Site), Mairies, Préfectures, SDIS (pompiers), Douanes.

Les filiales concernées participent en outre activement aux campagnes régionales sur les risques industriels majeurs pour informer les populations locales des activités qui y ont lieu, des produits stockés et des consignes de sécurité. Certains directeurs de sites se sont ainsi déplacés dans des écoles pour sensibiliser le public à ces risques, d'autres ont organisé des visites des installations industrielles pour des jeunes, des journalistes ou des élus.

5.3.2.2 Une implication économique et sociale dans les bassins de vie régionaux

Les filiales de Rubis s'impliquent sérieusement dans la vie économique et sociale des régions dans lesquelles elles sont implantées.

Leurs actions se traduisent notamment par une contribution au dynamisme de l'emploi local, les sites privilégiant le plus souvent des relations d'affaires avec des fournisseurs locaux.

C'est le cas de l'activité de stockage (Rubis Terminal), dans laquelle les terminaux travaillent essentiellement avec des prestataires de la région connaissant parfaitement les installations et leurs différentes évolutions. La promotion de l'emploi s'accompagne donc d'une optimisation des travaux d'entretien et de maintenance courante des sites par les sous-traitants.

Au sein des activités de support et services (Rubis Énergie), la raffinerie de la Sara contribue aussi fortement au dynamisme des recrutements, puisque le nombre d'emplois directs et indirects a été évalué à 600 personnes sur les 3 départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe et Guyane).



Concernant l'activité de distribution (Rubis Énergie), les réseaux d'installations de petite ou moyenne taille (stations-service, petits dépôts) ont un impact non négligeable sur l'emploi puisque le Groupe possède, à titre d'exemple, plus de 250 stations-service dans la zone Caraïbes.

Outre les impacts directs en termes de recrutements, les installations du Groupe constituent un élément clé du dynamisme de l'activité économique locale car les activités de stockage, de distribution et de support et services répondent à des besoins stratégiques, tels que le stockage de produits utilisés dans des processus industriels, l'approvisionnement et le transport de bitumes pour l'amélioration du réseau routier, la mise à disposition de carburants, etc.

Les dépôts de Rubis Terminal s'intègrent à la logistique des produits chimiques, pétrochimiques, agroalimentaires et des engrais liquides qui desservent des industries à proximité. Leur présence et leur capacité d'adaptation sont indispensables au développement des industries régionales. À titre d'exemple, Rubis Terminal dessert l'ensemble de la vallée de la chimie lyonnaise et grenobloise.

Enfin, cette participation au développement régional se traduit aussi par l'implication des filiales dans la vie sociale des zones dans lesquelles le Groupe est implanté. Les directeurs de filiale et d'établissement entretiennent des relations suivies avec les communautés locales et la loi sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a également favorisé ce dialogue et ce rapprochement.

Rubis Terminal est, par exemple, en relation étroite avec les ports avec lesquels il a signé des concessions (Rotterdam, Anvers, Rouen, Strasbourg, Dunkerque et Brest). La Société encourage ses directeurs de sites à prendre des responsabilités au sein de ces organismes portuaires : la Directrice des terminaux alsaciens est notamment élue à la Chambre de Commerce et Administrative du Port Autonome de Strasbourg. De manière générale, l'ensemble des terminaux implantés dans des zones industrielles participent activement aux projets des associations locales, afin de maintenir l'activité économique de la zone.

Plus globalement, l'implication des filiales dans les bassins de vie régionaux se matérialise aussi par une participation active aux initiatives qui soutiennent, promeuvent ou préservent le patrimoine culturel et le tissu associatif. Cette forme d'engagement intervient complémentaiement aux activités de mécénat du Groupe.

5.3.2.3 Les activités de mécénat du Groupe

Le Groupe s'implique par des actions de mécénat menées directement, *via* Rubis et ses filiales, ainsi qu'au travers de son fonds de dotation Rubis Mécénat cultural fund.

Des actions pour la santé et l'éducation

Les activités de mécénat de Rubis et de ses filiales sont principalement orientées vers la santé et l'éducation, ainsi que vers le sport et l'environnement.

Parallèlement à un soutien financier, le Groupe participe à la vie associative en invitant ses collaborateurs à s'investir dans des activités de parrainage, de collectes de fonds et à participer à des événements collectifs fédérateurs.

À travers ces engagements, Rubis affirme son soutien envers des acteurs porteurs de valeurs universelles, piliers d'une culture d'entreprise responsable et tournée vers l'avenir.

Parmi les projets importants que Rubis soutient, peuvent être cités :

◆ L'École à l'Hôpital : un enseignement scolaire adapté aux besoins des jeunes malades

Rubis soutient l'association « L'École à l'Hôpital » depuis 2013, qui a pour objectif l'organisation d'un enseignement scolaire auprès de jeunes malades âgés de 5 à 26 ans en région parisienne. Cet enseignement gratuit, adapté à la demande, au niveau et aux besoins de chacun, est assuré à l'hôpital comme à domicile par des enseignants bénévoles qualifiés. 4 278 jeunes élèves malades ont suivi 20 846 cours donnés par 456 enseignants bénévoles sur l'année 2015.

Chaque année, le Groupe invite ses collaborateurs à participer à la Course des



Héros afin de collecter des fonds pour l'association.

◆ Mercy Ships : un navire-hôpital pour prodiguer des soins aux plus démunis

Rubis et Vitogaz Madagascar se sont unis pour soutenir Mercy Ships, le plus grand navire-hôpital non gouvernemental au monde, installé à Madagascar depuis 2014 et qui repartira en mai 2016. Mercy Ships, ou « Navires de l'Espoir », est une œuvre humanitaire internationale qui utilise des navires-hôpitaux complétés par des programmes basés à terre, afin de prodiguer gratuitement des soins médicaux aux plus démunis. Depuis son installation en 2014 à Madagascar, 15 266 patients ont été traités par les équipes bénévoles du navire. Grâce au soutien de Rubis et de Vitogaz Madagascar, une centaine de patients ont pu être véhiculés entre la ville de Manakara et le port de Tamatave et ainsi bénéficier de soins chirurgicaux au sein du navire-hôpital.

◆ Les Vélos de l'Espoir : un vélo contre la mucoviscidose

Rubis et Rubis Terminal s'engagent en faveur de l'action « Les Vélos de l'Espoir », depuis 2015, sous l'égide de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ». Cette action a pour mission la collecte de fonds à travers la vente de vélos de récupération remis en état et vendus lors de manifestations organisées principalement dans le nord de la France. Le concept, un vélo contre un don pour lutter contre la mucoviscidose, a permis de collecter plus de 100 000 euros depuis 1999.



◆ Le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction

Rubis soutient le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction (Cavex), depuis 2010, une association qui a pour objectif, d'une part, de faire se reproduire en captivité des espèces menacées d'extinction et, d'autre part, de sensibiliser les générations actuelles et futures à la sauvegarde de la nature et les initier au développement durable. L'association gère un exceptionnel « coffre-fort » génétique de plus de 600 animaux rares faisant partie, pour plusieurs d'entre eux, de conventions privilégiées avec des nations étrangères. Le soutien financier de Rubis a contribué aux soins d'élevage des espèces menacées, à l'éducation du public, notamment scolaire, ainsi qu'au lancement du site internet « Cavex Solidaire ».



◆ Surf Insertion

Rubis soutient l'association « Surf Insertion », qui a pour objectif de mettre en œuvre des actions favorisant la pratique des sports de vagues et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté sur le littoral français en faveur de jeunes des cités et des zones rurales, habituellement exclus de cette pratique. Les activités sont suivies par 3 000 à 3 500 jeunes par an, âgés de 8 à 25 ans.



◆ Viens lire au Louvre

Rubis finance le projet « Viens lire au Louvre », conçu pour des élèves du CM1 à la 5^e, qui est centré sur l'initiation à la lecture à haute voix de textes littéraires et qui encourage les classes à construire un projet pédagogique pluridisciplinaire autour d'un thème en s'appuyant, autant que possible, sur l'ensemble des ressources du musée du Louvre.

◆ Les montgolfières

En tant que distributeur de gaz, Rubis Énergie, via la marque Vitogaz, est partenaire de rassemblements de montgolfières en fournissant le gaz nécessaire à leur vol. À titre d'exemple, Vitogaz a été partenaire de la 29^e édition des Montgolfiades en 2015.

◆ Les collectes

Pour Noël 2015, des jouets et des vêtements ont été collectés par les salariés de Vitogaz France, Rubis Énergie et Rubis. Cette première collecte, qui a rencontré un réel succès, sera suivie de plusieurs autres opérations et sera étendue à d'autres filiales européennes.

Rubis Mécénat cultural fund : de nouvelles perspectives pour le mécénat d'entreprise

Rubis a créé en 2011 le fonds de dotation Rubis Mécénat cultural fund afin de contribuer à l'intégration du Groupe dans son environnement socio-culturel et de faire vivre sa culture d'entreprise. Se positionner comme acteur industriel, acteur social et acteur culturel, dans les pays dans lesquels le Groupe opère, permet à Rubis de renforcer ses actions sur chaque territoire et de s'investir à travers la mise en œuvre de projets philanthropiques.

Rubis Mécénat a pour objet :

- ◆ d'accompagner, en France et à l'étranger, la création artistique contemporaine, par le biais d'expositions, de commandes et d'acquisitions d'œuvres d'art ;

- ◆ de développer des projets socio-culturels dans les pays d'implantation du groupe Rubis, en collaborant avec ses filiales, afin d'apporter un enseignement artistique à des jeunes adultes de communautés défavorisées et ainsi leur offrir de nouvelles opportunités professionnelles.

Parmi les projets socio-culturels de long terme de Rubis Mécénat peuvent être cités :

◆ « Of Soul & Joy Photo Project » à Thokoza (Afrique du Sud), en collaboration avec la filiale Easigas

Depuis 2012, Rubis Mécénat a mis en place un programme hebdomadaire d'enseignement de la photographie et de suivi professionnel auprès de lycéens de la Buhlebusile Secondary School de Thokoza, township situé au sud-est de Johannesburg. Une bourse est destinée aux élèves les plus talentueux du projet, leur permettant d'étudier à la prestigieuse école de Johannesburg, le Market Photo Workshop, créé en 1989 par le photographe David Goldblatt.

◆ « Inpulse Art Project » à Kingston en Jamaïque, en collaboration avec Rubis Eastern Caribbean et Children First Agency

En 2014 a été mis en place un programme d'enseignement des arts visuels et de suivi professionnel auprès de jeunes adultes marginalisés de la communauté de Dunoon Park à l'est de Kingston, en partenariat avec la Dunoon Technical High School. Une bourse permettra aux élèves les plus prometteurs de poursuivre leurs études au Edna Manley College of the Visual and Performing Arts à Kingston. Pour ce projet, Rubis Mécénat et Rubis Eastern Caribbean s'associent à Children First Agency, association caritative jamaïcaine.



5.4

Table de concordance et note méthodologique

La présente section contient une table de concordance et une note méthodologique dédiées à une meilleure compréhension des informations RSE. Il a ainsi été décidé de présenter le périmètre et la méthode

de remontée des informations RSE et de communiquer les principales définitions contenues dans les référentiels internes de remontée des informations sociales et environnementales. Ces publications

permettront au lecteur d'appréhender plus précisément le champ d'application et la pertinence de chaque information.

5.4.1 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LA LOI « GRENELLE 2 »

L'information contenue dans le présent chapitre est élaborée pour répondre de manière exhaustive aux dispositions du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » et aux indicateurs qui y sont présentés.

Ces indicateurs ont été traités et renseignés en fonction de leur pertinence, eu égard aux activités du Groupe.

Informations requises par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sections du chapitre 5

1) Informations sociales

a) Emploi

| | |
|--|--------------------|
| ◆ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | 5.1.1.1 et 5.1.5.2 |
| ◆ les embauches et les licenciements | 5.1.1.2 |
| ◆ les rémunérations et leur évolution | 5.1.6 |

b) Organisation du travail

| | |
|--------------------------------------|---------|
| ◆ l'organisation du temps de travail | 5.1.2.1 |
| ◆ l'absentéisme | 5.1.2.2 |

c) Relations sociales

| | |
|---|-------|
| ◆ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci | 5.1.3 |
| ◆ le bilan des accords collectifs | 5.1.3 |

d) Santé et sécurité

| | |
|---|---------|
| ◆ les conditions de santé et de sécurité au travail | 5.1.7 |
| ◆ le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | 5.1.3 |
| ◆ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | 5.1.7.3 |

e) Formation

| | |
|---|-------|
| ◆ les politiques mises en œuvre en matière de formation | 5.1.4 |
| ◆ le nombre total d'heures de formation | 5.1.4 |

f) Égalité de traitement

| | |
|--|------------------|
| ◆ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | 5.1.5.2 |
| ◆ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | 5.1.5.4 |
| ◆ la politique de lutte contre les discriminations | 5.1.5.1 et 5.3.1 |

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

| | |
|--|-------|
| ◆ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective | 5.3.1 |
| ◆ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | 5.3.1 |
| ◆ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire | 5.3.1 |
| ◆ à l'abolition effective du travail des enfants | 5.3.1 |

2) Informations environnementales**a) Politique générale en matière environnementale**

| | |
|---|---|
| ◆ l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | 5.2.2 et 5.1.7 |
| ◆ les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | 5.1.7 et 5.1.4 |
| ◆ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | 5.1.7 et 5.2 |
| ◆ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours | Notes 2.20 et 4.11 de l'annexe des comptes consolidés |

b) Pollution et gestion des déchets

| | |
|--|----------------|
| ◆ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | 5.2.3 et 5.2.4 |
| ◆ les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | 5.2.6 |
| ◆ la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | 5.2.5 |

c) Utilisation durable des ressources

| | |
|--|------------------|
| ◆ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | 5.2.7.1 |
| ◆ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | 5.2.7.3 |
| ◆ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | 5.2.7.2 et 5.2.4 |
| ◆ l'utilisation des sols | 5.2.7.4 |

d) Changement climatique

| | |
|--|----------------|
| ◆ les rejets de gaz à effet de serre | 5.2.4 et 5.2.8 |
| ◆ l'adaptation aux conséquences du changement climatique | 5.2.4 et 5.2.8 |

e) Protection de la biodiversité

| | |
|---|-------|
| ◆ les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | 5.2.9 |
|---|-------|

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société**

| | |
|--|-------|
| ◆ en matière d'emploi et de développement régional | 5.3.2 |
| ◆ sur les populations riveraines ou locales | 5.3.2 |

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

| | |
|--|-------|
| ◆ les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | 5.3.2 |
| ◆ les actions de partenariat ou de mécénat | 5.3.2 |

c) Sous-traitance et fournisseurs

| | |
|---|---------|
| ◆ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | 5.3.1.2 |
| ◆ l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | 5.3.1.2 |

d) Loyauté des pratiques

| | |
|--|---------|
| ◆ les actions engagées pour prévenir la corruption | 5.3.1.1 |
| ◆ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | 5.3.1.3 |

e) Autres actions engagées, au titre du présent 3), en faveur des droits de l'homme

| | |
|--|-------|
| | 5.3.1 |
|--|-------|

5.4.2 PÉRIMÈTRE RSE

5.4.2.1 Données sociales

Le périmètre de la remontée des informations sociales correspond au périmètre financier du Groupe. La méthode de remontée des informations applicable est celle de l'intégration proportionnelle.

Les informations sont données par activité (stockage, distribution et support et services) ainsi que par zone géographique.

Les données sociales de l'entité acquise ou créée sont en principe intégrées à compter de son entrée dans le périmètre de consolidation (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés). Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE.

5.4.2.2 Données environnementales

Le périmètre de consolidation des informations environnementales concerne les entités détenues à 50 % au moins par le Groupe. Son périmètre exact peut varier selon les indicateurs environnementaux, en fonction de leur pertinence et des méthodes de comptabilisation appliquées (cf. section 5.4.4 ci-après).

Chaque donnée environnementale est publiée par branche, sous la forme d'un chiffre global, mais une distinction peut être opérée entre les filiales et les co-entreprises le cas échéant.

Les données environnementales de l'entité acquise ou créée peuvent n'être incluses dans le reporting qu'à compter de l'exercice suivant. Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE.

5.4.3 MÉTHODES DE REMONTÉE DES DONNÉES

La production d'informations en matière de RSE est réalisée conjointement entre les filiales et la société mère du Groupe. Elle est soumise à des vérifications internes systématiques.

Par ailleurs, en matière environnementale, le Groupe a déjà initié, depuis un certain nombre d'années, un processus d'identification des risques significatifs par la mise en place de cartographies des risques. Toutes les informations relatives à cette identification, au suivi et à la gestion des risques sont décrites aux chapitres 4 et 6 du présent Document de Référence.

5.4.3.1 Comparabilité et fiabilité des informations

Les protocoles relatifs à la remontée des informations ont été conçus de manière à permettre une comparabilité des résultats entre les entités du Groupe concernées.

Cependant, les données environnementales ne sont comparables qu'à l'échelle d'une branche d'activité.

Le dynamisme de l'activité du Groupe se traduisant par une croissance externe significative, le périmètre RSE varie également de manière constante et ne permet pas de véritable comparabilité des données entre plusieurs exercices.

En partenariat avec les directions des filiales concernées, des référentiels de remontée des informations sociales et environnementales ont été élaborés. Ils définissent avec précision chaque donnée mentionnée dans les protocoles de remontée des informations, afin de réduire les risques de divergences d'interprétation des notions.

5.4.3.2 Mesures de contrôle

Les données collectées font l'objet de contrôles de cohérence localement et soit par Rubis Énergie ou Rubis Terminal, soit par le département juridique de Rubis. La cohérence entre le périmètre de consolidation financière et celui des données sociales est assurée automatiquement chez Rubis Énergie, par l'intermédiaire du logiciel de consolidation dédié et par la Direction Juridique chez Rubis Terminal.

5.4.3.3 Changements de méthode

Sauf disposition contraire, les changements de méthode n'interviennent pas après le lancement de la campagne de remontée des

informations au sein des entités du Groupe. Les changements de méthode sont élaborés et/ou supervisés par le Secrétariat Général de Rubis.

5.4.3.4 Outils de remontée de l'information

Données sociales

Les protocoles de remontée des données sociales comprennent, quelle que soit l'entité, des informations similaires fondées sur des définitions standardisées au sein d'un « référentiel de remontée des informations sociales ».

Rubis Énergie (activités de distribution et de support et services) : les données sociales font l'objet depuis 2013 d'une intégration globale au système informatique de consolidation financière. Cette intégration engendre une simplification de la transmission de l'information par les filiales, ainsi qu'une automatisation des calculs réalisés pour la production des chiffres consolidés.

Rubis Terminal (activité de stockage) : un protocole de remontée d'informations est distribué à chaque filiale, co-entreprise ou entreprise commune concernée, puis les informations sont centralisées et consolidées par les équipes compétentes de Rubis Terminal.

Données environnementales

L'impact environnemental des différentes activités du Groupe n'étant pas comparable (cf. section 5.2.1), les méthodes de calcul des données peuvent donc varier selon l'activité. Les définitions sont, en revanche, uniformisées au niveau de chaque branche, au sein d'un « référentiel de remontée des informations environnementales ».

Données sociétales

Les données sociétales sont pour partie produites par Rubis (politique éthique du Groupe). Concernant les actions de mécénat et de *sponsoring*, ainsi que le dialogue avec les parties prenantes et l'ancrage régional, les informations collectées peuvent résulter de la communication publique des filiales et/ou d'un protocole de remontée des informations sociétales chez Rubis Terminal.

5.4.4 DÉFINITIONS

| Notions (par ordre alphabétique) | Définitions |
|---|--|
| 1) Informations sociales | |
| Accident du travail | Accident affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical ou une décision d'enquête établit qu'il est directement causé par son travail au sein de l'entité concernée et qui entraîne un arrêt de travail. Remarques : ◆ pour les entités du Groupe situées en France, il convient d'inclure les accidents de trajet de salariés survenant en dehors des sites, conformément au droit applicable ; ◆ pour les entités du Groupe situées hors France, l'inclusion ou l'exclusion des accidents de trajet de salariés survenant en dehors des sites dépend de la législation locale en vigueur. |
| Accord collectif | Accord négocié par des syndicats professionnels à l'échelle de la branche au sein de laquelle l'entité du Groupe exerce son activité et dont les dispositions s'appliquent à l'entité concernée. |
| Accord d'entreprise | Accord négocié par un ou des syndicats professionnels et la Direction de l'entité du Groupe concernée. |
| Augmentation de salaire | Toute rémunération ou tout avantage supplémentaire octroyé de manière durable, par une entité du Groupe à l'un de ses salariés. |
| Contrat à durée indéterminée | Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, dont le terme n'est pas précisé contractuellement. Remarque : les contrats à durée indéterminée n'incluent aucun contrat d'apprentissage, ni aucun contrat de stage. |
| Contrat d'apprentissage | Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée supérieure ou égale à 6 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat d'apprentissage permet à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire. |
| Contrat de stage | Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée inférieure à 6 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat de stage ne permet pas à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire, même si certaines législations nationales lui permettent de bénéficier de certains avantages. |
| Contrat d'intérim | Contrat de travail conclu entre un prestataire externe et une personne affectée ensuite à une prestation délivrée auprès d'une entité du Groupe. Le contrat d'intérim ne confère pas à la personne concernée le statut de salarié du Groupe. Son affectation à une entité du Groupe ne doit pas être comptabilisée comme un recrutement. |
| Décès résultant d'un accident du travail | Accident du travail affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont il est établi médicalement que cet accident est à l'origine de son décès. |
| Décision unilatérale | Décision prise unilatéralement par la Direction de l'entité du Groupe concernée, après discussion avec les représentants du personnel le cas échéant. |
| Démission | Tout départ à la demande d'un salarié d'une entité du Groupe qui n'est assimilé ni à un licenciement, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable. |
| Départ à la retraite | Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe, qui résulte de son droit ou de son obligation de partir à la retraite, conformément à la législation applicable. |
| Formation professionnelle | Toute formation délivrée, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire externe, par n'importe quel moyen (formation « physique » ou <i>e-learning</i>), par une entité du Groupe à l'un de ses salariés. La formation professionnelle concerne : ◆ la formation imposée par les normes de santé et de sécurité en vigueur ; ◆ la formation liée au développement de l'expertise et des connaissances de chacun des salariés. Remarques : ◆ doivent être comptabilisés le nombre d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés concernés ; ◆ les heures de formation comptabilisées sont les heures qui ont été effectivement réalisées ; ◆ pour le cas spécifique des formations longues qui se déroulent sur plusieurs exercices, il convient de comptabiliser les heures délivrées respectivement au cours de chaque exercice. |
| Incapacité totale et définitive de travail | Situation dans laquelle un salarié d'une entité du Groupe n'est définitivement plus en mesure d'exercer la moindre activité professionnelle au sein de cette entité, en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Cette incapacité totale et définitive de travail doit avoir été constatée par au moins un certificat médical établi sans réserve. |
| Licenciement | Tout départ d'un salarié à la demande d'une entité du Groupe qui n'est assimilé ni à une démission, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable. |
| Maladie non professionnelle | Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe dont aucun certificat médical n'établit qu'elle résulte de son travail pour l'entité concernée. Remarques : ne sont notamment pas considérées comme des maladies non professionnelles : ◆ les événements liés à la condition parentale de l'employé (naissance, adoption, etc.) ; ◆ de manière générale, les événements pour lesquels aucun certificat médical n'atteste l'existence d'une maladie qui affecte l'employé personnellement. |

| Notions (par ordre alphabétique) | Définitions |
|--|--|
| Maladie professionnelle | Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical établit qu'elle est directement causée par les spécificités de son travail habituel au sein de l'entité concernée. |
| Nombre d'heures travaillées par an | Cumul des heures effectivement travaillées par les salariés d'une entité du Groupe dans la période de comptabilisation. Le calcul du nombre d'heures travaillées par an peut résulter d'une moyenne journalière établie conformément à la législation en vigueur. Remarque : les congés parentaux doivent être exclus du calcul du nombre d'heures travaillées. |
| Nombre de jours travaillés par an | Il s'agit des jours au cours desquels les salariés ont travaillé pendant la période de comptabilisation. Remarque : les absences, les jours non ouvrés, les jours fériés et les congés (y compris les congés parentaux) sont exclus du calcul du nombre de jours travaillés. Par ailleurs, le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul des taux d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement. |
| Promotion | Une promotion correspond à toute mesure prise en faveur d'un salarié d'une entité du Groupe, qui se traduit : ♦ par une évolution de ses responsabilités au sein de l'entité concernée ; ♦ et/ou par une augmentation de ses avantages et de sa rémunération ; ♦ et/ou par un changement de coefficient. |
| Recrutement | Tout nouveau contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe dans la période de comptabilisation mentionnée. Remarques : ♦ les recrutements incluent les contrats d'apprentissage, mais pas les contrats de stage ni les contrats d'intérim ; ♦ les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur sont incluses dans les recrutements. Lorsque l'employeur ne change pas, la mutation professionnelle n'est pas comptabilisée ; ♦ les entrées multiples, qui correspondent à l'embauche d'un même employé par une entité du Groupe plusieurs fois au cours d'un même exercice, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée, ne doivent être comptabilisées que pour une embauche. |
| Rupture conventionnelle | Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe, qui résulte d'un accord amiable entre les 2 parties et qui n'a été imposé ni par l'un, ni par l'autre. À ce titre, une rupture conventionnelle n'est assimilée ni à un licenciement, ni à une démission par la législation applicable. Remarques : ♦ les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur doivent être comptabilisées dans les ruptures conventionnelles. Lorsqu'il n'y a pas de changement d'employeur, la mutation professionnelle n'est, en revanche, pas comptabilisée ; ♦ les expirations de contrats à durée déterminée et de contrats de stage sont exclues des ruptures conventionnelles. Elles sont comptabilisées à part ; ♦ les départs multiples, qui correspondent à l'expiration de plusieurs contrats de travail à durée déterminée signés avec un même employé d'une entité du Groupe au cours d'un même exercice, sont exclus des ruptures conventionnelles. Ils doivent être comptabilisés avec les expirations de contrats à durée déterminée et de contrats de stage. |
| Salariés | Toute personne ayant signé un contrat de travail avec une entité du Groupe, en vigueur à la date de comptabilisation mentionnée. Sont inclus : ♦ les contrats à temps plein ou à temps partiel, qu'ils portent ou non sur des travaux réalisés en rotation ; ♦ dans les pays concernés par cette législation : les contrats d'apprentissage. Sont exclus : ♦ les contrats de stage ; ♦ les prestataires externes travaillant dans les entités du Groupe, qui n'ont pas conclu de contrat de travail avec cette entité ; ♦ les intérimaires qui sont les salariés d'un prestataire externe (entreprise d'intérim), nonobstant leur travail sur le site d'une entité du Groupe. Les salariés expatriés ou détachés dans une entité différente de leur entité d'origine doivent être comptabilisés dans leur entité d'accueil. |
| Salariés non-cadres, cadres ou managers | Afin de permettre une harmonisation globale de la remontée de l'information, les salariés ont été distingués de la manière suivante : Non-cadres : salariés non cadres et non managers. Cadres : salariés : ♦ ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être directeur d'établissement ; ou ♦ bénéficiant du statut de cadre en droit français. Managers : sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ou les directeurs d'établissement. |

| Notions (par ordre alphabétique) | Définitions |
|---|---|
| Taux d'absentéisme | <p>Pourcentage de jours d'absence (toutes catégories d'absences confondues) par rapport au nombre total de jours travaillés par an.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les congés parentaux sont exclus du calcul du taux d'absentéisme ; ◆ le calcul du nombre de jours d'absence est susceptible de varier, certaines filiales auditées l'ayant déterminé sur la base d'un nombre de jours calendaires en lieu et place des jours ouvrés. Des mesures correctives ont été prises immédiatement et des précisions seront apportées lors de la campagne de remontée des informations RSE pour 2016, afin de ne plus raisonner qu'en jours ouvrés. |
| Taux de fréquence des accidents du travail | <p>Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour de salariés du Groupe survenus au cours de la période de comptabilisation mentionnée, pour 1 million d'heures travaillées.</p> |
| Travail en rotation | <p>La notion de travail en rotation (ou travail posté) a été définie par la directive 2003/88/CE comme « tout mode d'organisation du travail en équipe selon lequel [des salariés d'une entité du Groupe] sont occupés successivement sur les mêmes postes de travail, selon un certain rythme, y compris le rythme rotatif, et qui peut être de type continu ou discontinu, entraînant pour les salariés la nécessité d'accomplir un travail à des heures différentes sur une période donnée de jours ou de semaines » (article 2 de la directive 2003/88/CE).</p> |
| 2) Informations environnementales | |
| Composés organiques volatils (COV) | <p>Composés organiques : il s'agit de tout composé contenant au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote, à l'exception des oxydes de carbone et des carbonates et bicarbonates inorganiques (article 3 de la directive 2010/75/UE).</p> <p>COV : il s'agit de tout composé organique ainsi que la fraction de crésote ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K, ou ayant une volatilité correspondante dans les conditions d'utilisation particulières (article 3 de la directive 2010/75/UE).</p> <p>Rubis Terminal : Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie) sans conversion en équivalent CO₂.</p> <p>Rubis Énergie : Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français soumis à des obligations déclaratives au titre de la réglementation en vigueur.</p> |
| Consommation énergétique | <p>Il n'existe aucune définition légale impérative à ce sujet.</p> <p>Rubis Terminal : Les données sont la somme des quantités de carburants, de combustibles ou d'électricité achetées, converties en GJ, à l'exception des carburants de tout transport de personnel administratif (siège et direction des sites).</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental.</p> |
| Déchets dangereux | <p>Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire, qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses définies à l'annexe III de la directive 2008/98/CE pour les sites en Europe ; les déchets dangereux concernés sont listés à l'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.</p> <p>Rubis Terminal : Les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de déchets dangereux. Elles ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental.</p> |
| Eau douce utilisée | <p>Il s'agit des eaux stagnantes (ex. : bassins, lacs) ou courantes (ex. : rivières) à la surface du sol, des eaux souterraines et celles provenant du réseau de distribution qui ont servi aux activités de l'entité du Groupe.</p> <p>Rubis Terminal : Les quantités d'eau prélevées ou rejetées sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie).</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. La majorité des activités de Rubis Énergie ne nécessite pas une utilisation récurrente et en quantité importante des eaux dans le cadre d'un processus industriel, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental.</p> |

| Notions (par ordre alphabétique) | Définitions |
|--|--|
| Émissions de CO₂ | <p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle du CO₂.</p> <p>Rubis Terminal : Les émissions de CO₂ sont déterminées de la manière suivante : les quantités de combustibles ou de carburants achetés sur tous les sites sont triées par type, converties en énergie (GJ) puis transformées en CO₂, en appliquant un facteur de conversion (kg/CO₂/GJ). Les émissions de CO₂ générées pour les déplacements de tout personnel sont intégrées (siège et direction des sites pour le personnel français et turc uniquement). Les émissions de CO₂ correspondant aux consommations d'électricité des sites d'exploitation sont intégrées en prenant les valeurs présentées en 2015 par les distributeurs situés en France et en Belgique, et en 2014 par les distributeurs installés en Hollande, ainsi qu'en ayant recours à une estimation de 600g/kWh pour le site de Ceyhan (Turquie), l'énergie réactive étant incluse lorsqu'elle est communiquée en kWh.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de CO₂. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental.</p> |
| Gaz à effet de serre (rejets) | <p>Gaz à effet de serre : seul le dioxyde de carbone (CO₂) est évalué, les autres gaz à effet de serre ne concernant, <i>a priori</i>, pas l'activité du Groupe (annexe II de la directive 2003/87/CE).</p> <p>Rubis Terminal : Cette évaluation est élaborée à partir des quantités d'énergie achetées en intégrant les quantités d'électricité. Les quantités de CO₂ émises sont calculées en fonction des différents types de fioul, de carburants ou d'électricité consommés, en tenant compte des mêmes exclusions que pour les consommations d'énergie.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. Rubis Énergie n'émet principalement que des COV, qui ne sont pas inclus dans la définition européenne des gaz à effet de serre, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental.</p> |
| Matières en suspension | <p>Il s'agit de particules en suspension dans l'eau dont la nature dépend des activités menées sur le site pollué.</p> <p>Rubis Terminal : Compte tenu du champ très large des particules susceptibles d'entrer dans la définition des matières en suspension, Rubis Terminal ne retient que les composants les plus représentatifs des pollutions que les activités majoritaires de la Société peuvent produire. Seules les données des sites français sont des valeurs déclarées aux autorités, ailleurs ces valeurs sont établies pour le <i>reporting</i> Groupe.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. L'exercice normal des activités de Rubis Énergie ne génère pas de pollution particulière des eaux, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental.</p> |
| Oxydes d'azote (NO_x) | <p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle des NO_x.</p> <p>Rubis Terminal : Les NO_x sont calculés à partir des consommations, au cours de l'exercice, de combustibles ou de carburants, hors électricité. Ces consommations excluent les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et direction des sites). Les concentrations de NO_x dans les fumées sont considérées dans le calcul comme égales aux valeurs limites de rejets ou, en l'absence de limites, à 150, 200, 300 ou 550 mg/Nm³ pour les chaudières en fonction du combustible ou à 2 g/kWh pour les moteurs.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. À notre connaissance, à l'exception de l'activité de raffinage (Sara), actuellement en cours d'intégration au périmètre environnemental, les activités de Rubis Énergie ne produisent pas de NO_x. La mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche n'est donc pas justifiée.</p> |

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes de la société Rubis, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ◆ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ◆ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre début février et mi-avril 2016 pour une durée d'environ 5 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

I - ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Table de concordance et note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ◆ d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ◆ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- ◆ au niveau de la Direction RSE, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ◆ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 21 % des effectifs et 38 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnages et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Paris La Défense, le 25 avril 2016

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement Durable


(1) Informations sociales : effectif total fin de période, pourcentage de femmes recrutées, taux d'absentéisme, nombre d'heures de formation, taux de fréquence des accidents du travail, nombre d'actions nouvelles émises réservées aux salariés.
Information environnementale : quantité de déchets solides.

(2) Vitogaz France, Vitogaz Suisse, Rubis Terminal France, Rubis Antilles Guyane.

6

Gouvernement d'entreprise

| | | |
|------------|---|------------|
| 6.1 | SPÉCIFICITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS ET CODE DE RÉFÉRENCE | 98 |
| 6.1.1 | La société en commandite par actions | 98 |
| 6.1.2 | Code de référence : le Code Afep-Medef | 98 |
| 6.2 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE | 99 |
| 6.2.1 | Associés commandités | 99 |
| 6.2.2 | Gérants | 99 |
| 6.2.3 | Conseil de Surveillance : 13 membres | 101 |
| 6.2.4 | Renouvellements et nomination des membres du Conseil de Surveillance proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 | 108 |
| 6.2.5 | Informations complémentaires concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance | 109 |
| 6.3 | ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE | 110 |
| 6.3.1 | Gérance | 110 |
| 6.3.2 | Conseil de Surveillance | 110 |
| 6.4 | RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE | 114 |
| 6.4.1 | Rémunération fixe de la Gérance | 114 |
| 6.4.2 | Rémunération variable de la Gérance | 114 |
| 6.4.3 | Tableaux récapitulatifs de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux conformément au Code Afep-Medef (annexe) | 115 |
| 6.4.4 | Consultation des actionnaires sur la rémunération des gérants soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 au titre de l'exercice 2015 | 119 |
| 6.4.5 | Jetons de présence du Conseil de Surveillance | 123 |



*"L'optimiste invente l'avion,
tandis que le pessimiste
invente le parachute"*

Gil Stern

| | | |
|------------|--|------------|
| 6.5 | OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, ACTIONS DE PERFORMANCE ET ACTIONS DE PRÉFÉRENCE | 125 |
| 6.5.1 | Politique d'attribution - Conditions et critères de performance | 125 |
| 6.5.2 | Options de souscription d'actions | 126 |
| 6.5.3 | Attributions gratuites d'actions de performance | 126 |
| 6.5.4 | Attribution gratuite d'actions de préférence | 127 |
| 6.5.5 | Nombre d'actions susceptibles d'être émises au 31 décembre 2015 du fait des plans en cours d'options de souscription d'actions, d'attributions d'actions de performance et d'actions de préférence | 127 |
| 6.5.6 | Suivi des plans d'options de souscription d'actions, d'attributions d'actions de performance et d'actions de préférence en cours en 2015 | 128 |
| 6.6 | OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX | 133 |
| 6.6.1 | Gérance et personnes liées | 133 |
| 6.6.2 | Membres du Conseil de Surveillance et personnes liées | 134 |
| 6.6.3 | Périodes non autorisées | 134 |
| 6.7 | OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS | 135 |
| 6.8 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE | 136 |
| 6.9 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE | 141 |

Spécificités de la société en commandite par actions et code de référence

6.1.1 LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Rubis est une société en commandite par actions, de droit français, régie par les articles L. 226-1 à L. 226-14 du Code de commerce et, dans la mesure où elles sont compatibles avec les articles visés ci-dessus, par les dispositions concernant les sociétés en commandite simple et les sociétés anonymes, à l'exception des articles L. 225-17 à L. 225-93. Elle est régie également, dans le cadre de la loi, par les spécificités de ses statuts.

La loi et les spécificités des statuts de Rubis font de la société en commandite une

structure moderne adaptée aux principes de bonne gouvernance :

- ◆ une séparation très nette des pouvoirs entre la Gérance, qui dirige les affaires sociales, et le Conseil de Surveillance, émanation des actionnaires chargée du contrôle de la gestion et des comptes ainsi que des procédures de suivi des risques ;
- ◆ la responsabilité indéfinie du commandité sur ses biens propres, qui

témoigne de l'adéquation instaurée entre engagement patrimonial, pouvoir et responsabilité ;

- ◆ l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux Comptes ;
- ◆ un droit d'opposition des actionnaires à la nomination d'un candidat à la Gérance lorsqu'il n'est pas associé commandité.

6.1.2 CODE DE RÉFÉRENCE : LE CODE AFEP-MEDEF

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société est le Code Afep-Medef de juin 2013, révisé en novembre 2015.

La Société s'est toujours efforcée à respecter au maximum les recommandations du Code Afep-Medef dans la limite des spécificités propres à sa forme de société en commandite par actions et de ses propres dispositions statutaires.

Pour les recommandations qui n'ont pas été complètement suivies ou qui n'ont pas pu l'être au cours de l'année 2015, la Société s'en explique dans le présent Document de Référence (cf. chapitre 6, section 6.3.2.3.1).

Renseignements concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance

6.2.1 ASSOCIÉS COMMANDITÉS

- ◆ Sont associés commandités de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires.

6.2.2 GÉRANTS

- ◆ Sont gérants de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires – Agena.

| GILLES GOBIN | | |
|---|---|---|
| Né le 11 juin 1950 | Adresse professionnelle : Rubis, 105, avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : 43 665 |
| Expérience et expertise | | |
| Fondateur du Groupe en 1990. Gilles Gobin est diplômé de l'Essec et Docteur en Économie. Il entre au Crédit Commercial de France en 1977 et devient membre du Comité Exécutif en 1986 en charge du Corporate Finance. Il quitte la banque en 1989 pour fonder Rubis en 1990 dont il est gérant statutaire. | | |
| État du mandat au sein de Rubis | | |
| Gérant statutaire Associé commandité | | |
| Autres principaux mandats au sein du Groupe | | |
| Gérant de : Sorgema Magerco Thornton | | |
| Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe | | |
| Néant | | |

| SORGEMA | | |
|--|---|--|
| SARL au capital de 15 487,50 euros | Siège social : 34, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : 459 074 |
| Gérant : Gilles Gobin | | |
| État du mandat au sein de Rubis | | |
| Gérant-associé commandité depuis le 30 juin 1992 | | |
| Autres principaux mandats au sein du Groupe | | |
| Néant | | |
| Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe | | |
| Néant | | |

AGENA

SARL au capital de 10 148 euros

Siège social :
6, rue Claude Dalsème – 92190 MeudonNombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 :
362 681

Gérant : Jacques Riou

Expérience et expertise

Jacques Riou est diplômé d'HEC et diplômé en Sciences économiques. Avant de rejoindre Gilles Gobin, en 1990, pour créer Rubis, il a exercé différents métiers tant au sein de BNP Paribas que de la Banque Vernes et Commerciale de Paris et de la société d'investissement Euris.

État du mandat au sein de Rubis

Gérant depuis le 30 novembre 1992

Autres principaux mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Néant

GR PARTENAIRES

Société en commandite simple
au capital de 4 500 eurosSiège social :
105, avenue Raymond-Poincaré – 75116 ParisNombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 :
5 069

Gérants :

la société Magerco, représentée par Gilles Gobin

la société Agane, représentée par Jacques Riou

État du mandat au sein de Rubis

Associé commandité depuis le 20 juin 1997

Gérant depuis le 10 mars 2005

Autres principaux mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Néant

6.2.3 CONSEIL DE SURVEILLANCE : 13 MEMBRES

Au 31 décembre 2015, le Conseil de Surveillance était composé de 13 membres dont 8 membres indépendants.

OLIVIER HECKENROTH

Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)

Président du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Comptes et des Risques

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Né le 10 décembre 1951 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | Banque Hottinguer, | 3 684 |
| Homme | 63, rue de la Victoire – 75009 Paris | |

Expérience et expertise

Titulaire d'une maîtrise de Droit et de Sciences politiques et d'une licence d'Histoire, Olivier Heckenroth a débuté sa carrière en 1977 au sein de la Société Commerciale d'Affrètement et de Combustibles (SCAC). Il a été successivement chargé de mission au Service d'Information et de Diffusion du Premier ministre (1980-1981) puis au ministère de la Défense (1981-1987). En 1987, il est nommé Président Directeur Général de HV International puis Président (2002-2004) et Président Directeur Général de HR Gestion (2004-2007). Olivier Heckenroth est, depuis 2004, associé-gérant de HR Banque, devenue Banque Hottinguer en 2012. Depuis septembre 2013, il est membre du directoire et Directeur Général de la Banque Hottinguer.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 15 juin 1995. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Directeur Général et membre du Directoire de la Banque Hottinguer, Administrateur de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (société contrôlée par la Banque Hottinguer) et des Sicav : HR Monétaire Euro, Larcouest Investissements et Ariel, Représentant de la Banque Hottinguer au Conseil d'Administration de HR Patrimoine Monde et HR Patrimoine Europe.

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Telfrance Holding et Telfrance SA, Président du Conseil d'Administration de HR Gestion (devenue Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée), Membre du Conseil de Surveillance de Telfrance Holding, Administrateur de HR Courtage, Compagnie du Parc, Horizon, Lalys Textile et Scherrer, Représentant de la Banque Hottinguer au Conseil d'Administration de Sicav Stema.

JACQUES-FRANÇOIS DE CHAUNAC-LANZAC

Membre indépendant

| | | |
|------------------------------|----------------------------------|--|
| Né le 15 août 1945 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | Néant * | 511 |
| Homme | | |

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'Histoire, Jacques-François de Chaunac-Lanzac a débuté sa carrière en 1971 comme Directeur des Programmes de Cica France. Il a ensuite occupé divers postes au sein du Groupe Indosuez en tant que Directeur et chargé de mission, puis a été associé du Cabinet Russell Reynolds & Associates (1984-1990) et du Cabinet Jouve & Associés (1990-1997). Il a enfin assuré la Direction de la Maison de la Chasse et de la Nature jusqu'en 2010.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Néant

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Directeur de la Maison de la Chasse et de la Nature.

* En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

HERVÉ CLAQUIN

Membre indépendant

Membre du Comité des Comptes et des Risques

Né le 24 mars 1949
Nationalité française
Homme

Adresse professionnelle :
Abenex Capital SAS,
9, avenue Matignon – 75008 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 :
24 623

Expérience et expertise

Diplômé d'HEC, Hervé Claquin a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier au sein du Crédit Lyonnais en 1974 avant de rejoindre le groupe ABN AMRO en 1976. En 1992, il crée ABN AMRO Capital France pour développer l'activité de Private Equity sur un segment de marché *mid-market*. En 2008, ABN AMRO Capital France prend son indépendance et devient Abenex Capital. Hervé Claquin a été membre de l'Executive Committee de l'EVCA et a présidé la commission Professional Standards.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 14 juin 2007. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Président d'Abenex Capital SAS,
Administrateur d'Éneo SA (société cotée) et de Holding des Centres Point Vision SAS,
Membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill (SA à Directoire),
Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire),
RG Holding (SAS), Surys (SAS) et Ibénex OPCI,
Gérant de Stefrega (SARL),
Directeur Général de CVM Investissement (SAS) et Gd F Immo Holding,
Administrateur Sicav de Neuflyze Europe Expansion et de Neuflyze France,
Président du Comité Stratégique de Dolski (SAS),
Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill),
Membre du Comité de Direction de Financière OFIC (SAS).

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Président Directeur Général d'Abenex Capital SA et d'ABN AMRO Capital France SA,
Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS, Abx Associés (société sœur d'Abenex Capital et de Financière OFIC SAS) et de Financière OFIC SAS,
Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav),
Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA,
AES Chemunex SA et de la Société d'Investissement S3 SAS,
Membre du Conseil de Surveillance de Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS,
Nextira One Group BV et Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS),
Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France,
Président de la Commission LBO de l'AFIC (association).

CLAUDINE CLOT

Membre indépendant

Née le 26 mars 1946
Nationalité française
Femme

Adresse professionnelle :
Néant *

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 :
951

Expérience et expertise

Claudine Clot a débuté sa carrière professionnelle en 1966 dans le groupe La Redoute, où elle a occupé durant 22 ans différentes responsabilités au sein de la Communication, du Marketing et du Service Presse. Elle s'est orientée, ensuite, vers de grands groupes spécialisés dans les produits de luxe, où elle a eu en charge diverses responsabilités pendant 16 ans :

- ♦ Lancôme International (groupe L'Oréal) en tant que Directeur des Relations Extérieures Internationales et Presse ;
- ♦ Céline (groupe LVMH) en tant que Directeur de la Communication, en charge de la rénovation de la marque ;
- ♦ Lancaster, en tant que chargée de mission Marketing et Communication pour le lancement de produits cosmétiques et de parfums, notamment en Asie.

Claudine Clot a terminé sa carrière professionnelle au sein de Vitogaz (2004-2006) où elle a été mandatée d'une mission de mise en place d'opérations de promotion et de recherche de partenariats avec les professionnels du secteur.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Cooptée par le Conseil de Surveillance de Rubis du 14 mars 2013 pour la durée restante du mandat d'un membre démissionnaire. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Néant

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Néant

* En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

OLIVIER DASSAULT

Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| Né le 1^{er} juin 1951 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | 8, avenue Montaigne – 75008 Paris | 801 |
| Homme | | |

Expérience et expertise

Titulaire d'un doctorat en Informatique, Olivier Dassault est également ingénieur de l'École de l'Air et breveté pilote professionnel IFR. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1974 en tant que Président Directeur Général des Productions Cinématographiques Marcel Dassault avant de créer, en 1978, le groupe ODIC (Olivier Dassault International Communication). Il a exercé différents métiers au sein de la société Dassault Aviation. Il a, par ailleurs, effectué une carrière politique (Député de l'Oise, Conseiller Municipal, secrétaire national du RPR, Vice-Président du Conseil Régional de Picardie, Conseiller Général de l'Oise et Membre de la Commission des Finances).

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 25 mars 1999. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Vice-Président du Groupe Valmonde,
Président de GEEA (Génération Entreprise Entrepreneurs Associés),
Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD),
Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Medias (société contrôlée par GIMD) et du Figaro (société contrôlée par GIMD).

Ayant expiré

Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace,
Président du Conseil de Surveillance du Groupe Valmonde,
Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Socpresse,
Vice-Président de Publiprint.

À l'étranger

Néant

JEAN-CLAUDE DEJOUHANET

Membre indépendant

| | | |
|------------------------------|----------------------------------|--|
| Né le 7 mars 1942 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | Néant * | 2 459 |
| Homme | | |

Expérience et expertise

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur IEG à l'Institut Polytechnique de Grenoble et d'une licence en Science et Économie, Jean-Claude Dejouhanet a effectué toute sa carrière professionnelle au sein du groupe Shell. Il a notamment assuré la direction d'équipes commerciales et la gestion de filiales avant de prendre en charge, en 1990, le développement international des activités « gaz de pétrole liquéfiés ». Il a ensuite assuré la gestion du portefeuille de ces activités entre 1999 et 2003. Il a quitté Shell en 2003.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 3 juin 2004. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Juge au Tribunal de Commerce de Paris.

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Néant

* En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

LAURE GRIMONPRET-TAHON*Membre indépendant*

Née le 26 juillet 1981
Nationalité française
Femme

Adresse professionnelle :
CGI,
17 place des Reflets – Immeuble CB16
92097 Paris la Défense cedex

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 :
147

Expérience et expertise

Diplômée d'un DEA en droit des affaires et contentieux international et européen et d'un Mastère Spécialisé en droit et management de l'Essec, Laure Grimonpret-Tahon a débuté sa carrière en 2006 comme juriste auprès du service droit des sociétés et du service contrats de Dassault Systèmes, puis comme Manager Juridique en charge du corporate et des fusions-acquisitions, de la conformité aux normes (compliance) et des contrats auprès d'Accenture Paris (2007-2014).

Depuis février 2014, elle est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires).

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 5 juin 2015, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

Ayant expiré

En France

Néant

Néant

À l'étranger

Néant

MAUD HAYAT-SORIA*Membre indépendant**Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations*

Née le 26 octobre 1952
Nationalité française
Femme

Adresse professionnelle :
118, rue de la Faisanderie – 75116 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 :
496

Expérience et expertise

Maud Hayat-Soria, avocate au Barreau de Paris, est titulaire d'un diplôme d'Études Supérieures en Droit Privé et en Droit des Affaires, d'une licence en Italien et d'un diplôme de l'Institut de Droit Comparé de Paris.

Spécialisée en Droit des Personnes, Droit de la Famille, Droit Patrimonial et Droit des Sociétés, Maud Hayat-Soria est membre de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine et des Commissions Ouvertes en Droit de la Famille pour la Formation des Avocats.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 7 juin 2013, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

Ayant expiré

En France

Néant

Néant

À l'étranger

Néant

CHANTAL MAZZACURATI

Membre indépendant
Présidente du Comité des Comptes et des Risques
Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|--|
| Née le 12 mai 1950 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | Groupe Milan, | 1 768 |
| Femme | 2, rue du Helder – 75009 Paris | |

Expérience et expertise

Diplômée d'HEC, Chantal Mazzacurati a fait toute sa carrière professionnelle chez BNP puis BNP Paribas où elle a exercé différents métiers dans le domaine de la finance, d'abord au sein de la Direction Financière, ensuite en tant que Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles et enfin comme Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Membre du Directoire du Groupe Milan.

À l'étranger

Administrateur de Four Twenty Seven (Climate Solutions).

Ayant expiré

Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas,
Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles,
Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions,
Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissements,
Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas).

OLIVIER MISTRAL

Membre non indépendant (convention de conseil et d'assistance avec Rubis Terminal)

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Né le 23 août 1949 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | SAS Olivier Mistral, | 23 916 |
| Homme | 13, rue Ambroise Thomas – 75009 Paris | |

Expérience et expertise

Olivier Mistral a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du groupe Total puis du groupe Union Normande Industrielle (UNI) auquel appartenait la Compagnie Parisienne des Asphaltes (CPA), qui a été rachetée en 1993 par Rubis, pour devenir aujourd'hui Rubis Terminal. Il a été nommé Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal le 15 octobre 1996 et a assuré cette fonction et son mandat jusqu'à son départ en 2009.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Néant

À l'étranger

Administrateur de Delta Rubis Petrol (société contrôlée par le groupe Rubis).

Ayant expiré

Administrateur d'ITC Rubis.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Président de SAS Olivier Mistral.

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Néant



CHRISTIAN MORETTI

Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)
Membre du Comité des Comptes et des Risques

| | | |
|--|---|---|
| Né le 21 janvier 1946 Nationalité française Homme | Adresse professionnelle : PCAS, 23, rue Bossuet – 91161 Longjumeau Cedex | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : 3 251 |
|--|---|---|

Expérience et expertise

Christian Moretti est diplômé d'HEC et titulaire d'un Master of Business Administration de la Columbia Business School de New York. Co-fondateur de la société Dynaction, il est également Président du groupe PCAS (société internationale dans le domaine de la chimie fine de spécialité), qui a fusionné avec Dynaction en 2013, et de Quantel.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 23 juin 1998. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**En cours de validité au 31/12/2015**

En France
Président de PCAS (qui a fusionné en 2013 avec Dynaction) et Administrateur de différentes filiales,
Président de Quantel (société cotée).

Ayant expiré

Président de Dynaction,
Administrateur de Dynagreen,
Gérant non associé de SNC Peupliers.

À l'étranger

Néant

ALEXANDRE PICCIOTTO

Membre indépendant (Orfim détient moins de 10 % du capital de Rubis)

| | | |
|--|--|---|
| Né le 17 mai 1968 Nationalité française Homme | Adresse professionnelle : Orfim, 30, avenue Marceau – 75116 Paris | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : 679 |
|--|--|---|

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Gestion, Alexandre Picciotto a fait toute sa carrière au sein du groupe de capital développement Orfim-Orfimar, créé par Sébastien Picciotto en 1980. Il a été responsable de différentes filiales dans des secteurs diversifiés tels que l'horlogerie, l'immobilier ou la production audiovisuelle. Il est Directeur Général d'Orfim depuis 2008.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 9 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**En cours de validité au 31/12/2015**

En France
Directeur Général d'Orfim,
Administrateur de Bolloré (société cotée).

Ayant expiré

Administrateur de Peref (société cotée), de Douce Bis et d'Atelier,
Président de De Jaegher,
Directeur Général d'Orfimar.

À l'étranger

Administrateur d'Aygaz (société cotée à la Bourse d'Istanbul) et de Hilal (Turquie).

ERIK POINTILLART

Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans et accord de coopération avec la Société)
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Né le 7 mai 1952 | Adresse professionnelle : | Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2015 : |
| Nationalité française | Nostrum Conseil, | 1 852 |
| Homme | 145, rue d'Aguesseau – 92100 Boulogne-Billancourt | |

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Erik Pointillart possède 36 ans d'expérience dans le milieu financier français et européen. Il a débuté sa carrière en 1974 à la Direction Financière de la BNP. Il arrive à la Caisse des Dépôts en 1984 comme Responsable de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient Directeur Général de CDC Gestion en 1990. En 1994, il rejoint Écureuil Gestion en tant que Directeur de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient, en octobre 1999, Directeur du Développement et Président du Directoire de la société. Il a œuvré à la mise en place des règles de bonne commercialisation, de la formation professionnelle du réseau bancaire en matière financière, ainsi que du développement de la pédagogie auprès des clients. Il a assuré le management de 4 500 agences Caisse d'Épargne.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 24 mars 2003. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

En France

Vice-Président de l'IEFP,
Partner de Nostrum Conseil.

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Directeur Général, Conseiller Stratégie à la CNCE,
Directeur de la Banque de Détail à la CNCE,
Directeur des Partenariats Internationaux à la Financière Océor,
Directeur International d'Océor,
Président du Directoire d'Écureuil Gestion,
Vice-Président de Carte Bleue Visa,
Administrateur de Visa Europe, de la Banque de la Réunion,
de Vega Multimanager, de San Paolo Asset Management
et de la Banque BCP,
Président de l'IEFP,
Membre du Conseil de Compagnie 1818, Compagnie 1818 AM,
Banque BCP, Écureuil Gestion, Écureuil Vie, Écureuil Iard, Palatine, Ixis PCM
et Carte Bleue Visa Europe,
Représentant permanent d'Écureuil Gestion à Gérer Participations.

6.2.4 RENOUELEMENTS ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUIN 2016

Le Collège de la Gérance proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016, le renouvellement du mandat de 4 de ses membres et la nomination d'un nouveau membre pour une durée de 3 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Collège de la Gérance a pris acte de la décision de Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

6.2.4.1 Renouvellements de mandat

Les membres du Conseil de Surveillance dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 conformément à l'avis favorable du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Conseil de Surveillance sont les suivants :

- ◆ Madame Chantal Mazzacurati (6 ans d'ancienneté), qualifiée de membre indépendant, apporte au Conseil une expertise financière (38 ans d'expérience dans le milieu bancaire chez BNP puis BNP Paribas) ; Madame Chantal Mazzacurati est

Présidente du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations depuis 2015 ;

- ◆ Madame Claudine Clot (3 ans d'ancienneté), qualifiée de membre indépendant, est un atout pour le Conseil du fait de sa longue expérience dans le domaine du marketing et de la communication au sein de grands groupes et de sa connaissance des activités du Groupe ;
- ◆ Madame Maud Hayat-Soria (3 ans d'ancienneté), qualifiée de membre indépendant, apporte au Conseil son expertise juridique (avocate au Barreau de Paris) ;
- ◆ Monsieur Olivier Dassault (17 ans d'ancienneté), représente le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), actionnaire historique et de référence de la Société détenant 5,20 % du capital au 31 décembre 2015. Sa nomination en qualité de membre du Conseil correspond au souhait de GIMD d'avoir un représentant au sein de l'organe de contrôle des sociétés dans lesquelles il investit et pour la Société de continuer à bénéficier de son expertise financière

et de sa connaissance des activités du Groupe. Monsieur Olivier Dassault est qualifié de membre non indépendant du fait d'une ancienneté supérieure à 12 ans au jour de ladite Assemblée.

6.2.4.2 Nomination d'un nouveau membre

Il sera présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 la nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly, en remplacement de Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac qui a informé le Conseil de Surveillance de sa décision de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

Madame Marie-Hélène Dessailly est Présidente d'Artois Conseil SAS, société de prestations de conseil, d'analyse et d'audit, d'organisation et de stratégie destinées aux professionnels de l'assurance. Madame Marie-Hélène Dessailly sera un atout pour le Conseil du fait de sa double expertise dans le domaine bancaire (directions des grandes entreprises et opérations financières) et dans celui de l'assurance et de la couverture des risques. Elle a été qualifiée de membre indépendant par le Conseil de Surveillance.

MARIE-HÉLÈNE DESSAILLY

Membre indépendant

Née le 22 mars 1948
Nationalité française
Femme

Adresse professionnelle :
29, rue d'Artois – 75008 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues : 0*

Expérience et expertise

Titulaire d'un DESS en Sciences Économiques, Marie-Hélène Dessailly a débuté sa carrière professionnelle en 1974 à la Direction des Agences au sein de la Banque Rothschild avant de rejoindre, en 1980, la Banque Vernes et Commerciale de Paris en tant que Fondé de Pouvoir à la Direction des Grandes Entreprises, puis Fondé de Pouvoir Principal à la Direction des Opérations Financières. En 1988, elle intègre la Banque du Louvre en tant que Directeur Adjoint et Directeur des Opérations Financières avant de créer, en 1993, le cabinet d'assurance MHD Conseil (agent Axa) qu'elle a cédé en 2012. Depuis juillet 2012, elle est Présidente d'Artois Conseil SAS, société de prestations de conseil, d'analyse et d'audit, ainsi que d'organisation et de stratégie destinées aux professionnels de l'assurance.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2015

Ayant expiré

En France

Néant

Présidente d'Artois Conseil SAS,
Directeur Associé de Maj Conseil SARL.

À l'étranger

Néant

* Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimum d'actions qu'un membre du Conseil doit détenir après sa nomination est de 100 actions.

6.2.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.2.5.1 Précisions complémentaires

- ◆ Aucun lien familial n'existe entre les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'est concerné par un conflit d'intérêts entre ses devoirs à l'égard de Rubis et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.
- ◆ Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins.
- ◆ À la connaissance de Rubis, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels les membres du Conseil de Surveillance ou les gérants auraient été sélectionnés.

6.2.5.2 Contrats liant un membre du Conseil de Surveillance ou un gérant à Rubis ou à l'une de ses filiales

Il existe 2 conventions liant un membre du Conseil de Surveillance à la Société ou à une filiale du Groupe. Il s'agit :

- ◆ d'une convention de conseil et d'assistance en stratégie et en développement du Groupe entre Monsieur Olivier Mistral et Rubis Terminal, filiale de Rubis. Cette convention prévoit une rémunération par jour travaillé de 2 000 euros jusqu'à 20 jours de travail et de 1 500 euros au-delà. L'expérience acquise par Olivier Mistral, tout au long des années passées chez Rubis Terminal, constitue un atout majeur dont le Groupe souhaite pouvoir continuer à bénéficier ;
- ◆ d'un accord de coopération, signé en avril 2012 entre Rubis et la société Nostrum Conseil, dirigée par Monsieur Erik Pointillart, qui a été renouvelé le 31 mars 2014 pour une durée de 2 ans. Cet accord a pour objet d'assister et de conseiller la Gérance et le Conseil de Surveillance dans la recherche de membres féminins susceptibles d'être nommés au Conseil de Surveillance et plus généralement de conseiller le Conseil pour toute question en matière d'égalité professionnelle et de gouvernance. La rémunération annuelle est de 40 000 euros. Cet accord ne sera pas renouvelé en 2016.

Il n'existe pas de contrat de service liant les gérants ou les associés commandités à Rubis ou à l'une quelconque des filiales de Rubis.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des gérants, associés commandités ou membres du Conseil de Surveillance.

6.2.5.3 Cumuls de mandats

À la connaissance de Rubis et conformément au Code Afep-Medef, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'exerce plus de 4 mandats d'administrateur dans des sociétés cotées. Les gérants, en tant que dirigeants mandataires sociaux, n'exercent pas de mandats dans des sociétés cotées en dehors du Groupe.

6.2.5.4 Restrictions concernant la cession par les membres du Conseil de Surveillance ou par les commandités et les gérants de leur participation dans le capital social de Rubis

À la connaissance de Rubis :

- ◆ il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société ;
- ◆ il n'existe aucune restriction acceptée par les commandités ou par les gérants concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception :
- ◆ des règles d'intervention sur les titres Rubis prévues par les dispositions légales en vigueur,
- ◆ de l'engagement pris par les commandités concernant l'investissement de la moitié du dividende reçu en actions Rubis, pendant un délai de 3 ans.

Organisation et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance

6.3.1 GÉRANCE

La Direction Générale de la Société est assurée par un Collège de la Gérance composé de 4 gérants, Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. À l'exclusion d'Agena, les gérants ont la qualité d'associés commandités ; ils sont donc responsables indéfiniment des dettes de la Société sur leurs biens personnels. Cette spécificité constitue une garantie importante pour les actionnaires, car elle oblige la Gérance à une plus grande vigilance dans la gestion de la Société et plus particulièrement à l'égard de la maîtrise des risques.

La responsabilité finale de la commandite et de la Gérance est assurée directement et indirectement (*via* Sorgema) par Monsieur Gilles Gobin, fondateur du Groupe, et Monsieur Jacques Riou, gérant d'Agena, qu'il contrôle à 100 %.

Les gérants sont nommés, pour une durée non limitée, par les associés commandités. Toutefois, si le candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires.

6.3.1.1 Pouvoirs

Les gérants représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Dans la mesure où Rubis contrôle ses filiales têtes de branche, Rubis Énergie (100 %) et Rubis Terminal (99 %), les gérants de Rubis :

- ◆ élaborent la stratégie du Groupe ;
- ◆ animent son développement et son contrôle ;
- ◆ arrêtent les principales décisions de gestion qui en découlent avec les

Directions Générales des filiales et s'assurent de leur mise en œuvre tant au niveau de la société mère qu'au niveau des filiales.

Dans l'exercice de leur pouvoir de direction du Groupe, les gérants s'appuient sur les dirigeants de Rubis Énergie et Rubis Terminal, ainsi que sur les responsables des filiales opérationnelles de ces dernières.

6.3.1.2 Réunions et travaux en 2015

En 2015, le Collège de la Gérance s'est réuni officiellement 26 fois. Ces réunions ont eu principalement pour objet :

- ◆ l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- ◆ l'approbation des comptes annuels et consolidés ainsi que celle des comptes semestriels sociaux et consolidés ;
- ◆ l'émission de plans d'attribution gratuite d'actions de performance et d'actions de préférence ainsi que le constat de la réalisation des conditions de performance permettant l'exercice des options de souscription d'actions du plan du 9 juillet 2012 ;
- ◆ l'autorisation pour la signature de conventions d'ouverture de crédit ou d'avenants conclus avec des établissements financiers ;
- ◆ l'autorisation pour la signature des contrats, actes et formalités relatifs à l'acquisition du groupe Eres ;
- ◆ l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ;
- ◆ la suspension des plans d'options de souscription d'actions du fait de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ;
- ◆ l'ajustement des droits des titulaires d'options de souscription d'actions et d'actions de performance suite à l'augmentation de capital ;

- ◆ la constatation des augmentations de capital issues : des souscriptions des salariés à l'augmentation de capital qui leur était réservée, du réinvestissement du dividende en actions par les actionnaires, des levées d'options de souscriptions d'actions, de l'acquisition définitive d'actions de performance ainsi que de la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription.

6.3.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.3.2.1 Composition et pouvoirs du Conseil

6.3.2.1.1 Composition / Parité femmes-hommes

Les éléments biographiques et les dates de nomination et de fin de mandat figurent à la section 6.2.3 du présent document. D'autres informations sur la composition du Conseil de Surveillance sont reportées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce (*cf.* section 6.8).

Au 31 décembre 2015, le Conseil est composé de 4 femmes sur 13 membres (30,8 %). Avec la nomination d'un nouveau membre féminin proposée à la prochaine Assemblée Générale annuelle, en remplacement d'un membre masculin (*cf.* section 6.2.4.2), le pourcentage de femmes au Conseil sera alors porté à 38,4 %. Rubis compte dépasser le seuil de 40 % en 2017, dans les délais prévus par la loi.

6.3.2.1.2 Indépendance

Selon les recommandations du Code Afep-Medef, le Conseil de Surveillance doit être composé d'une majorité de membres indépendants et libres d'intérêts, c'est-à-dire

qui n'entretiennent avec la Société, son Groupe ou sa Direction aucune relation de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

La Société se conforme intégralement aux critères retenus par le Code Afep-Medef pour la qualification d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

Cinq membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme « non indépendants » par le Comité des Rémunérations et des Nominations :

- ◆ Messieurs Olivier Heckenroth, Olivier Dassault, Christian Moretti et Erik Pointillart en raison de leur ancienneté supérieure à 12 ans ;
- ◆ Monsieur Olivier Mistral, en raison de la convention de conseil et d'assistance qui le lie à Rubis Terminal, filiale de Rubis (cf. section 6.2.5.2.).

Ainsi, 8 des 13 membres composant le Conseil de Surveillance au 31 décembre 2015 peuvent être qualifiés « d'indépendants » (soit 61,5 %). La composition du Conseil est donc en conformité avec le pourcentage de membres indépendants prescrit par le Code Afep-Medef (50 % minimum).

Si l'Assemblée Générale se prononce en faveur de l'ensemble des renouvellements et nomination proposés (cf. section 6.2.4), le taux d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance restera stable (61,5 %).

6.3.2.1.3 Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance, qui représente les actionnaires commanditaires, a pour mission le contrôle permanent de la gestion de la Société parallèlement au contrôle exercé par les Commissaires aux Comptes.

Le Conseil assure cette mission avec l'assistance du Comité des Comptes et des Risques et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Ces pouvoirs sont décrits dans son règlement intérieur (cf. section 6.3.2.2.1).

Il émet également un avis sur d'autres sujets liés à la gouvernance de Rubis avec l'assistance du Comité des Rémunérations et des Nominations : la rémunération fixe et variable de la Gérance, la composition et le renouvellement du Conseil, l'appréciation du caractère d'indépendance des membres le composant et la parité en son sein.

Enfin, le Conseil nomme les membres composant les Comités spécialisés qui sont une émanation du Conseil (cf. section 6.3.2.3).

6.3.2.2 Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

6.3.2.2.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, notamment, les conditions et modalités de son organisation et de son fonctionnement, ainsi que les pouvoirs et obligations de ses membres dans le cadre des dispositions statutaires et légales d'une société en commandite par actions.

Le règlement intérieur traite notamment des questions suivantes :

- ◆ la composition du Conseil de Surveillance : nombre de membres minimum, durée de leur mandat et conditions de nomination et de remplacement ;
- ◆ l'information du Conseil de Surveillance par la Gérance :
- ◆ de l'évolution de chaque branche d'activité et de ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance,
- ◆ des acquisitions et/ou des cessions d'activités ou de filiales, des prises de participation et, plus généralement, de tout investissement majeur,
- ◆ de l'évolution de l'endettement bancaire et de la structure financière dans le cadre de la politique financière définie par la Gérance,
- ◆ des procédures de contrôle interne définies et élaborées par les sociétés du Groupe sous l'autorité de la Gérance qui veille à leur mise en œuvre,
- ◆ des projets de résolutions présentées par la Gérance aux Assemblées Générales des actionnaires,
- ◆ de toute opération majeure d'acquisition, préalablement à sa réalisation ;
- ◆ les missions du Conseil de Surveillance : le Conseil assure le contrôle permanent de la gestion de la Société et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Il procède, avec l'assistance du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations :

- ◆ à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société,
- ◆ aux recommandations en matière de sélection des Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée par la Gérance à l'Assemblée des actionnaires (le Comité des Comptes et des Risques s'assure du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes),
- ◆ à l'approbation du rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce ayant pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance,
- ◆ à l'approbation des conventions réglementées,
- ◆ au contrôle de la conformité de la rémunération de la Gérance et des associés commandités avec les dispositions statutaires et, le cas échéant, non statutaires applicables,
- ◆ à l'examen de l'indépendance de ses membres en considération des critères du Code Afep-Medef ;
- ◆ les devoirs et les obligations des membres (notamment eu égard aux conflits d'intérêts, à la confidentialité et aux restrictions d'intervention sur les titres de Rubis) ;
- ◆ le fonctionnement du Conseil de Surveillance : fréquence et lieux des réunions, ordre du jour, délibérations ;
- ◆ la rémunération des membres du Conseil : le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil répartit le montant global entre ses membres en tenant compte de leur assiduité aux réunions tant du Conseil que des Comités spécialisés (cf. section 6.4.5) ;
- ◆ l'évaluation du Conseil de Surveillance.

6.3.2.2.2 Évaluation du Conseil de Surveillance

Comme préconisé par le Code Afep-Medef et en application du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un système d'autoévaluation du Conseil a été mis en place.

Chaque année, un point à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à évaluer et à débattre de son organisation et de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité.

Une évaluation plus formalisée et approfondie, sur la base d'un questionnaire non nominatif remis aux membres du Conseil de Surveillance, a été mise en place selon une périodicité triennale. Ce questionnaire porte essentiellement sur les points suivants :

- ◆ organisation du Conseil de Surveillance et nominations ;
- ◆ réunions du Conseil de Surveillance et des Comités (délai d'envoi des documents, nombre de réunions, mixité, etc.) ;
- ◆ contribution aux travaux du Conseil de Surveillance – Comité des Comptes et des Risques et Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- ◆ rapports du Conseil de Surveillance avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes ;
- ◆ axes et moyens d'amélioration du fonctionnement du Conseil.

Les conclusions de la dernière auto-évaluation, effectuée début 2014, ont été exposées à la section 6.4.2.2.2 du Document de Référence 2013. Le Conseil procédera à une nouvelle autoévaluation en 2017.

Depuis 2015, le processus d'évaluation du Conseil de Surveillance a été confié au Comité des Rémunérations et des Nominations.

6.3.2.2.3 Réunions et travaux en 2015

Le compte-rendu sur les réunions du Conseil de Surveillance est relaté dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance qui figure à la section 6.8 du présent document.

6.3.2.3 Comités spécialisés : Comptes et Risques – Rémunérations et Nominations

Le Comité des Comptes et des Risques et le Comité des Rémunérations et des Nominations de Rubis sont une émanation du Conseil de Surveillance qui en nomme les membres et définit leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions.

6.3.2.3.1 Comité des Comptes et des Risques

Il a pour objet d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le choix opéré par la Société de se conformer intégralement aux critères du Code Afep-Medef depuis 2015 a conduit à un remaniement de la composition du Comité des Comptes et des Risques lors de la séance du Conseil de Surveillance du 11 mars 2015 afin d'atteindre progressivement, et au plus tard à l'échéance du mandat des membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans, le pourcentage d'indépendance préconisé par le Code Afep-Medef (2/3 des membres).

Ainsi, au 31 décembre 2015, le Comité des Comptes et des Risques est composé de 4 membres choisis pour leur expertise dans les domaines comptable et financier, du fait, notamment, de fonctions exercées au sein d'établissements bancaires ou de directions générales de sociétés commerciales (cf. section 6.2.3) : Madame Chantal Mazzacurati, Messieurs Olivier Heckenroth, Hervé Claquin et Christian Moretti. Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside et dispose d'une voix prépondérante, et Monsieur Hervé Claquin ont été qualifiés de membres indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Président du Conseil de Surveillance en est membre de droit car il lui incombe de présenter aux actionnaires le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Y participent également les gérants, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Général Finance, la Directrice de la Consolidation et de la Comptabilité et la Secrétaire Générale de Rubis.

Le Comité a pour principales fonctions de :

- ◆ procéder à l'examen des comptes, s'assurer de la permanence des méthodes comptables, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- ◆ s'assurer, par l'information qui lui est donnée par la Gérance, de l'existence des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et de gestion des risques ;
- ◆ faire des recommandations au Conseil de Surveillance, eu égard à la sélection des Commissaires aux Comptes, et assister le Conseil dans l'examen du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques ont accès aux mêmes documents de synthèse que les Commissaires aux Comptes. Ils bénéficient d'un délai raisonnable (2 jours au minimum) pour examiner les comptes avant la tenue du Conseil de Surveillance.

En 2015, le Comité des Comptes et des Risques s'est réuni 2 fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels (les 5 mars et 27 août) et une fois (le 5 mars) pour les questions liées aux procédures de contrôle interne, de gestion et de suivi des risques, d'éthique et plus largement à la politique RSE du Groupe.

À l'occasion de la réunion dédiée à la gestion et au suivi des risques, il a été transmis au Comité des Comptes et des Risques une synthèse, par filiale, des cartographies des risques opérationnels, juridiques et financiers, ainsi qu'un compte-rendu des procédures de contrôle interne. L'intégralité des cartographies remplies par tous les sites et toutes les filiales du Groupe ont été mises à sa disposition en séance.

À l'issue de ces réunions, les membres du Comité des Comptes et des Risques ont pu s'entretenir avec les Commissaires aux Comptes, hors la présence de la Gérance et des membres des directions fonctionnelles de Rubis, au sujet des comptes sociaux et consolidés et des risques.

La totalité des membres étaient présents aux 3 réunions (cf. tableau à la section 6.4.5).

6.3.2.3.2 Comité des Rémunérations et des Nominations

Dans le souci d'amélioration continue de sa gouvernance, le Conseil de Surveillance a procédé, lors de sa réunion du 11 mars 2015, à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations qui a notamment pour fonction de donner son avis sur :

- ◆ la conformité de la rémunération fixe des gérants aux dispositions prévues à l'article 54 des statuts de la Société ;
- ◆ les critères quantitatifs et qualitatifs auxquels est soumise la part variable de la rémunération de la Gérance ;
- ◆ le montant de la rémunération complémentaire variable à attribuer au titre de l'exercice précédent en fonction du taux de réalisation des critères de performance ;
- ◆ toute proposition de renouvellement des membres du Conseil, ainsi que sur toute nomination nouvelle en veillant à maintenir un équilibre, tant en matière d'égalité qu'au regard du taux d'indépendance global du Conseil ;
- ◆ l'indépendance des membres du Conseil au regard des critères du Code Afep-Medef avant la tenue de l'Assemblée Générale en vérifiant annuellement que les membres du Conseil qualifiés

d'indépendants continuent de remplir les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Il est également en charge :

- ◆ d'assurer l'organisation du processus triennal d'évaluation du Conseil ;
- ◆ de formuler toute proposition au Conseil sur le montant global des jetons de présence à octroyer aux membres du Conseil et sur leur répartition, en fonction de la contribution de chaque membre et de son assiduité.

Au 31 décembre 2015, le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 4 membres : Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, Madame Maud Hayat-Soria, Monsieur Olivier Heckenroth et Monsieur Erik Pointillart. Mesdames Chantal Mazzacurati et Maud Hayat-Soria sont qualifiées de membres indépendants. Madame Chantal Mazzacurati dispose d'une voix prépondérante. La composition du Comité est conforme à la recommandation du Code Afep-Medef (50 % minimum de membres indépendants).

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni, pour la première fois, le 1^{er} avril 2015. Au cours de cette réunion, il s'est penché et a donné son avis sur :

- ◆ les critères et les conditions de la mise en place d'une rémunération variable

de la Gérance en complément de la rémunération fixe statutaire dont le principe a été soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 ;

- ◆ les critères de performance proposés par les associés commandités pour la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2015 ;
- ◆ la conformité avec les critères fixés dans l'article 54 des statuts de la rémunération fixe de la Gérance.

Le Comité a ensuite examiné l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et évalué les compétences professionnelles de ceux et celles dont la nomination ou le renouvellement du mandat étaient proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015. Il s'est également penché sur le montant des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance et sur l'augmentation proposée à la prochaine Assemblée afin de tenir compte de la création du Comité des Rémunérations et des Nominations. Enfin, le Comité a pris connaissance de l'évolution de la parité au sein du Conseil au regard des obligations de parité issues de la loi du 27 janvier 2011.

La totalité des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations étaient présents à cette réunion.

Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément aux recommandations du Code Afep-Medef et à son guide d'application. Elles respectent également la position recommandation n°2009-16 de l'Autorité des Marchés Financiers, dans sa version du 13 avril 2015.

6.4.1 RÉMUNÉRATION FIXE DE LA GÉRANCE

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Cette rémunération, fixée en 1997 à 1 478 450 euros pour l'ensemble de la Gérance, est indexée, depuis cette date, sur la variation annuelle des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par ses filiales, Rubis Énergie et Rubis Terminal, au titre des conventions d'assistance :

- ◆ l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie (Réf. INSEE 1567368) ;
- ◆ l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal (Réf. INSEE 1567380).

Les gérants ne disposent d'aucun contrat de travail. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécifique de retraite au sein de la Société : ils prennent en charge leurs propres cotisations de retraite, tout comme les autres charges sociales et de prévoyance. Les gérants ne bénéficient d'aucun avantage ou indemnité en cas de cessation de leurs fonctions et/ou indemnité de non-concurrence, ni d'attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions de performance.

En 2015, la **rémunération fixe globale de la Gérance** s'est élevée à **2 239 929 euros** contre 2 215 028 euros en 2014. Conformément à l'article 54 des statuts, cette rémunération est répartie librement entre les gérants. Les modalités de calcul de ce montant ont été soumises pour avis au Comité des

Rémunérations et des Nominations et contrôlées par les Commissaires aux Comptes de Rubis.

6.4.2 RÉMUNÉRATION VARIABLE DE LA GÉRANCE

La rémunération variable de la Gérance qui sera versée pour la première fois en 2016, relève de la 10^e résolution votée par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires commanditaires et des associés commandités du 5 juin 2015, qui fixe les conditions et les critères de son attribution. L'exercice 2015 constitue le premier exercice de référence pour la détermination du montant attribué au titre de cette rémunération variable.

6.4.2.1 Caractéristiques générales de la rémunération variable

Les conditions préalables et les critères de performance tels qu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 sont en ligne avec la stratégie du Groupe, les intérêts des actionnaires et répondent aux recommandations du Code Afep-Medef et de l'AMF :

◆ une rémunération plafonnée et équilibrée par rapport à la partie fixe

La rémunération variable est calculée sur un montant maximum de 50 % de la rémunération fixe statutaire annuelle. Le plafond est atteint lorsque les critères de performance, auxquels la rémunération variable est soumise, sont réalisés à 100 % ;

◆ une condition préalable de performance

Le versement de la rémunération variable est soumis à une condition préalable de déclenchement. La rémunération variable ne peut être attribuée que s'il est constaté dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 % par rapport

au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice ;

◆ des critères de performance quantitatifs et qualitatifs transparents

Le calcul de la rémunération variable est soumis à des critères quantitatifs et qualitatifs fixés annuellement par les commandités, en application de l'article L. 226-8 du Code de commerce, sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Les critères quantitatifs représentent 75 % de cette rémunération et sont liés à des indicateurs de performance consolidés tels que, notamment, la performance boursière globale du titre Rubis (variation du cours de l'action augmentée des dividendes et droits détachés) comparée à celle de l'indice de référence boursière de Rubis, le bénéfice par action et le résultat brut d'exploitation. Ces critères quantitatifs sont au minimum au nombre de 2 et sont affectés d'un coefficient de pondération égal. Les critères qualitatifs représentent 25 % de la rémunération variable et prennent en compte d'autres indicateurs, notamment économiques, tels que la structure financière du Groupe et des indicateurs liés à la responsabilité sociale et environnementale et à la gestion des risques.

6.4.2.2 Rémunération variable due au titre de l'exercice 2015

Critères retenus pour l'exercice 2015

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni le 1^{er} avril 2015 afin de donner son avis sur les critères (quantitatifs et qualitatifs) et les objectifs à atteindre qui lui ont été présentés par les associés commandités pour la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2015 :

- ◆ **critères quantitatifs (75 %) :** performance globale du titre Rubis par rapport à son indice de référence (25 %), performance du résultat brut d'exploitation (25 %) et

du bénéfice par action (25 %) par rapport au consensus des analystes publié par FactSet le 30 avril 2015 ;

- ◆ **critères qualitatifs (25 %) :** qualité du bilan de Rubis (ratio de dette financière nette sur RBE), analyse comparative des données d'accidentologie entre 2015 et 2014 et taux de diffusion du Code éthique de Rubis dans ses filiales.

Pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires, et spécialement afin d'éviter de donner des indices et informations au marché pouvant être interprétés comme des prévisions, la Société ne souhaite pas divulguer le niveau des objectifs fixés pour chaque critère.

Réalisation de la condition préalable de déclenchement et des critères de performance pour l'exercice 2015

Lors de sa réunion du 8 mars 2016, le Comité des Rémunérations et des Nominations a constaté que :

- ◆ **le plafond de calcul de la rémunération variable était de 1 119 964,50 euros**, soit 50 % de la rémunération fixe statutaire de la Gérance au titre de l'exercice 2015 qui s'élève à 2 239 929 euros ;
- ◆ **la condition de déclenchement était réalisée :** les comptes consolidés de l'exercice 2015 font ressortir une progression du résultat net part du Groupe de + 44 % entre 2014 et 2015, soit supérieure aux 5 % fixés.

Il a ensuite été constaté, compte tenu des objectifs fixés par les associés commandités et sur lesquels le Comité des Rémunérations et des Nominations avait émis un avis positif, que :

- ◆ **les critères quantitatifs avaient été totalement réalisés (75 % sur 75 %)**

La performance boursière globale du titre Rubis en 2015 (+ 50,57 %) a été très supérieure à celle du SBF 120 (+ 9,03 %). Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.

Le RBE 2015, s'élevant à 344,5 millions d'euros, a été supérieur de 27,6 % à celui publié par FactSet le 30 avril 2015 (270 millions d'euros). Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.

Le BPA 2015, à 4,06 euros, est aussi largement supérieur (+ 23,4 %) à celui publié par FactSet le 30 avril 2015, qui était de 3,29 euros. Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 % ;

- ◆ **les critères qualitatifs avaient été réalisés à hauteur de 18,75 % sur 25 %**

Le ratio de dette financière nette sur RBE est de 0,98 soit largement inférieur aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.

L'analyse comparative des données d'accidentologie entre 2015 et 2014 ne permet pas de constater une stabilité ou une réduction des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour, conformément aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère n'avait pas été rempli.

Le Code éthique de Rubis a été diffusé dans 100 % des filiales de Rubis (à périmètre constant par rapport à 2014), un taux conforme aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.

Après avoir constaté que le pourcentage de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs s'élevait à **93,75 %**, le Comité des Rémunérations et des Nominations a transmis son avis au Conseil de Surveillance et aux associés commandités. Il a été, en conséquence, versé à la Gérance une rémunération variable de **1 049 967 euros** au titre de l'exercice 2015.

6.4.2.3 Rémunération variable pour l'exercice 2016

En accord avec les termes de la résolution sur la rémunération variable de la Gérance (10^e) votée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, les critères quantitatifs et qualitatifs retenus pour le calcul de la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2016 sont les mêmes que ceux retenus en 2015. Le Comité des Rémunérations et des Nominations du 8 mars 2016 s'est prononcé positivement sur ces critères, ainsi que sur les objectifs fixés.

6.4.3 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX CONFORMÉMENT AU CODE AFEP-MEDEF (ANNEXE)

Les gérants de Rubis sont : Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. La société GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération ni indemnité au titre de ses fonctions de gérant. En conséquence, il ne sera présenté aucun tableau la concernant.

6.4.3.1 Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à la Gérance (en euros) (tableau 1 – nomenclature Code Afep-Medef)

Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

Gilles Gobin, gérant et associé commandité, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société

| | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.2) | 18 798 | 14 817 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.5) | NA | NA |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.5) | NA | NA |
| TOTAL | 18 798 | 14 817 |

NA : non applicable.

Rémunération de la société Sorgema (gérant : Gilles Gobin)Société Sorgema, gérante et associée commanditée,
indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société

| | <i>Exercice 2015</i> | Exercice 2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.2) | 2 302 927 | 1 559 052 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.3) | NA | NA |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.5) | NA | NA |
| TOTAL | 2 302 927 | 1 559 052 |

NA : non applicable.

Rémunération de la société Agena (gérant : Jacques Riou)

Société Agena, gérante

| | <i>Exercice 2015</i> | Exercice 2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.2) | 986 969 | 668 165 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.3) | NA | NA |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.5) | NA | NA |
| TOTAL | 986 969 | 668 165 |

NA : non applicable.

Rémunération de Monsieur Jacques Riou (au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal)

Jacques Riou

| | <i>Exercice 2015</i> | Exercice 2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.2) | 304 976 | 304 094 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.3) | NA | NA |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.3.5) | NA | NA |
| TOTAL | 304 976 | 304 094 |

NA : non applicable.

6.4.3.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées à la Gérance (en euros) (tableau 2 – nomenclature Code Afep-Medef)

Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

| Gilles Gobin | Exercice 2015 | | Exercice 2014 | |
|-------------------------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rémunération variable | 0 | 0 | NA | NA |
| Rémunération exceptionnelle | NA | NA | NA | NA |
| Jetons de présence | NA | NA | NA | NA |
| Avantages en nature (voiture) | 18 798 | 18 798 | 14 817 | 14 817 |
| TOTAL | 18 798 | 18 798 | 14 817 | 14 817 |

NA : non applicable.

Rémunération de la société Sorgema (gérant : Gilles Gobin)

| Sorgema | Exercice 2015 | | Exercice 2014 | |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 1 567 950 | 1 567 950 | 1 559 052 | 1 559 052 |
| Rémunération variable | 734 977 | 734 977 | NA | NA |
| Rémunération exceptionnelle | NA | NA | NA | NA |
| Jetons de présence | NA | NA | NA | NA |
| Avantages en nature | NA | NA | NA | NA |
| TOTAL | 2 302 927 | 2 302 927 | 1 559 052 | 1 559 052 |

NA : non applicable.

Rémunération de la société Agena (gérant : Jacques Riou)

| Agena | Exercice 2015 | | Exercice 2014 | |
|-----------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 671 979 | 671 979 | 668 165 | 668 165 |
| Rémunération variable | 314 990 | 314 990 | NA | NA |
| Rémunération exceptionnelle | NA | NA | NA | NA |
| Jetons de présence | NA | NA | NA | NA |
| Avantages en nature | NA | NA | NA | NA |
| TOTAL | 986 969 | 986 969 | 668 165 | 668 165 |

NA : non applicable.

Rémunération de Monsieur Jacques Riou (au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal)

| Jacques Riou | Exercice 2015 | | Exercice 2014 | |
|-------------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 292 976 | 292 976 | 292 094 | 292 094 |
| Rémunération variable | NA | NA | NA | NA |
| Rémunération exceptionnelle | NA | NA | NA | NA |
| Jetons de présence | NA | NA | NA | NA |
| Avantages en nature (voiture) | 12 000 | 12 000 | 12 000 | 12 000 |
| TOTAL | 304 976 | 304 976 | 304 094 | 304 094 |

NA : non applicable.

6.4.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à la Gérance (tableau 4 – nomenclature Code Afep-Medef)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

| | N° et date du plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|---|--------------------|--|---|---|-----------------|--------------------|
| Gilles Gobin | NA | NA | 0 | 0 | NA | NA |
| Jacques Riou (gérant de la société Agena) | NA | NA | 0 | 0 | NA | NA |

NA : non applicable.

6.4.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par la Gérance (tableau 5 – nomenclature Code Afep-Medef)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

| | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice |
|---|--------------------|---|-----------------|
| Gilles Gobin | NA | 0 | NA |
| Jacques Riou (gérant de la société Agena) | NA | 0 | NA |

NA : non applicable.

6.4.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à la Gérance par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 6 – nomenclature Code Afep-Medef)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'attribution d'actions de performance.

| | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Gilles Gobin | NA | 0 | 0 | NA | NA | NA |
| Jacques Riou (gérant de la société Agena) | NA | 0 | 0 | NA | NA | NA |

NA : non applicable.

6.4.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour la Gérance (tableau 7 – nomenclature Code Afep-Medef)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'attribution d'actions de performance.

| | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition |
|---|--------------------|---|--------------------------|
| Gilles Gobin | NA | 0 | NA |
| Jacques Riou (gérant de la société Agena) | NA | 0 | NA |

NA : non applicable.

6.4.3.7 Contrat de travail, régime de retraite supplémentaire et indemnités au bénéfice de la Gérance (tableau 10 – nomenclature Code Afep-Medef)

| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|---|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Gilles Gobin | | x | | x | | x | | x |
| Jacques Riou (gérant de la société Agena) | | x | | x | | x | | x |

6.4.4 CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION DES GÉRANTS SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUIN 2016 AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Les tableaux ci-après ont été établis conformément à l'article 24-3 du nouveau Code Afep-Medef et à son guide d'application. Tous les montants qui y sont indiqués figurent également dans les tableaux ci-dessus. Ils ont été soumis pour

avis au Comité des Rémunérations et des Nominations du 8 mars 2016, qui n'a pas formulé d'observation, puis présentés au Conseil de Surveillance du 9 mars 2016 qui a également émis un avis positif.

Les gérants de Rubis sont Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. La société GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération.

6.4.4.1 Rémunération de la société Sorgema (gérant : Gilles Gobin)

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros) | Présentation |
|--|--|---|
| Rémunération fixe | 1 567 950 | <p>Application de l'article 54 des statuts de Rubis</p> <p>Il s'agit d'une rémunération statutaire (article 54) qui a été fixée en 1997 pour l'ensemble de la Gérance à 1 478 450 euros ; elle varie annuellement suivant l'évolution moyenne de l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal et de celui des taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie. Elle est répartie librement entre les gérants, conformément à l'article 54 des statuts.</p> <p>À la suite de l'application des indices, la rémunération fixe globale de la Gérance au titre de l'exercice 2015 s'est élevée à 2 239 929 euros, contre 2 215 028 euros pour 2014. Sorgema a perçu 70 % de cette rémunération globale.</p> <p>Les modalités de calcul de la rémunération fixe de la Gérance sont détaillées dans le Document de Référence 2015 de Rubis (cf. section 6.4.1) et ont été soumises au Comité des Rémunérations et des Nominations qui a émis un avis favorable.</p> |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros) | Présentation |
|--|--|---|
| Rémunération variable annuelle | 734 977 | <p>Principe et modalités votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015</p> <p>L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 a voté l'attribution à la Gérance d'une rémunération variable annuelle et en a fixé les critères et les conditions. L'attribution de cette rémunération variable dépend de la réalisation préalable d'une condition de déclenchement : la constatation, dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, d'une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 % par rapport au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice.</p> <p>La rémunération variable est calculée sur un montant maximum de 50 % de la rémunération fixe statutaire versée au titre du même exercice. Elle doit reposer sur au moins 2 critères quantitatifs liés à des indicateurs de performance consolidés et affectés d'un coefficient de pondération égal, ainsi que sur des critères qualitatifs liés à d'autres indicateurs économiques et extra-financiers. Le montant maximum de 50 % est atteint lorsque les critères quantitatifs et qualitatifs sont réalisés à 100 %.</p> <p>Critères retenus pour l'exercice 2015</p> <p>Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni le 1^{er} avril 2015 afin de donner son avis sur les critères (quantitatifs et qualitatifs) et les objectifs à atteindre qui lui ont été présentés par les associés commandités pour la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ critères quantitatifs (75 %) : performance globale du titre Rubis par rapport à son indice de référence (25 %), performance du résultat brut d'exploitation (25 %) et du bénéfice par action (25 %) par rapport au consensus des analystes publié par FactSet le 30 avril 2015 ; ◆ critères qualitatifs (25 %) : qualité du bilan de Rubis (ratio de dette financière nette sur RBE), analyse comparative des données d'accidentologie entre 2015 et 2014 et taux de diffusion du Code éthique de Rubis dans ses filiales. <p>Pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires, et spécialement afin d'éviter de donner des indices et informations au marché pouvant être interprétés comme des prévisions, la Société ne souhaite pas divulguer le niveau des objectifs fixés pour chaque critère.</p> <p>Réalisation de la condition préalable de déclenchement et des critères de performance pour l'exercice 2015</p> <p>Lors de sa réunion du 8 mars 2016, le Comité des Rémunérations et des Nominations a constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ le plafond de calcul de la rémunération variable était de 1 119 964,50 euros, soit 50 % de la rémunération fixe statutaire de la Gérance au titre de l'exercice 2015 qui s'élève à 2 239 929 euros ; ◆ la condition de déclenchement était réalisée : les comptes consolidés de l'exercice 2015 font ressortir une progression du résultat net part du Groupe de + 44 % entre 2014 et 2015, soit supérieure aux 5 % fixés. <p>Il a ensuite été constaté, compte tenu des objectifs fixés par les associés commandités et sur lesquels le Comité des Rémunérations et des Nominations avait émis un avis positif, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les critères quantitatifs avaient été totalement réalisés (75 % sur 75 %) <p>La performance boursière globale du titre Rubis en 2015 (+ 50,57 %) a été très supérieure à celle de l'indice SBF 120 (+ 9,03 %). Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.</p> <p>Le RBE 2015, s'élevant à 344,5 millions d'euros, a été supérieur de 27,6 % à celui publié par FactSet le 30 avril 2015 (270 millions d'euros). Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.</p> <p>Le BPA 2015, à 4,06 euros, est aussi largement supérieur (+ 23,4 %) à celui publié par FactSet le 30 avril 2015, qui était de 3,29 euros. Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 % ;</p> ◆ les critères qualitatifs avaient été réalisés à hauteur de 18,75 % sur 25 % <p>Le ratio de dette financière nette sur RBE est de 0,98 soit largement inférieur aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.</p> <p>L'analyse comparative des données d'accidentologie entre 2015 et 2014 ne permet pas de constater une stabilité ou une réduction des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour, conformément aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère n'avait pas été rempli.</p> <p>Le Code éthique de Rubis a été diffusé dans 100 % des filiales de Rubis (à périmètre constant par rapport à 2014), un taux conforme aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %.</p> <p>Après avoir constaté que le pourcentage de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs s'élevait à 93,75 %, le Comité des Rémunérations et des Nominations a transmis son avis au Conseil de Surveillance et aux associés commandités. Il a été, en conséquence, versé à la Gérance une rémunération variable de 1 049 967 euros au titre de l'exercice 2015.</p> |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros) | Présentation |
|---|--|---|
| Rémunération variable différée | NA | Absence de rémunération variable différée |
| Rémunération pluriannuelle | NA | Absence de rémunération pluriannuelle |
| Rémunération exceptionnelle | NA | Absence de rémunération exceptionnelle |
| Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme | NA | Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'attribution d'autre élément de rémunération de long terme |
| Jetons de présence | NA | Absence de versement de jetons de présence |
| Valorisation des avantages de toute nature | NA | Absence d'attribution d'avantages en nature |
| Indemnité de départ | NA | Absence d'attribution d'indemnité de départ |
| Indemnité de non-concurrence | NA | Absence d'attribution d'indemnité de non-concurrence |
| Régime de retraite supplémentaire | NA | Absence de régime de retraite supplémentaire |

NA : non applicable.

6.4.4.2 Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

Aucune rémunération fixe n'a été perçue par Monsieur Gilles Gobin au titre de l'exercice 2015 (ni au titre des exercices antérieurs). Monsieur Gobin dispose d'un véhicule de fonction dont l'avantage est évalué, au 31 décembre 2015, à 18 798 euros (cf. section 6.4.3.2). De ce fait, la Société n'a pas estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé de l'Afep-Medef.

6.4.4.3 Rémunération de la société Agena (gérant : Jacques Riou)

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros) | Présentation |
|--|--|---|
| Rémunération fixe | 671 979 | <p>Application de l'article 54 des statuts de Rubis</p> <p>Il s'agit d'une rémunération statutaire (article 54) qui a été fixée en 1997 pour l'ensemble de la Gérance à 1 478 450 euros ; elle varie annuellement suivant l'évolution moyenne de l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal et de celui des taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie. Elle est répartie librement entre les gérants, conformément à l'article 54 des statuts.</p> <p>À la suite de l'application des indices, la rémunération fixe globale de la Gérance au titre de l'exercice 2015 s'est élevée à 2 239 929 euros, contre 2 215 028 euros pour 2014. Agena a perçu 30 % de cette rémunération globale.</p> <p>Les modalités de calcul de la rémunération fixe de la Gérance sont détaillées dans le Document de Référence 2015 de Rubis (cf. section 6.4.1) et ont été soumises au Comité des Rémunérations et des Nominations qui a émis un avis favorable.</p> <p>Par ailleurs, Monsieur Jacques Riou perçoit une rémunération fixe, avantage lié à la voiture de fonction inclus, de 304 976 euros au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal.</p> |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros) | Présentation |
|--|--|--|
| Rémunération variable annuelle | 314 990 | <p>Principe et modalités votés par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015</p> <p>L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 a voté l'attribution à la Gérance d'une rémunération variable annuelle et en a fixé les critères et les conditions. L'attribution de cette rémunération variable dépend de la réalisation préalable d'une condition de déclenchement : la constatation, dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, d'une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 % par rapport au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice.</p> <p>La rémunération variable est calculée sur un montant maximum de 50 % de la rémunération fixe statutaire versée au titre du même exercice. Elle doit reposer sur au moins 2 critères quantitatifs liés à des indicateurs de performance consolidés et affectés d'un coefficient de pondération égal, ainsi que sur des critères qualitatifs liés à d'autres indicateurs économiques et extra-financiers. Le montant maximum de 50 % est atteint lorsque les critères quantitatifs et qualitatifs sont réalisés à 100 %.</p> <p>Critères retenus pour l'exercice 2015</p> <p>Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni le 1^{er} avril 2015 afin de donner son avis sur les critères (quantitatifs et qualitatifs) et les objectifs à atteindre qui lui ont été présentés par les associés commandités pour la rémunération variable de la Gérance au titre de l'exercice 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ critères quantitatifs (75 %) : performance globale du titre Rubis par rapport à son indice de référence (25 %), performance du résultat brut d'exploitation (25 %) et du bénéfice par action (25 %) par rapport au consensus des analystes publié par FactSet le 30 avril 2015 ; ◆ critères qualitatifs (25 %) : qualité du bilan de Rubis (ratio de dette financière nette sur RBE), analyse comparative des données d'accidentologie entre 2015 et 2014 et taux de diffusion du Code éthique de Rubis dans ses filiales. <p>Pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires, et spécialement afin d'éviter de donner des indices et informations au marché pouvant être interprétés comme des prévisions, la Société ne souhaite pas divulguer le niveau des objectifs fixés pour chaque critère.</p> <p>Réalisation de la condition préalable de déclenchement et des critères de performance pour l'exercice 2015</p> <p>Lors de sa réunion du 8 mars 2016, le Comité des Rémunérations et des Nominations a constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ le plafond de calcul de la rémunération variable était de 1 119 964,50 euros, soit 50 % de la rémunération fixe statutaire de la Gérance au titre de l'exercice 2015 qui s'élève à 2 239 929 euros ; ◆ la condition de déclenchement était réalisée : les comptes consolidés de l'exercice 2015 font ressortir une progression du résultat net part du Groupe de + 44 % entre 2014 et 2015, soit supérieure aux 5 % fixés. <p>Il a ensuite été constaté, compte tenu des objectifs fixés par les associés commandités et sur lesquels le Comité des Rémunérations et des Nominations avait émis un avis positif, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les critères quantitatifs avaient été totalement réalisés (75 % sur 75 %) <ul style="list-style-type: none"> La performance boursière globale du titre Rubis en 2015 (+ 50,57 %) a été très supérieure à celle de l'indice SBF 120 (+ 9,03 %). Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le RBE 2015, s'élevant à 344,5 millions d'euros, a été supérieur de 27,6 % à celui publié par FactSet le 30 avril 2015 (270 millions d'euros). Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. Le BPA 2015, à 4,06 euros, est aussi largement supérieur (+ 23,4 %) à celui publié par FactSet le 30 avril 2015, qui était de 3,29 euros. Compte tenu des objectifs fixés, le Comité des Rémunérations et des Nominations a conclu que ce critère avait été rempli à 100 % ; ◆ les critères qualitatifs avaient été réalisés à hauteur de 18,75 % sur 25 % <ul style="list-style-type: none"> Le ratio de dette financière nette sur RBE est de 0,98 soit largement inférieure aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. L'analyse comparative des données d'accidentologie entre 2015 et 2014 ne permet pas de constater une stabilité ou une réduction des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour, conformément aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère n'avait pas été rempli. Le Code éthique de Rubis a été diffusé dans 100 % des filiales de Rubis (à périmètre constant par rapport à 2014), un taux conforme aux objectifs fixés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a donc conclu que ce critère avait été rempli à 100 %. <p>Après avoir constaté que le pourcentage de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs s'élevait à 93,75 %, le Comité des Rémunérations et des Nominations a transmis son avis au Conseil de Surveillance et aux associés commandités. Il a été, en conséquence, versé à la Gérance une rémunération variable de 1 049 967 euros au titre de l'exercice 2015.</p> |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros) | Présentation |
|---|--|---|
| Rémunération variable différée | NA | Absence de rémunération variable différée |
| Rémunération pluriannuelle | NA | Absence de rémunération pluriannuelle |
| Rémunération exceptionnelle | NA | Absence de rémunération exceptionnelle |
| Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme | NA | Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'attribution d'autre élément de rémunération de long terme |
| Jetons de présence | NA | Absence de versement de jetons de présence |
| Valorisation des avantages de toute nature | NA | Absence d'attribution d'avantages en nature |
| Indemnité de départ | NA | Absence d'attribution d'indemnité de départ |
| Indemnité de non-concurrence | NA | Absence d'attribution d'indemnité de non-concurrence |
| Régime de retraite supplémentaire | NA | Absence de régime de retraite supplémentaire |

NA : non applicable.

6.4.4.4 Rémunération de la société GR Partenaires

La société GR Partenaires ne perçoit aucune forme de rémunération ou autre avantage au titre de sa fonction de gérant de Rubis.

À ce titre, la Société n'a pas estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé de l'article 24-3 du Code de l'Afep-Medef, ni de

soumettre à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2016 une résolution concernant la société GR Partenaires.

6.4.5 JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le montant global des jetons de présence a été fixé à 133 000 euros par l'Assemblée Générale du 5 juin 2015. La répartition des jetons incombe au Conseil de Surveillance qui tient compte, dans son allocation, des responsabilités exercées par ses membres au titre de leur éventuelle participation dans des Comités spécialisés. Tout membre nouvellement nommé lors de l'Assemblée Générale perçoit, l'année de sa nomination, 50 % des jetons de présence. Les membres du Conseil qui appartiennent également au Comité des Comptes et des Risques et/ou au Comité des Rémunérations et des

Nominations reçoivent une indemnité plus importante (+ 42 % pour les membres du Comité des Comptes et des Risques et + 27 % pour les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations). Le Président du Conseil reçoit, par ailleurs, conformément au règlement intérieur, une part préciputaire. Il en est de même pour le Président des Comités spécialisés.

Par ailleurs, selon le règlement intérieur du Conseil, chaque membre doit réinvestir en titres Rubis la moitié des jetons perçus jusqu'à une détention minimale de

250 actions par membre, exception faite des membres qui représentent une société déjà actionnaire.

Enfin, le versement des jetons de présence est soumis, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, à une condition d'assiduité aux réunions tant du Conseil de Surveillance que des Comités spécialisés. La part variable liée à l'assiduité représente 50 % de la rémunération globale. Ainsi, l'absence à une séance entraîne la perte de 25 % des jetons de présence.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3 - nomenclature Code Afep-Medef)

| | | Montants versés au cours de l'exercice 2015 | | | Montants versés au cours de l'exercice 2014 | | |
|---|---|---|-----------------------------------|-----------|---|-----------------------------------|-----------|
| | | Jetons de présence dus | Jetons de présence versés en 2015 | Assiduité | Jetons de présence dus | Jetons de présence versés en 2014 | Assiduité |
| Membres du Conseil de Surveillance, du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations | | | | | | | |
| Olivier Heckenroth (Président du Conseil de Surveillance) | Part fixe | 6 181,50 | 6 181,50 | NA | 4 935,00 | 4 935,00 | NA |
| | Part variable | 6 181,50 | 6 181,50 | 100 % | 4 935,00 | 4 935,00 | 100 % |
| | Part préciptuaire Conseil de Surveillance | 14 552,00 | 14 552,00 | NA | 13 860,00 | 13 860,00 | NA |
| Chantal Mazzacurati ⁽¹⁾ (Présidente du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations) | Part fixe | 5 409,75 | 5 409,75 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 5 409,75 | 5 409,75 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| | Part préciptuaire Comité des Comptes et des Risques | 1 543,00 | 1 543,00 | NA | NA | NA | NA |
| | Part préciptuaire Comité des Rémunérations et des Nominations | 1 000,00 | 1 000,00 | NA | NA | NA | NA |
| Membres du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes et des Risques | | | | | | | |
| Nils Christian Bergene ⁽²⁾ | Part fixe | 2 590,75 | 2 590,75 | NA | 4 935,00 | 4 935,00 | NA |
| | Part variable | 2 590,75 | 2 590,75 | 100 % | 4 935,00 | 2 467,50 | 50 % |
| Hervé Claquin ⁽¹⁾ | Part fixe | 4 409,75 | 4 409,75 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 4 409,75 | 4 409,75 | 100 % | 3 465,00 | 1 732,50 | 50 % |
| Christian Moretti | Part fixe | 5 181,50 | 5 181,50 | NA | 4 935,00 | 4 935,00 | NA |
| | Part variable | 5 181,50 | 5 181,50 | 100 % | 4 935,00 | 4 935,00 | 100 % |
| Membres du Conseil de Surveillance et du Comité des Rémunérations et des Nominations | | | | | | | |
| Maud Hayat-Soria | Part fixe | 4 638,00 | 4 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 4 638,00 | 4 638,00 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| Erik Pointillart ⁽³⁾ | Part fixe | 5 409,75 | 5 409,75 | NA | 4 935,00 | 4 935,00 | NA |
| | Part variable | 5 409,75 | 5 409,75 | 100 % | 4 935,00 | 4 935,00 | 100 % |
| Membres du Conseil de Surveillance uniquement | | | | | | | |
| Jacques-François de Chaunac-Lanzac | Part fixe | 3 638,00 | 3 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 3 638,00 | 3 638,00 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| Claudine Clot | Part fixe | 3 638,00 | 3 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 3 638,00 | 3 638,00 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| Olivier Dassault | Part fixe | 3 638,00 | 3 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 3 638,00 | 1 819,00 | 50 % | 3 465,00 | 0,00 | 0 % |
| Jean-Claude Dejohanet | Part fixe | 3 638,00 | 3 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 3 638,00 | 3 638,00 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| Laure Grimonpret-Tahon ⁽⁴⁾ | Part fixe | 1 819,00 | 1 819,00 | NA | NA | NA | NA |
| | Part variable | 1 819,00 | 1 819,00 | 100 % | NA | NA | NA |
| Olivier Mistral | Part fixe | 3 638,00 | 3 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 3 638,00 | 3 638,00 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| Alexandre Picciotto | Part fixe | 3 638,00 | 3 638,00 | NA | 3 465,00 | 3 465,00 | NA |
| | Part variable | 3 638,00 | 3 638,00 | 100 % | 3 465,00 | 3 465,00 | 100 % |
| TOTAL | | 132 031 | 130 212 | | 115 710 | 108 045 | |

(1) Nommé(e) membre du Comité des Comptes et des Risques par le Conseil de Surveillance du 11 mars 2015, il/elle a perçu 50 % du montant des jetons liés à ce mandat pour l'année 2015.

(2) Membre du Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 et du Comité des Comptes et des Risques jusqu'au 11 mars 2015, il a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2015.

(3) Membre du Comité des Comptes et des Risques jusqu'au 11 mars 2015, il a perçu 50 % du montant des jetons liés à ce mandat pour l'année 2015.

(4) Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, elle a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2015.

NA : non applicable.

Aucune option de souscription d'actions ou action gratuite n'a été consentie par Rubis ou par ses filiales aux membres du Conseil de Surveillance de Rubis, que ce soit en 2015 ou au cours d'exercices antérieurs.

Options de souscription d'actions, actions de performance et actions de préférence

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, ce chapitre constitue le rapport spécial de la Gérance sur les options de souscription d'actions, les actions de performance et les actions de préférence.

6.5.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION – CONDITIONS ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Politique d'attribution

Depuis 2002, la Société a mis en place des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance afin de récompenser certains cadres à haut potentiel ainsi que les dirigeants des filiales du Groupe pour leur contribution au développement du Groupe.

En 2015, Rubis a souhaité poursuivre cette politique de motivation et de fidélisation des collaborateurs du Groupe tout en essayant de concilier l'intérêt de ceux-ci (bénéficiaire d'un régime fiscal et social attractif) avec celui de ses actionnaires (lier l'avantage accordé à ses collaborateurs à la performance à long terme de la Société, réduire le coût pour la Société et maîtriser l'effet dilutif).

Il a ainsi mis en place un mécanisme d'intéressement à long terme, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, consistant à attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions de préférence convertibles à terme en actions ordinaires sous réserve de la réalisation de la condition de performance.

Aucun des plans n'a bénéficié aux gérants de Rubis.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions,

d'attributions d'actions de performance et d'actions de préférence, ainsi que leurs conditions de performance, figurent dans les tableaux ci-après, à la section 6.5.6.

6.5.1.1 Conditions et critères de performance des options de souscription d'actions et des actions de performance

6.5.1.1.1 Conditions

L'Assemblée Générale des actionnaires a fixé une période d'acquisition minimale de 2 ans, suivie d'une période de conservation de 2 ans, ou de 4 ans sans période de conservation.

Elle a laissé à la Gérance la faculté de choisir entre ces 2 possibilités ou de les utiliser cumulativement.

a) Période d'acquisition fixée par la Société

Tous les plans émis par la Société, tant d'options de souscription d'actions que d'attribution d'actions de performance, ont fixé une période minimum d'acquisition de 3 ans.

b) Période de conservation fixée par la Société

La durée minimale de conservation des actions, en compte nominatif, est fixée à 2 ans pour les actions de performance à compter de leur attribution définitive par la Gérance. Les bénéficiaires fiscalement résidents à l'étranger et qui ont opté pour une période d'acquisition de 5 ans ne sont soumis à aucune période de conservation.

Les actions obtenues par exercice des options de souscription d'actions ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition de 3 ans.

6.5.1.1.2 Critères de performance

L'acquisition définitive d'actions de performance et l'exercice des options de souscription d'actions sont soumis, respectivement depuis 2008 et 2009, à des conditions de performance. Les critères de performance sont généralement basés sur une condition de performance boursière du titre Rubis et/ou une croissance moyenne annuelle du résultat net part du Groupe sur la période considérée.

À partir de 2012, un taux d'exercice a été introduit dans les plans d'options de souscription d'actions visant à moduler la quantité d'options pouvant être exercées en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance fixées.

De même, pour les plans d'attribution d'actions de performance, un taux d'acquisition vient moduler la quantité définitivement acquise en fonction de la réalisation des conditions de performance.

Le résumé de l'atteinte des critères de performance pour les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance figure dans les tableaux de suivi de la section 6.5.6.

6.5.1.2 Conditions et critères de performance des actions de préférence

6.5.1.2.1 Conditions et caractéristiques

Conformément au dispositif légal en vigueur en matière d'actions gratuites, l'Assemblée a fixé à 2 ans la période d'acquisition minimale à l'issue de laquelle les actions de préférence seront définitivement acquises et ainsi émises, et à 2 ans au minimum la période de conservation des actions de préférence avant leur conversion en actions ordinaires de la Société.

Le nombre maximal d'actions ordinaires susceptibles d'être émises en cas de conversion à 100 % des actions de préférence ne pourra être supérieur à 1 % du nombre d'actions constituant le capital de la Société au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 sous réserve d'éventuels ajustements liés à de futures opérations sur le capital.

Les actions de préférence d'une valeur nominale de 2,50 euros, ne disposent ni de droit de vote, ni de droit préférentiel de souscription en cas notamment d'augmentation de capital en numéraire. Elles bénéficient, à compter de leur émission à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans, d'un dividende égal à 50 % de celui distribué pour une action ordinaire, étant toutefois précisé qu'il ne pourra être créé un nombre d'actions de préférence supérieur à 0,01 % du nombre d'actions ordinaires en circulation au jour de l'Assemblée compte tenu du coefficient de conversion maximum qui est de 100 actions ordinaires pour 1 action de préférence.

L'attribution définitive des actions de préférence ainsi que leur conversion en actions ordinaires sont soumises à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe.

Aucune action de préférence ne sera attribuée aux gérants de Rubis, ni aux commandités.

6.5.1.2.2 Critères de performance

Le nombre d'actions ordinaires pouvant résulter de la conversion est déterminé selon un coefficient de conversion calculé par le Collège de la Gérance en fonction du Taux de Rendement Global Annuel Moyen (TRGAM) de l'action ordinaire Rubis déterminé à la date de conversion, étant entendu que ce TRGAM doit atteindre au minimum 10 % (soit un taux de rendement total sur 4 années pleines de 40 % au jour de la conversion). La parité de conversion maximale des actions de préférence est égale à 100 actions ordinaires pour une action de préférence pour un TRGAM de 10 % sur 4 ans (soit un taux de rendement global de 40 %).

Si le TRGAM est égal à zéro ou si le bénéficiaire a quitté le Groupe, les actions de préférence qui ne seront pas converties pourront être rachetées par la Société à la valeur nominale en vue de leur annulation.

6.5.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

6.5.2.1 Options de souscription d'actions attribuées en 2015

La Société n'a émis aucun plan d'options de souscription d'actions en 2015.

6.5.2.2 Options de souscription d'actions exercées en 2015

133 700 options de souscription d'actions ont été exercées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 entraînant l'émission simultanée du même nombre d'actions. Il s'agit de :

- ◆ 386 options attribuées le 12 juillet 2005 ;
- ◆ 45 199 options attribuées le 28 avril 2011 ;
- ◆ 88 115 options attribuées le 9 juillet 2012.

Le nombre total d'options exercées, pour chaque plan, depuis la date d'ouverture de la période d'exercice des options au 31 décembre 2015 figure dans les tableaux ci-dessous, à la section 6.5.6.1.

6.5.2.3 Options de souscription d'actions restant à exercer

Au 31 décembre 2015, les options de souscription d'actions restant à exercer se composent uniquement d'options afférentes à des plans arrivés à maturité. Il n'existe aucune option indisponible attachée à des plans dont la période d'acquisition est toujours en cours.

Ainsi, **au 31 décembre 2015**, il restait 473 505 options de souscription d'actions susceptibles d'être exercées :

- ◆ 13 095 options attribuées le 28 avril 2011 ;
- ◆ 460 410 options attribuées le 9 juillet 2012.

Au 31 mars 2016, les options suivantes ont été exercées :

- ◆ 8 009 options attribuées le 28 avril 2011 ;
- ◆ 40 379 options attribuées le 9 juillet 2012.

Ainsi, au 31 mars 2016, il restait 5 086 options du plan du 28 avril 2011 et 420 031 options du plan du 9 juillet 2012 susceptibles d'être exercées.

6.5.2.4 Ajustement des droits des titulaires des plans d'options de souscription d'actions en cours

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription constatée le 12 juin 2015, le Collège de la Gérance a procédé, le 15 juin 2015, à l'ajustement des droits des titulaires des plans d'options de souscription d'actions dont le détail figure à la section 6.5.6.1.

6.5.3 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DE PERFORMANCE

6.5.3.1 Actions gratuites de performance attribuées en 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012 a autorisé la Société à émettre un nombre maximum de 305 011 actions gratuites de performance. Compte tenu des actions de performance attribuées depuis l'autorisation de l'Assemblée, la Société disposait jusqu'au 7 août 2015, date d'échéance de la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012, d'un total de 37 109 actions de performance à attribuer.

Un plan d'attribution d'actions de performance portant sur 8 662 actions a été émis le 17 avril 2015 et a bénéficié à 3 collaborateurs.

Sous réserve de la réalisation des conditions de performance, la période d'acquisition a été fixée à 3 ans et la période de conservation à 2 ans.

L'acquisition définitive des actions de performance à l'issue de la période d'acquisition de 3 ans, a été subordonnée à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe et à la réalisation alternativement de l'une des conditions de performance suivantes et modulée selon le taux d'acquisition ci-après :

- ◆ une performance boursière globale de l'action Rubis de 5 % en moyenne par an sur les 3 années débutant le jour de la mise en place du plan (soit au total 15 % sur 3 ans) ;

ou

- ◆ une croissance moyenne annuelle du résultat net part du Groupe de 5 % sur les exercices 2015, 2016 et 2017, soit 15 % sur la période.

Le taux d'acquisition varie linéairement entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale en fonction du degré de réalisation de la condition de performance. Le taux de 50 % correspond à la stricte réalisation de la condition de performance.

À l'issue de ce plan, il restait un solde disponible de 28 447 actions de performance, sur un total autorisé de 305 011 actions, à attribuer jusqu'au 7 août 2015. Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 a mis un terme à cette autorisation de façon anticipée, par effet de l'approbation de sa 21^e résolution relative à l'attribution d'actions de préférence.

6.5.3.2 Actions gratuites de performance acquises définitivement en 2015

En 2015, les plans du 9 juillet 2012 et du 18 juillet 2012 ont vu leur période d'acquisition de 3 ans se terminer. Les conditions de performance présidant à l'acquisition définitive des actions de performance ayant été atteintes, le Collège de la Gérance a procédé à l'attribution définitive de 194 102 actions de performance (sur un total de 197 195 actions de performance à attribuer au titre de ces 2 plans). Les 3 093 actions de performance restantes ont fait l'objet d'un différé d'acquisition de 2 ans supplémentaires pour lequel ont opté certains bénéficiaires dont la rémunération est imposable hors de France (cf. tableau ci-après, à la section 6.5.6.2).

6.5.3.3 Actions gratuites de performance non encore acquises définitivement en 2015

Au 31 décembre 2015, il restait 85 709 actions de performance non encore acquises définitivement, correspondant aux plans ci-dessous émis mais dont la période d'acquisition était toujours en cours :

- ◆ 3 093 actions de performance du plan du 9 juillet 2012 (acquisition différée) ;
- ◆ 11 395 actions de performance du plan du 9 juillet 2013 ;
- ◆ 5 101 actions de performance du plan du 3 janvier 2014 ;
- ◆ 751 actions de performance du plan du 31 mars 2014 ;
- ◆ 56 558 actions de performance du plan du 18 août 2014 ;
- ◆ 8 811 actions de performance du plan du 17 avril 2015.

Le plan du 18 septembre 2012, portant sur 3 548 actions de performance, a été annulé du fait du départ du Groupe de l'unique bénéficiaire.

6.5.3.4 Ajustement des droits des titulaires des plans d'attribution d'actions gratuites de performance

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription constatée le 12 juin 2015, le Collège de la Gérance a procédé, le 15 juin 2015, à l'ajustement des droits des titulaires des plans d'attribution d'actions de performance dont le détail figure à la section 6.5.6.2.

6.5.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

6.5.4.1 Actions de préférence attribuées en 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 a autorisé la Société à émettre un nombre maximum de 3 897 actions de préférence convertibles, au terme d'une période minimale de 4 ans, en un maximum de 389 772 actions ordinaires de la Société pour un coefficient de conversion de 100 %.

Un seul plan d'attribution d'actions de préférence portant sur 1 442 actions a été émis le 2 septembre 2015 et a bénéficié à 44 collaborateurs.

L'acquisition définitive des actions de préférence, générant leur création, interviendra au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Les actions de préférence seront ensuite, sous réserve de la réalisation de la condition de performance, converties en actions ordinaires à l'issue d'une période de conservation de 2 ans.

Tant l'acquisition définitive des actions de préférence que leur conversion en actions ordinaires est soumise à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe.

La conversion s'effectuera selon une parité qui sera fonction du Taux de Rendement Global Annuel Moyen (TRGAM) de l'action Rubis. Le TRGAM devra être égal ou supérieur à 10 % sur 4 années pleines (soit 40 % minimum sur 4 ans). Le coefficient de conversion maximal des actions de préférence est égal à 100 actions ordinaires pour 1 action de préférence pour un TRGAM égal ou supérieur à 10 %. Le coefficient de conversion des actions de préférence en actions ordinaires variera linéairement entre

0 et 100 en fonction du pourcentage effectif du TRGAM atteint à la date de conversion.

Si la condition de performance ci-dessus exposée est réalisée à 100 %, les 1 442 actions de préférence seront converties en 144 200 actions ordinaires. Si le taux de réalisation est nul, ou si le bénéficiaire a quitté le Groupe, les actions de préférence qui ne seront pas converties pourront être rachetées par la Société à la valeur nominale en vue de leur annulation.

Les actions de préférence donneront droit à un dividende d'un montant égal à 50 % de celui distribué pour une action ordinaire et sera versé en numéraire sans possibilité d'opter pour un versement du dividende en actions.

6.5.4.2 Actions de préférence acquises définitivement en 2015

Aucune action de préférence n'a été acquise définitivement au cours de l'exercice 2015, la période d'acquisition du seul plan émis le 2 septembre 2015 arrive à échéance le 2 septembre 2017.

6.5.4.3 Actions de préférence non encore acquises définitivement en 2015

Au 31 décembre 2015, il restait 1 442 actions de préférence du plan du 2 septembre 2015 non encore acquises définitivement, correspondant au plan ci-dessous émis mais dont la période d'acquisition était toujours en cours.

6.5.5 NOMBRE D' ACTIONS SUSCEPTIBLES D' ÊTRE ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2015 DU FAIT DES PLANS EN COURS D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, D' ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2015, le volume potentiel d'actions susceptibles d'être émises du fait de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions de performance et d'actions de préférence était de 703 414 actions, soit 1,63 % du capital :

- ◆ 473 505 actions du fait des plans d'options de souscription d'actions dont les options peuvent être exercées ;
- ◆ 85 709 actions du fait des plans d'attribution d'actions de performance non encore acquises définitivement ;

- ◆ 144 200 actions du fait du plan d'attribution d'actions de préférence non encore acquises définitivement et non encore converties en actions ordinaires.

Le *burn-rate* au 31 décembre 2015 (soit la moyenne sur 3 ans glissants du taux d'attribution de la Société) est de 0,19 %.

Au 31 mars 2016, le nombre d'actions susceptibles d'être émises du fait des plans susvisés était de 655 026 actions, soit 1,51 % du capital :

- ◆ 425 117 actions du fait de plans d'options de souscription d'actions disponibles ;

- ◆ 85 709 actions du fait de plans d'actions de performance non encore attribués définitivement ;

- ◆ 144 200 actions du fait des plans d'attribution d'actions de préférence non encore convertibles en actions ordinaires.

6.5.6 SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ET D' ACTIONS DE PRÉFÉRENCE EN COURS EN 2015

Les tableaux ci-après donnent les caractéristiques, au 31 décembre 2015, des plans d'options de souscription d'actions en

cours et l'état des levées de ces options, des plans d'actions de performance et de leur

acquisition définitive, ainsi que des plans d'actions de préférence en cours.

6.5.6.1 Plans d'options de souscription d'actions

| Plans d'options | 2004 | 2004 | 2005 | 2006 |
|--|-------------------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Date d'Assemblée | 30/05/2001 | 30/05/2001 | 08/06/2005 | 08/06/2005 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 19/01/2004 | 29/07/2004 | 12/07/2005 | 27/07/2006 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 38 143 ^{(1) (2) (3)} | 4 978 ^{(1) (2)} | 6 493 ^{(1) (2) (3)} | 344 980 ^{(1) (2)} |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 2 | 1 | 2 | 25 |
| ◆ <i>mandataires sociaux</i> | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Date de départ d'exercice des options | 19/01/2008 | 29/07/2008 | 12/07/2009 | 27/07/2010 ⁽⁴⁾ |
| Date d'expiration d'exercice des options | 18/01/2014 | 28/07/2014 | 11/07/2015 | 26/07/2012 ⁽⁴⁾ |
| Prix de souscription (<i>en euros</i>) | 13,24 ^{(1) (2) (3)} | 15,88 ^{(1) (2)} | 22,11 ^{(1) (2) (3)} | 24,97 ^{(1) (2)} |
| Nombre total d'options exercées | 38 143 | 4 978 | 6 493 | 323 597 |
| Nombre d'options annulées/caduques* | 0 | 0 | 0 | 21 383 |
| Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2015 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Après réajustement suite aux augmentations de capital de juillet 2007 et décembre 2010.

(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

(3) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

(4) Après décalage de la période d'exercice des options.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

| Plans d'options | 2006 | 2007 | 2008 | 2008 |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Date d'Assemblée | 08/06/2005 | 08/06/2005 | 08/06/2005 | 08/06/2005 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 17/11/2006 | 29/08/2007 | 12/02/2008 | 04/06/2008 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 5 116 ⁽¹⁾ | 8 314 ^{(2) (3)} | 24 732 ^{(2) (3)} | 10 392 ^{(2) (3)} |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 1 | 1 | 3 | 1 |
| ◆ <i>mandataires sociaux</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Date de départ d'exercice des options | 17/11/2010 ⁽⁴⁾ | 29/08/2011 ⁽⁴⁾ | 12/02/2011 | 04/06/2012 ⁽⁴⁾ |
| Date d'expiration d'exercice des options | 16/11/2012 ⁽⁴⁾ | 28/08/2013 ⁽⁴⁾ | 11/02/2013 | 03/06/2014 ⁽⁴⁾ |
| Prix de souscription (<i>en euros</i>) | 55,10 ⁽¹⁾ | 28,07 ^{(2) (3)} | 25,45 ^{(2) (3)} | 27,45 ^{(2) (3)} |
| Nombre total d'options exercées | 5 116 | 8 314 | 24 732 | 10 392 |
| Nombre d'options annulées/caduques* | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2015 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de juillet 2007.

(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

(3) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.

(4) Après décalage de la période d'exercice des options.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

| Plans d'options | 2009 | 2009 | 2011 | 2012 |
|--|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Date d'Assemblée | 10/06/2009 | 10/06/2009 | 10/06/2009 | 10/06/2009 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 22/07/2009 | 22/07/2009 | 28/04/2011 | 09/07/2012 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 669 355 ^{(1) (2) (3) (5)} | 83 130 ^{(1) (2) (5)} | 79 376 ^{(2) (3) (4) (6)} | 548 525 ^{(3) (4) (7)} |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 27 | 1 | 7 | 49 |
| ◆ mandataires sociaux | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Date de départ d'exercice des options | 22/07/2012 | 22/07/2012 | 28/04/2014 | 09/07/2015 |
| Date d'expiration d'exercice des options | 21/07/2014 | 21/07/2014 | 27/04/2016 | 08/07/2017 |
| Prix de souscription (en euros) | 23,74 ^{(1) (2) (3)} | 24,06 ^{(1) (2)} | 38,33 ^{(2) (3) (4)} | 36,48 ^{(3) (4)} |
| Nombre total d'options exercées | 654 807 | 83 130 | 45 199 | 88 115 |
| Nombre d'options annulées/caduques* | 14 548 | 0 | 21 082 | 0 |
| Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2015 | 0 | 0 | 13 095 | 460 410 |

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.

(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

(3) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

(4) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2015.

(5) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2009, 2010 et 2011 (soit au total 18 % au minimum).

(6) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (soit au total 18 % au minimum).

(7) Exercice conditionné à une condition de cours (40,56 euros) ou à une croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % pour les exercices 2012, 2013 et 2014 (soit au total 15 % au minimum) puis soumis à un taux d'acquisition.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

6.5.6.2 Plans d'attributions d'actions de performance (AP)

| Plans d'attribution d'AP | Plan 2006 | Plan 2006 | Plan 2007 | Plan 2008 |
|--|--|--|--|--|
| Date d'Assemblée | 08/06/2005 | 08/06/2005 | 08/06/2005 | 08/06/2005 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 27/07/2006 | 17/11/2006 | 29/08/2007 | 12/02/2008 |
| Nombre d'AP attribuées | 44 304 ⁽¹⁾ | 717 ⁽¹⁾ | 600 | 1 768 ⁽²⁾ |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 25 | 1 | 1 | 3 |
| ◆ mandataires sociaux | 2 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ résidents français | 21 | 1 | 0 | 1 |
| ◆ résidents hors de France | 2 | 0 | 1 | 2 |
| Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) : | | | | |
| ◆ résidents français | 11/03/2010 | 11/03/2010 | 15/10/2010 | 14/02/2011 |
| ◆ résidents hors de France | 11/03/2010 | 11/03/2010 | 15/10/2010 | 14/02/2011 |
| Date de cessibilité des actions (date de départ) | 11/03/2012 | 11/03/2012 | 15/10/2012 | 14/02/2013 |
| Condition de cours (en euros) et/ou autre condition | 65,49 | 65,49 | 73,60 | 64,48 |
| | ou condition économique ⁽³⁾ | ou condition économique ⁽³⁾ | ou condition économique ⁽³⁾ | ou condition économique ⁽⁴⁾ |
| Nombre d'actions attribuées définitivement | 41 967 | 717 | 600 | 1 768 |
| Nombre d'actions annulées/caduques* | 3 054 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions restantes au 31/12/2015 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de juillet 2007.

(2) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.

(3) Condition de cours ou résultat net part du Groupe 2009 ≥ à 90 % de celui de 2008.

(4) Condition de cours ou croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2008, 2009 et 2010 (soit au total 18 % au minimum).

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

| Plans d'attribution d'AP | Plan 2008 | Plan 2009 | Plan 2009 | Plan 2011 |
|---|--|--|---|--|
| Date d'Assemblée | 08/06/2005 | 10/06/2009 | 10/06/2009 | 10/06/2009 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 04/06/2008 | 22/07/2009 | 22/07/2009 | 28/04/2011 |
| Nombre d'AP attribuées | 728 ⁽¹⁾ | 94 559 ^{(1) (2) (7)} | 11 846 ^{(1) (2)} | 11 356 ^{(2) (7)} |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 1 | 27 | 1 | 7 |
| ◆ mandataires sociaux | 0 | 1 | 1 | 0 |
| ◆ résidents français | 1 | 20 | 0 | 2 |
| ◆ résidents hors de France | 0 | 6 | 0 | 5 |
| Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) : | | | | |
| ◆ résidents français | 16/06/2011 | 20/08/2012 | 20/08/2012 | 13/05/2014 |
| ◆ résidents hors de France | 16/06/2011 | 04/08/2014 | - | 13/05/2014 |
| Date de cessibilité des actions (date de départ) | 16/06/2013 | 03/08/2014 | 03/08/2014 | 13/05/2016 |
| Condition de cours (en euros) et/ou autre condition | 70,89 ou condition économique ⁽³⁾ | 27,05 et condition économique ^{(2) (4) (7)} | 27,42 ou condition de résultat ^{(2) (5)} | 44,89 et condition économique ^{(2) (6) (7)} |
| Nombre d'actions attribuées définitivement | 728 | 92 479 | 11 846 | 8 720 |
| Nombre d'actions annulées/caduques* | 0 | 2 080 | 0 | 2 636 |
| Nombre d'actions restantes au 31/12/2015 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.

(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis le 8 juillet 2011.

(3) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2008, 2009 et 2010 (soit au total 18 % au minimum).

(4) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2009, 2010 et 2011 (soit au total 18 % au minimum).

(5) Mise en service du terminal d'Anvers au plus tard le 30 juin 2011.

(6) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (soit au total 18 % au minimum).

(7) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

| Plans d'attribution d'AP | Plan 2012 | Plan 2012 | Plan 2012 | Plan 2013 |
|---|--|--|--|--|
| Date d'Assemblée | 07/06/2012 | 07/06/2012 | 07/06/2012 | 07/06/2012 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 09/07/2012 | 18/07/2012 | 18/09/2012 | 09/07/2013 |
| Nombre d'AP attribuées | 195 751 ^{(1) (2)} | 1 444 ^{(1) (2)} | 3 609 ^{(1) (2)} | 11 395 ^{(1) (2)} |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 48 | 1 | 1 | 4 |
| ◆ mandataires sociaux | 2 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ résidents français | 33 | 0 | 0 | 2 |
| ◆ résidents hors de France | 13 | 1 | 1 | 2 |
| Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) : | | | | |
| ◆ résidents français | 10/07/2015 | NA | NA | 09/07/2016 au 20/08/2016 |
| ◆ résidents hors de France | 10/07/2017 | 20/07/2015 | 18/09/2015 au 30/09/2017 | 09/07/2016 au 20/08/2018 |
| Date de cessibilité des actions (date de départ) | 10/07/2017 | 20/07/2017 | 18/09/2017 | 09/07/2018 |
| Performance boursière globale du titre (en euros) et/ou autre condition | 44,44 ^{(1) (2)} ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁵⁾ | 45,69 ^{(1) (2)} ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁵⁾ | 50,43 ^{(1) (2)} ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁵⁾ | 52,36 ^{(1) (2)} ou condition économique ⁽⁴⁾ et taux d'acquisition ⁽⁵⁾ |
| Nombre d'actions attribuées définitivement | 192 658 | 1 444 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions annulées/caduques* | 0 | 0 | 3 609 | 0 |
| Nombre d'actions restantes au 31/12/2015 | 3 093^{(1) (2) (6)} | 0 | 0 | 11 395⁽¹⁾ |

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

(2) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2015.

(3) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2012, 2013 et 2014 (soit au total 15 % au minimum).

(4) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2013, 2014 et 2015 (soit au total 15 % au minimum).

(5) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.

(6) AP pour lesquelles les bénéficiaires dont la rémunération est imposable hors de France ont opté pour un différé d'acquisition de 2 ans supplémentaires : acquisition définitive différée au 10 juillet 2017.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

| Plans d'attribution d'AP | Plan 2014 | Plan 2014 | Plan 2014 | Plan 2015 |
|---|--|--|--|--|
| Date d'Assemblée | 07/06/2012 | 07/06/2012 | 07/06/2012 | 07/06/2012 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 03/01/2014 | 31/03/2014 | 18/08/2014 | 17/04/2015 |
| Nombre d'AP attribuées | 5 101 ⁽¹⁾ | 751 ⁽¹⁾ | 57 308 ⁽¹⁾ | 8 811 ⁽¹⁾ |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 2 | 1 | 15 | 3 |
| ◆ mandataires sociaux | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ◆ résidents français | 2 | 1 | 10 | 2 |
| ◆ résidents hors de France | 0 | 0 | 5 | 1 |
| Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) : | | | | |
| ◆ résidents français | 03/01/2017 au 14/02/2017 | 31/03/2017 au 12/05/2017 | 18/08/2017 au 29/09/2017 | 17/04/2018 au 29/05/2018 |
| ◆ résidents hors de France | - | - | 18/08/2017 au 29/09/2019 | 17/04/2018 au 29/05/2020 |
| Date de cessibilité des actions (date de départ) | 03/01/2019 | 31/03/2019 | 18/08/2019 | 17/04/2020 |
| Performance boursière globale du titre (en euros) et/ ou autre condition | 51,32 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾ | 57,68 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾ | 50,23 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾ | 67,76 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾ |
| Nombre d'actions attribuées définitivement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions annulées/caduques* | 0 | 0 | 750 | 0 |
| Nombre d'actions restantes au 31/12/2015 | 5 101 ⁽¹⁾ | 751 ⁽¹⁾ | 56 558 ⁽¹⁾ | 8 811 ⁽¹⁾ |

(1) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2015.

(2) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2014, 2015 et 2016 (soit au total 15 % au minimum).

(3) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2015, 2016 et 2017 (soit au total 15 % au minimum).

(4) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Le tableau ci-après vous informe des options consenties et levées au 31 décembre 2015 par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux de Rubis.

| Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées | Prix moyen pondéré (en euros) | Plans 28/04/2011 09/07/2012 |
|---|---|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) | 0 | 0 | - |
| Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale) | 115 548 | 37,36 | X |

Rubis, société mère du Groupe, est la seule société du Groupe à avoir attribué des options de souscription d'actions et des actions de performance.

NB : Les actions attribuées définitivement aux bénéficiaires ont fait l'objet d'une émission.

6.5.6.3 Plans d'attributions d'actions de préférence

| Plans d'attribution d'actions de préférence | Plan 2015 |
|--|---|
| Date d'Assemblée | 05/06/2015 |
| Date d'attribution par le Collège de la Gérance | 02/09/2015 |
| Nombre d'actions de préférence attribuées | 1 442 |
| Nombre total de bénéficiaires, dont | 44 |
| ◆ mandataires sociaux | 2 |
| ◆ résidents français | 34 |
| ◆ résidents hors de France | 10 |
| Date d'acquisition définitive des actions de préférence (sous réserve des conditions fixées) : | |
| ◆ résidents français | 02/09/2017 |
| ◆ résidents hors de France | 02/09/2019 |
| Date de convertibilité des actions de préférence en actions ordinaires (sous réserve des conditions fixées) | 02/09/2019 |
| Performance boursière en fonction du Taux de Rendement Global Annuel Moyen du titre (en euros) calculé sur 4 ans | 85,00 ⁽¹⁾ et parité de conversion ⁽²⁾ et coefficient de conversion ⁽³⁾ |
| Nombre d'actions de préférence attribuées définitivement | 0 |
| Nombre d'actions de préférence annulées/caduques* | 0 |
| Nombre d'actions de préférence converties en actions ordinaires | 0 |
| Nombre d'actions de préférence restant à convertir au 31/12/2015 | 1 442 |

(1) Taux de Rendement Global Annuel Moyen du titre Rubis (TRGAM) égal à 10 % minimum entre le 2 septembre 2015 et le 1^{er} septembre 2019 (soit un taux de rendement total de 40 % au minimum).

(2) Entre 0 et 100 actions ordinaires maximum pour 1 action de préférence.

(3) Entre 0 % et 100 % de l'attribution initiale en fonction du TRGAM atteint.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux

Les gérants et les membres du Conseil de Surveillance de Rubis ont effectué les opérations suivantes sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2015 :

6.6.1 GÉRANCE ET PERSONNES LIÉES

| | |
|------------|--|
| 16/01/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ cession par Jacques Riou de 1 400 actions Rubis au prix unitaire de 49,8235 € ◆ cession par Jacques Riou de 2 000 actions Rubis au prix unitaire de 49,8121 € |
| 22/01/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ cession par Jacques Riou de 1 400 actions Rubis au prix unitaire de 50,4769 € |
| 22/05/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ cession par Clarisse Swiecznik de 185 actions Rubis au prix unitaire de 64,80 € |
| 28/05/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ cession par Jacques Riou de 12 687 DPS au prix unitaire de 0,939 €** |
| 29/05/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ cession par Chartres-Agena de 382 DPS au prix unitaire de 0,903 €** ◆ cession par Agena de 95 503 DPS au prix unitaire de 0,931 €** ◆ cession par Agena de 107 959 DPS au prix unitaire de 0,8904 €** ◆ cession par Agane de 1 026 DPS au prix unitaire de 0,90 €** ◆ souscription par Jacques Riou de 230 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** |
| 01/06/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ souscription par Sorgema de 10 000 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** ◆ cession par Sorgema de 35 807 DPS au prix unitaire de 0,9225 €** ◆ cession par Sorgema de 219 933 DPS au prix unitaire de 0,9094 €** ◆ cession par Magerco de 4 376 DPS au prix unitaire de 0,9304 €** ◆ cession par Gilles Gobin de 44 951 DPS au prix unitaire de 0,9005 €** |
| 02/06/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ cession par Clarisse Swiecznik de 5 255 DPS au prix unitaire de 0,9940 €** ◆ cession par Lorraine Gobin de 9 820 DPS au prix unitaire de 0,9830 €** |
| 12/06/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ souscription par Jacques Riou de 55 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** ◆ souscription par Agena de 8 000 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** ◆ souscription par Agena de 1 750 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** |
| 15/06/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ souscription par Magerco de 166 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Gilles Gobin de 1 714 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Sorgema de 8 389 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Sorgema de 6 706 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* |
| 25/06/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ souscription par Jacques Riou de 755 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Chartres-Agena de 15 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Agane de 40 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Agena de 12 969 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Jacques Riou de 60 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* |
| 08/07/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ souscription par GR Partenaires de 27 406 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Sorgema de 50 898 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ cession par GR Partenaires de 14 975 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € |
| 08/07/2015 | <ul style="list-style-type: none"> ◆ distribution par GR Partenaires à Magerco de 77 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ distribution par GR Partenaires à Thornton de 3 317 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ distribution par GR Partenaires à Sorgema de 77 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ distribution par GR Partenaires à Jacques Riou de 881 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ acquisition par Magerco suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 77 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ acquisition par Thornton suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 3 317 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ acquisition par Sorgema suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 77 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ acquisition par Jacques Riou suite à la distribution du résultat GR Partenaires en nature de 881 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € |

* Option pour le paiement du dividende en actions.

** DPS : droits préférentiels de souscription émis lors de l'augmentation de capital de juin 2015.

*** Souscription à l'augmentation de capital de juin 2015.

| | |
|------------|--|
| 09/07/2015 | ◆ cession par GR Partenaires de 200 actions Rubis au prix unitaire de 61,4158 € |
| 16/07/2015 | ◆ cession par Thornton de 1 053 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ cession par Thornton de 1 211 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ distribution par Thornton à ses associés de 1 053 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ acquisition par Lorraine Gobin de 1 053 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € ◆ acquisition par Sorgema de 2 264 actions Rubis au prix unitaire de 60,2944 € |
| 17/07/2015 | ◆ cession par Sorgema de 18 000 actions Rubis au prix unitaire de 68,2088 € |
| 21/07/2015 | ◆ cession par Gilles Gobin de 3 000 actions Rubis au prix unitaire de 69,20 € ◆ acquisition par Sorgema de 3 000 actions Rubis au prix unitaire de 69,20 € |
| 15/09/2015 | ◆ cession par Clarisse Swiecznik de 330 actions Rubis au prix unitaire de 66,77 € |

6.6.2 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PERSONNES LIÉES

| | |
|------------|--|
| 24/03/2015 | ◆ cession par Hervé Claquin de 4 000 actions Rubis au prix unitaire de 60,08 € |
| 22/05/2015 | ◆ acquisition par Orfim de 7 DPS au prix unitaire de 1,035 €** |
| 27/05/2015 | ◆ acquisition par Alexandre Picciotto de 5 DPS au prix unitaire de 0,93 €** ◆ acquisition par Orfim de 11 DPS au prix unitaire de 0,895 €** |
| 15/06/2015 | ◆ souscription par Stefreba de 715 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** ◆ souscription par Hervé Claquin de 1 585 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** ◆ souscription par Orfim de 152 644 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** ◆ souscription par Alexandre Picciotto de 44 actions Rubis au prix unitaire de 48 €*** |
| | ◆ souscription par une personne liée à Olivier Dassault de 77 275 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Orfim de 76 179 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Alexandre Picciotto de 24 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Hervé Claquin de 847 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Stefreba de 382 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par une personne liée à Olivier Dassault de 77 275 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Orfim de 76 179 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Alexandre Picciotto de 24 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Hervé Claquin de 847 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Stefreba de 382 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* |
| 08/07/2015 | ◆ souscription par Stefreba de 382 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par une personne liée à Olivier Dassault de 77 275 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Orfim de 76 179 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Alexandre Picciotto de 24 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Hervé Claquin de 847 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* ◆ souscription par Stefreba de 382 actions Rubis au prix unitaire de 53,74 €* |

* Option pour le paiement du dividende en actions.

** DPS : droits préférentiels de souscription émis lors de l'augmentation de capital de juin 2015.

*** Souscription à l'augmentation de capital de juin 2015.

6.6.3 PÉRIODES NON AUTORISÉES

Des règles prudentielles internes prévoient des périodes non autorisées (« fenêtres négatives »), durant lesquelles la réalisation d'opérations sur les titres Rubis est interdite,

tant pour les gérants que pour les membres du Conseil de Surveillance. Ces périodes non autorisées débutent 30 jours avant la date prévue de publication des résultats

annuels et semestriels et 15 jours avant celle des chiffres d'affaires trimestriels pour s'achever le lendemain de la publication de ces mêmes résultats.

Opérations avec des apparentés

Les apparentés du Groupe comprennent les entreprises associées (les « co-entreprises ») ainsi que les principaux dirigeants et les membres proches de leur famille (cf. notes 8 et 9 de l'annexe des comptes consolidés), les transactions entre la société mère et ses filiales sont éliminées dans les comptes consolidés.

Les conventions conclues par Rubis avec ses filiales Rubis Terminal et Rubis Énergie sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, au chapitre 9, section 9.3.3.

À l'exception des conventions liant la Société à certains membres du Conseil

de Surveillance (cf. section 6.2.5.2), il n'existe pas d'autres conventions avec des « apparentés ».



Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance.

Conformément aux dispositions légales, je vous informerai également du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

1. CODE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société est le Code Afep-Medef de juin 2013, révisé en novembre 2015.

La Société s'est toujours efforcée à respecter au maximum les recommandations du Code Afep-Medef, dans la limite des spécificités propres à sa forme de société en commandite par actions et de ses dispositions statutaires.

Les recommandations qui n'ont pas été complètement respectées au titre de l'année 2015 font l'objet d'une explication de la part de la Société dans son Document de Référence 2015.

2. COMPOSITION ET INDÉPENDANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.1 Composition du Conseil et représentation équilibrée des femmes et des hommes

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les associés commandités ne peuvent pas participer à cette désignation.

La durée des mandats est organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc des membres du Conseil. Le renouvellement du Conseil s'effectue sur une base d'environ un tiers des membres tous les ans.

Le Conseil est actuellement composé de 13 membres dont 4 femmes. À ce jour, les femmes représentent 30,8 % du Conseil. Ce pourcentage devrait atteindre 38,4 % si l'Assemblée Générale des actionnaires de Rubis, qui se tiendra le 9 juin 2016, se prononce favorablement sur la nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly, qualifiée également de membre indépendant. Le pourcentage de 40 % de membres féminins au Conseil préconisé pour 2016 par le Code Afep-Medef sera atteint dans les délais prévus par la loi (2017).

La composition équilibrée du Conseil ainsi que les compétences de ses membres, qui sont détaillées au chapitre 6, sections 6.2 et 6.3 du Document de Référence 2015, lui donnent toute qualité pour représenter les intérêts des actionnaires en toute compétence, disponibilité et indépendance.

2.2 Indépendance du Conseil

La Société se conforme intégralement aux recommandations du Code Afep-Medef pour apprécier l'indépendance de ses membres.

Parmi les 13 membres du Conseil, 4 membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans ont été qualifiés de non indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations lors de sa réunion du 8 mars 2016. Il s'agit de Messieurs Olivier Dassault, Christian Moretti, Erik Pointillart et moi-même. Par ailleurs, Monsieur Olivier Mistral l'a été en raison d'une convention de conseil le liant à Rubis Terminal, filiale de Rubis.

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement 8 membres indépendants sur 13 membres, soit un taux d'indépendance de 61,5 %.

Toutes les informations utiles concernant l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et des Comités figurent au chapitre 6, section 6.3.2 du Document de Référence 2015.

3. ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les conditions et modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil sont fixées dans un règlement intérieur dont les principales dispositions sont décrites au chapitre 6, section 6.3.2.2.1 du Document de Référence 2015.

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit régulièrement pour examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, l'évolution de chaque branche d'activité et les perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il prend connaissance également des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. Dans l'exercice de ses missions et la préparation de ses réunions, le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les 2 Comités sont une émanation du Conseil de Surveillance qui en nomme les membres et définit leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions.

3.1 Le Comité des Comptes et des Risques

Il a pour objet d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Au 31 décembre 2015, le Comité des Comptes et des Risques est composé de 4 membres choisis pour leur expertise dans les domaines comptable et financier, du fait, notamment, de fonctions exercées au sein d'établissements bancaires ou de directions générales de sociétés commerciales : Madame Chantal Mazzacurati, Messieurs Hervé Claquin, Christian Moretti et moi-même. Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, et Monsieur Hervé Claquin ont été qualifiés de membres indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Le Président du Conseil de Surveillance en est membre de droit car il lui incombe de présenter aux actionnaires le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques. Le taux d'indépendance du Comité des Comptes et des Risques est de 50 % au 31 décembre 2015. La Société s'est engagée à atteindre progressivement, et au plus tard à l'échéance du mandat des membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans, le pourcentage d'indépendance préconisé par le Code Afep-Medef (2/3 des membres).

Y participent également la Gérance, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Général Finance, la Directrice de la Consolidation et de la Comptabilité et la Secrétaire Générale de Rubis.

Le Comité a pour principales fonctions de :

- ◆ procéder à l'examen des comptes, s'assurer de la permanence des méthodes comptables, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- ◆ s'assurer, par l'information qui lui est donnée par la Gérance, de l'existence des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et de gestion des risques ;
- ◆ faire des recommandations au Conseil de Surveillance, eu égard à la sélection des Commissaires aux Comptes, et assister le Conseil dans l'examen du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques ont accès aux mêmes documents de synthèse que les Commissaires aux Comptes. Ils bénéficient d'un délai raisonnable (2 jours au minimum) pour examiner les comptes avant leur réunion.

En 2015, le Comité des Comptes et des Risques s'est réuni 2 fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels (les 5 mars et 27 août) et une fois (le 5 mars) pour les questions liées aux procédures de contrôle interne, de gestion et de suivi des risques, d'éthique et plus largement à la politique RSE du Groupe.

À l'occasion de la réunion dédiée à la gestion et au suivi des risques, il a été transmis au Comité des Comptes et des Risques une synthèse, par filiale, des cartographies des risques opérationnels, juridiques et financiers, ainsi qu'un compte-rendu des procédures de contrôle interne. L'intégralité des cartographies remplies par tous les sites et toutes les filiales du Groupe ont été mises à sa disposition en séance. À l'issue de ces réunions, les membres du Comité des Comptes et des Risques ont pu s'entretenir avec les Commissaires aux Comptes, hors la présence de la Gérance et des membres des directions fonctionnelles de Rubis, au sujet des comptes sociaux et consolidés et des risques.

La totalité des membres étaient présents aux 3 réunions (cf. tableau à la section 6.4.5).

3.2 Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Dans le souci d'amélioration continue de sa gouvernance, le Conseil de Surveillance a procédé, lors de sa réunion du 11 mars 2015, à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations qui a notamment pour fonction, à titre consultatif :

- ◆ d'émettre un avis sur la conformité avec l'article 54 des statuts de la Société du montant de la rémunération fixe de la Gérance ;
- ◆ d'émettre un avis sur les critères quantitatifs et qualitatifs auxquels est soumise la rémunération variable de la Gérance ;
- ◆ d'émettre un avis sur le montant de la rémunération variable de la Gérance à verser au titre de l'exercice précédent en fonction du taux de réalisation des critères de performance ;

- ◆ d'émettre un avis sur toute proposition de renouvellement des membres du Conseil, ainsi que sur toute nomination nouvelle en veillant à maintenir un équilibre dans la composition du Conseil, tant en matière d'égalité qu'au regard du taux d'indépendance ;
- ◆ de formuler toute proposition au Conseil sur le montant global des jetons de présence à octroyer aux membres du Conseil et sur leur répartition, en fonction de la contribution de chaque membre et de son assiduité ;
- ◆ d'émettre un avis sur l'indépendance des membres du Conseil au regard des critères du Code Afep-Medef avant la tenue de l'Assemblée Générale ;
- ◆ de vérifier annuellement que les membres du Conseil qualifiés d'indépendants continuent de remplir les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- ◆ d'assurer l'organisation du processus triennal d'évaluation du Conseil.

Au 31 décembre 2015, le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 4 membres : Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, Madame Maud Hayat-Soria, Monsieur Erik Pointillart et moi-même. Mesdames Chantal Mazzacurati et Maud Hayat-Soria sont qualifiées de membres indépendants. Madame Chantal Mazzacurati dispose d'une voix prépondérante. La composition du Comité est conforme à la recommandation du Code Afep-Medef (50 % minimum de membres indépendants).

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni, pour la première fois, le 1^{er} avril 2015. Au cours de cette réunion, il a examiné et émis un avis sur les conditions de la mise en place de la rémunération variable de la Gérance dont le principe et les modalités ont été soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, ainsi que sur les critères quantitatifs et qualitatifs retenus au titre de l'exercice 2015.

Il a aussi émis un avis sur la conformité de la rémunération fixe de la Gérance avec les critères fixés dans l'article 54 des statuts.

Le Comité a ensuite examiné l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et évalué les compétences professionnelles de ceux dont la nomination ou le renouvellement du mandat étaient proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015. Il s'est également penché sur le montant et la répartition des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'augmentation proposée à l'assemblée afin de tenir compte de la création du Comité des Rémunérations et des Nominations. Enfin, le Comité a pris connaissance de l'évolution de la parité au sein du Conseil au regard des obligations issues de la loi du 27 janvier 2011.

La totalité des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations étaient présents à cette réunion.

3.3 Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises :

- ◆ **le 11 mars 2015**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2015, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis.

Il a pris connaissance, par la description qui lui a été faite par la Gérance ainsi que par le Président du Comité des Comptes et des Risques, des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe et des procédures de gestion des risques du Groupe.

Il a également pris connaissance du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 juin 2015 qui lui a été exposé par la Gérance.

Le Conseil a rendu un avis favorable sur le renouvellement du mandat de 3 de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 et sur la nomination d'un nouveau membre féminin. Il s'est également prononcé sur le projet de réajustement du montant global des jetons de présence et sur leur répartition.

Il a travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président qui ont été présentés à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 juin 2015.

Le Conseil a, en outre, procédé à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations et revu la composition du Comité des Comptes et des Risques afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef en matière d'indépendance. Madame Chantal Mazzacurati, qualifiée de membre indépendant, a été nommée Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que de celui des Comptes et des Risques suite à la décision que j'ai prise de renoncer à la présidence de ce dernier.

Il a, enfin, approuvé le règlement intérieur du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que les modifications proposées pour son propre règlement intérieur.

- ◆ **le 31 août 2015**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2015, le marché du titre Rubis, ainsi que plusieurs points comptables et fiscaux.

Le Conseil a ainsi été informé des variations de périmètre liées, notamment, à l'acquisition de 35,5 % de la Sara et à l'acquisition du Groupe Eres.

Il a, par ailleurs, été informé d'un événement important postérieur à la clôture des comptes semestriels concernant le rachat de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers.

Enfin, le Conseil a pris connaissance du compte-rendu de la première réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations du 1^{er} avril 2015 et du consensus publié par FactSet sur le RBE et le BPA prévus pour 2015, dont dépend une partie de la rémunération variable de la Gérance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont caractérisées par un taux élevé de participation (92 % à la réunion du 11 mars 2015 et 100 % à la réunion du 31 août 2015) et ont donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions la Gérance, le Directeur Général Finance, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes, qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des sujets à l'ordre du jour.

3.4 Évaluation du Conseil de Surveillance

Tous les 3 ans, le Conseil procède à une autoévaluation formelle de sa composition, son fonctionnement et ses rapports avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes. La dernière autoévaluation a été effectuée en 2014. Les conclusions de cette évaluation ont été exposées dans le Document de Référence 2013.

Le Conseil procédera à une nouvelle autoévaluation en 2017.

4. RENOUELEMENTS ET NOUVELLE NOMINATION

Cinq membres du Conseil (Mesdames Chantal Mazzacurati, Claudine Clot et Maud Hayat-Soria et Messieurs Jacques-François de Chaunac-Lanzac et Olivier Dassault) voient leur mandat arriver à expiration lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2016. Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac a fait savoir au Conseil lors de la séance du 9 mars 2016 qu'il ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat. Le Conseil a regretté son départ et a tenu à lui témoigner toute sa reconnaissance pour son apport et son investissement tout au long de ses années de présence au Conseil.

Le Conseil a ensuite examiné la candidature de Madame Marie-Hélène Dessailly en qualité de nouveau membre, en remplacement de Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac, qui lui a été présentée par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Madame Marie-Hélène Dessailly dispose d'une expérience de 20 ans au sein de banques prestigieuses, à la Direction des Agences (Banque Rothschild), des Grandes Entreprises (Banque Vernes et Commerciale de Paris), puis des Opérations Financières (Banque Vernes et Commerciale de Paris et Banque du Louvre). Elle a créé le cabinet d'assurance MHD Conseil (agent Axa) qu'elle a cédé en 2012. Elle est maintenant Présidente d'Artois Conseil SAS, société de prestations de conseil, d'analyse et d'audit, ainsi que d'organisation et de stratégie destinées aux professionnels de l'assurance.

Par sa double expérience, dans le domaine bancaire et dans celui de l'assurance, Madame Marie-Hélène Dessailly apporte au Conseil de Surveillance une expertise essentielle dans le cadre de sa mission de contrôle de la gestion de la Société et du suivi des risques du Groupe.

Madame Marie-Hélène Dessailly a été qualifiée de membre indépendant par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des mandats de Mesdames Chantal Mazzacurati, Claudine Clot et Maud Hayat-Soria et de Monsieur Olivier Dassault, ainsi que sur la nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly.

5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes de Direction des filiales, en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 4, section 4.2 du Document de Référence 2015 et font l'objet d'une présentation détaillée par la Gérance au Comité des Comptes et des Risques et au Conseil de Surveillance.

La définition et les objectifs du contrôle interne, adoptés par Rubis, sont ceux définis par l'Autorité des Marchés Financiers dans son guide publié le 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les filiales contrôlées, les entreprises communes et les co-entreprises.

5.1 Contrôle interne comptable et financier

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Le Comité des Comptes et des Risques a été en mesure, lors de ses réunions, de poser toutes les questions et d'obtenir toutes les informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux Comptes, nécessaires aux fins de s'assurer que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

5.2 Contrôle interne et gestion des risques

L'identification, le suivi, ainsi que le contrôle des principaux risques sont décrits aux chapitres 4 et 5 du Document de Référence 2015. Le suivi des risques fait l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis et de toutes ses filiales directes ou indirectes.

Les risques sont analysés sous l'angle de leur occurrence et de leur impact en termes financier et d'image.

Les cartographies des risques rendent compte annuellement, pour chaque risque identifié, financier, juridique, commercial et opérationnel, des mesures prises ou programmées pour la gestion et le suivi des risques du Groupe.

Une synthèse des cartographies des risques du Groupe de l'exercice 2015 a été transmise aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité des Comptes et des Risques préalablement à la réunion du 4 mars 2016. Un exemplaire complet des dites cartographies (site par site) a été également transmis aux Commissaires aux Comptes préalablement à ladite réunion et mis à la disposition des membres du Comité des Comptes et des Risques en séance, afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. La Présidente du Comité des Comptes et des Risques a rendu compte des diligences du Comité au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 9 mars 2016.

Cette présentation n'a pas mis en évidence de risque majeur susceptible d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet au Conseil d'avoir une assurance raisonnable de l'existence de procédures de contrôle interne au sein du Groupe, conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 4, section 4.2 du Document de Référence 2015.

6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

7. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE POUR ÉTABLIR LE PRÉSENT RAPPORT

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- ◆ des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et des Risques, du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Conseil de Surveillance ;
- ◆ des questions posées aux Commissaires aux Comptes, sans la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- ◆ des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ;
- ◆ du concours de la Secrétaire du Conseil de Rubis.

8. APPROBATION DU PRÉSENT RAPPORT

Par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 9 mars 2016.

Fait à Paris, le 9 mars 2016

Olivier Heckenroth

Président du Conseil de Surveillance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Rubis et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ◆ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- ◆ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- ◆ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- ◆ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ◆ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Fait à Meudon et à Courbevoie, le 25 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONNOT & GUIBOURT

Jean-Louis Monnot

MAZARS

Ariane Mignon

Pierre Sardet





*"C'est quand on a raison
qu'il est difficile de prouver
qu'on n'a pas tort"*

Pierre Dac



Rubis et ses actionnaires

| | | |
|------------|--|------------|
| 7.1 | RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL | 146 |
| 7.1.1 | Capital social au 31 décembre 2015 | 146 |
| 7.1.2 | Évolution du capital social au cours de l'exercice 2015 | 146 |
| 7.1.3 | Autocontrôle | 146 |
| 7.1.4 | Capital autorisé mais non émis au 31 décembre 2015 | 146 |
| 7.1.5 | Capital potentiel au 31 décembre 2015 | 147 |
| 7.1.6 | Évolution du capital en 2016 | 147 |
| 7.2 | DIVIDENDES | 148 |
| 7.2.1 | Dividende versé aux actionnaires | 148 |
| 7.2.2 | Dividende versé aux associés commandités | 148 |
| 7.3 | RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE | 149 |
| 7.3.1 | Évolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices | 149 |
| 7.3.2 | Franchissements de seuils déclarés en 2015 | 149 |
| 7.3.3 | Franchissements de seuils déclarés en 2016 | 149 |
| 7.3.4 | Autres informations | 149 |
| 7.4 | ACTIONNARIAT SALARIÉ | 150 |
| 7.4.1 | Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe : opération 2015 | 150 |
| 7.4.2 | Tableau de synthèse des augmentations de capital réservées aux salariés | 150 |
| 7.5 | TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES | 151 |

Renseignements de caractère général concernant le capital social

7.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le montant du capital social au 31 décembre 2015 est de 108 042 380 euros, divisé en 43 216 952 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros, contre 97 172 697,50 euros,

divisé en 38 869 079 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2014, à la suite de la réalisation des opérations ci-dessous.

Aucune action de préférence n'a été émise au 31 décembre 2015.

7.1.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2015

| | Nombre d'actions | Capital et montants successifs d'augmentations de capital en nominal (en euros) |
|---|-------------------|---|
| CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 | 38 869 079 | 97 172 697,50 |
| Opérations entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 | | |
| Augmentation de capital réservée aux salariés par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir | 80 392 | 200 980 |
| Paiement du dividende en actions | 1 155 587 | 2 888 967,50 |
| Exercice d'options de souscription d'actions | 133 700 | 334 250 |
| Acquisition définitive d'actions de performance | 194 102 | 485 255 |
| Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription | 2 784 092 | 6 960 230 |
| CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2015 | 43 216 952 | 108 042 380 |

7.1.3 AUTOCONTRÔLE

Pour réguler le marché du titre Rubis, la Société a mis en place un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi. Au 31 décembre 2015, la Société détenait 15 762 titres Rubis pour 1 679 969 euros.

7.1.4 CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les informations figurent au chapitre 8, section 8.2 du présent Document de Référence.

7.1.5 CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital résultent :

- ◆ des options de souscription d'actions non encore exercées ;
- ◆ des actions de performance dont la période d'acquisition de 3 ans est en cours ;
- ◆ des actions de préférence dont la période d'acquisition de 2 ans est en cours ;
- ◆ des bons d'émission d'actions, émis en juillet 2013 dans le cadre des lignes de capital négociées avec BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, non encore exercés.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital.

Si tous ces titres donnant accès au capital devaient être émis, le nombre d'actions de la Société, au 31 décembre 2015, pourrait être augmenté d'un nombre maximal

de 3 186 199 actions se répartissant comme suit :

- ◆ 473 505 options de souscription d'actions (plans 2011 et 2012) dont la période d'exercice était ouverte au 31 décembre 2015 mais qui n'ont pas été exercées ;
- ◆ 82 616 actions de performance susceptibles d'être acquises définitivement, sous réserve du respect de la condition de présence et de la réalisation des conditions de performance attachées (plans 2013, 2015 et 2016) ;
- ◆ 3 093 actions de performance issues du plan du 9 juillet 2012 et pour lesquelles les bénéficiaires, dont la rémunération est imposable hors de France, ont opté pour un différé d'acquisition de 2 ans supplémentaires ;
- ◆ 1 442 actions de préférence dont la période d'acquisition est en cours et qui

seraient susceptibles d'être converties en un maximum de 144 200 actions ordinaires au terme d'une période de conservation de 2 ans ;

- ◆ 2 482 785 actions (après ajustement suite à l'augmentation de capital constatée en juin 2015) susceptibles d'être émises par exercice des 2 440 000 bons d'émission d'actions par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Un état détaillé des plans d'options de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actions de préférence en cours figure au chapitre 6, section 6.5.6 du présent Document de Référence.

En conséquence, un actionnaire détenant 1 % du capital au 31 décembre 2015 sur une base non diluée, détiendrait sur une base diluée 0,93 % du capital.

7.1.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2016

Le capital sera augmenté en 2016 du nombre de titres correspondant aux opérations suivantes :

- ◆ une augmentation de capital destinée aux salariés (par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir) approuvée par le Collège de la Gérance du 21 janvier 2016 et dont la souscription

est en cours à l'heure de la rédaction du présent Document de Référence ;

- ◆ l'exercice au 31 mars 2016 de 48 388 options de souscription d'actions.

Il est précisé qu'il existe 425 117 options de souscription d'actions susceptibles d'être exercées jusqu'à la veille de l'Assemblée

Générale des actionnaires du 9 juin 2016 et qui peuvent entraîner une augmentation simultanée du capital social.

La Société n'a pas connaissance d'accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

7.2

Dividendes

7.2.1 DIVIDENDE VERSÉ AUX ACTIONNAIRES

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes. En ligne avec les excellents résultats de l'exercice 2015,

la Société proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2016 un dividende unitaire de 2,42 euros, en hausse de 18 %

par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2014 (2,05 euros).

Dividendes versés aux actionnaires au cours des 5 dernières années

| Date de distribution | Exercice concerné | Nombre d'actions concernées | Dividende net distribué (en euros) | Total des sommes nettes distribuées (en euros) |
|----------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------------|--|
| AGM 09/06/2011 * | 2010 | 14 534 985 | 3,05 | 44 331 704 |
| AGM 07/06/2012 | 2011 | 30 431 861 | 1,67 | 50 821 208 |
| AGM 07/06/2013 | 2012 | 33 326 488 | 1,84 | 61 320 738 |
| AGM 05/06/2014 | 2013 | 37 516 780 | 1,95 | 73 157 721 |
| AGM 05/06/2015 | 2014 | 38 889 996 | 2,05 | 79 724 492 |

* Avant division par 2 de la valeur nominale des actions (8 juillet 2011).

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et versés au Trésor Public.

7.2.2 DIVIDENDE VERSÉ AUX ASSOCIÉS COMMANDITÉS

Le dividende versé aux associés commandités résulte de l'application de la formule fixée à l'article 56 des statuts (cf chapitre 8, section 8.1.8.2). Il est égal à 3 % de la performance boursière globale de l'année 2015 (soit 30,5 millions d'euros) et plafonné à 10 % du résultat net consolidé de l'exercice avant dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et dans la limite du bénéfice

distribuable. Ce dividende est investi en totalité en actions de la Société par les commandités, dont la moitié est bloquée pendant 3 ans.

Ce dividende d'un montant inhabituel (20 056 100 euros) résulte d'une performance hors normes de la Société en 2015 qui a été de 50,57 % contre 9,03 % pour l'indice SBF 120. Au 31 décembre 2015, la valeur

de la Société était de 3 milliards d'euros à comparer avec celle au 31 décembre 2014 qui était d'1,8 milliard d'euros, générant ainsi un enrichissement de 1,2 milliard d'euros pour l'actionnaire, soit plus de 50 %.

Les droits des associés commandités dans les résultats de Rubis versés en 2015 et en 2016 au titre respectivement de 2014 et de 2015 s'élèvent aux montants suivants :

| Au titre de | 2015 | 2014 |
|--|---------------------|--------------------|
| Sorgema – Gilles Gobin | 13 036 465 € | 2 735 271,50 € |
| GR Partenaires | | |
| ♦ dont Gilles Gobin – 5/35 ^e | 1 002 805 € | 210 405,50 € |
| ♦ dont Jacques Riou – 30/35 ^e | 6 016 830 € | 1 262 433 € |
| SOIT TOTAL GILLES GOBIN | 14 039 270 € | 2 945 677 € |
| SOIT TOTAL JACQUES RIOU | 6 016 830 € | 1 262 433 € |

7.3

Répartition du capital et des droits de vote

7.3.1 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nombre total des droits de vote au 31 décembre 2015 : 43 216 952. Il est égal au nombre d'actions composant le capital

social et disposant des mêmes droits. Le droit de vote double a été spécifiquement exclu dans les statuts, de sorte que

les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

| | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | | 31/12/2013 | |
|--|---------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| | Nombre d'actions ⁽¹⁾ | % du capital | Nombre d'actions ⁽¹⁾ | % du capital | Nombre d'actions ⁽¹⁾ | % du capital |
| Principaux actionnaires | | | | | | |
| Orfim | 2 225 821 | 5,15 % | 1 996 998 | 5,14 % | 1 882 787 | 5,05 % |
| Dassault Belgique Aviation | - | - | 1 954 983 | 5,03 % | 1 894 255 | 5,08 % |
| Groupe Industriel Marcel Dassault | 2 247 698 | 5,20 % | - | - | - | - |
| Commonwealth Bank of Australia ⁽²⁾ | 298 335 | 0,69 % | 1 947 909 | 5,01 % | - | - |
| Organes de Direction et de Surveillance | | | | | | |
| Associés commandités et gérants | 870 489 | 2,01 % | 780 653 | 2,01 % | 808 082 | 2,17 % |
| Conseil de Surveillance | 65 138 | 0,15 % | 77 627 | 0,20 % | 87 540 | 0,23 % |
| FCP Rubis Avenir | 469 397 | 1,09 % | 424 366 | 1,09 % | 365 136 | 0,98 % |
| Autocontrôle | 15 762 | 0,04 % | 14 000 | 0,04 % | 29 707 | 0,08 % |
| Public | 37 024 312 | 85,67 % | 31 672 543 | 81,48 % | 32 223 592 | 86,41 % |
| TOTAL | 43 216 952 | 100 % | 38 869 079 | 100 % | 37 291 099 | 100 % |

(1) À la connaissance de la Société.

(2) Agissant de concert et pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds.

- ◆ La société Orfim est une société de capital-développement contrôlée par la famille Picciotto.
- ◆ La société Groupe Industriel Marcel Dassault est une société patrimoniale de prises de participations détenue entièrement par la famille Dassault.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital.

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS EN 2015

- ◆ Le 22 janvier 2015, la société Dassault Belgique Aviation a déclaré avoir cédé hors marché à la société Groupe Industriel Marcel Dassault, le 20 janvier 2015, 2 025 728 actions Rubis représentant

5,21 % du capital et des droits de vote de la Société, le transfert de propriété entraînant respectivement un franchissement à la baisse et à la hausse des seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis.

- ◆ Le 24 mars 2015, Commonwealth Bank of Australia agissant pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 18 mars 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote au sein de Rubis. À cette date, elle déclare détenir 1 909 449 actions Rubis, soit 4,91 % du capital et des droits de vote.

7.3.3 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS EN 2016

Néant.

7.3.4 AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Absence de convention, prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, susceptible d'être transmise à l'Autorité des Marchés Financiers.
- ◆ Absence de nantissement d'actions de l'émetteur détenues au nominatif pur.
- ◆ Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni de garantie de cours effectuées par des tiers sur les actions de la Société, et Rubis n'a pas fait d'offre publique d'échange sur les actions d'une autre société.

7.4

Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2015, les salariés du Groupe détenaient 1,09 % du capital de Rubis par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir. Depuis sa mise en place en 2002, Rubis a lancé chaque année une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles (sociétés ayant leur siège sur le territoire français). Toutes ces opérations ont remporté une large adhésion de la part des salariés du Groupe.

7.4.1 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE : OPÉRATION 2015

Le 12 janvier 2015, agissant en vertu de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013, le Collège de la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles du Groupe par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir.

En conformité avec l'article L. 3332-19 du Code du travail et la délégation reçue par les actionnaires, le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant la réunion du 12 janvier 2015. Cette moyenne s'élève à

46,64 euros donnant un prix de souscription de 37,33 euros.

La Société a abondé à chaque souscription pour un montant cumulé d'abondement de 3 000 euros brut maximum sur 2 tranches.

À l'issue de cette opération, 80 392 actions nouvelles ont été souscrites pour un versement global de 3 001 033,36 euros représentant, à hauteur de 200 980 euros, la libération de la valeur nominale et, à hauteur de 2 800 053,36 euros, la libération de la prime d'émission. Le taux de souscription est ressorti à 73,15 %.

Une nouvelle opération a été décidée par le Collège de la Gérance du 21 janvier 2016 dont la souscription est en cours à l'heure de la rédaction du présent Document de Référence.

7.4.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des 3 dernières opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés réalisées par Rubis.

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|
| Nombre de salariés éligibles | 514 | 509 | 491 |
| Nombre de souscriptions | 376 | 334 | 306 |
| Taux de souscription | 73,15 % | 65,62 % | 62,32 % |
| Prix de souscription (en euros) | 37,33 | 36,08 | 40,00 |
| Nombre total d'actions souscrites | 80 392 | 71 873 | 50 365 |



7.5

Tableau d'évolution du capital au cours des 5 derniers exercices

| Date | Opération | Montant de l'augmentation du capital | Nombre de titres créés | Capital à l'issue de l'opération | Actions composant le capital |
|-------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| 2011 | | | | | |
| 07/01 | Equity Line | 300 000 € | 60 000 | 70 647 875 € | 14 129 575 |
| 25/01 | Equity Line | 300 000 € | 60 000 | 70 947 875 € | 14 189 575 |
| 26/01 | Levées de stock-options | 224 095 € | 44 819 | 71 171 970 € | 14 234 394 |
| 09/02 | Equity Line | 200 000 € | 40 000 | 71 371 970 € | 14 274 394 |
| 14/02 | Actions de performance | 8 840 € | 1 768 | 71 380 810 € | 14 276 162 |
| 23/03 | Equity Line | 250 000 € | 50 000 | 71 630 810 € | 14 326 162 |
| 08/04 | Equity Line | 400 000 € | 80 000 | 72 030 810 € | 14 406 162 |
| 03/05 | Equity Line | 250 000 € | 50 000 | 72 280 810 € | 14 456 162 |
| 31/05 | Épargne salariale | 100 320 € | 20 064 | 72 381 130 € | 14 476 226 |
| 31/05 | Levées de stock-options | 351 550 € | 70 310 | 72 732 680 € | 14 546 536 |
| 01/06 | Levées de stock-options | 74 430 € | 14 886 | 72 807 110 € | 14 561 422 |
| 16/06 | Actions de performance | 3 640 € | 728 | 72 810 750 € | 14 562 150 |
| 20/06 | Equity Line | 350 000 € | 70 000 | 73 160 750 € | 14 632 150 |
| 30/06 | Levées de stock-options | 43 195 € | 8 639 | 73 203 945 € | 14 640 789 |
| 08/07 | PDA ⁽¹⁾ | 2 640 055 € | 528 011 | 75 844 000 € | 15 168 800 |
| 21/11 | Paceo | 125 000 € ⁽²⁾ | 50 000 | 75 969 000 € | 30 387 600 ⁽²⁾ |
| 21/11 | Levées de stock-options | 37 680 € | 15 072 | 76 006 680 € | 30 402 672 |
| 28/12 | Levées de stock-options | 5 382,50 € | 2 153 | 76 012 062,50 € | 30 404 825 |
| 2012 | | | | | |
| 23/05 | Épargne salariale | 140 937,50 € | 56 375 | 76 153 000 € | 30 461 200 |
| 23/05 | Levées de stock-options | 99 902,50 € | 39 961 | 76 252 902,50 € | 30 501 161 |
| 03/07 | PDA ⁽¹⁾ | 2 439 847,50 € | 375 939 | 78 692 750 € | 31 477 100 |
| 03/07 | Levées de stock-options | 26 585 € | 10 634 | 78 719 335 € | 31 487 734 |
| 13/07 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 78 969 335 € | 31 587 734 |
| 13/07 | Levées de stock-options | 29 115 € | 11 646 | 78 998 450 € | 31 599 380 |
| 03/08 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 79 248 450 € | 31 699 380 |
| 20/08 | Actions de performance | 222 160 € | 88 864 | 79 470 610 € | 31 788 244 |
| 20/08 | Levées de stock-options | 66 600 € | 26 640 | 79 537 210 € | 31 814 884 |
| 07/09 | Paceo | 375 000 € | 150 000 | 79 912 210 € | 31 964 884 |
| 19/09 | Actions de performance | 24 425 € | 9 770 | 79 936 635 € | 31 974 654 |
| 19/09 | Levées de stock-options | 29 945 € | 11 978 | 79 966 580 € | 31 986 632 |
| 25/09 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 80 216 580 € | 32 086 632 |
| 11/10 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 80 466 580 € | 32 186 632 |
| 11/10 | Levées de stock-options | 39 967,50 € | 15 987 | 80 506 547,50 € | 32 202 619 |
| 31/10 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 80 756 547,50 € | 32 302 619 |
| 19/11 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 81 006 547,50 € | 32 402 619 |
| 19/11 | Levées de stock-options | 1 280 € | 512 | 81 007 827,50 € | 32 403 131 |
| 31/12 | Levées de stock-options | 62 105 € | 24 842 | 81 069 932,50 € | 32 427 973 |

(1) PDA : paiement du dividende en actions.

(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions (8 juillet 2011).

| Date | Opération | Montant de l'augmentation du capital | Nombre de titres créés | Capital à l'issue de l'opération | Actions composant le capital |
|--------------|---|--------------------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| 2013 | | | | | |
| 14/01 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 81 319 932,50 € | 32 527 973 |
| 28/01 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 81 569 932,50 € | 32 627 973 |
| 12/02 | Paceo | 375 000 € | 150 000 | 81 944 932,50 € | 32 777 973 |
| 12/02 | Levées de stock-options | 10 000 € | 4 000 | 81 954 932,50 € | 32 781 973 |
| 28/02 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 82 204 932,50 € | 32 881 973 |
| 28/02 | Levées de stock-options | 33 950 € | 13 580 | 82 238 882,50 € | 32 895 553 |
| 03/05 | Paceo | 375 000 € | 150 000 | 82 613 882,50 € | 33 045 553 |
| 03/05 | Levées de stock-options | 47 640 € | 19 056 | 82 661 522,50 € | 33 064 609 |
| 23/05 | Épargne salariale | 125 912,50 € | 50 365 | 82 787 435 € | 33 114 974 |
| 23/05 | Levées de stock-options | 56 045 € | 22 418 | 82 843 480 € | 33 137 392 |
| 27/05 | Paceo | 375 000 € | 150 000 | 83 218 480 € | 33 287 392 |
| 04/06 | Levées de stock-options | 238 750 € | 95 500 | 83 457 230 € | 33 382 892 |
| 28/06 | Levées de stock-options | 39 000 € | 15 600 | 83 496 230 € | 33 398 492 |
| 05/07 | PDA ⁽¹⁾ | 3 112 565 € | 1 245 026 | 86 608 795 € | 34 643 518 |
| 15/07 | Paceo | 250 000 € | 100 000 | 86 858 795 € | 34 743 518 |
| 30/09 | Levées de stock-options | 384 747,50 € | 153 899 | 87 243 542,50 € | 34 897 417 |
| 31/10 | Levées de stock-options | 105 117,50 € | 42 047 | 87 348 660 € | 34 939 464 |
| 29/11 | Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription | 5 823 242,50 € | 2 329 297 | 93 171 902,50 € | 37 268 761 |
| 31/12 | Levées de stock-options | 55 845 € | 22 338 | 93 227 747,50 € | 37 291 099 |
| 2014 | | | | | |
| 13/05 | Actions de performance | 21 800 € | 8 720 | 93 249 547,50 € | 37 299 819 |
| 13/05 | Levées de stock-options | 456 945 € | 182 778 | 93 706 492,50 € | 37 482 597 |
| 22/05 | Épargne salariale | 179 682,50 € | 71 873 | 93 886 175 € | 37 554 470 |
| 30/05 | Levées de stock-options | 214 000 € | 85 600 | 94 100 175 € | 37 640 070 |
| 03/07 | PDA ⁽¹⁾ | 2 919 170 € | 1 167 668 | 97 019 345 € | 38 807 738 |
| 04/08 | Actions de performance | 14 035 € | 5 614 | 97 033 380 € | 38 813 352 |
| 04/08 | Levées de stock-options | 139 125 € | 55 650 | 97 172 505 € | 38 869 002 |
| 30/09 | Actions de performance | 192,50 € | 77 | 97 172 697,50 € | 38 869 079 |
| 2015 | | | | | |
| 19/05 | Épargne salariale | 200 980 € | 80 392 | 97 373 677,50 € | 38 949 471 |
| 19/05 | Levées de stock-options | 69 552,50 € | 27 821 | 97 443 230 € | 38 977 292 |
| 12/06 | Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription | 6 960 230 € | 2 784 092 | 104 403 460 € | 41 761 384 |
| 08/07 | PDA ⁽¹⁾ | 2 888 967,50 € | 1 155 587 | 107 292 427,50 € | 42 916 971 |
| 10/07 | Actions de performance | 481 645 € | 192 658 | 107 774 072,50 € | 43 109 629 |
| 10/07 | Levées de stock-options | 17 607,50 € | 7 043 | 107 791 680 € | 43 116 672 |
| 20/07 | Actions de performance | 3 610 € | 1 444 | 107 795 290 € | 43 118 116 |
| 31/12 | Levées de stock-options | 247 090 € | 98 836 | 108 042 380 € | 43 216 952 |
| 31/12 | ÉTAT DU CAPITAL | | | 108 042 380 € | 43 216 952 |

(1) PDA : paiement du dividende en actions.



*"Je suis reconnaissant envers
ceux qui m'ont répondu non :
grâce à eux, je l'ai fait
moi-même"*

Albert Einstein

8

Renseignements généraux sur Rubis

| | | |
|------------|---|------------|
| 8.1 | RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES | 156 |
| 8.1.1 | Dénomination sociale, siège social, registre du commerce et des sociétés | 156 |
| 8.1.2 | Date de constitution, durée et exercice social | 156 |
| 8.1.3 | Objet social | 156 |
| 8.1.4 | Gérance | 156 |
| 8.1.5 | Conseil de Surveillance | 156 |
| 8.1.6 | Commandités | 157 |
| 8.1.7 | Assemblées Générales des actionnaires commanditaires | 157 |
| 8.1.8 | Répartition statutaire des bénéfices | 157 |
| 8.1.9 | Seuils statutaires | 158 |
| 8.2 | AUTORISATIONS, DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN VIGUEUR | 159 |
| 8.2.1 | Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 7 juin 2012 | 159 |
| 8.2.2 | Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 7 juin 2013 | 159 |
| 8.2.3 | Autorisations et délégations données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 5 juin 2015 | 160 |

8.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, SIÈGE SOCIAL, REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (ARTICLES 3 ET 4 DES STATUTS)

Rubis
105, avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
RCS Paris 784 393 530

8.1.2 DATE DE CONSTITUTION, DURÉE ET EXERCICE SOCIAL (ARTICLES 5 ET 52 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 21 juillet 1900. Sa forme actuelle est née de la fusion, le 30 juin 1992, de 2 sociétés cotées en bourse, Rubis Investment & Cie et la Compagnie de Penhoët. Sa durée s'étend jusqu'au 30 mai 2089 sauf cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

Chaque exercice social a une durée de 12 mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

8.1.3 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

« La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières,

civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ».

Son activité est celle d'un opérateur industriel dans le secteur de l'énergie, plus particulièrement dans l'aval pétrolier et chimique.

8.1.4 GÉRANCE (ARTICLES 7, 20 À 22 ET 54 DES STATUTS)

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou morale, associé commandité ou non.

Si une personne morale est gérante, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

8.1.4.1 Nomination - Réélection

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout nouveau gérant ou sa réélection sont de la compétence des associés commandités qui statuent à l'unanimité des voix. Toutefois, si ledit candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires.

8.1.4.2 Pouvoirs

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou les statuts aux Assemblées et au Conseil de Surveillance.

En cas de pluralité de gérants, il y a lieu de requérir l'accord unanime du Collège de la Gérance pour toute décision impliquant des dépenses supérieures à 152 449 euros.

8.1.4.3 Gérant statutaire

Monsieur Gilles Gobin a été nommé gérant statutaire.

8.1.4.4 Rémunération fixe de la Gérance

Fixée, pour l'exercice clos le 31 décembre 1997, à 90 % du total des sommes versées par Rubis à la Gérance au titre de la rémunération de l'exercice précédent (1 478 450 euros), la rémunération est indexée annuellement sur l'évolution (rapport de l'indice de clôture sur l'indice d'ouverture) des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par Rubis Énergie et Rubis Terminal au titre des conventions d'assistance.

8.1.5 CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLES 27 À 29 DES STATUTS)

8.1.5.1 Constitution

La Société est dotée d'un Conseil de Surveillance dont les membres sont choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité ni celle de gérant.

Les membres sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer au vote des résolutions concernées.

La durée de leurs fonctions est de 3 années et prend fin à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs mandats. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée.

8.1.5.2 Délibérations

Le Conseil de Surveillance, sur convocation de son Président ou de la Gérance, se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par semestre.

8.1.5.3 Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société tel que prévu par la loi. Il établit chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire, un rapport qui est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes de l'exercice. Son Président établit également un rapport sur le fonctionnement des organes de Direction et de Contrôle ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

8.1.6 COMMANDITÉS

(ARTICLES 19 ET 24 DES STATUTS)

8.1.6.1 Agrément de nouveaux associés commandités

Les droits sociaux attachés à la qualité d'associé commandité ne peuvent être cédés qu'avec l'accord unanime de tous les autres associés commandités. Lorsque le cessionnaire n'est pas déjà associé commandité, l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires statuant à la majorité prévue pour les décisions extraordinaires doit être obtenu.

8.1.6.2 Pouvoirs et décisions

Les commandités exercent toutes les prérogatives attachées par la loi et les statuts à leur qualité. Les décisions des commandités peuvent être recueillies, soit en Assemblée, soit par consultation écrite.

Toutes les décisions des associés commandités (article 24.4) sont prises à l'unanimité de tous les commandités à l'exception de celle concernant la révocation d'un gérant non commandité qui est prise à la majorité (article 20.2).

8.1.7 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES

(ARTICLES 34 À 38 ET 40 DES STATUTS)

8.1.7.1 Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires commanditaires sont convoquées par la Gérance ou le Conseil de Surveillance dans les formes et délais prévus par la loi ou par toute autre personne disposant de ce droit en vertu de la loi.

Le Collège de la Gérance adresse ou met à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions législatives, les documents permettant aux actionnaires de se prononcer en connaissance de cause.

8.1.7.2 Conditions d'admission

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à 00h00, heure de Paris, soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités teneurs de compte. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers.

Toute cession intervenue après la date d'enregistrement ci-dessus n'aura aucune influence sur le fonctionnement de l'Assemblée : le cédant pourra voter pour l'intégralité du montant antérieur de sa participation.

8.1.7.3 Conditions d'exercice du droit de vote

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote. **Chaque action donne droit à une (1) voix**, étant précisé que ce rapport 1 action – 1 voix prévaudra nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire non impérative.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire a la possibilité de donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou encore à toute autre personne physique ou morale de son choix. Il peut aussi envoyer une procuration sans

indication de mandataire, ce qui signifie que le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; l'actionnaire peut également voter par correspondance.

8.1.7.4 Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société et en particulier les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports présentés à ces Assemblées par le Collège de la Gérance, le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social ainsi que sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

8.1.8 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

(ARTICLES 55, 56 ET 57 DES STATUTS)

8.1.8.1 Participation aux résultats (article 55)

Sur les bénéfices nets diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. La réserve légale, constituée pour consolider le capital apporté par les actionnaires commanditaires, restera leur appartenir intégralement et ne pourra, en aucun cas, être distribuée aux associés commandités et ce, même par voie d'augmentation de capital. Cette réserve, calculée sur l'ensemble des bénéfices réalisés par la Société, sera à la charge exclusive des actionnaires commanditaires.

Le solde desdits bénéfices, diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

8.1.8.2 Dividende statutaire aux associés commandités (article 56)

Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende égal à **3 % de la performance boursière globale**, si elle est positive, des actions Rubis, déterminée comme indiqué ci-après, dans **la limite d'une somme au plus égale à 10 %**

du résultat net consolidé de Rubis, avant dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et dans la limite du bénéfice distribuable.

La performance boursière globale correspond à :

- ◆ l'évolution de la capitalisation boursière, égale au produit de la différence entre la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 dernières séances de bourse de l'exercice concerné et de l'exercice précédent, par le nombre d'actions à la clôture de l'exercice concerné. Il n'est pas tenu compte des actions nouvelles créées en cours d'exercice à la suite de toute augmentation de capital, à l'exception des actions qui seraient attribuées gratuitement du fait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et du fait d'éventuels divisions ou regroupements d'actions ;
- ◆ augmentée du dividende net distribué et, le cas échéant, des acomptes payés par Rubis à ses associés commanditaires au cours de l'exercice concerné, ainsi que des sommes correspondant à la valeur des droits cotés en bourse détachés des actions ou à la valeur de tout titre attribué gratuitement aux actionnaires autres que des actions de la Société. Notamment, en cas d'existence d'un droit préférentiel de souscription ou d'une attribution gratuite de bons de souscription, la valeur de chaque action entrant dans le calcul de la capitalisation boursière

sera augmentée, à due concurrence des droits préférentiels ou des bons de souscription auxquels elle a donné droit, d'une somme correspondant à la moyenne des 10 premiers cours cotés desdits droits préférentiels de souscription ou bons de souscription.

Le montant du dividende statutaire est constaté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités. **Il est réinvesti en totalité en actions de la Société dont la moitié est bloquée pendant 3 ans** (pacte entre associés commandités du 19 juin 1997 complétant les dispositions statutaires relatives à leur rémunération).

8.1.8.3 Dividende aux actionnaires commanditaires (article 57)

La part distribuée aux actionnaires commanditaires requiert l'accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités.

Il peut être accordé à chaque associé commandité et commanditaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

En aucun cas cette faculté ne peut être accordée aux associés commandités sans qu'elle soit ouverte aux associés commanditaires aux mêmes conditions.

8.1.8.4 Affectation de la part non distribuée

L'Assemblée affecte la part non distribuée du bénéfice distribuable de l'exercice dans les proportions qu'elle détermine, soit à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, qui restent à sa disposition, soit au compte « Report à nouveau ».

8.1.9 SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 14.7 DES STATUTS)

Outre la déclaration de franchissement de seuils légaux prévue par l'article L. 233-7 du Code de commerce, un actionnaire est tenu d'informer la Gérance, dans les 5 jours de bourse, de toute variation, ultérieure au premier seuil légal (5 %), supérieure à 1 % du capital ou des droits de vote.

En cas de non-respect des obligations d'information ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus au paragraphe I de l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Autorisations, délégations de compétence et de pouvoirs en vigueur

Au cours de l'exercice 2015, le Collège de la Gérance disposait des autorisations/délégations suivantes données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités des 7 juin 2012, 7 juin 2013 et 5 juin 2015 dans les conditions décrites ci-dessous :

8.2.1 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2012

Attribution d'actions de performance

Montant autorisé : 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée (soit 305 011 actions).

- ◆ Utilisation en 2015 : le 17 avril 2015.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 276 564 actions / 305 011 actions.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015 (anticipation du terme au 5 juin 2015 par effet de l'approbation de la 21^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015).

8.2.2 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2013

8.2.2.1 Augmentation de capital par offre au public avec droit préférentiel de souscription

Montant autorisé : 40 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : le 19 mai 2015.

- ◆ Total utilisé/autorisé : 12 783 472,50 euros/ 40 000 000 euros.

- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Le montant de 12 783 472,50 euros correspond aux augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription de décembre 2013 et juin 2015 ayant entraîné l'émission respectivement de 2 329 297 actions et 2 784 092 actions. Toutefois, sur ce plafond de 40 000 000 euros, doivent également être imputés 6 100 000 euros correspondant aux bons d'émission d'actions émis le 17 juillet 2013 au profit de BNP Paribas et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, au titre de la délégation relative à l'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, votée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 (autorisation échue depuis le 7 décembre 2013).

8.2.2.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015 (anticipation du terme au 5 juin 2015 par effet de l'approbation de la 18^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015).

8.2.2.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 4 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015 (anticipation du terme au 5 juin 2015 par effet de l'approbation de la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015).

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors des Assemblées Générales des commanditaires et des commandités du 7 juin 2013 (cf. section 8.2.2.1).

8.2.2.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : le 12 janvier 2015.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 380 662,50 euros/ 700 000 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015 (anticipation du terme au 5 juin 2015 par effet de l'approbation de la 23^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015).

8.2.2.5 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés lors d'une émission directe d'actions à souscrire en numéraire

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.3 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 5 JUIN 2015

8.2.3.1 Plafond global des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vertu des délégations financières ci-dessous (16^e, 17^e, 19^e, 22^e et 23^e résolutions)

Montant autorisé : 30 000 000 euros.

- ◆ Terme de l'autorisation : 5 août 2017.

8.2.3.1.1 Augmentation de capital par offre au public avec droit préférentiel de souscription (16^e et 17^e résolutions)

Montant autorisé : 25 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

Sur ce plafond de 25 000 000 euros doit être imputé le montant correspondant à l'augmentation du nombre de titres à émettre lors d'augmentations de capital avec droit préférentiel de souscriptions et en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés, dans le cadre de la clause d'extension votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 (17^e résolution).

8.2.3.1.2 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (19^e résolution)

Montant autorisé : 3 800 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.3.1.3 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés lors d'une émission directe d'actions à souscrire en numéraire (22^e résolution)

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.3.1.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE (23^e résolution)

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : en cours.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.3.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2015 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 5 août 2017.

8.2.3.3 Attribution d'actions de préférence

Montant autorisé : 0,01 % du capital au jour de l'Assemblée (soit 3 897 actions de préférence) représentant au maximum 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée après conversion en actions ordinaires (soit 389 772 actions).

- ◆ Utilisation en 2015 : le 2 septembre 2015.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 1 442/3 897 actions de préférence (soit 144 200/389 772 actions ordinaires).
- ◆ Terme de l'autorisation : le 5 août 2018.



*"Les obstacles sont ces choses
que tu vois lorsque tu perds
l'objectif de vue"*

Henry Ford

9

États financiers

| | | |
|------------|--|------------|
| 9.1 | COMPTES CONSOLIDÉS 2015 ET ANNEXE | 164 |
| 9.2 | COMPTES SOCIAUX 2015, ANNEXE ET AUTRES INFORMATIONS | 215 |
| 9.3 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 230 |
| 9.3.1 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 230 |
| 9.3.2 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 232 |
| 9.3.3 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés | 233 |

Comptes consolidés 2015 et annexe

BILAN CONSOLIDÉ

Actif

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------------|------------------|------------------|
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4.3 | 20 215 | 13 115 |
| Écarts d'acquisition | 4.2 | 771 244 | 563 346 |
| Immobilisations corporelles | 4.1 | 1 133 160 | 841 713 |
| Participations dans les co-entreprises | | 120 006 | 105 843 |
| Autres actifs financiers | 4.5.1 | 114 684 | 77 611 |
| Impôts différés | 4.6 | 7 011 | 5 436 |
| Autres actifs long terme | 4.5.3 | 261 | 203 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I) | | 2 166 581 | 1 607 267 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et en-cours | 4.7 | 207 069 | 139 827 |
| Clients et autres débiteurs | 4.5.4 | 342 398 | 312 143 |
| Créances d'impôt | | 8 778 | 4 798 |
| Autres actifs courants | 4.5.2 | 15 119 | 9 691 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.5.5 | 786 456 | 410 175 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS (II) | | 1 359 820 | 876 634 |
| TOTAL GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (III) | | | |
| TOTAL ACTIF (I + II + III) | | 3 526 401 | 2 483 901 |

BILAN CONSOLIDÉ

Passif

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------------|------------------|------------------|
| Capitaux propres - part du Groupe | | | |
| Capital | | 108 042 | 97 173 |
| Primes liées au capital | | 962 398 | 771 532 |
| Résultats accumulés | | 487 405 | 428 263 |
| Total | | 1 557 845 | 1 296 968 |
| Intérêts minoritaires | | 99 514 | 23 850 |
| CAPITAUX PROPRES (I) | 4.8 | 1 657 359 | 1 320 818 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts et dettes financières | 4.10.1 | 870 133 | 511 746 |
| Consignations d'emballages | | 95 095 | 84 724 |
| Engagements envers le personnel | 4.12 | 44 227 | 33 045 |
| Autres provisions | 4.11 | 75 044 | 59 149 |
| Impôts différés | 4.6 | 51 390 | 34 158 |
| Autres passifs long terme | 4.10.3 | 122 287 | 6 539 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II) | | 1 258 176 | 729 361 |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) | 4.10.1 | 253 025 | 205 648 |
| Fournisseurs et autres crédateurs | 4.10.4 | 330 497 | 215 641 |
| Dettes d'impôt | | 7 366 | 6 808 |
| Autres passifs courants | 4.10.3 | 19 978 | 5 625 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS (III) | | 610 866 | 433 722 |
| TOTAL PASSIFS LIÉS À UN GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (IV) | | | |
| TOTAL PASSIF (I + II + III + IV) | | 3 526 401 | 2 483 901 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | % | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------------|--------------|------------------|------------------|
| Ventes de marchandises | | | 1 902 692 | 1 956 619 |
| Production vendue de biens et services | | | 1 010 683 | 833 613 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 5.1 | 4 % | 2 913 375 | 2 790 232 |
| Autres produits de l'activité | | | 2 699 | 908 |
| Achats consommés | 5.2 | | (2 086 445) | (2 174 153) |
| Charges externes | 5.4 | | (256 978) | (208 888) |
| Charges de personnel | 5.3 | | (156 087) | (114 385) |
| Impôts et taxes | | | (69 309) | (59 782) |
| Amortissements et provisions nets | 5.5 | | (105 466) | (67 915) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 5.6 | | (1 781) | 706 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 48 % | 344 556 | 233 024 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | | 44 % | 240 008 | 166 723 |
| Autres produits et charges opérationnels | 5.7 | | 5 346 | 2 065 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES | | 45 % | 245 354 | 168 788 |
| Quote-part de résultat des co-entreprises | | | 4 976 | 1 758 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES | | 47 % | 250 330 | 170 546 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | | 4 842 | 3 914 |
| Coût de l'endettement financier brut | | | (16 459) | (12 882) |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | 5.8 | 30 % | (11 617) | (8 968) |
| Autres produits et charges financiers | 5.9 | | 3 133 | 5 084 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | | 45 % | 241 846 | 166 662 |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | 5.10 | | (59 617) | (44 223) |
| RÉSULTAT NET TOTAL | | 49 % | 182 229 | 122 439 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | 44 % | 169 880 | 118 015 |
| RÉSULTAT NET MINORITAIRE | | 179 % | 12 349 | 4 424 |
| Résultat non dilué par action (en euros) | 5.11 | 34 % | 4,13 | 3,09 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 5.11 | 34 % | 4,06 | 3,03 |

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I) | 182 229 | 122 439 |
| Réserves de conversion | 49 465 | 52 318 |
| Instruments de couverture | (1 701) | 84 |
| Impôts sur les instruments de couverture | 587 | (40) |
| Éléments recyclables du résultat des co-entreprises | 8 690 | 8 419 |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II) | 57 041 | 60 781 |
| Gains et pertes actuariels | 3 007 | (5 220) |
| Impôts sur les gains et pertes actuariels | (370) | 1 151 |
| Éléments non recyclables du résultat des co-entreprises | (3) | (28) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III) | 2 634 | (4 097) |
| RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I + II + III) | 241 904 | 179 123 |
| PART ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE | 229 474 | 174 631 |
| PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | 12 430 | 4 492 |

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| | Actions en circulation | Dont actions propres | Capital | Primes | Actions propres | Réserves et résultat consolidés | Écarts de conversion | Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) | Capitaux propres de l'ensemble consolidé |
|---|------------------------|----------------------|-----------------------|----------------|-----------------|---------------------------------|----------------------|--|---|--|
| | (en nombre d'actions) | | (en milliers d'euros) | | | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013 (RETRAITÉ*) | 37 291 099 | 29 707 | 93 228 | 716 244 | (1 340) | 349 175 | (18 351) | 1 138 957 | 24 721 | 1 163 678 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE | | | | | | 113 443 | 61 188 | 174 631 | 4 492 | 179 123 |
| Variation de pourcentage d'intérêts | | | | | | (7 463) | | (7 463) | (126) | (7 589) |
| Paiement en actions | | | | | | 3 573 | | 3 573 | | 3 573 |
| Augmentation de capital | 1 577 980 | | 3 945 | 55 288 | | 394 | | 59 627 | | 59 627 |
| Actions propres | | (15 707) | | | 694 | 95 | | 789 | | 789 |
| Distribution de dividendes | | | | | | (73 158) | | (73 158) | (5 248) | (78 406) |
| Autres variations | | | | | | 12 | | 12 | 11 | 23 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014 | 38 869 079 | 14 000 | 97 173 | 771 532 | (646) | 386 071 | 42 837 | 1 296 968 | 23 850 | 1 320 818 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE | | | | | | 171 706 | 57 768 | 229 474 | 12 430 | 241 904 |
| Variation de pourcentage d'intérêts | | | | | | (91 353) | | (91 353) | 67 426 | (23 927) |
| Paiement en actions | | | | | | 3 903 | | 3 903 | | 3 903 |
| Augmentation de capital | 4 347 873 | | 10 869 | 190 866 | | 1 087 | | 202 822 | | 202 822 |
| Actions propres | | 1 762 | | | (444) | 345 | | (99) | | (99) |
| Distribution de dividendes | | | | | | (83 933) | | (83 933) | (4 199) | (88 132) |
| Autres variations | | | | | | 63 | | 63 | 7 | 70 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015 | 43 216 952 | 15 762 | 108 042 | 962 398 | (1 090) | 387 888 | 100 605 | 1 557 845 | 99 514 | 1 657 359 |

* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2 du Document de Référence 2014).

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------------|------------------|------------------|
| RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES | | 182 229 | 122 439 |
| RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES | | | |
| Ajustements : | | | |
| Élimination du résultat des co-entreprises | | (4 976) | (1 758) |
| Élimination du résultat des amortissements et provisions | | 99 851 | 62 274 |
| Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution | | (1 478) | (960) |
| Élimination des produits de dividende | | (220) | (21) |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾ | | (14 138) | (4 762) |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT | | 261 268 | 177 212 |
| Élimination de la charge d'impôt | | 59 617 | 44 223 |
| Élimination du coût de l'endettement financier net | | 11 617 | 11 076 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT | | 332 502 | 232 511 |
| Incidence de la variation du BFR | | 179 223 | 37 946 |
| Impôts payés | | (62 022) | (39 265) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | 449 703 | 231 192 |
| Incidence des variations de périmètre (trésorerie acquise - trésorerie cédée) | | 65 186 | |
| Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Caraïbes ⁽²⁾ | | (41 485) | |
| Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe ⁽³⁾ | | (1 153) | (102 363) |
| Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Afrique ⁽⁴⁾ | | (362 875) | |
| Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Terminal ⁽⁵⁾ | | (98) | (6 500) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (143 305) | (111 221) |
| Variation des prêts et avances consentis | | (32 697) | (25 968) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 4 624 | 4 255 |
| (Acquisition)/cession d'actifs financiers autres | | 999 | (329) |
| Dividendes reçus | | 220 | 21 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | | |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | (510 583) | (242 105) |
| Augmentation de capital | | 202 406 | 60 000 |
| (Acquisitions)/cessions d'actions propres | | (444) | 694 |
| Émission d'emprunts | | 558 663 | 430 425 |
| Remboursements d'emprunts | | (229 435) | (329 157) |
| Intérêts financiers nets versés | | (10 928) | (10 958) |
| Dividendes mis en paiement | | (83 933) | (73 158) |
| Dividendes mis en paiement (participations ne donnant pas le contrôle) | | (4 193) | (5 248) |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | (500) | (1 500) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | 431 636 | 71 098 |
| Incidence de la variation des taux de change | | 5 526 | 6 320 |
| Incidence des changements de principes comptables | | | |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE | | 376 281 | 66 506 |
| Trésorerie des activités poursuivies | | | |
| Trésorerie d'ouverture ⁽⁶⁾ | 4.5.5 | 410 175 | 343 669 |
| Variation de la trésorerie | | 376 281 | 66 506 |
| Trésorerie de clôture ⁽⁶⁾ | 4.5.5 | 786 456 | 410 175 |
| Dettes financières | 4.10.1 | (1 123 158) | (717 394) |
| Trésorerie nette de dettes financières | | (336 702) | (307 219) |

(1) Dont variations de juste valeur des instruments financiers, écart d'acquisition (dépréciation, badwill), etc.
Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.

(2) Rachat complémentaire de titres Sara net de dividendes reçus.

(3) Rachat de Propagaz (Suisse).

(4) Rachat de 75 % du groupe Eres, du fonds de commerce Total à Djibouti et de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP).

(5) Cession d'intérêts minoritaires Wagram Terminal et acquisition d'intérêts minoritaires Rubis Terminal.

(6) Trésorerie hors concours bancaires.

Annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| 1. GÉNÉRALITÉS | 169 | 7. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE | 210 |
| 2. PRINCIPES COMPTABLES | 171 | 8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES COMMUNES | 211 |
| 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | 178 | 9. PARTICIPATIONS DANS DES CO-ENTREPRISES | 212 |
| 4. NOTES ANNEXES AU BILAN | 186 | 10. AUTRES INFORMATIONS | 213 |
| 5. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT | 202 | | |
| 6. INFORMATION SECTORIELLE | 207 | | |

Note 1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Information financière annuelle

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Collège de la Gérance le 8 mars 2016 et approuvés par le Conseil de Surveillance le 9 mars 2016.

Les états financiers consolidés 2015 ont été établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee. La note 2 présente les principes comptables appliqués aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.2 Présentation des activités du Groupe

Le groupe Rubis exerce 3 activités dans le domaine de l'énergie :

- ◆ l'activité **Rubis Terminal**, stockage de produits liquides, à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient, présente en France (y compris Corse), Pays-Bas, Belgique et Turquie, spécialisée dans le stockage et le négoce de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires ;
- ◆ l'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers ;
- ◆ l'activité **Rubis Support et Services**, qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Les activités **Rubis Énergie** et **Rubis Support et Services** sont présentes sur 3 continents :

Europe

France : sous l'égide de la société Vitogaz France, stockage, négoce et distribution de GPL (ViTO Corse pour la Corse).

Suisse : la société Vitogaz Switzerland, premier opérateur dans la distribution de GPL en Suisse a encore renforcé sa position en rachetant à Total son activité de distribution de GPL fin septembre 2014. Sa filiale Multigas, acquise courant décembre 2013, parallèlement à son activité de revente de GPL en bouteilles, est spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux. Enfin, en 2015, Vitogaz Switzerland a élargi son activité grâce à l'acquisition de Propagaz, société spécialisée dans la distribution de GPL propane et butane.

Espagne : à travers la société Vitogas España, challenger dans la distribution de GPL, entité qui a étendu son activité en 2011 grâce au rachat du fonds de commerce GPL vrac du groupe BP en Espagne.

Îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) : à travers la société Fuel Supplies Channel Islands, opérateur clé sur l'ensemble des segments de la distribution locale de produits pétroliers et à travers le dépôt de La Collette.

Portugal : le 1^{er} août 2013, Rubis a signé un protocole d'accord avec BP en vue du rachat de son activité de distribution de GPL au Portugal. La réalisation définitive de la transaction est intervenue le 1^{er} juillet 2014

à l'issue des travaux liés à l'organisation de cette cession et de la mise en place de l'informatique dédiée. Au moment de l'acquisition, Rubis Energia Portugal, était le n° 2 de son secteur avec environ 26 % de part de marché et la plus importante filiale de Rubis en distribution de GPL.

Les entités nouvellement acquises Eres NV, Maritec NV et De Rode Beuk NV sont également rattachées à la zone Europe d'où elles opèrent leurs activités support.

Afrique

Maroc : à travers la société Lasfargaz, qui exploite le premier terminal d'importation de propane du Royaume, et la société Vitogaz Maroc, qui intervient dans la distribution finale.

Madagascar : à travers la société Vitogaz Madagascar, qui se développe dans la distribution finale à partir du terminal d'importation construit à cet effet et destiné également à approvisionner des marchés régionaux voisins (Comores).

Afrique australe : le Groupe est présent dans la distribution de GPL en Afrique australe depuis le rachat fin 2010, auprès du groupe Shell, des entités Easigas South Africa, Easigas Botswana, Easigas Swaziland et Easigas Lesotho.

Nigéria, Togo, Sénégal : début juin 2015, Rubis a acquis le groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest. Avec de fortes implantations logistiques (dépôts d'importation) au Sénégal, au Togo et au Nigéria, Eres est un opérateur leader,

actif dans toute la région. Les entités acquises permettent de contrôler l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis l'achat du bitume en raffineries, le transport maritime, le stockage terrestre massif, jusqu'à l'acheminement du produit par camions aux clients finaux. Cette acquisition a amené le Groupe à créer une nouvelle branche d'activité : Rubis Support et Services (cf. ci-dessus).

Réunion : à travers la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP) acquise le 31 juillet 2015 auprès des groupes Shell et Total. Premier opérateur local avec un réseau comprenant 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La société contrôle et opère la totalité des installations logistiques d'approvisionnement de l'île.

Djibouti : début octobre 2015, Rubis a remporté l'appel d'offres pour la reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti. Ce nouveau développement permet à Rubis de prendre le contrôle du premier distributeur de produits pétroliers du pays, avec une présence sur l'ensemble des compartiments du secteur : réseau de stations-service, aviation, commercial, marine et lubrifiants, représentant un volume annuel supérieur à 100 000 m³. Djibouti est situé stratégiquement à l'entrée de la mer Rouge, sur la Corne de l'Afrique, et dispose d'un avantage naturel qui en fait le principal sinon l'unique accès maritime de l'Éthiopie, pays en forte croissance.

Caraïbes

Antilles : à travers les sociétés Rubis Antilles Guyane, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Guyane Française et Rubis Caraïbes Françaises, le Groupe est le principal opérateur de distribution de GPL et de produits pétroliers aux Antilles et en Guyane françaises. En complément, le Groupe détient une participation (portée de 35,5 % à 71 % depuis le 4 juin 2015) dans la raffinerie de Fort-de-France, Sara.

Arc des Caraïbes : Depuis 2011, le Groupe détient un ensemble diversifié d'activités de distribution de carburants, fiouls, GPL et d'avitaillement dans les pays formant l'arc des Caraïbes : Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. En 2012, la présence du Groupe dans cette zone s'est fortement renforcée grâce à l'acquisition des activités de distribution de produits pétroliers du groupe Chevron, aux Bahamas, aux îles Caïmans et aux îles Turques-et-Caïques.

Bermudes : à travers la société Rubis Energy Bermuda, leader en distribution finale de produits pétroliers.

Jamaïque : le 31 décembre 2012, Rubis a acquis un réseau de distribution de carburants et fiouls en Jamaïque, lui permettant de détenir une position de leader sur l'île, avec une part de marché de l'ordre de 30 %.

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Eres début juin 2015, les bateaux Maroni, Briska Shipping, Pickett Shipping, Blue Round Shipping et Saunscope International ont été intégrés au périmètre du Groupe. Ils opèrent dans la zone Caraïbes.

Note 2. PRINCIPES COMPTABLES

Normes, interprétations et amendements applicables au 1^{er} janvier 2015

Les normes, interprétations et amendements suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture sont appliqués pour la première fois en 2015 :

| Norme/Interprétation | | Date d'application obligatoire |
|-------------------------|--|--------------------------------|
| IFRIC 21 | Droits ou taxes | 1 ^{er} janvier 2015 |
| IFRS 13 | Précision concernant les éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette | 1 ^{er} janvier 2015 |
| IAS 40 | Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises | 1 ^{er} janvier 2015 |
| Améliorations annuelles | Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2011 2013. Normes concernées : IFRS 1 Notion de normes IFRS effectives ; IFRS 3 Exclusions du champ d'application des formations de partenariats | 1 ^{er} janvier 2015 |

La première application de ces interprétations et amendements n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2015 :

| Norme/Interprétation | |
|--|--|
| Améliorations annuelles | Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2010 2012 |
| Améliorations annuelles | Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2012 2014 publiées en septembre 2014 |
| Amendements IAS 19 | Contribution des membres du personnel |
| Amendements IFRS 10 et IAS 28 | Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise |
| Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 | Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation |
| Amendements IFRS 11 | Acquisition d'une participation dans une entreprise commune |
| Amendements IAS 16 et IAS 38 | Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables |
| Amendements IAS 1 | Initiative sur l'information à fournir en annexe |

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, n'a pas été appliquée par anticipation. L'impact sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse. Le Groupe prévoit d'appliquer la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur.

2.1 Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.2 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les justes valeurs relatives aux regroupements d'entreprise, les tests de perte de valeur des *goodwill*, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les immobilisations incorporelles et corporelles, les provisions et l'évolution des engagements envers les salariés.

2.3 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rubis et de ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Groupe applique, à compter du 1^{er} janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

Les entreprises communes sont comptabilisées selon les intérêts détenus par le Groupe dans les actifs et passifs de chaque entreprise commune.

Le Groupe comptabilise ses co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros et les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

2.4 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant sa révision applicable à partir de cette même date. Ces regroupements n'ont pas été retraités, IFRS 3 révisée étant d'application prospective.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion ont été comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, a été comptabilisé en *goodwill* lorsqu'il était positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il était négatif (*badwill*).

Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient les principes comptables applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont :

- ◆ la comptabilisation en charges des coûts directs liés à l'acquisition ;
- ◆ la réévaluation à la juste valeur par résultat des participations détenues

antérieurement à la prise de contrôle, dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres ;

- ◆ la possibilité d'évaluer, au cas par cas, les intérêts minoritaires soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable ;
- ◆ la comptabilisation à la juste valeur des compléments de prix à la date de prise de contrôle, les ajustements éventuels ultérieurs étant comptabilisés en résultat s'ils interviennent en dehors du délai d'affectation.

En application de la méthode de l'acquisition, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur. Il dispose alors d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat.

L'écart d'acquisition est déterminé par différence entre, d'une part la contrepartie transférée (principalement le prix d'acquisition et le complément de prix éventuel hors frais d'acquisition) et le montant des intérêts minoritaires, et d'autre part la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé lorsqu'il est positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est négatif (*badwill*).

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du *goodwill* partiel) soit pour leur juste valeur (méthode du *goodwill* complet). L'option est exercable au cas par cas lors de chaque regroupement d'entreprises.

Le Groupe a opté pour la méthode du *goodwill* partiel pour les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2015 (cf. note 3.2 « Variations du périmètre de consolidation »).

2.5 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les gérants). Cette analyse des secteurs est fondée sur les systèmes

internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Outre la holding Rubis, le Groupe est géré en 3 pôles principaux :

- ◆ Rubis Terminal, regroupant les activités de stockage de produits liquides ;
- ◆ Rubis Énergie, regroupant les activités de distribution de produits pétroliers ;
- ◆ Rubis Support et Services qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé 3 secteurs géographiques :

- ◆ l'Europe ;
- ◆ l'Afrique ;
- ◆ les Caraïbes.

2.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales du Groupe ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Seule l'entité Delta Rubis Petrol établie en Turquie et sa holding Rubis Med Energy BV établie aux Pays-Bas utilisent le dollar américain comme devise fonctionnelle. Leur bilan est converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés.

2.7 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

2.8 Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- ◆ les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers, de manière à neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- ◆ les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.9 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés comme décrit en note 2.4. Ils font l'objet de tests de perte de valeur (cf. note 2.12).

Le montant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie par Unité Génératrice de Trésorerie ainsi que la description des hypothèses de calcul des valeurs d'utilité retenues dans les tests de dépréciation sont précisés à la note 4.2.

2.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

2.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les subventions d'équipement sont inscrites au bilan en produits différés au poste « Autres passifs courants ».

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, alors inscrits en immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, soit :

| | Durée |
|------------------------------|-------------|
| Constructions | 10 à 40 ans |
| Installations complexes | 10 à 20 ans |
| Matériel et outillage | 5 à 30 ans |
| Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| Agencements et installations | 10 ans |
| Matériel, mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

Les coûts d'emprunts sont inclus dans le coût des immobilisations lorsqu'ils sont significatifs.

2.12 Dépréciation de l'actif immobilisé

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de

trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les *goodwill*.

Ces pertes de valeur sont irréversibles.

2.13 Contrats de location

Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont des contrats de location simple pour lesquels seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

2.14 Actifs financiers et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue 4 catégories d'actifs financiers, dont l'évaluation et le traitement comptable sont spécifiques à la catégorie concernée.

- ◆ Les actifs à la juste valeur par le résultat sont des actifs détenus à des fins de transaction destinés à être vendus à court terme ; cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement n'entrant pas dans les « Équivalents de trésorerie », les instruments dérivés hors couverture ; ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le résultat de la période.
- ◆ Les prêts et créances émis correspondent aux actifs financiers ayant des paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif ; cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts, ainsi que les créances clients et autres débiteurs. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti en appliquant, le cas échéant, la méthode dite du taux d'intérêt effectif.
- ◆ Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont les actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, ayant une date d'échéance fixe et que l'entité a l'intention expresse et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance ; cette catégorie comprend principalement les dépôts et cautionnement versés au titre des contrats de location simple. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti.
- ◆ Les actifs disponibles à la vente comprennent les actifs financiers qui n'entrent dans aucune catégorie ci-dessus, dont les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur (généralement leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction). Les variations de juste valeur des actifs « disponibles à la vente » sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 7 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers :

- ◆ niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- ◆ niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement ;
- ◆ niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue 2 catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- ◆ les passifs financiers évalués au coût amorti ; ils comprennent principalement les dettes fournisseurs et les emprunts avec utilisation, le cas échéant, de la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- ◆ les passifs financiers évalués à la juste valeur, par résultat, qui ne représentent pour le Groupe que des cas de figure très restreints et n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change en devises étrangères et des prix de matière première. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps*. Il peut aussi utiliser des contrats de *caps*, *floors* et options. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- ◆ une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- ◆ une couverture de flux de trésorerie futurs permet de couvrir des variations de valeur des flux futurs de trésorerie

attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Seule la couverture de flux de trésorerie est appliquée par le Groupe.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- ◆ la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- ◆ l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a pour conséquence que la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat pendant les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

2.15 Dette au titre d'un *put* sur intérêts minoritaires

Un *put* octroyé à un minoritaire entraîne l'obligation pour l'entreprise consolidante d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié, à une date future, si ce dernier exerce son option de vente. Cette obligation contractuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dette dont la contrepartie est constatée en réduction des intérêts minoritaires à hauteur de leur valeur comptable et en déduction des capitaux propres – part du Groupe pour le solde.

Concernant les variations ultérieures de cette dette, le Groupe a opté pour la méthode décrite ci-après pour les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2015 (cf. note 3.2 « Variations de périmètre »). Toutes les variations ultérieures de la dette, y compris celles liées aux changements d'estimation du prix d'exercice du *put*, sont intégralement comptabilisées en intérêts minoritaires à hauteur de leur valeur comptable et pour le solde en capitaux propres – part du Groupe. Les variations liées à la désactualisation suivent ce même traitement.

2.16 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les co-entreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 2.12 « Dépréciation de l'actif immobilisé ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

2.17 Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7. Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur.

2.18 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré pour l'activité Rubis Énergie et selon la méthode du « premier entré, premier sorti » pour l'activité Rubis Terminal.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

2.19 Créances clients

Les créances clients, dont les échéances sont généralement inférieures à un an, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations constatées à hauteur des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.20 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les dépenses futures de restitution des sites (démantèlement et dépollution), résultant d'une obligation actuelle, légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation. La contrepartie de cette provision est incluse dans la valeur nette comptable de l'actif concerné et amortie sur la durée d'utilité de cet actif. Les ajustements ultérieurs de la provision, consécutifs notamment à une révision du montant de la sortie de ressources ou du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. L'impact de l'accrétion (passage du temps) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'accrétion est comptabilisée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

2.21 Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient :

- ◆ des régimes de droit commun à cotisations définies en vigueur dans le pays concerné ;
- ◆ de suppléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite (sociétés françaises, bermudienne, portugaise et entités situées à la Barbade, au Guyana et aux Bahamas) ;
- ◆ d'un régime fermé de complément de retraite (fonds de pension FSCI – îles anglo-normandes) ;
- ◆ de régimes de couvertures médicales post-emploi (sociétés bermudienne, portugaise et sud-africaine).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est inscrite au compte de résultat de l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées avec salaire de fin de carrière. Les calculs effectués intègrent des hypothèses actuarielles dont les principales portent sur la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux de projection des salaires de fin de carrière et le taux d'actualisation. Ces hypothèses tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou chaque entité du Groupe. Le taux est déterminé par référence aux obligations d'entreprises de première catégorie de la zone concernée.

Ces évaluations sont effectuées 2 fois par an.

Les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effectifs constatés) sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période

durant laquelle ils ont été constatés. Il en est de même de tout ajustement dû au plafonnement des actifs de couverture en cas de régimes surfinancés. Ces éléments ne sont jamais recyclés en résultat ultérieurement.

Conformément à l'interprétation IFRIC 14, l'actif net résultant du surfinancement du régime de retraite à prestations définies de la société FSCI n'est pas reconnu dans les comptes du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'un droit inconditionnel à recevoir ce surplus.

Les salariés des sociétés de Vitogaz France, de Rubis Énergie, de Frangaz, de ViTO Corse, de Rubis Antilles Guyane, de la Sara, de la SRPP, de Rubis Energia Portugal, de Rubis Energy Bermuda, de Vitogaz Switzerland et de Multigas bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail qui entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme au sens de la norme IAS 19. Le montant des primes qui seront susceptibles d'être attribuées a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception des gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat de la période où ils surviennent.

Les salariés de la société Sara bénéficient des dispositifs de préretraite progressive, préretraite anticipée (« postée ») et de congés de fin de carrière. Le montant des engagements correspondant aux allocations de préretraite et des congés de fin de carrière a été évalué selon la même méthode que décrite précédemment.

2.22 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe est reconnu :

- ◆ pour les produits issus des activités de stockage (Rubis Terminal), par étalement sur la durée du contrat de prestations ;
- ◆ pour les produits issus des activités de négoce et de distribution (Rubis Énergie), à la livraison. Pour l'activité bitumes récemment acquise, le chiffre d'affaires est majoritairement reconnu en sortie de bac ;
- ◆ pour les produits issus des activités support et services (Rubis Support et Services), à la livraison et selon la durée du contrat de prestations. Les prestations

de transport accompagnant la fourniture de bitumes sont majoritairement facturées en sortie de bac. Concernant la Sara, le chiffre d'affaires relatif à la vente de produits pétroliers est reconnu en sortie de bac lorsque le produit quitte la raffinerie ou les autres dépôts. Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'électricité est reconnu chaque fin de mois à partir de relevés de compteurs.

En cas de marge administrée, le chiffre d'affaires est retraité par le biais de la comptabilisation d'un produit à recevoir, le cas échéant, ou d'un produit constaté d'avance afin de tenir compte de la substance des opérations.

Les opérations réalisées pour compte de tiers sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

2.23 Résultat brut d'exploitation

Le Groupe utilise le résultat brut d'exploitation comme indicateur de performance. Le résultat brut d'exploitation correspond au chiffre d'affaires net déduction faite :

- ◆ des achats consommés ;
- ◆ des charges externes ;
- ◆ des charges de personnel ;
- ◆ des impôts et taxes.

2.24 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat brut d'exploitation après prise en compte :

- ◆ des autres produits de l'activité ;
- ◆ des amortissements et provisions nets ;
- ◆ des autres produits et charges d'exploitation.

2.25 Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe distingue les produits et charges opérationnels qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente et qui pourraient nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle.

Ces produits et charges comprennent l'impact sur le résultat :

- ◆ des acquisitions et cessions d'entreprises (écart d'acquisition négatif, frais d'acquisition stratégiques, plus ou moins-value de cession, etc.) ;
- ◆ des plus ou moins-values de cessions ou mise au rebut d'actifs corporels et incorporels ;
- ◆ des autres produits et charges de nature inhabituelle et non récurrente ;
- ◆ des dotations aux provisions et pertes de valeur d'actifs corporels ou incorporels de montant significatif.

2.26 Impôts

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir prévisible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.27 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation, majoré de l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs.

2.28 Traitement des corrections de prix dans l'analyse des flux de trésorerie

Les corrections de prix constatées sur les acquisitions réalisées par le Groupe sont constatées en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au même titre que le prix initial.

2.29 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 prescrit de constater une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

L'ensemble des plans octroyés par le Groupe prend la forme d'instruments réglés en actions, la contrepartie de la charge de personnel étant comptabilisée en capitaux propres.

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions sont accordés à certains membres du personnel du groupe Rubis.

Ces options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial (Cox Ross Rubinstein). Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution

(taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions gratuites sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividendes sur la période d'acquisition des droits.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions de préférence

Des plans d'attributions d'actions de préférence sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions de préférence sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Plans d'épargne entreprise

Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'épargne entreprise au profit de ses salariés. Ces plans consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse.

Ils remplissent les conditions d'application des plans d'achats d'actions (communiqué du 21 décembre 2004 du Conseil National de la Comptabilité).

La juste valeur de chaque action est alors estimée comme correspondant à l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution du plan et le prix de souscription. Néanmoins, le cours de l'action est corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité de l'action pendant 5 ans, à partir de l'écart entre le taux sans risque à la date d'attribution et le taux d'intérêt d'un prêt à la consommation ordinaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de période d'acquisition des droits, la charge de personnel est comptabilisée sans étalement par contrepartie des capitaux propres.

La charge correspondant à l'abondement octroyé aux salariés est également comptabilisée en résultat, en charges de personnel.

Note 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 regroupent les états financiers de Rubis et des filiales listées dans le tableau ci-dessous.

| Nom | Siège social | 31/12/2015 % contrôle | 31/12/2014 % contrôle | 31/12/2015 % d'intérêt | 31/12/2014 % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Rubis | 105, av. Raymond Poincaré 75116 Paris SIREN : 784 393 530 | Mère | Mère | Mère | Mère | |
| Coparef | 105, av. Raymond Poincaré 75116 Paris SIREN : 309 265 965 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Vitogaz France | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 323 069 112 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Terminal | 33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 775 686 405 | 99,39 % | 99,30 % | 99,39 % | 99,30 % | IG |
| CPA | 33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 789 034 915 | 100,00 % | 100,00 % | 99,39 % | 99,30 % | IG |
| Stockbrest | Z.I. Portuaire St Marc 29200 Brest SIREN : 394 942 940 | 100,00 % | 99,99 % | 99,39 % | 99,29 % | IG |
| Société du Dépôt de St Priest | 16, rue des Pétroles 69800 Saint Priest SIREN : 399 087 220 | 100,00 % | 100,00 % | 99,38 % | 99,30 % | IG |
| Société des Pipelines de Strasbourg | 33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 648 501 260 | 62,50 % | 62,50 % | 32,58 % | 32,55 % | IG |
| Société Européenne de Stockage | 28, rue de Rouen 67000 Strasbourg - Robertsau SIREN : 304 575 194 | 52,45 % | 52,45 % | 52,13 % | 52,09 % | IG |
| Dépôt Pétrolier de La Corse | 33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 652 050 659 | 53,50 % | 53,50 % | 53,20 % | 53,16 % | IG |
| Wagram Terminal | 33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 509 398 749 | 77,09 % | 100,00 % | 76,62 % | 99,30 % | IG |
| Rubis Terminal BV | Welplaatweg 26 3197 KS Botlek - Rotterdam Pays-Bas | 100,00 % | 100,00 % | 99,39 % | 99,30 % | IG |
| ITC Rubis Terminal Antwerp | Blikken, Haven 1662 B-9130 Beveren (Doel) Belgique | 50,00 % | 50,00 % | 49,69 % | 49,65 % | JV (MEE) |
| Rubis Med Energy BV | Prins Bernhardplein 200 1097 JB Amsterdam Pays-Bas | 50,00 % | 50,00 % | 49,69 % | 49,65 % | JV (MEE) |
| Delta Rubis Petrol Ticaret ve Sanayi A.Ş. | Ayazma Caddesi Papiürs Plaza No.37 Kat:12 34406 Kağıthane - Istanbul Turquie | 50,00 % | 50,00 % | 49,69 % | 49,65 % | JV (MEE) |

| Nom | Siège social | 31/12/2015 % contrôle | 31/12/2014 % contrôle | 31/12/2015 % d'intérêt | 31/12/2014 % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------------------|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Rubis Énergie | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 552 048 811 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Sicogaz | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 672 026 523 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Sigalnor | Route du Hoc 76700 Gonfreville l'Orcher SIREN : 353 646 250 | 35,00 % | 35,00 % | 35,00 % | 35,00 % | JO |
| Starogaz | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 418 358 388 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Norgal | Route de la Chimie 76700 Gonfreville l'Orcher SIREN : 777 344 623 | 20,94 % | 20,94 % | 20,94 % | 20,94 % | JO |
| Frangaz | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 491 422 127 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| ViTO Corse | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 518 094 784 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Restauration et Services | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 793 835 430 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Vitogaz Switzerland | A Bugeon CH - 2087 Cornaux Suisse | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Multigas | Route de l'industrie CH-1564 Domdidier Suisse | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Propagaz | CH -1121 Bremblens Suisse | 100,00 % | | 100,00 % | | IG |
| Rubis Energia Portugal | Lagoas Park Edificio 11, Piso 1, Sul, Distrito : Lisboa Concelho : Oeiras Freguesia : Porto Salvo 2740 270 Porto Salvo Oeira Portugal | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis II Distribuição Portugal S.A | Lagoas Park Edificio 11, Piso 1, 2740 270 Porto Salvo Oeiras Portugal | 100,00 % | | 100,00 % | | IG |
| Vitogas España | Avda. Baix Llobregat 1-3, 2A Polígono Industrial Màs Blau II 08820 El Prat de Llobregat Barcelona Espagne | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Fuel Supplies Channel Islands Ltd | PO Box 85 Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |

| Nom | Siège social | 31/12/2015 % contrôle | 31/12/2014 % contrôle | 31/12/2015 % d'intérêt | 31/12/2014 % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| La Collette Terminal Ltd | La Collette Saint Helier Jersey JE1 0FS Îles anglo-normandes | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| St Sampson Terminal Ltd | Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Vitogaz Maroc | Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Lasfargaz | Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc | 76,17 % | 76,17 % | 76,17 % | 76,17 % | IG |
| Kelsey Gas Ltd | c/o Interface International Ltd 9th Floor Standard Chartered Tower, 19 Cybercity Ebene République de Maurice | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Vitogaz Madagascar | 122, rue Rainandriamampandry Faravohitra - BP 3984 Antananarivo 101 Madagascar | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Eccleston Co Ltd | c/o Interface International Ltd 9th Floor Standard Chartered Tower, 19 Cybercity Ebene République de Maurice | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Vitogaz Comores | Voidjou BP 2562 Moroni Union des Comores | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Gazel | 122, rue Rainandriamampandry Faravohitra BP 3984 - Antananarivo 101 Madagascar | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % | IG |
| Rubis Antilles Guyane | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 542 095 591 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Société Industrielle de Gaz et de Lubrifiants | Voie principale ZI de Jarry 97122 Baie - Mahaut Guadeloupe SIREN : 344 959 937 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Stocabu | L'avenir du Morne Caruel Route des Abymes 97139 Abymes Cedex Guadeloupe SIREN : 388 112 054 | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | JO |
| Société Anonyme de la raffinerie des Antilles | Californie 97232 Lamentin Martinique SIREN : 692 014 962 | 71,00 % | 35,50 % | 71,00 % | 35,50 % | IG |
| Société Antillaise des Pétroles Rubis | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN 303 159 875 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Guyane Française | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 351 571 526 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |

| Nom | Siège social | 31/12/2015 % contrôle | 31/12/2014 % contrôle | 31/12/2015 % d'intérêt | 31/12/2014 % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|--|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Rubis Caraïbes Françaises | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 428 742 498 | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Energy Bermuda Ltd | 2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Eastern Caribbean SRL | 4th Floor, International Trading Centre Warrens St.Michael La Barbade | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Caribbean Holdings Inc. | 4th Floor, International Trading Centre Warrens St. Michael La Barbade | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis West Indies Ltd | 10 Finsbury Square London EC2A 1AF Royaume-Uni | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Guyana Inc. | Ramsburg, Providence East Bank Demerara, Guyana | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Bahamas Ltd | H&J Corporate Services Ocean center, Montague Foreshore, East Bay Street PO Box SS 19084 Nassau Bahamas | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Cayman Islands Ltd | H&J Corporate Services Cayman Ltd PO Box 866, 5th Floor Anderson Square, George Town, Grand Cayman KY1-1103 Îles Caïmans | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Turks & Caicos Ltd | Caribbean Management Services Ltd c/o Misick & Stanbrook PO Box 127, Richmond House Annex, Leeward Highway, Providenciales, Îles Turques-et-Caïques | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Rubis Energy Jamaica Ltd | 236 Windward Road Rockfort, Kingston 2 in the Parish of Kingston Jamaïque | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Easigas (Pty) Ltd | Gate 5, Hibiscus Road Alrode 1451 Gauteng PO Box 17297 Randhart 1457 Gauteng Afrique du Sud | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Easigas Botswana (Pty) Ltd | Acumen Park, Plot 50370, Fairground Office Park, PO Box 1157, Gaborone Botswana | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Easigas Swaziland (Pty) Ltd | PO Box 24 Mbabane H100 Swaziland | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| Easigas Lesotho (Pty) Ltd | 2nd Floor, Metropolitan Life Building Kingsway Maseru 100 Lesotho | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| European Railroad Established Services | Schaliënstraat 5 2000 Antwerpen Belgique | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Maritec NV | Schaliënstraat 5 2000 Antwerpen Belgique | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |

| Nom | Siège social | 31/12/2015 % contrôle | 31/12/2014 % contrôle | 31/12/2015 % d'intérêt | 31/12/2014 % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|--|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| De Rode Beuk NV | Schaliënstraat 5 2000 Antwerpen Belgique | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Starolux SA | Vega Center 75 Parc des Activités L-8308 Capellen Grand-Duché du Luxembourg | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Ringardas Nigeria Ltd | 49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Marbach Global Company Ltd | 49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Zimrich Trading Company Nigeria Ltd | 49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Startac Global Forwarding Ltd | 49 Mamman Nasir Street Asokoro Abuja Nigéria | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| European Rail Road Established Services (Sénégal) SA | Zone des Hydrocarbures Port Autonome de Dakar Mole 8 BP 844 Dakar Sénégal | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| European Rail Road Established Services Togo SA | Zone Industrielle du Port Autonome de Lomé Route C4 BP 9124 Lomé Togo | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| REC Bitumen SRL | 4 th Floor International Trading Centre Warrens Saint Michael Barbados | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Dora Mar NV | Dianastraat 4 Curaçao | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Briska Shipping NV | Van Engelenweg 23 Curaçao | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Pickett Shipping Corp | Via España n° 122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République du Panama | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Blue Round Shipping Corp | Via España n° 122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République du Panama | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Saunscope International Inc. | Via España n° 122 Torre Delta Piso 14 Apartado 0823-05658 Panama République du Panama | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Société Réunionnaise de Produits Pétroliers | Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 310 837 190 | 100,00 % | | 100,00 % | | IG |
| Maroni Shipping SA | Panama Distrito Panama République du Panama | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |

| Nom | Siège social | 31/12/2015 % contrôle | 31/12/2014 % contrôle | 31/12/2015 % d'intérêt | 31/12/2014 % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|------------------------|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Biskra Shipping SA | Panama Distrito Panama République du Panama | 75,00 % | | 75,00 % | | IG |
| Woodbar CO Ltd | c/o International Ltd Standard Chartered Tower, 19 9 th Floor Cybercity Ebene République de Maurice | 85,00 % | | 85,00 % | | IG |
| Rubis Énergie Djibouti | Avenue Georges Pompidou BP 153 Djibouti République de Djibouti | 85,00 % | | 85,00 % | | IG |

IG : Intégration globale.

JO : Entreprise commune.

JV : Co-entreprise (MEE).

MEE : Mise en équivalence.

La société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire dans 5 GIE situés aux Antilles ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés.

De même, la société Rubis Energia Portugal (intégrée au 1^{er} juillet 2014) détient des participations non significatives et non consolidées en 2015.

3.2 Variations du périmètre de consolidation

Seules les variations les plus significatives sont détaillées ci-après. Ainsi, l'acquisition de l'entité Propagaz par la société Vitogaz Switzerland ou encore le rachat d'intérêts minoritaires dans l'entité Rubis Terminal ne sont pas détaillés ci-après.

3.2.1 Finalisation du rachat de l'activité GPL de BP au Portugal

Le 1^{er} juillet 2014, le Groupe a repris auprès de BP son activité de distribution de GPL au Portugal. Cette acquisition contribue positivement aux résultats du Groupe depuis son entrée en consolidation le 1^{er} juillet 2014.

Sur l'année 2015, la juste valeur des actifs acquis et passifs repris a été finalisée. En conséquence, le *goodwill* initial de 69 millions d'euros a été diminué de 1 million d'euros.

3.2.2 Acquisition de 35,5 % de la société Sara

Conformément à l'annonce faite en septembre 2014, le Groupe a acquis auprès de Total en date du 4 juin 2015 une participation complémentaire de 35,5 % dans le capital de la raffinerie Sara.

À l'issue de cette transaction, le Groupe, déjà actionnaire à 35,5 %, acquiert le contrôle de cette entité. Le taux de détention atteint 71 %, le reste du capital étant détenu par Sol Petroleum Antilles SAS.

Le mode de consolidation a été ajusté ainsi :

- ◆ intégration à 35,5 % du compte de résultat jusqu'au 31 mai 2015 ;
- ◆ intégration à 100 % du bilan et du compte de résultat depuis le 1^{er} juin 2015, avec calcul d'intérêts minoritaires à hauteur de 29 %.

Cette variation de périmètre a été traitée conformément aux normes comptables IFRS. La participation historique à 35,5 % a été sortie du périmètre de consolidation comme si elle avait été revendue à un tiers. Dans un second temps, l'entité est « reconsolidée » intégralement à 100 % (avant calcul des intérêts minoritaires) comme si les titres avaient été intégralement rachetés lors de la seconde transaction.

Cette variation de périmètre a généré un profit de 40,9 millions d'euros constaté en autres produits et charges opérationnels.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris n'est pas totalement finalisée à la clôture de l'exercice 2015. Ce profit est par conséquent susceptible d'être modifié tant que le délai d'affectation du prix payé n'est pas clos.

3.2.3 Acquisitions en Afrique

3.2.3.1 Acquisition du groupe Eres

Conformément à l'annonce faite en mars 2015, Rubis a acquis, début juin 2015, 75 % du groupe Eres, l'un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest.

Avec de fortes implantations logistiques (dépôts d'importation) au Sénégal, au Togo et au Nigéria, le Groupe contrôle l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis l'achat du bitume en raffineries, le transport maritime, le stockage terrestre massif, jusqu'à l'acheminement du produit par camions aux clients finaux.

La transaction comprend l'acquisition immédiate de 75 % des titres, suivi d'un complément de prix et du rachat du solde de 25 % dans 3 ans, selon les modalités décrites ci-après.

Le complément de prix est calculé en fonction des résultats réalisés sur les exercices 2015 à 2017. Conformément aux normes comptables en vigueur, cette dette latente a été comptabilisée dès la date d'acquisition pour sa valeur la plus probable.

Au moment de l'acquisition du lot 1 (75 %), le Groupe a versé un acompte de 15 millions de dollars US sur le complément de prix à payer. Cette créance figure en autres actifs financiers pour 13,9 millions d'euros.

Le rachat du solde de 25 % interviendra dans 3 ans, à des conditions également indexées sur les résultats réalisés sur les exercices 2015 à 2017. Cet engagement (réciproque) d'acheter (et de vendre) les 25 % complémentaires est inscrit en dettes dans les comptes du Groupe pour sa valeur la plus probable et dès la date d'acquisition. Les variations ultérieures de cette dette qu'elles soient liées à la désactualisation, à la conversion ou à un changement d'estimation sont constatées en capitaux

propres comme toute autre transaction avec des intérêts minoritaires.

Au moment de l'acquisition du lot 1 (75 %), le Groupe a versé un acompte de 16 millions de dollars US sur le prix à payer pour le lot 2 (25 %). Cette créance figure en autres actifs financiers pour 14,7 millions d'euros.

La nouvelle activité contribue positivement aux résultats du Groupe depuis le 1^{er} juin 2015, date de son entrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale après calcul d'intérêts minoritaires à hauteur de 25 %. Les 7 mois de résultat ont été constatés sur le second semestre 2015, les délais de la clôture semestrielle n'ayant pas permis de consolider cette acquisition sur le premier semestre 2015.

3.2.3.2 Acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers

Suite à l'annonce du 5 février dernier et à l'obtention de toutes les autorisations administratives, le Groupe a finalisé le 31 juillet 2015 l'acquisition de 100 % des titres de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers) auprès des groupes Shell et Total. Premier opérateur local avec un réseau comprenant 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La société contrôle et opère la totalité des installations logistiques d'approvisionnement de l'île.

La nouvelle filiale contribue positivement aux résultats du Groupe depuis le 1^{er} août 2015, date de son entrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

3.2.3.3 Acquisition des actifs et du fonds de commerce Total à Djibouti

Début octobre 2015, le groupe Rubis a remporté l'appel d'offres pour la reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti.

Ce nouveau développement permet à Rubis de prendre le contrôle du premier distributeur de produits pétroliers du pays, avec une présence sur l'ensemble des compartiments du secteur : réseau

de stations-service, aviation, commercial, marine et lubrifiants, représentant un volume annuel supérieur à 100 000 m³.

La nouvelle filiale contribue aux résultats du Groupe depuis le 1^{er} octobre 2015, date de son entrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale. La filiale est détenue à 15 % par des intérêts minoritaires.

3.2.3.4 Contribution au bilan consolidé

Les justes valeurs (provisoires) des actifs nets acquis sont résumées ci-après :

| Contribution à la date d'entrée en périmètre | (en milliers d'euros) |
|--|-----------------------|
| Écart d'acquisition | 210 136 |
| Actif immobilisé | 149 090 |
| Actifs financiers | 821 |
| Stocks | 58 347 |
| Clients et autres débiteurs | 101 069 |
| Impôts différés actifs | 1 456 |
| Trésorerie | 29 804 |
| TOTAL ACTIFS | 550 723 |
| Prix d'acquisition des titres | 386 542 |
| Intérêts minoritaires (hors impact de l'engagement de rachat complémentaire) | 26 804 |
| Provisions - avantages au personnel | 1 431 |
| Provisions - <i>debranding</i> | 2 497 |
| Provisions - dépollution et démantèlement | 2 582 |
| Autres provisions | 1 978 |
| Dettes financières/découverts bancaires | 22 337 |
| Compte courant Groupe | 18 167 |
| Dettes consignation bouteilles | 2 624 |
| Impôts différés | 15 601 |
| Fournisseurs et autres crédateurs | 70 160 |
| TOTAL PASSIFS | 550 723 |

Ces éléments seront définitifs à l'issue de la période d'affectation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris soit au 31 décembre 2016 (un an après la première publication).

3.2.4 Création de la branche Rubis Support et Services

L'acquisition du groupe Eres début juin 2015 constitue un investissement majeur dans les métiers d'approvisionnement, transport, services et infrastructure. Le management du Groupe a souhaité la création d'une troisième branche d'activité - Rubis Support et Services - qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing. Ainsi, la Sara et les activités actuelles d'approvisionnement dans les Caraïbes rejoignent ce nouveau pôle.

Au sein du groupe Eres, les entités portant les bateaux acquis et les entités (ou holdings) qui fournissent des prestations pour les autres entités du Groupe font partie du périmètre Rubis Support et Services. Les entités réalisant la distribution finale de bitume au Nigéria, au Togo ou au Sénégal sont reprises dans la branche Rubis Énergie.

L'objectif du management est d'isoler les activités de distribution finale des autres activités exercées par les entités du Groupe.

3.2.5 Wagram Terminal : variation des intérêts minoritaires

En janvier 2015, Rubis Terminal a cédé 22,9 % des titres de Wagram Terminal aux tiers Scaped, Siplec et Zeller déjà actionnaires de la Société Européenne de Stockage. Cette transaction ne remet pas en cause le contrôle exercé par le Groupe et par conséquent l'intégration globale de Wagram Terminal.

3.2.6. Information financière *pro forma*

Les informations financières *pro forma*, présentées sous une forme résumée, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établies selon les normes IFRS afin de traduire les effets des acquisitions réalisées en cours d'exercice comme si elles étaient intervenues au 1^{er} janvier 2015.

Les informations financières ayant servi à l'élaboration des comptes *pro forma* correspondent aux données financières 2015 des entités ayant fait l'objet d'une variation de périmètre sur l'exercice, retraitées selon les hypothèses suivantes :

- ◆ intégration à 100 % sur une année pleine (soit 12 mois) pour les activités de la Sara,

de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers et du groupe Eres (l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti ne donnent pas lieu à retraitement car elles sont considérées comme non significatives) ;

- ◆ retraitements liés à la mise en conformité avec les principes comptables du Groupe appliqués rétroactivement au 1^{er} janvier 2015 ;
- ◆ élimination des opérations réciproques ;
- ◆ conversion des données financières en devises en retenant le taux moyen de conversion sur l'exercice 2015 ;
- ◆ détermination corrélative des charges d'impôts sur les sociétés en appliquant aux résultats de ces entités le taux

d'impôt existant dans chacun de ces pays/territoires ;

- ◆ l'effet du coût de financement net des acquisitions n'est pas matériel et n'a pas été retraité en conséquence.

Les informations financières *pro forma* sont communiquées à titre purement indicatif. Elles traitent d'une situation hypothétique et par conséquent ne représentent pas la situation ou les résultats effectifs du Groupe tels qu'ils auraient été si les acquisitions avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2015. Les informations financières *pro forma* ne constituent pas une prévision de l'évolution de la situation financière du Groupe.

| (en milliers d'euros) | 2015 | | 2014 |
|-------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Publié | <i>Pro forma</i> | Publié |
| Chiffre d'affaires net | 2 913 375 | 3 293 127 | 2 790 232 |
| Résultat opérationnel courant | 240 008 | 278 842 | 166 723 |
| Résultat avant impôt | 241 846 | 280 851 | 166 662 |
| RÉSULTAT NET TOTAL | 182 229 | 212 752 | 122 439 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 9 | 8 | | 6 | | | |
| 7 | | 1 | | | 2 | | 8 | |
| 8 | 4 | | | 9 | | | | |
| | | 5 | 6 | 2 | 9 | | | |
| | 3 | | | | | | 6 | |
| | | | 1 | 7 | 3 | 5 | | |
| | | | | 5 | | | 3 | 7 |
| | 5 | | 7 | | | 1 | | 6 |
| | | | 9 | | 1 | 8 | | |

Solution page 247

Note 4. NOTES ANNEXES AU BILAN

4.1 Immobilisations corporelles

| Valeurs brutes (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | Variations de périmètre | Acquisitions | Diminutions | Reclassements | Écarts de conversion | 31/12/2015 |
|---|------------------|----------------------------|----------------|-----------------|---------------|-------------------------|------------------|
| Autres immobilisations corporelles | 304 907 | 54 147 | 10 661 | (7 815) | 11 167 | (8 777) | 364 290 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 150 | 249 | | | (390) | | 9 |
| Immobilisations en cours | 75 615 | 28 259 | 88 192 | (105) | (65 446) | 1 961 | 128 476 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 970 114 | 468 168 | 33 778 | (17 842) | 48 139 | 32 440 | 1 534 797 |
| Terrains et constructions | 430 220 | 141 787 | 12 342 | (681) | 6 763 | 7 019 | 597 450 |
| TOTAL | 1 781 006 | 692 610 | 144 973 | (26 443) | 233 | 32 643 | 2 625 022 |

| Amortissements (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | Variations de périmètre | Augmentations | Diminutions | Reclassements | Écarts de conversion | 31/12/2015 |
|---|------------------|----------------------------|-----------------|----------------|---------------|-------------------------|--------------------|
| Autres immobilisations corporelles | (154 982) | (38 416) | (18 434) | 7 448 | (6) | 3 088 | (201 302) |
| Installations et matériel | (600 380) | (337 010) | (64 418) | 16 116 | 76 | (18 776) | (1 004 392) |
| Terrains et constructions | (183 931) | (86 555) | (15 724) | 1 076 | | (1 034) | (286 168) |
| TOTAL | (939 293) | (461 981) | (98 576) | 24 640 | 70 | (16 722) | (1 491 862) |
| VALEURS NETTES | 841 713 | 230 629 | 46 397 | (1 803) | 303 | 15 921 | 1 133 160 |

Les variations de périmètre correspondent principalement :

- ♦ à l'ajustement de juste valeur des actifs Rubis Energia Portugal, pour - 3,1 millions d'euros en valeur brute et - 1,9 million d'euros d'amortissements ;
- ♦ au rachat de 35,5 % du capital de la raffinerie des Antilles Sara (ayant entraîné sa consolidation en intégration globale) pour 363 millions d'euros de valeur brute et 274,9 millions d'euros d'amortissements ;
- ♦ à l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers : 190,0 millions d'euros en valeur brute et 108,7 millions d'euros d'amortissements ;
- ♦ à la reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti : 5,6 millions d'euros en valeur brute et 2,0 millions d'euros d'amortissements ;
- ♦ à l'acquisition du groupe Eres : 137,1 millions d'euros en valeur brute et 78,3 millions d'euros d'amortissements.

4.2 Écarts d'acquisition

Dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition dégagés lors des différents regroupements d'entreprises et de l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les UGT retenues par Rubis sont :

- ♦ l'activité Stockage de produits liquides (Europe) ;
- ♦ l'activité Distribution de produits pétroliers (Europe) ;
- ♦ l'activité Distribution de produits pétroliers (Afrique) ;
- ♦ l'activité Distribution de produits pétroliers (Caraïbes).

Cette allocation est calquée sur l'organisation de la Direction Générale des Opérations du Groupe et sur le *reporting* interne permettant, outre le pilotage de l'activité, le suivi du retour sur capitaux employés, *i.e.* le niveau auquel le *goodwill* est suivi pour des besoins de gestion interne.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a créé une nouvelle branche d'activités suite à l'acquisition du groupe Eres et au rachat complémentaire de 35,5 % de la raffinerie Sara. Au 31 décembre 2015, l'écart d'acquisition relatif au rachat d'Eres n'est pas définitivement arrêté et par conséquent n'a pas encore été affecté entre les différentes zones géographiques et les activités Distribution et Support et Services. Au cours de l'année 2016, le Groupe définira de nouvelles UGT correspondant à ces activités.

Au cours de l'exercice 2015, une dépréciation de 30 millions d'euros a été constatée sur les écarts d'acquisition de l'activité distribution de produits pétroliers en Europe. Ce secteur a connu de fortes concentrations sur le premier semestre 2015 risquant d'affecter les conditions de marché et par conséquent les *cash-flows* futurs attendus. Le Groupe a estimé que la valeur de ses actifs engagés dans ce secteur devait être révisée en intégrant ces nouvelles conditions.

Le montant des écarts d'acquisition par UGT est le suivant au 31 décembre 2015 :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | Variations de périmètre | Écarts de conversion | Dépréciation | 31/12/2015 |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|-----------------|----------------|
| Activité Stockage de produits liquides (Europe) | 57 446 | | | | 57 446 |
| Activité Distribution de produits pétroliers (Europe) | 270 752 | (72) | 7 507 | (30 000) | 248 187 |
| Activité Distribution de produits pétroliers (Afrique) | 10 970 | 210 359 | (1 251) | | 220 078 |
| Activité Distribution de produits pétroliers (Caraïbes) | 224 178 | 1 639 | 19 716 | | 245 533 |
| ÉCARTS D'ACQUISITION | 563 346 | 211 926 | 25 972 | (30 000) | 771 244 |

Les variations de périmètre constatées au cours de l'année correspondent principalement :

- ◆ à l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers pour 20,8 millions d'euros ;
- ◆ à la reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti pour 13,0 millions d'euros ;
- ◆ à l'acquisition du groupe Eres : 176,6 millions d'euros ;
- ◆ à l'ajustement de l'écart d'acquisition de Rubis Energia Portugal, diminué de 1 million d'euros suite à la finalisation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris ;
- ◆ à l'acquisition de la société Propagaz pour 0,9 million d'euros.

Ces éléments sont décrits en note 3 « Variations du périmètre de consolidation ».

Tests de dépréciation au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, Rubis a testé de manière systématique tous ses écarts d'acquisition définitivement déterminés à la date de réalisation des tests selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les valeurs recouvrables ont été déterminées sur la base du calcul de la valeur d'utilité.

Les calculs des valeurs d'utilité reposent sur des projections de flux de trésorerie sur la base de budgets financiers approuvés en fin d'exercice par la Direction, couvrant une période de 3 ans. Les principales hypothèses formulées concernent les volumes traités et les prix de marché. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en appliquant un taux de croissance de 1 %.

Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque UGT. Les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

| | |
|---|---------------------|
| Activité Stockage de produits liquides (Europe) | 3,9 % |
| Activité Distribution de produits pétroliers (Europe) | entre 4,0 et 6,4 % |
| Activité Distribution de produits pétroliers (Afrique) | entre 7,2 et 10,0 % |
| Activité Distribution de produits pétroliers (Caraïbes) | entre 4,8 et 10,4 % |

Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur au 31 décembre 2015.

Sensibilité des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation reposent sur une hypothèse de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et d'étude de sensibilité

faisant varier le taux de croissance à l'infini de +/- 1 % et le taux d'actualisation de +/- 1 %.

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance n'aurait pas pour effet de générer des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur nette comptable pour les 4 UGT ci-dessus.

De même, une baisse de 5 % des flux futurs actualisés ne remet pas en cause les conclusions des tests pour les 4 UGT du Groupe.

4.3 Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les concessions, brevets et droits similaires et notamment les droits aux conventions des Ports Autonomes de Rubis Terminal pour 2 319 milliers d'euros. Rubis Terminal dispose pour son exploitation de terrains concédés par les Ports Autonomes de Rouen et Dunkerque, d'une surface totale de 203 146 m². Ces droits ont été valorisés en fonction des conventions existantes. Cet actif incorporel à durée de vie indéfinie fait l'objet d'un test de dépréciation au même titre que les écarts d'acquisition selon les modalités décrites en note 4.2.

| Valeurs brutes (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | Variations de périmètre | | | | Écarts de conversion | 31/12/2015 |
|---|---------------|-------------------------|--------------|---------------|------------|----------------------|---------------|
| | | Acquisitions | Diminutions | Reclassements | | | |
| Droits aux conventions des Ports Autonomes (Rubis Terminal) | 2 319 | | | | | | 2 319 |
| Autres concessions, brevets et droits similaires | 10 162 | 6 845 | 1 005 | | 32 | (259) | 17 785 |
| Droit au bail | 35 | | 144 | | | | 179 |
| Autres immobilisations incorporelles | 10 162 | 6 869 | 1 005 | (66) | 348 | 59 | 18 377 |
| TOTAL | 22 678 | 13 714 | 2 154 | (66) | 380 | (200) | 38 660 |

| Amortissements (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | Variations de périmètre | | | Reclassements | Écarts de conversion | 31/12/2015 |
|--|----------------|-------------------------|----------------|-----------|---------------|----------------------|-----------------|
| | | Augmentations | Diminutions | | | | |
| Autres concessions, brevets et droits similaires | (2 786) | (1 410) | (289) | | | 14 | (4 471) |
| Autres immobilisations incorporelles | (6 777) | (5 864) | (1 329) | 66 | | (70) | (13 974) |
| TOTAL | (9 563) | (7 274) | (1 618) | 66 | | (56) | (18 445) |
| VALEURS NETTES | 13 115 | 6 440 | 536 | | 380 | (256) | 20 215 |

Les variations de périmètre correspondent :

- ◆ au rachat de 35,5 % de la raffinerie des Antilles Sara, intégrée globalement depuis le 1^{er} juin 2015 pour 6,9 millions d'euros en valeur brute et 5,9 millions d'euros d'amortissements ;
- ◆ à l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers pour 6,8 millions d'euros en valeur brute et 1,4 million d'euros d'amortissements.

4.4 Participation dans les entreprises associées

Les informations concernant les participations ne donnant pas le contrôle, les participations dans les entreprises communes et les participations dans les co-entreprises sont données dans les notes 7 à 9 de la présente annexe.

4.5 Actifs financiers

Répartition des actifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39)
(en milliers d'euros)

| | Valeur au bilan | | Juste valeur | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE | 262 | 101 | 262 | 101 |
| Obligations et titres de créances négociables | 262 | 101 | 262 | 101 |
| PRÊTS ET CRÉANCES | 4 777 928 | 3 999 413 | 4 777 928 | 3 999 413 |
| Prêts à court terme | | | | |
| Prêts à long terme | 75 113 | 41 381 | 75 113 | 41 381 |
| Dépôts et cautionnements | 36 505 | 31 679 | 36 505 | 31 679 |
| Créances clients et autres débiteurs | 342 398 | 312 143 | 342 398 | 312 143 |
| Autres | 23 912 | 14 210 | 23 912 | 14 210 |
| ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | 3 324 | 4 875 | 3 324 | 4 875 |
| Titres de participation | 3 324 | 4 875 | 3 324 | 4 875 |
| Autres | | | | |
| ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR | (274) | 57 | (274) | 57 |
| Instruments dérivés | (274) | 57 | (274) | 57 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 786 456 | 410 175 | 786 456 | 410 175 |
| ACTIFS FINANCIERS | 1 267 696 | 814 621 | 1 267 696 | 814 621 |

Juste valeur des instruments financiers par niveau (IFRS 7)

Les titres de participations et autres actifs financiers disponibles à la vente sont considérés être de niveau 3 (données non observables) s'agissant de titres non cotés.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.5.5. Ils sont

de niveau 1, à l'exception des dépôts à terme pour 129 millions d'euros classés en niveau 2.

4.5.1 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent notamment les titres de participation, les autres créances rattachées à des

participations à plus d'un an, les titres immobilisés, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés à plus

d'un an et la part à plus d'un an des valeurs mobilières n'entrant pas dans la catégorie des équivalents de trésorerie.

Valeurs brutes
(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|---------------|
| Titres de participation | 3 334 | 4 885 |
| Autres créances rattachées à des participations | 75 113 | 41 381 |
| Titres immobilisés | 1 573 | 1 283 |
| Prêts, dépôts et cautionnements versés | 36 040 | 31 284 |
| TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS | 116 060 | 78 833 |
| Dépréciation | (1 376) | (1 222) |
| VALEURS NETTES | 114 684 | 77 611 |

Les titres de participation correspondent essentiellement :

- ◆ aux parts de GIE détenues par la société Rubis Antilles Guyane ;
- ◆ aux participations minoritaires détenues par Rubis Energia Portugal dans 2 entités au Portugal.

Les autres créances rattachées à des participations incluent les effets des clauses

de révision de prix prévues lors de certaines transactions réalisées par le Groupe ainsi que les avances et acomptes non courants versés lors d'opérations de croissance externe. La variation enregistrée au cours de l'exercice correspond à hauteur de 28,6 millions d'euros aux acomptes versés dans le cadre du rachat du groupe Eres comme expliqué dans la note 3.2.3.1 « Acquisition du groupe Eres ».

Les prêts, dépôts et cautionnements versés correspondent essentiellement à un dépôt de 32,5 millions de dollars US mis en place au cours de l'année 2014 en garantie d'un financement bancaire en dollars US obtenu par une filiale de Rubis Terminal. Les variations enregistrées au cours de l'exercice s'expliquent par la variation euro/dollar.

4.5.2 Autres actifs financiers courants

Les actifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an :

- ◆ des créances rattachées à des participations ;

- ◆ des prêts et des dépôts et cautionnements versés ;
- ◆ des avances et dépôts versés en vue de l'acquisition de titres ;
- ◆ des charges constatées d'avance ;

- ◆ des valeurs mobilières de placement qui ne peuvent pas être considérées comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie ;
- ◆ des instruments de couverture à la juste valeur.

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|--------------|
| Autres créances rattachées à des participations | | |
| Prêts, dépôts et cautionnements versés | 519 | 425 |
| ACTIFS FINANCIERS COURANTS BRUTS | 519 | 425 |
| Dépréciation | | |
| ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS | 519 | 425 |
| Juste valeur des instruments financiers | (274) | 57 |
| Autres débiteurs - avances et dépôts | | |
| Charges constatées d'avance | 14 874 | 9 209 |
| ACTIFS COURANTS | 14 600 | 9 266 |
| TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS | 15 119 | 9 691 |

4.5.3 Autres actifs long terme

Valeurs brutes
(en milliers d'euros)

| | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|--------------|-----------------|
| Capital souscrit non appelé | | |
| Autres créances (part à plus d'un an) | | 42 |
| Charges constatées d'avance (part à plus d'un an) | 219 | |
| TOTAL | 219 | 42 |

4.5.4 Clients et autres débiteurs (actifs d'exploitation courants)

Les clients et autres débiteurs comprennent la part à moins d'un an des créances clients et comptes rattachés, des créances liées au personnel, des créances sur l'État et des autres créances d'exploitation. La part à plus d'un an des postes précités est incluse dans les actifs financiers non courants.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 250 983 | 242 488 |
| Créances liées au personnel | 548 | 286 |
| Créances sur l'État | 49 477 | 22 889 |
| Autres créances d'exploitation | 76 002 | 70 464 |
| Produits à recevoir | | 2 |
| TOTAL | 377 010 | 336 129 |

Les autres créances d'exploitation incluent, à hauteur de 56 millions d'euros (51 millions d'euros en 2014), les comptes courants envers les co-entreprises.

Dépréciation

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2014 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises | 31/12/2015 |
|---------------------------------------|---------------|-------------------------|--------------|----------------|---------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 22 626 | 4 583 | 9 149 | (4 274) | 32 084 |
| Autres créances d'exploitation | 1 360 | 1 219 | 86 | (137) | 2 528 |
| TOTAL | 23 986 | 5 802 | 9 235 | (4 411) | 34 612 |

Les variations de périmètre correspondent principalement à :

- ◆ l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers pour 1,4 million d'euros ;
- ◆ l'acquisition du groupe Eres pour 4,3 millions d'euros.

4.5.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les soldes débiteurs des comptes bancaires des différentes sociétés du Groupe ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont des Sicav et FCP détenus à des fins de transactions et sont, à ce titre, comptabilisées à leur juste valeur, à savoir le cours de clôture.

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------|----------------|----------------|
| Sicav | 64 025 | 37 638 |
| Actions | 2 | 2 |
| Autres fonds | 81 919 | 66 805 |
| Intérêts à recevoir | 2 207 | 15 741 |
| Disponibilités | 638 303 | 289 989 |
| TOTAL | 786 456 | 410 175 |

94 % des valeurs mobilières de placement sont détenus par la société Rubis.

Risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque sur actions, le portefeuille détenu n'étant pas matériel.

4.5.6 Risque de crédit

Risque clients du Groupe

Chiffre d'affaires réalisé avec le premier client, les 5 et les 10 premiers clients sur les 2 derniers exercices.

| | 2015 | 2014 |
|---------------------|------|------|
| Premier client | 10 % | 6 % |
| 5 premiers clients | 17 % | 12 % |
| 10 premiers clients | 21 % | 15 % |

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par zone géographique est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Valeur nette comptable | |
|-----------------------|------------------------|----------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Europe | 76 358 | 83 481 |
| Caraïbes | 96 360 | 109 084 |
| Afrique | 46 181 | 27 297 |
| TOTAL | 218 899 | 219 862 |

L'antériorité des actifs courants à la date de clôture s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | Valeur comptable | Dépréciation | Valeur nette comptable | Montants des actifs non échus | Montant des actifs échus non dépréciés | | |
|-----------------------------|------------------|---------------|------------------------|-------------------------------|--|------------------|---------------|
| | | | | | Moins de 6 mois | De 6 mois à 1 an | Plus d'1 an |
| Clients et autres débiteurs | 377 010 | 34 612 | 342 398 | 251 653 | 69 327 | 6 025 | 15 393 |
| Créances d'impôt | 8 778 | | 8 778 | 5 886 | 343 | 625 | 1 924 |
| Autres actifs courants | 15 119 | | 15 119 | 14 947 | 117 | 55 | |
| TOTAL | 400 907 | 34 612 | 366 295 | 272 486 | 69 787 | 6 705 | 17 317 |

4.6 Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les soldes d'impôts différés actifs et passifs peuvent s'analyser comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-----------------|-----------------|
| Immobilisations et amortissements | (78 067) | (54 842) |
| Reports déficitaires | 8 443 | 10 399 |
| Différences temporaires | 5 405 | 3 084 |
| Provisions risques | 2 070 | 980 |
| Provisions pour coûts environnementaux | 4 105 | 3 218 |
| Instruments financiers | 1 605 | 1 095 |
| Engagements de retraite | 10 663 | 7 153 |
| Autres | 1 397 | 191 |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | (44 379) | (28 722) |
| Impôts différés actifs | 7 011 | 5 436 |
| Impôts différés passifs | (51 390) | (34 158) |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | (44 379) | (28 722) |

Les impôts différés représentatifs de reports déficitaires concernent essentiellement le report en avant des pertes fiscales des entités Frangaz, Rubis Energy Jamaica Ltd et Rubis Terminal BV. Les déficits de Rubis Terminal BV sont principalement liés à la pratique d'amortissements fiscaux accélérés. Les impôts différés constatés sur les reports déficitaires de l'entité Frangaz concernent les pertes reportables réalisées avant l'intégration au périmètre fiscal Rubis. Ces pertes sont imputables sur les bénéfices réalisés par Frangaz. Les prévisions d'activité mises à jour à la clôture justifient le caractère probable de l'imputation à moyen terme des

impôts différés actifs. Les impôts différés relatifs aux instruments financiers sont constitués par l'impôt différé relatif à la juste valeur des instruments de couverture pour les sociétés Rubis Terminal, Rubis Énergie, Vitogaz Switzerland et Rubis Antilles Guyane.

Les impôts différés portant sur les immobilisations sont constitués principalement :

- ◆ de l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- ◆ de l'homogénéisation des rythmes d'amortissement des installations techniques ;
- ◆ de la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale de certains actifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Seul figure au bilan le solde actif ou passif d'impôt différé par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Il existe un seul périmètre d'intégration fiscale dans le Groupe, celui de la mère Rubis, qui comprend les entités : Rubis Terminal, Vitogaz France, Rubis Énergie, Coparef, ViTO Corse, Frangaz, Starogaz, Sicogaz, Rubis Antilles Guyane, SIGL, Rubis Caraïbes Françaises, Rubis Guyane Française, Société Antillaise des Pétroles Rubis et Rubis Restauration et Services.

4.7 Stocks

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Stocks de matières premières et fournitures | 52 024 | 37 668 |
| Stocks de produits finis et intermédiaires | 72 690 | 28 782 |
| Stocks de marchandises | 92 617 | 78 334 |
| TOTAL | 217 331 | 144 784 |

Dépréciation

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2014 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises | 31/12/2015 |
|---|--------------|-------------------------|--------------|----------------|---------------|
| Stocks de matières premières et fournitures | 3 422 | 4 649 | 219 | (1 077) | 7 213 |
| Stocks de produits finis et intermédiaires | 921 | 633 | 488 | (921) | 1 121 |
| Stocks de marchandises | 614 | 1 324 | 534 | (544) | 1 928 |
| TOTAL | 4 957 | 6 606 | 1 241 | (2 542) | 10 262 |

Les variations de périmètre correspondent principalement :

- ◆ au rachat de 35,5 % de la raffinerie des Antilles Sara, intégrée globalement depuis le 1^{er} juin 2015 pour 5,0 millions d'euros ;
- ◆ à l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers pour 1,4 million d'euros.

4.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 43 216 952 actions entièrement libérées de 2,50 euros chacune et s'élève à 108 042 milliers d'euros.

Les différentes opérations sur capital, intervenues au cours de la période, sont reprises dans le tableau ci-dessous.

| | Nombre d'actions | Capital social (en milliers d'euros) | Primes (en milliers d'euros) |
|---|-------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| AU 1^{ER} JANVIER 2015 | 38 869 079 | 97 173 | 771 532 |
| Paiement du dividende en actions | 1 155 587 | 2 889 | 59 212 |
| Levée de stock-options | 133 700 | 334 | 4 639 |
| Actions gratuites | 194 102 | 485 | (485) |
| Plan d'épargne entreprise | 80 392 | 201 | 2 800 |
| Augmentation de capital du 15 juin 2015 | 2 784 092 | 6 960 | 126 677 |
| Frais sur augmentations de capital | | | (890) |
| Affectation à la réserve légale | | | (1 087) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2015 | 43 216 952 | 108 042 | 962 398 |

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention n'a pas donné lieu à émission d'actions nouvelles.

En juin 2015, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée non seulement au refinancement des dernières acquisitions et investissements en cours mais aussi au renforcement de ses moyens financiers. En effet, le Groupe, qui s'est toujours inscrit dans une dynamique de développement, souhaitait disposer d'une situation financière solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.

À l'issue de l'opération, 2 784 092 actions nouvelles ont été souscrites à un prix unitaire de 48 euros.

Au 31 décembre 2015, Rubis possédait 15 762 actions d'autocontrôle.

4.9 Options de souscription d'actions et actions gratuites

Suite à l'augmentation de capital réalisée en juin 2015 (règlement – livraison le 15 juin 2015), les nombres d'options et d'actions gratuites ainsi que le prix d'exercice des

options ont été revus pour corriger les effets dilutifs.

La charge constatée en 2015 au titre des options de souscription d'actions, des

actions gratuites et des PEE est inscrite pour 3 903 milliers d'euros en « Charges de personnel ».

Options de souscription d'actions au 31 décembre 2015

| Date du Collège de la Gérance | En circulation au 01/01/2015 | Droits émis | Droits ajustés* | Droits exercés | Droits annulés | En circulation au 31/12/2015 |
|-------------------------------|------------------------------|-------------|-----------------|------------------|----------------|------------------------------|
| 12 juillet 2005 | 386 | | | (386) | | |
| 28 avril 2011 | 60 612 | | 520 | (45 199) | (2 838) | 13 095 |
| 9 juillet 2012 | 539 282 | | 9 243 | (88 115) | | 460 410 |
| TOTAL | 600 280 | | 9 763 | (133 700) | (2 838) | 473 505 |

* Suite à l'augmentation de capital du 15 juin 2015.

Options en circulation

| Date du Collège de la Gérance | Nombre d'options | Date limite d'exercice | Prix d'exercice ajusté* (en euros) | Options exerçables |
|-------------------------------|------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------|
| 12 juillet 2005 | | 11/07/2015 | 22,11 | |
| 28 avril 2011 | 13 095 | 27/04/2016 | 38,33 | 13 095 |
| 9 juillet 2012 | 460 410 | 08/07/2017 | 36,48 | 460 410 |
| TOTAL | 473 505 | | | 473 505 |

* Suite à l'augmentation de capital du 15 juin 2015.

Actions gratuites

| Date du Collège de la Gérance | En circulation au 01/01/2015 | Droits émis | Droits ajustés* | Droits exercés | Droits annulés | En circulation au 31/12/2015 |
|-------------------------------|------------------------------|--------------|-----------------|------------------|----------------|------------------------------|
| 9 juillet 2012 | 192 439 | | 3 312 | (192 658) | | 3 093 |
| 18 juillet 2012 | 1 419 | | 25 | (1 444) | | |
| 18 septembre 2012 | 3 548 | | 61 | | (3 609) | |
| 9 juillet 2013 | 11 202 | | 193 | | | 11 395 |
| 3 janvier 2014 | 5 015 | | 86 | | | 5 101 |
| 31 mars 2014 | 738 | | 13 | | | 751 |
| 18 août 2014 | 56 350 | | 958 | | (750) | 56 558 |
| 17 avril 2015 | | 8 662 | 149 | | | 8 811 |
| TOTAL | 270 711 | 8 662 | 4 797 | (194 102) | (4 359) | 85 709 |

* Suite à l'augmentation de capital du 15 juin 2015.

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 années au minimum, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution est soumise à des conditions fixées par le Collège de la Gérance.

Actions de préférence

| Date du Collège de la Gérance | En circulation au 01/01/2015 | Droits émis | Droits exercés | Droits annulés | En circulation au 31/12/2015 |
|-------------------------------|------------------------------|--------------|----------------|----------------|------------------------------|
| 2 septembre 2015 | | 1 442 | | | 1 442 |
| TOTAL | | 1 442 | | | 1 442 |

Les actions de préférence seront converties en actions ordinaires à l'issue de la période de conservation ou d'acquisition en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance.

Valorisation des plans d'options et des actions gratuites

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation de ces plans est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des options (source Iboxx).

En ce qui concerne l'exercice anticipé des options, le modèle repose sur une hypothèse d'anticipations rationnelles de la part des détenteurs d'options, qui peuvent exercer continûment leur option sur toute la période d'exercibilité. La volatilité implicite

retenue a été estimée à partir de la volatilité historique observée.

Les taux de dividendes annuels retenus pour les valorisations sont repris dans le tableau ci-dessous.

| Date du Collège de la Gérance | Taux de dividende annuel | |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------|
| | Stock-options | Actions gratuites |
| 28 avril 2011 | 3,7 % | 3,7 % |
| 9 juillet 2012 | 4,2 % | 4,2 % |
| 18 juillet 2012 | | 4,2 % |
| 18 septembre 2012 | | 4,2 % |
| 9 juillet 2013 | | 4 % |
| 3 janvier 2014 | | 4,1 % |
| 31 mars 2014 | | 4,1 % |
| 18 août 2014 | | 4,1 % |
| 17 avril 2015 | | 4,1 % |
| 2 septembre 2015 | | 3,9 % |

Plan d'épargne entreprise - Valorisation des PEE

Le taux d'inessibilité est estimé à 0,77 % pour le plan 2015 (1,53 % pour le plan 2014).

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation des PEE est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des instruments évalués (source Iboxx). La

décote liée à l'inessibilité a été estimée à partir du taux d'intérêt sans risque et du taux d'emprunt moyen sur 5 ans, soit respectivement 0,30 % et 0,77 %.

4.10 Passifs financiers

Répartition des passifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39) (en milliers d'euros)

| | Valeur au bilan | | Juste valeur | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR | 3 800 | 3 227 | 3 800 | 3 227 |
| Instruments dérivés | 3 800 | 3 227 | 3 800 | 3 227 |
| PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI | 1 609 733 | 951 465 | 1 609 733 | 951 465 |
| Emprunts et dettes financières | 1 038 310 | 635 355 | 1 038 310 | 635 355 |
| Consignations d'emballages | 95 095 | 84 724 | 95 095 | 84 724 |
| Autres passifs long terme | 122 287 | 6 539 | 122 287 | 6 539 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 330 497 | 215 641 | 330 497 | 215 641 |
| Dettes d'impôt | 7 366 | 6 808 | 7 366 | 6 808 |
| Autres passifs courants | 16 178 | 2 398 | 16 178 | 2 398 |
| BANQUES | 84 848 | 82 039 | 84 848 | 82 039 |
| PASSIFS FINANCIERS | 1 698 381 | 1 036 731 | 1 698 381 | 1 036 731 |

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

4.10.1 Dettes financières

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

| Courants (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 166 368 | 122 666 |
| Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires | 1 949 | 1 111 |
| Concours bancaires | 84 481 | 81 655 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 227 | 216 |
| TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES (PART À MOINS D'UN AN) | 253 025 | 205 648 |

| Non courants (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 850 791 | 496 620 |
| Consignations citernes | 20 062 | 20 398 |
| Consignations bouteilles | 75 033 | 64 326 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 19 342 | 15 126 |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 965 228 | 596 470 |
| TOTAL | 1 218 253 | 802 118 |

| Emprunts et dettes financières (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | |
|--|----------------|-----------------|
| | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 795 791 | 55 000 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 11 180 | 8 162 |
| TOTAL | 806 971 | 63 162 |

| Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros) | Hypothèques | Nantissements de titres | Nantissements d'immobilisations corporelles | Autres garanties | Non garantis | Total |
|---|-------------|----------------------------|---|---------------------|----------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | | 43 960 | 3 393 | 104 673 | 865 133 | 1 017 159 |
| Concours bancaires | | | | 9 634 | 74 847 | 84 481 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | | | | 34 | 19 535 | 19 569 |
| TOTAL | | 43 960 | 3 393 | 114 341 | 959 515 | 1 121 209 |

Pour information, Rubis Caribbean Holdings Inc. s'est engagé à nantir au bénéfice de la Société Générale les actions composant 100 % du capital de Rubis Energy Jamaica Ltd, en garantie du prêt de 50 millions d'euros accordé par la Société Générale à

Rubis Énergie en décembre 2012 (l'encours au 31 décembre 2015 s'élève à 15,1 millions d'euros). Le nantissement n'étant toujours pas formellement signé au 31 décembre 2015, la garantie n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus.

La variation des emprunts et autres passifs financiers courants et non courants entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | Variations de périmètre | Émissions | Remboursements | Écarts de conversion | 31/12/2015 |
|---|------------|----------------------------|-----------|----------------|-------------------------|------------|
| Emprunts et dettes financières courantes et non courantes | 717 394 | 74 530 | 554 199 | (228 872) | 5 907 | 1 123 158 |

Les variations de périmètre correspondent principalement :

- ◆ au rachat de 35,5 % de la raffinerie des Antilles Sara, intégrée globalement depuis le 1^{er} juin 2015 pour 52,2 millions d'euros ;
- ◆ à l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers pour 0,6 million d'euros ;
- ◆ à l'acquisition du groupe Eres pour 21,7 millions d'euros.



À Madagascar, compte tenu de l'état du réseau routier, il faut près de 5 jours à un semi-remorque de gaz pour assurer la rotation entre les 2 dépôts Vitogaz distants de 560 km (Mahajanga et Antananarivo), avec une vitesse moyenne souvent inférieure à 35 km/h.

Les émissions réalisées au cours de la période s'expliquent essentiellement par le financement des investissements industriels et des variations de périmètre des 3 pôles.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | |
|---|---------------|----------------|
| | Taux fixe | Taux variable |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 48 074 | 802 717 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit (part à moins d'un an) | 14 151 | 152 217 |
| TOTAL | 62 225 | 954 934 |

Covenants financiers

L'endettement net consolidé du Groupe atteint 337 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les contrats de crédit intègrent l'engagement par le Groupe et par chacun des secteurs d'activité de respecter, pendant la durée des emprunts, les ratios financiers suivants :

◆ endettement net sur fonds propres inférieur à 1 ;

◆ endettement net sur EBITDA inférieur à 3,5.

Au 31 décembre 2015, les ratios du Groupe faisaient ressortir une position confortable

de Rubis par rapport à ces contraintes, de même, la situation générale du Groupe et ses perspectives écartaient toute probabilité d'occurrence des faits générateurs d'exigibilité anticipée. Le non-respect des ratios entraînerait un remboursement anticipé des emprunts.

4.10.2 Instruments financiers dérivés

| Couverture/entités | Élément couvert | Nominal couvert | Échéances | Type d'instrument | Valeur de marché au 31/12/2015 |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Taux | | | | | (en milliers d'euros) |
| Rubis Terminal | Emprunt | 50 M€ | 01/2017 | swap | (827) |
| | Emprunt | 30 M€ | 03/2020 | swap | (133) |
| Rubis Énergie | Emprunt | 25 M€ | 09/2020 | swap | (409) |
| | Emprunt | 20 M€ | 12/2019 | swap | (228) |
| | Emprunt | 16 M€ | 12/2019 | swap | (52) |
| | Emprunt | 6 M€ | 11/2017 | swap | (61) |
| | Emprunt | 28 M€ | 06/2018 | swap | (118) |
| | Emprunt | 50 M€ | 10/2017 | swap | (253) |
| | Emprunt | 50 M€ | 01/2022 | swap | (327) |
| | Emprunt | 50 M€ | 11/2019 | swap | (340) |
| | Emprunt | 100 M€ | 12/2019 | swap | (468) |
| | Emprunt | 50 M€ | 07/2020 | swap | (117) |
| | Emprunt | 66 M€ | 05/2022 | swap | (125) |
| Vitogaz Switzerland | Emprunt | 3 MCHF | 12/2017 | swap | (64) |
| | Emprunt | 4,5 MCHF | 12/2019 | swap | (109) |
| Rubis Antilles Guyane | Emprunt | 2 M€ | 07/2018 | swap | (57) |
| | Emprunt | 1 M€ | 07/2018 | swap | (17) |
| | Emprunt | 0,3 M€ | 07/2017 | cap | (35) |
| Propane | | | | | |
| Rubis Énergie | Achat de propane | 22 030 t | 12/2015 à 10/2018 | | (956) |
| TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS | | 607 M€ | | | (4 757) |

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque

de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre

2015, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Risque de taux

| Caractéristique des emprunts contractés | Taux | Montant global des lignes (en milliers d'euros) | Échéances | | | Existence ou non de couverture |
|---|----------|--|----------------|------------------|-----------------|--------------------------------|
| | | | À moins d'1 an | Entre 1 et 5 ans | À plus de 5 ans | |
| Euro | Fixe | 36 438 | 8 570 | 27 868 | | OUI |
| | Variable | 897 988 | 148 495 | 694 493 | 55 000 | |
| Pula | Fixe | | | | | |
| | Variable | 1 713 | 399 | 1 314 | | |
| Franc suisse | Fixe | 10 314 | 3 480 | 6 834 | | |
| | Variable | 25 381 | 3 323 | 22 058 | | |
| Rand | Fixe | 885 | 885 | | | |
| | Variable | | | | | |
| Dollar américain | Fixe | | | | | |
| | Variable | 29 852 | | 29 852 | | |
| Dollar jamaïcain | Fixe | 14 588 | 1 216 | 13 372 | | |
| | Variable | | | | | |
| TOTAL | | 1 017 159 | 166 368 | 795 791 | 55 000 | |

Le risque de taux est limité aux emprunts souscrits par le Groupe.

Aucun emprunt à ce jour n'est susceptible d'être remboursé pour cause de mise en jeu de covenants.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 607 millions d'euros sur un total de 954,9 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2015 représentant 64 % de ce montant (cf. ligne « Hors bilan » du tableau ci-dessous).

| (en milliers d'euros) | JJ à 1 an ⁽⁴⁾ | De 1 à 5 ans | Au-delà |
|--|--------------------------|----------------|--------------|
| Emprunts et dettes financières hors consignations ⁽¹⁾ | 253 025 | 806 971 | 63 162 |
| Actifs financiers ⁽²⁾ | 786 456 | | |
| Position nette avant gestion | (533 431) | 806 971 | 63 162 |
| Hors bilan ⁽³⁾ | (21 000) | (531 000) | (55 000) |
| POSITION NETTE APRÈS GESTION | (554 431) | 275 971 | 8 162 |

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires, intérêts courus non échus et autres emprunts et dettes assimilées.

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(3) Instruments financiers dérivés.

(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 252,9 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variables (954,9 millions d'euros) plus concours bancaires courants (84,5 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (786,5 millions d'euros).

Compte tenu des couvertures mises en place, une variation de 1 % des taux court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat financier du Groupe, ni sur le coût de l'endettement financier net ou encore sur le résultat net total 2015 (impact inférieur à un million d'euros avant impôt).

Risque de change

Les achats de produits pétroliers sont réalisés en dollars ; c'est donc vis-à-vis de

cette seule monnaie que le Groupe reste potentiellement exposé.

Pour l'activité stockage, la société CPA (activité négoce) reste marginalement exposée (position quasiment nulle) à un risque de change, dans la mesure où les achats de produits en dollars sont financés par des achats quotidiens de dollars contre euros correspondant aux ventes réalisées. Une position positive peut ponctuellement être enregistrée en cas de faible niveau des stocks et correspond alors à la valeur du stock outil à reconstituer.

Delta Rubis Petrol, co-entreprise basée en Turquie, a retenu le dollar comme devise fonctionnelle car ses principales transactions sont réalisées dans cette devise.

Les branches Rubis Énergie et Rubis Support et Services affichent, au 31 décembre

2015, une position débitrice nette en dollars de 39,4 millions, correspondant essentiellement à des liquidités en dollars détenues par la Sara pour le proche paiement d'une cargaison de pétrole brut.

Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'euro de un centime par rapport au dollar, le risque de change ne serait pas matériel (inférieur à 0,4 million d'euros avant impôt).

| (en millions de dollars US) | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|-------------|
| Actifs | 65,4 |
| Passifs | (26,0) |
| Position nette avant gestion | 39,4 |
| Position hors bilan | |
| POSITION NETTE APRÈS GESTION | 39,4 |

Risque de variation des prix des produits pétroliers

Le risque lié aux variations de prix des produits pétroliers doit être analysé à partir des 2 éléments suivants :

- ◆ le risque de variation de prix des produits pétroliers est atténué par la courte durée de stockage du produit ;
- ◆ les tarifs commerciaux sont régulièrement révisés en fonction des conditions de marché.

4.10.3 Autres passifs**Courants**

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|--------------|
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 16 178 | 2 398 |
| Juste valeur des instruments financiers | 3 800 | 3 227 |
| TOTAL | 19 978 | 5 625 |

Non courants

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|--------------|
| Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants | 118 371 | 2 500 |
| Autres dettes (part à plus d'un an) | 1 446 | 1 798 |
| Produits constatés d'avance (part à plus d'un an) | 2 470 | 2 241 |
| TOTAL | 122 287 | 6 539 |

4.10.4 Fournisseurs et autres créiteurs (passifs d'exploitation courants)

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 165 957 | 131 850 |
| Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants | 35 209 | 6 167 |
| Dettes sociales | 37 941 | 20 411 |
| Dettes fiscales | 64 849 | 35 641 |
| Charges à payer | 105 | 98 |
| Comptes courants (envers minoritaires) | 75 | 86 |
| Dettes diverses d'exploitation | 26 361 | 21 388 |
| TOTAL | 330 497 | 215 641 |

4.10.5 Risque de liquidité**Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants**

Achats du Groupe réalisés avec le premier fournisseur, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs sur les 2 derniers exercices :

| | 2015 | 2014 |
|--------------------------|------|------|
| Premier fournisseur | 12 % | 8 % |
| 5 premiers fournisseurs | 35 % | 31 % |
| 10 premiers fournisseurs | 47 % | 46 % |

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2015, le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant

global de 849,5 millions d'euros. Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (20 %) du Groupe au 31 décembre 2015, ainsi que du niveau de la capacité

d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des covenants.

Échéance de remboursement

(en millions d'euros)

| | Inférieure à 1 an | De 1 à 5 ans | Supérieure à 5 ans |
|--|-------------------|--------------|--------------------|
| | 166 | 796 | 55 |

Parallèlement, il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 786 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

| Passifs financiers (en milliers d'euros) | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Moins d'1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|---------------------|---------------------------------------|-------------------|------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunts et dettes financières | 870 133 | 897 995 | | | | 833 998 | 63 997 | 897 995 |
| Consignations d'emballages | 95 095 | 95 139 | 68 | 126 | 639 | 59 030 | 35 276 | 95 139 |
| Autres passifs long terme | 122 287 | 122 287 | | | | 122 192 | 95 | 122 287 |
| Emprunts et concours bancaires | 253 025 | 264 558 | 92 036 | 45 835 | 126 687 | | | 264 558 |
| Fournisseurs et autres créiteurs | 330 497 | 330 497 | 195 500 | 58 420 | 41 505 | 34 417 | 655 | 330 497 |
| Autres passifs courants | 19 978 | 19 978 | 3 655 | 4 916 | 11 013 | 380 | 14 | 19 978 |
| TOTAL | 1 691 015 | 1 730 454 | 291 259 | 109 297 | 179 844 | 1 050 017 | 100 037 | 1 730 454 |

La différence entre les flux de trésorerie contractuels et les valeurs comptables des passifs financiers est principalement constituée par les intérêts futurs.

4.11 Autres provisions (hors avantages au personnel)

Non courants

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Provisions pour risques et charges | 40 568 | 31 071 |
| Provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations | 34 476 | 28 078 |
| TOTAL | 75 044 | 59 149 |

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- ◆ une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de personnaliser les actifs de ses nouvelles acquisitions, inscrite au 31 décembre 2015 pour un montant de 14 millions d'euros (dont 2,5 millions d'euros constitués lors de l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers) ;

- ◆ des provisions relatives à des risques ou litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis. Ces éléments sont évalués à partir d'estimations des sorties de ressources nécessaires pour éteindre l'éventuelle obligation et en intégrant des probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont conformes à la norme IAS 16. Le Groupe a procédé à une estimation des coûts de dépollution et de démantèlement reposant notamment sur les conclusions de conseils externes. Conformément à la norme IAS 16, la valeur actuelle de ces dépenses a été incorporée au coût des installations correspondantes.

| (en milliers d'euros) | Provisions au 31/12/2014 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises | | Écarts de conversion | Provisions au 31/12/2015 |
|---|-----------------------------|----------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| | | | | Provisions utilisées | Provisions non utilisées | | |
| Provisions pour risques et charges | 31 071 | 399 | 15 356 | (6 640) | | 382 | 40 568 |
| Provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations | 28 078 | 7 595 | 4 079 | (6 048) | | 772 | 34 476 |
| TOTAL | 59 149 | 7 994 | 19 435 | (12 688) | | 1 154 | 75 044 |

Les variations de périmètre correspondent principalement :

- ◆ au rachat de 35,5 % du capital de la raffinerie des Antilles Sara (ayant entraîné sa consolidation en intégration globale) pour 4,9 millions d'euros ;
- ◆ à l'acquisition de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers pour 5,2 millions d'euros ;

- ◆ à la reprise des actifs et du fonds de commerce de la marque Total à Djibouti pour 1,8 million d'euros ;
- ◆ et à la révision de la valeur de certains passifs repris pour la société Rubis Energia Portugal (cf. note 3.2.1 de la présente annexe).

Les variations de provisions pour risques et charges correspondent notamment :

- ◆ aux dépenses réalisées dans le cadre de la personnalisation des actifs ;

- ◆ à la reprise à hauteur de 5 millions d'euros des provisions pour dépollution antérieurement constituées et relatives au site de Petroplus Reichstett (cf. note 3.2.3 du Document de Référence 2013) ;
- ◆ à l'appréciation par le Groupe des risques pouvant conduire à sa mise en cause.

Les provisions constituées ou reprises au cours de la période sont d'un montant immatériel prises individuellement.

4.12 Avantages au personnel

Les avantages au personnel accordés par le Groupe sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous. Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 2.21.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Provision pour retraite | 34 334 | 23 389 |
| Provision pour couverture assurance maladie et mutuelle | 7 804 | 8 430 |
| Provision pour médailles du travail | 2 089 | 1 226 |
| TOTAL | 44 227 | 33 045 |

La variation des provisions liées aux avantages au personnel se détaille comme suit :

| (en milliers d'euros) | 2015 | 2014 |
|--|---------------|---------------|
| PROVISIONS AU 1^{ER} JANVIER | 33 045 | 15 773 |
| Entrées / sorties de périmètre | 13 520 | 14 935 |
| Charge d'intérêt de la période | 1 733 | 2 037 |
| Coût des services rendus de la période | 2 011 | 1 229 |
| Rendement attendu des actifs de la période | (1 826) | (1 288) |
| Prestations payées sur la période | (2 602) | (4 713) |
| Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs | (2 117) | 4 286 |
| Écarts de conversion | 463 | 786 |
| PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE | 44 227 | 33 045 |

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi sont constitués :

- ◆ des engagements d'indemnités de départ à la retraite (France, Portugal, Turquie, Afrique du Sud, Caraïbes et Bermudes) ;
- ◆ des engagements au titre d'un fonds de pension en Angleterre, ce régime ayant été fermé en novembre 2008 ;
- ◆ des primes des dispositifs de préretraite et congés de fin de carrière de la société Sara (située aux Antilles) ;
- ◆ des engagements de prise en charge, par les sociétés localisées au Portugal, aux Bermudes et en Afrique du Sud, de la couverture d'assurance maladie lors du départ à la retraite des salariés présents lors de l'acquisition de ces entités par le Groupe.

Aux 31 décembre 2014 et 2015, les avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'évaluations par un actuair indépendant, selon les hypothèses suivantes :

| Hypothèses | 2015 | 2014 |
|--|---|---|
| Taux d'actualisation | de 0 à 8,56 % (selon structure) | de 0,83 % à 7,68 % (selon structure) |
| Taux d'inflation | de 1 % à 7,34 % (selon structure) | de 1 % à 6,46 % (selon structure) |
| Taux de revalorisation des salaires | de 0 à 4,50 % (selon structure) | de 0 à 4,65 % (selon structure) |
| Taux de charges sociales | de 0 à 51 % (selon structure) | de 0 à 51 % (selon structure) |
| Proportion de départ volontaire | 100 % | 100 % |
| Âge de départ volontaire à la retraite | de 61 à 66 ans (selon structure) | de 61 à 66 ans (selon structure) |
| Table de mortalité | TH/TF 2000-2002 et TH/TF 2005 pour les salariés français TV 88-90 pour les salariés bermudiens et portugais PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade et des Bahamas | TH/TF 2000-2002 et TH/TF 2005 pour les salariés français TV 88-90 pour les salariés bermudiens et portugais PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade et des Bahamas |

Les écarts actuariels sont constatés en contrepartie des capitaux propres.

Les taux d'actualisation ont été utilisés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie (notation minimale AA)

sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Le calcul de sensibilité de la provision pour engagements à la variation d'un quart de point de pourcentage du taux d'actualisation, montre que le montant de l'obligation et

des éléments de résultats ne seraient pas affectés significativement au regard du total reconnu au titre des avantages au personnel dans les comptes du Groupe.

Hypothèses de sensibilité
(en milliers d'euros)

Provision pour engagements

| | |
|---|--------|
| Évaluation de la provision au 31 décembre 2015 | 44 227 |
| Évaluation de la provision - hypothèse taux d'actualisation en diminution de 0,25 % | 46 947 |
| Évaluation de la provision - hypothèse taux d'actualisation en augmentation de 0,25 % | 43 316 |

Détail des engagements

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Dette actuarielle des engagements non couverts par des actifs | 42 109 | 29 318 |
| Dette actuarielle des engagements couverts par des actifs | 31 144 | 32 350 |
| Valeur de marché des actifs de couverture | (33 985) | (30 410) |
| Déficit | 39 268 | 31 258 |
| Limitation des actifs (régimes surfinancés) | 2 870 | 561 |
| PROVISION CONSTITUÉE AU 31 DÉCEMBRE | 42 138 | 31 819 |

Évolution de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)

| | 2015 | 2014 |
|---|---------------|---------------|
| DETTE ACTUARIELLE AU 1^{ER} JANVIER | 62 229 | 36 671 |
| Coût des services rendus de la période | 1 801 | 1 450 |
| Charge d'intérêt de la période | 898 | 2 033 |
| Prestations payées sur la période | (3 321) | (5 318) |
| Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs | (3 483) | 6 025 |
| Entrées de périmètre et variation de pourcentage d'intérêt* | 12 753 | 19 064 |
| Écarts de conversion | 2 376 | 2 304 |
| DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE | 73 253 | 62 229 |

* Constitué principalement par la dette actuarielle de la SRPP (entrée de périmètre) et la variation de pourcentage d'intérêt de la Sara.

Évolution des actifs de couverture

(en milliers d'euros)

| | 2015 | 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs de couverture au 1^{er} janvier | 30 410 | 21 868 |
| Entrées de périmètre | | 4 323 |
| Écart de conversion | 1 729 | 1 525 |
| Rendement attendu des fonds | 1 502 | 1 591 |
| Prestations payées | (613) | (605) |
| Écarts actuariels | 957 | 1 708 |
| Actifs de couverture au 31 décembre | 33 985 | 30 410 |
| Limitation des actifs | (2 870) | 561 |
| ACTIFS RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE | 31 115 | 30 971 |

Analyse géographique des avantages au personnel

| (en milliers d'euros) | Europe | Caraïbes | Afrique |
|---|-----------------|-----------------|---------|
| Hypothèses actuarielles | de 0 % à 3,62 % | de 1,95 % à 4 % | 8,56 % |
| Provision pour retraite et couverture assurance maladie | 11 143 | 30 693 | 243 |
| Provision pour médailles du travail | 981 | 1 167 | |

Note 5. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT**5.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est détaillé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et par zone d'implantation des sociétés consolidées.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| VENTES DE MARCHANDISES | 1 902 692 | 100 % | 1 956 619 | 100 % |
| Rubis Terminal | 164 612 | 8,7 % | 183 574 | 9,4 % |
| Rubis Énergie Europe | 189 106 | 9,9 % | 229 524 | 11,7 % |
| Rubis Énergie Caraïbes | 1 196 361 | 62,9 % | 1 252 530 | 64,0 % |
| Rubis Énergie Afrique | 259 901 | 13,7 % | 45 839 | 2,3 % |
| Rubis Support et Services Caraïbes | 92 712 | 4,9 % | 245 152 | 12,5 % |
| Société mère | | | | |
| PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES | 1 010 683 | 100 % | 833 613 | 100 % |
| Rubis Terminal | 128 627 | 12,7 % | 131 775 | 15,8 % |
| Rubis Énergie Europe | 336 261 | 33,3 % | 295 125 | 35,4 % |
| Rubis Énergie Caraïbes | 19 613 | 1,9 % | 18 472 | 2,2 % |
| Rubis Énergie Afrique | 108 770 | 10,8 % | 116 958 | 14,0 % |
| Rubis Support et Services Caraïbes | 417 412 | 41,3 % | 271 283 | 32,5 % |
| Société mère | | | | |
| TOTAL | 2 913 375 | | 2 790 232 | |

5.2 Achats consommés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|
| Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements | 231 995 | 253 109 |
| Variation de stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements | 16 128 | 13 549 |
| Production stockée | 9 255 | 10 843 |
| Autres achats | 23 034 | 14 106 |
| Achats de marchandises | 1 761 061 | 1 869 929 |
| Variation de stocks de marchandises | 46 463 | 12 192 |
| Dotations nettes de reprises de dépréciations sur stocks de matières premières et marchandises | (1 491) | 425 |
| TOTAL | 2 086 445 | 2 174 153 |

5.3 Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe se ventilent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | 102 830 | 77 521 |
| Rémunération de la Gérance | 3 346 | 2 227 |
| Charges sociales | 49 911 | 34 637 |
| TOTAL | 156 087 | 114 385 |

L'effectif moyen du Groupe se ventile comme suit :

| Effectif moyen des sociétés intégrées globalement par catégorie | 31/12/2015 |
|---|--------------|
| Cadres | 378 |
| Employés et ouvriers | 1 662 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 568 |
| TOTAL | 2 608 |

| Effectif moyen des sociétés intégrées globalement | 31/12/2014 | Entrées* | Sorties | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| TOTAL | 1 636 | 1 275 | (303) | 2 608 |

* Dont principalement :

- ◆ 262 au titre du rachat de 35,5 % de la raffinerie des Antilles Sara, intégrée globalement depuis le 1^{er} juin 2015 ;
- ◆ 569 au titre de l'entrée de périmètre du groupe Eres ;
- ◆ 100 au titre de l'entrée de périmètre de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers.

| Quote-part de l'effectif moyen des sociétés intégrées proportionnellement | 31/12/2015 |
|---|------------|
| TOTAL | 14 |

5.4 Charges externes

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Locations et charges locatives | 18 634 | 14 705 |
| Rémunération intermédiaires et honoraires | 20 408 | 16 827 |
| Autres services extérieurs | 217 936 | 177 357 |
| TOTAL | 256 978 | 208 888 |

5.5 Amortissements et provisions nets

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|----------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 249 | 864 |
| Immobilisations corporelles | 95 466 | 66 810 |
| Actifs circulants | 3 214 | 1 855 |
| Risques et charges d'exploitation | 5 537 | (1 613) |
| TOTAL | 105 466 | 67 915 |

5.6 Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|----------------|--------------|
| Subventions d'exploitation | 9 | 27 |
| Produits divers de gestion courante | 3 621 | 3 727 |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 3 630 | 3 754 |
| Charges diverses de gestion courante | 5 411 | 3 048 |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | 5 411 | 3 048 |
| TOTAL | (1 781) | 706 |

5.7 Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | 1 497 | 959 |
| Frais d'acquisition stratégiques | (1 815) | (429) |
| Autres charges, produits et provisions | (37 155) | 2 504 |
| Impact des regroupements d'entreprises et cession d'entreprises | 42 819 | (969) |
| TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS | 5 346 | 2 065 |

Les autres charges, produits et provisions intègrent notamment la perte de valeur de 30 millions d'euros constatée sur les écarts d'acquisition de l'activité distribution de produits pétroliers en Europe (cf. note 4.2 « Écarts d'acquisition »).

L'impact des regroupements d'entreprises enregistre essentiellement le profit de 40,9 millions d'euros constaté au titre du rachat de 35,5 % complémentaires dans la

raffinerie Sara et du changement de mode de consolidation consécutif (cf. note 3.2.2).

5.8 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|-----------------|----------------|
| Revenus des équivalents de trésorerie | 4 727 | 3 641 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 115 | 272 |
| Intérêts sur emprunts et autres dettes financières | (16 459) | (12 881) |
| TOTAL | (11 617) | (8 968) |

5.9 Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Pertes de change | (8 874) | (4 000) |
| Gains de change | 9 775 | 7 807 |
| Autres résultats financiers | 2 232 | 1 277 |
| TOTAL | 3 133 | 5 084 |

5.10 Impôts sur le résultat

5.10.1 Charge d'impôt sur les résultats des sociétés françaises intégrées fiscalement

Impôts courants

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France.

Le taux de base de l'impôt en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égale à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les

sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

La loi de finances rectificative 2011 a instauré une contribution exceptionnelle de 5 %, portée à 10,7 % par la loi de finances 2014. Cette contribution est assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Elle est applicable aux exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016.

En conséquence, le résultat de l'intégration fiscale française est taxé au taux de 38 %.

L'entité Sara Antilles est également soumise à la contribution exceptionnelle de 10,7 %.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode décrite en note 2.26.

La contribution additionnelle de 10,7 % n'a pas eu d'impact significatif sur la position nette d'impôts différés.

5.10.2 Réconciliation entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France et la charge d'impôt réelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | |
|---|----------------|-----------------|----------------|
| | Résultat | Impôt | Taux |
| RÉSULTAT AU TAUX NORMAL | 236 870 | (81 554) | 34,43 % |
| Effet géographique | | 28 236 | - 11,9 % |
| Impôt de distribution (quote-part F&C, RAS) | | (1 781) | 0,8 % |
| Taxe spécifique de 3 % sur les distributions | | (1 230) | 0,5 % |
| Contribution additionnelle France | | (3 037) | 1,3 % |
| Différences permanentes | | 3 064 | - 1,3 % |
| Redressements et risques fiscaux | | (4 315) | 1,8 % |
| Impact des opérations taxées à taux réduit | | 1 939 | - 0,8 % |
| Divers autres | | (939) | 0,4 % |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES | 236 870 | (59 617) | 25,2 % |
| Quote-part de résultat des co-entreprises | 4 976 | | |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 241 846 | (59 617) | 24,7 % |

Le taux d'impôt en vigueur en France a été maintenu à 34,43 %, la contribution additionnelle étant présentée comme une mesure transitoire.

5.11 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont calculés comme suit :

- ◆ le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ;
- ◆ le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ; le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs.

Dans les 2 cas, les actions prises en considération pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sont celles qui donnent un droit illimité aux bénéfices.

Sont présentés ci-dessous les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

| Résultat par action (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net consolidé part du Groupe | 169 880 | 118 015 |
| Effet résultat des stock-options | 351 | 465 |
| Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock-options | 170 231 | 118 480 |
| Nombre d'actions à l'ouverture | 38 869 079 | 37 291 099 |
| PEE | 49 777 | 44 521 |
| Droit préférentiel de souscription | 1 657 990 | 244 488 |
| Dividende en actions | 557 215 | 587 078 |
| Actions gratuites | 230 136 | 241 765 |
| Nombre moyen de stock-options | 555 619 | 687 580 |
| Nombre moyen d'actions (y compris stock-options) | 41 919 816 | 39 096 531 |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros) | 4,06 | 3,03 |
| RÉSULTAT NON DILUÉ PAR ACTION (en euros) | 4,13 | 3,09 |

5.12 Dividendes

5.12.1 Dividendes votés

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, tel que le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, pour les 5 dernières années, en moyenne 64 % des résultats nets part du Groupe.

| Date de distribution | Exercice concerné | Nombre d'actions concernées | Dividende net distribué (en euros) | Total des sommes nettes distribuées (en euros) |
|----------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------------|--|
| AGM 08/06/2005 | 2004 | 6 847 306 | 1,50 | 10 270 959 |
| AGO 13/06/2006 | 2005 | 8 450 594 | 1,90 | 16 056 129 |
| AGO 14/06/2007 | 2006 | 8 727 872 | 2,14 | 18 677 646 |
| AGO 12/06/2008 | 2007 | 9 931 546 | 2,45 | 24 332 287 |
| AGM 10/06/2009 | 2008 | 10 295 269 | 2,65 | 27 282 463 |
| AGO 10/06/2010 | 2009 | 11 042 591 | 2,85 | 31 471 384 |
| AGM 09/06/2011 | 2010 | 14 534 985 | 3,05 | 44 331 704 |
| AGM 07/06/2012 | 2011 | 30 431 861 | 1,67 | 50 821 208 |
| AGM 07/06/2013 | 2012 | 33 326 488 | 1,84 | 61 320 738 |
| AGM 05/06/2014 | 2013 | 37 516 780 | 1,95 | 73 157 721 |
| AGM 05/06/2015 | 2014 | 38 889 996 | 2,05 | 79 724 492 |

Pour rappel, la valeur nominale de chaque action a été divisée par 2 en juillet 2011.

5.12.2 Dividende statutaire

La rémunération des associés commandités relève de l'article 56 des statuts. Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende calculé en fonction de la performance boursière

globale des actions de Rubis. Ce dividende est plafonné à un pourcentage du résultat net part du Groupe de l'année.

Pour l'année 2015, cette rémunération s'élève à 20 056 milliers d'euros (4 208 milliers

d'euros attribués au titre de l'année 2014). Elle sera mise en distribution en même temps que le dividende versé aux actionnaires au titre de l'année 2015 (après l'AGM 2016).

Note 6. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les gérants).

Constitution de la branche Rubis Support et Services

Comme expliqué en note 3 « Variations du périmètre de consolidation », l'acquisition du groupe Eres début juin 2015 constitue

un investissement majeur dans les métiers d'approvisionnement, transport, services et infrastructure. Le management du Groupe a souhaité la création d'une troisième branche d'activité - Rubis Support et Services - qui comprend l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Ainsi, la Sara et les activités actuelles d'approvisionnement dans les Caraïbes rejoignent ce nouveau pôle, dans lequel certaines des entités Eres nouvellement acquises (les navires et les entités support) sont intégrées à partir du second semestre.

Les données ci-dessous ont été retraitées en conséquence.

6.1 Information par secteur d'activité

6.1.1 Éléments du compte de résultat par secteur d'activité

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats 2015 et 2014. Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres de chaque secteur compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

| 31/12/2015 | | | | | | |
|--|----------------|------------------|---------------------------|-----------------|----------------|------------------|
| (en milliers d'euros) | Rubis Terminal | Rubis Énergie | Rubis Support et Services | Société mère | Éliminations | Total |
| Chiffre d'affaires | 293 239 | 2 110 012 | 510 124 | | | 2 913 375 |
| Chiffre d'affaires inter-secteurs | | | | 3 550 | (3 550) | |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 293 239 | 2 110 012 | 510 124 | 3 550 | (3 550) | 2 913 375 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 72 040 | 214 822 | 72 220 | (14 526) | | 344 556 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | 51 370 | 152 721 | 50 688 | (14 771) | | 240 008 |
| Quote-part de résultat des co-entreprises | 4 976 | | | | | 4 976 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES | 54 408 | 119 169 | 91 598 | (14 845) | | 250 330 |
| Coût de l'endettement financier | (3 941) | (12 541) | (434) | 3 960 | 1 339 | (11 617) |
| Charge d'impôt | (16 036) | (29 333) | (8 745) | (5 503) | | (59 617) |
| RÉSULTAT NET TOTAL | 40 950 | 76 478 | 79 847 | (15 046) | | 182 229 |

| 31/12/2014 | | | | | | |
|--|----------------|------------------|---------------------------|-----------------|----------------|------------------|
| (en milliers d'euros) | Rubis Terminal | Rubis Énergie | Rubis Support et Services | Société mère | Éliminations | Total |
| Chiffre d'affaires | 315 349 | 1 958 448 | 516 435 | | | 2 790 232 |
| Chiffre d'affaires inter-secteurs | | | | 4 321 | (4 321) | |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 315 349 | 1 958 448 | 516 435 | 4 321 | (4 321) | 2 790 232 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 79 330 | 136 084 | 30 067 | (12 457) | | 233 024 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | 60 164 | 96 845 | 22 454 | (12 740) | | 166 723 |
| Quote-part de résultat des co-entreprises | 1 758 | | | | | 1 758 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES | 61 358 | 99 426 | 22 512 | (12 750) | | 170 546 |
| Coût de l'endettement financier | (3 667) | (8 665) | (725) | 2 615 | 1 474 | (8 968) |
| Charge d'impôt | (19 587) | (17 666) | (5 522) | (1 448) | | (44 223) |
| RÉSULTAT NET TOTAL | 44 126 | 71 672 | 16 748 | (10 107) | | 122 439 |



6.1.2 Éléments du bilan par secteur d'activité

31/12/2015

| (en milliers d'euros) | Rubis Terminal | Rubis Énergie | Rubis Support et Services | Société mère | Éliminations | Total |
|---|----------------|------------------|------------------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Actifs immobilisés | 468 876 | 1 392 866 | 173 339 | 1 159 | | 2 036 240 |
| Titres de participation | 21 | 125 125 | | 731 900 | (853 722) | 3 324 |
| Participations dans les co-entreprises | 120 006 | | | | | 120 006 |
| Actifs d'impôt différé | 200 | 6 801 | 10 | | | 7 011 |
| Actifs sectoriels | 136 731 | 540 068 | 277 521 | 582 516 | (177 016) | 1 359 820 |
| ACTIF TOTAL | 725 834 | 2 064 860 | 450 870 | 1 315 575 | (1 030 738) | 3 526 401 |
| Capitaux propres consolidés | 339 699 | 585 897 | 306 979 | 1 283 117 | (858 333) | 1 657 359 |
| Dettes financières | 247 099 | 828 845 | 45 941 | 1 581 | (308) | 1 123 158 |
| Passifs d'impôt différé | 11 696 | 18 068 | 1 412 | 20 214 | | 51 390 |
| Passifs sectoriels | 127 340 | 632 050 | 96 538 | 10 663 | (172 097) | 694 494 |
| PASSIF TOTAL | 725 834 | 2 064 860 | 450 870 | 1 315 575 | (1 030 738) | 3 526 401 |
| Emprunts et dettes financières | 247 099 | 828 845 | 45 941 | 1 581 | (308) | 1 123 158 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 26 233 | 234 009 | 116 986 | 409 228 | | 786 456 |
| DETTE FINANCIÈRE NETTE | 220 866 | 594 836 | (71 045) | (407 647) | | 336 702 |
| INVESTISSEMENTS | 57 169 | 73 014 | 13 092 | 30 | | 143 305 |

31/12/2014

| (en milliers d'euros) | Rubis Terminal | Rubis Énergie | Rubis Support et Services | Société mère | Éliminations | Total |
|---|----------------|------------------|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Actifs immobilisés | 421 788 | 1 017 931 | 50 313 | 1 081 | | 1 491 113 |
| Titres de participation | 21 | 62 224 | | 571 546 | (628 916) | 4 875 |
| Participations dans les co-entreprises | 105 843 | | | | | 105 843 |
| Actifs d'impôt différé | 128 | 5 308 | | | | 5 436 |
| Actifs sectoriels | 123 039 | 375 817 | 130 448 | 504 062 | (256 732) | 876 634 |
| ACTIF TOTAL | 650 819 | 1 461 280 | 180 761 | 1 076 689 | (885 648) | 2 483 901 |
| Capitaux propres consolidés | 327 259 | 471 092 | 104 057 | 1 047 883 | (629 473) | 1 320 818 |
| Dettes financières | 221 817 | 436 198 | 57 941 | 1 438 | | 717 394 |
| Passifs d'impôt différé | 7 013 | 6 562 | 353 | 20 230 | | 34 158 |
| Passifs sectoriels | 94 730 | 547 428 | 18 410 | 7 138 | (256 175) | 411 531 |
| PASSIF TOTAL | 650 819 | 1 461 280 | 180 761 | 1 076 689 | (885 648) | 2 483 901 |
| Emprunts et dettes financières | 221 817 | 436 198 | 57 941 | 1 438 | | 717 394 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 24 440 | 96 684 | 40 627 | 248 424 | | 410 175 |
| DETTE FINANCIÈRE NETTE | 197 377 | 339 514 | 17 314 | (246 986) | | 307 219 |
| INVESTISSEMENTS | 41 786 | 63 659 | 5 686 | 90 | | 111 221 |

6.2 Information par zone géographique (après élimination des opérations entre secteurs)

31/12/2015

| (en milliers d'euros) | Europe | Caraïbes | Afrique | Total |
|---|---------|-----------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 818 606 | 1 726 098 | 368 671 | 2 913 375 |
| Résultat brut d'exploitation | 149 827 | 154 134 | 40 595 | 344 556 |
| Résultat opérationnel courant | 95 735 | 111 203 | 33 070 | 240 008 |
| Résultat opérationnel après quote-part de résultat des co-entreprises | 61 491 | 153 700 | 35 139 | 250 330 |
| Investissements | 86 418 | 44 744 | 12 143 | 143 305 |

31/12/2014

| (en milliers d'euros) | Europe | Caraïbes | Afrique | Total |
|---|---------|-----------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 839 998 | 1 787 437 | 162 797 | 2 790 232 |
| Résultat brut d'exploitation | 129 000 | 86 236 | 17 788 | 233 024 |
| Résultat opérationnel courant | 88 731 | 63 601 | 14 391 | 166 723 |
| Résultat opérationnel après quote-part de résultat des co-entreprises | 91 071 | 65 079 | 14 396 | 170 546 |
| Investissements | 79 239 | 26 981 | 5 001 | 111 221 |

31/12/2015

| (en milliers d'euros) | Europe | Caraïbes | Afrique | Total |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------|
| Actifs sectoriels | 678 523 | 497 053 | 184 244 | 1 359 820 |
| Participations dans les co-entreprises | 120 006 | | | 120 006 |
| Titres de participation | 379 | 2 930 | 15 | 3 324 |
| Actifs immobilisés | 1 031 620 | 623 214 | 381 406 | 2 036 240 |
| Actifs d'impôt différé | 918 | 3 883 | 2 210 | 7 011 |
| ACTIF TOTAL | 1 831 446 | 1 127 080 | 567 875 | 3 526 401 |

31/12/2014

| (en milliers d'euros) | Europe | Caraïbes | Afrique | Total |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Actifs sectoriels | 512 728 | 326 111 | 37 795 | 876 634 |
| Participations dans les co-entreprises | 105 843 | | | 105 843 |
| Titres de participation | 1 945 | 2 930 | | 4 875 |
| Actifs immobilisés | 970 854 | 455 286 | 64 973 | 1 491 113 |
| Actifs d'impôt différé | 223 | 5 213 | | 5 436 |
| ACTIF TOTAL | 1 591 593 | 789 540 | 102 768 | 2 483 901 |

Note 7. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Jusqu'en 2014, le Groupe enregistrait des intérêts minoritaires dans quelques participations, essentiellement de la branche stockage de produits liquides. Prise individuellement, aucune de ces participations n'était matérielle.

Sur l'année 2015, les participations ne donnant pas le contrôle ont fortement évolué.

Depuis le 1^{er} juin 2015, le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale :

- ◆ l'entité Sara avec un taux de détention de 71 % ; les intérêts minoritaires à hauteur de 29 % correspondent au groupe Sol Petroleum Antilles SAS (cf. note 3.2.2 « Acquisition de 35,5 % de la société Sara »);
- ◆ les entités Eres avec un taux de détention de 75 % ; les intérêts minoritaires à

hauteur de 25 % correspondent aux entités Sudring SA-SPF et Foca Investments SA (cf. note 3.2.3.1 « Acquisition du groupe Eres »).

Depuis le 1^{er} octobre 2015, comme expliqué en note 3.2.3.3, le Groupe a repris les actifs de Total à Djibouti avec un minoritaire à hauteur de 15 %. Les intérêts minoritaires correspondants ne sont pas matériels.

7.1 Informations financières résumées – Filiale avec participation ne donnant pas le contrôle : Sara

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>31/12/2015</i> |
|--|-------------------|
| Actifs immobilisés | 132 856 |
| Dette financière nette (trésorerie - dettes) | 28 644 |
| Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants) | 97 439 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>31/12/2015 (7 mois)</i> |
|--|--------------------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 454 023 |
| RÉSULTAT NET TOTAL (HORS IMPACT DE L'ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE) | 9 841 |
| Part du Groupe | 6 544 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 3 297 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | (1 064) |
| Part du Groupe | (755) |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | (309) |
| RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (HORS IMPACT DE L'ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE) | 8 777 |
| Part du Groupe | 5 789 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 2 988 |
| Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle | 2 393 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 58 404 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | 57 369 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (41 188) |
| Variation de la trésorerie | 74 585 |

7.2 Informations financières résumées – Filiale avec participation ne donnant pas le contrôle : groupe Eres

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 |
|--|------------|
| Actifs immobilisés | 57 593 |
| Dette financière nette (trésorerie - dettes) | 45 920 |
| Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants) | 31 933 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 (7 mois) |
|--|------------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 128 633 |
| RÉSULTAT NET TOTAL (HORS IMPACT DE L'ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE) | 15 545 |
| Part du Groupe | 11 651 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 3 894 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | 933 |
| Part du Groupe | 700 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 233 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (HORS IMPACT DE L'ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE) | 16 478 |
| Part du Groupe | 12 351 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 4 127 |
| Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle | |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 78 824 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (2 538) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (40 114) |
| Incidence de la variation des taux de change | 553 |
| Variation de la trésorerie | 36 725 |

Note 8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES COMMUNES

Les participations du Groupe dans des entreprises communes sont toutes rattachées à la branche Rubis Énergie et couvrent l'ensemble de ses métiers.

Ces entités ne sont pas matérielles au 31 décembre 2015 suite au changement de méthode de consolidation de l'entité Sara comme décrit précédemment.

Note 9. PARTICIPATIONS DANS DES CO-ENTREPRISES

Le Groupe a qualifié 2 partenariats (Delta Rubis Petrol et sa holding et ITC Rubis Terminal Antwerp) de co-entreprises au sens d'IFRS.

9.1 Informations financières résumées - Co-entreprise ITC Rubis Terminal Antwerp

Les montants présentés ci-après sont les montants préparés selon les IFRS à 100 %.

Les actifs et passifs de la co-entreprise incluent en particulier les montants suivants :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Actifs immobilisés | 168 030 | 148 281 |
| Dette financière nette (trésorerie - dettes) | (337) | 1 784 |
| Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants) | 105 349 | 91 909 |

Les passifs courants incluent essentiellement les financements en comptes courants des 2 co-partenaires.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Résultat opérationnel | 4 078 | 3 862 |
| Résultat net total | 2 818 | 2 230 |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Résultat global de la période | 2 818 | 2 230 |

Au titre de la période, le Groupe n'a reçu aucun dividende de la co-entreprise ITC Rubis Terminal Antwerp.

9.2 Informations financières résumées - Co-entreprise Delta Rubis Petrol et sa holding

Les montants présentés ci-après sont les montants préparés selon les IFRS à 100 %.

Les actifs et passifs de la co-entreprise incluent en particulier les montants suivants :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Actifs immobilisés | 208 486 | 187 588 |
| Dette financière nette (trésorerie - dettes) | (32 711) | (36 806) |
| Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants) | 18 216 | 17 387 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Résultat opérationnel | 9 877 | 920 |
| Résultat net total | 7 134 | 1 286 |
| Autres éléments du résultat global | 17 347 | 16 782 |
| Résultat global de la période | 24 481 | 18 068 |

Au titre de la période, le Groupe n'a reçu aucun dividende de la co-entreprise Delta Rubis Petrol et sa holding.

Note 10. AUTRES INFORMATIONS

10.1 Engagements financiers

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES | 47 353 | 18 214 |
| ENGAGEMENTS DONNÉS | 333 019 | 258 726 |
| Avals et cautions | 333 019 | 258 726 |
| ENGAGEMENTS REÇUS | 416 167 | 323 188 |
| Lignes de crédit confirmées | 396 165 | 299 984 |
| Avals et cautions | 19 576 | 22 785 |
| Autres | 426 | 419 |

Les avals et cautions donnés concernent essentiellement :

- ◆ des garanties bancaires accordées sur les emprunts souscrits par les filiales du Groupe ;
- ◆ des garanties demandées par des fournisseurs de produits pétroliers ;
- ◆ des garanties accordées aux autorités douanières.

Les avals et cautions reçus concernent essentiellement des garanties obtenues de clients implantés dans la zone Caraïbes et plus marginalement des clients Vitogaz France.

Pour information, Rubis Caribbean Holdings Inc. s'est engagé à nantir au bénéfice de la Société Générale les actions composant 100 % du capital de Rubis Energy Jamaica Ltd, en garantie du prêt de 50 millions d'euros accordé par la Société Générale à Rubis Énergie en décembre 2012 (l'encours au 31 décembre 2015 s'élève à 15,1 millions d'euros). Le nantissement n'étant toujours pas formellement signé au 31 décembre 2015, la garantie n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur

de 607 millions d'euros sur un total de 954,9 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2015 représentant 64 % de ce montant.

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions et de cessions de filiales, le Groupe est amené à accorder ou à recevoir des garanties de passif qui ne présentent aucune spécificité quant à leur durée ou à leur montant.

10.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

| Obligations contractuelles au 31/12/2015 (en milliers d'euros) | Paiements dus par période | | | |
|---|---------------------------|----------------|------------------|-----------------|
| | Total | À moins d'1 an | Entre 1 et 5 ans | À plus de 5 ans |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 1 017 159 | 166 368 | 795 791 | 55 000 |
| Obligations en matière de location-financement | 6 377 | 1 795 | 4 391 | 191 |
| Contrats de location simple | 98 361 | 10 163 | 29 356 | 58 842 |
| Obligations d'achats irrévocables (hors participations) | 400 | 400 | | |
| Autres obligations à long terme | 842 | 170 | 338 | 334 |
| TOTAL | 1 125 139 | 178 896 | 829 876 | 114 367 |

Les contrats de location simple intègrent notamment les redevances à payer par Rubis Terminal au titre des concessions portuaires.

Les engagements commerciaux pris ou reçus par le Groupe ne sont pas significatifs.

10.3 Parties liées

Rémunération des dirigeants

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour la période, à 2 543 milliers d'euros et comprend aussi bien la rémunération due au titre de la Gérance de la société mère (2 238 milliers d'euros pour laquelle les charges sociales correspondantes sont

entièrement supportées par les gérants) que celle due au titre des fonctions de direction dans les filiales (soit 305 milliers d'euros bruts).

La 10^e résolution votée lors des Assemblées des actionnaires et commandités du 5 juin 2015 a instauré une rémunération variable dont les modalités sont décrites

en chapitre 6, note 6.4.2. du Document de Référence 2015. Les comptes de l'exercice 2015 enregistrent à ce titre une provision de 1 108 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence revenant aux membres du Conseil de Surveillance de la société mère est de 130 milliers d'euros pour l'exercice 2015.



9.2

Comptes sociaux 2015, annexe et autres informations

BILAN SOCIAL

Actif

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | Brut | Amortissements et dépréciations | Net 31/12/2015 | Net 31/12/2014 |
|---|------------------|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
| Actif immobilisé | | | | | |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | | 1 472 | 814 | 658 | 751 |
| Participation et titres relevant du régime des plus-values à long terme | 3.1 | 731 942 | | 731 942 | 571 589 |
| Autres immobilisations financières | 3.2 | 1 592 | | 1 592 | 976 |
| TOTAL (I) | | 735 006 | 814 | 734 192 | 573 316 |
| Actif circulant | | | | | |
| Autres créances | 3.4 | 173 017 | | 173 017 | 255 387 |
| Valeurs mobilières de placement | 3.3 | 139 785 | | 139 785 | 116 233 |
| Disponibilités | | 269 398 | | 269 398 | 132 140 |
| Charges constatées d'avance | | 304 | | 304 | 287 |
| TOTAL (II) | | 582 504 | | 582 504 | 504 047 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I + II) | | 1 317 510 | 814 | 1 316 696 | 1 077 363 |

Passif

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | | 108 042 | 97 173 |
| Primes d'émission | | 962 398 | 771 532 |
| Réserve légale | | 10 804 | 9 717 |
| Réserve indisponible | | 1 763 | 1 763 |
| Autres réserves | | 94 626 | 94 626 |
| Report à nouveau | | 11 766 | 16 728 |
| Bénéfice de l'exercice | | 121 280 | 78 971 |
| TOTAL (I) | 3.5 | 1 310 679 | 1 070 510 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II) | | | |
| Dettes | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 247 | 104 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 355 | 397 |
| Dettes fiscales et sociales | | 1 187 | 3 805 |
| Autres dettes | | 4 228 | 2 547 |
| TOTAL (III) | 3.6 | 6 017 | 6 853 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) | | 1 316 696 | 1 077 363 |

COMPTE DE RÉSULTAT

| (en milliers d'euros) | Référence annexe | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Prestations de services | | 3 333 | 4 130 |
| Autres produits | | | 1 |
| Chiffre d'affaires net | | 3 333 | 4 131 |
| Autres achats et charges externes | | (4 103) | (3 885) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (159) | (184) |
| Frais de personnel | | (3 074) | (2 505) |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | (118) | (141) |
| Dotations et reprises de dépréciations sur actif circulant | | | |
| Dotations et reprises de provisions pour litiges | | | |
| Autres charges | | (3 482) | (2 349) |
| Excédent brut d'exploitation | | (4 003) | (2 443) |
| Résultat d'exploitation | | (7 603) | (4 933) |
| Produits financiers de participation | | 119 874 | 75 657 |
| Produits financiers d'autres valeurs mobilières | | 2 523 | 1 392 |
| Autres intérêts | | 3 495 | 3 587 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 460 | 338 |
| Dotations aux provisions financières | | | |
| Reprises de provisions financières | | | |
| Intérêts et charges assimilées | | (828) | (1 128) |
| Résultat financier | | 125 524 | 79 846 |
| Résultat courant avant impôts | | 117 921 | 74 913 |
| Résultat exceptionnel | | 8 | (103) |
| (Charge)/produit d'impôt sur les bénéfices | 4 | 3 351 | 4 161 |
| RÉSULTAT NET TOTAL | | 121 280 | 78 971 |

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|-----------------|
| Activité opérationnelle | | |
| Résultat de l'exercice | 121 280 | 78 971 |
| Amortissements et provisions | 118 | 141 |
| Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations | | 11 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (A) | 121 398 | 79 123 |
| Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement d'exploitation (B) : | 81 374 | (67 513) |
| ◆ créances d'exploitation | 82 353 | (72 223) |
| ◆ dettes d'exploitation | (979) | 4 710 |
| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A+B) (I) | 202 772 | 11 610 |
| Activité investissement | | |
| Acquisitions de participations de l'exercice en cours : | | |
| ◆ branche Rubis Terminal | (353) | |
| ◆ branche Rubis Énergie * | (160 000) | |
| Autres | (641) | 627 |
| TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (II) | (160 994) | 627 |
| CASH-FLOW GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (I + II) | 41 778 | 12 237 |
| Financement | | |
| Augmentation (diminution) des dettes financières | 143 | (65) |
| Augmentation des capitaux propres | 202 822 | 59 628 |
| Dividende mis en paiement | (83 933) | (73 158) |
| TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (III) | 119 032 | (13 595) |
| VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE (I + II + III) | 160 810 | (1 358) |
| Trésorerie disponible au début de la période | 248 373 | 249 731 |
| Variation globale de la trésorerie | 160 810 | (1 358) |
| Trésorerie disponible à la fin de la période | 409 183 | 248 373 |
| Dettes financières | (247) | (104) |
| Trésorerie nette de dettes financières à la fin de la période | 408 936 | 248 269 |

* Augmentation du capital de Rubis Énergie.

Annexe des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ | 218 | 4. NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT | 222 |
| 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES | 218 | 5. AUTRES INFORMATIONS | 223 |
| 3. NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN | 219 | | |

Note 1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le groupe Rubis exerce 3 activités dans le domaine de l'énergie :

- ◆ l'activité **Rubis Terminal**, stockage de produits liquides, à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient, présente en France (y compris Corse), Pays-Bas, Belgique et Turquie, spécialisée dans le stockage et le négoce

de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires ;

- ◆ l'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers ;
- ◆ l'activité **Rubis Support et Services**, qui comprend l'ensemble des

activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing.

Les activités **Rubis Énergie** et **Rubis Support et Services** sont présentes sur 3 continents (Europe, Afrique et Caraïbes).

Note 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels de la société Rubis sont présentés en milliers d'euros.

Cette présentation des comptes appelle, en outre, les précisions suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire sur le plan suivant :

| | Durée |
|-------------------------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 à 10 ans |
| Agencements et installations | 4 à 10 ans |
| Matériel de bureau | 3 à 10 ans |
| Mobilier | 4 à 10 ans |

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

Il est notamment tenu compte pour la détermination de la valeur d'usage des différents éléments incorporels reconnus au moment de l'acquisition des titres et dont la valeur est suivie chaque année.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- ◆ pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;
- ◆ pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

2.4 Engagements en matière de retraite

L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées.

2.5 Chiffre d'affaires

Il est constitué par les redevances de gestion perçues des filiales.

2.6 Calcul de l'impôt

La ventilation de la charge d'impôt se fait entre impôt sur résultat courant et impôt sur résultat exceptionnel.

Note 3. NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1 Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | Valeur nette au 31/12/2015 | Valeur nette au 31/12/2014 |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Titres de participations | 731 942 | 571 589 |
| Provisions sur titres | | |
| TOTAL | 731 942 | 571 589 |

3.2 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions propres, aux dépôts versés et aux prêts aux salariés.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2007 a autorisé le Collège de la

Gérance, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Au 31 décembre 2015, Rubis possède 15 762 actions Rubis pour un prix d'achat de

1 090 milliers d'euros. Ce montant figure en « Autres immobilisations financières » pour une valeur nette de 1 090 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3 Portefeuille de valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 139 785 milliers d'euros en valeurs brute et nette.

| (en milliers d'euros) | Valeur brute au 31/12/2015 | Valeur de marché au 31/12/2015 * | Valeur brute au 31/12/2014 |
|--|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Sicav | 58 725 | 58 725 | 37 591 |
| Actions | 2 | 2 | 2 |
| Fonds communs de placement | 78 855 | 78 855 | 62 906 |
| Intérêts à recevoir sur fonds communs de placement | 2 203 | 2 203 | 15 734 |
| TOTAL | 139 785 | 139 785 | 116 233 |

* Valeur de marché définitive au 31 décembre 2015.

3.4 Créances

Les autres créances d'un montant de 173 017 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à un an et se décomposent de la façon suivante :

- ◆ 168 439 milliers d'euros de créances intragroupes ;
- ◆ 4 144 milliers d'euros de créances sur le Trésor Public français. Ce poste inclut un règlement d'impôt de 1 200 milliers d'euros dont Rubis SCA compte obtenir le remboursement par l'Administration fiscale ;
- ◆ 434 milliers d'euros de créances diverses.

3.5 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

| | 2015 | 2014 |
|--|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 1 070 510 | 1 005 069 |
| Augmentation de capital | 10 869 | 3 945 |
| Augmentation de la prime d'émission | 190 866 | 55 288 |
| Dotation à la réserve légale imputée sur la prime d'émission | 1 087 | 395 |
| Distribution de dividende | (83 933) | (73 158) |
| Résultat de l'exercice | 121 280 | 78 971 |
| CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE | 1 310 679 | 1 070 510 |

Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 43 216 952 actions entièrement libérées (38 869 079 au 31 décembre 2014) de 2,50 euros chacune et s'élève à 108 042 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, Rubis possédait 15 762 actions d'autocontrôle.

Pour mémoire, le Collège de la Gérance, réuni le 8 juillet 2011, a ramené la valeur

nominale de chaque action de 5 euros à 2,50 euros.

Les différentes opérations sur capital intervenues au cours de la période sont reprises dans le tableau ci-après.

| | Nombre d'actions | Capital social (en milliers d'euros) | Primes (en milliers d'euros) |
|---|-------------------|---|---------------------------------|
| AU 1^{ER} JANVIER 2015 | 38 869 079 | 97 173 | 771 532 |
| Païement du dividende en actions | 1 155 587 | 2 889 | 59 212 |
| Levée de stock-options | 133 700 | 334 | 4 639 |
| Actions gratuites | 194 102 | 485 | (485) |
| Plan d'épargne entreprise | 80 392 | 201 | 2 800 |
| Augmentation de capital du 15 juin 2015 | 2 784 092 | 6 960 | 126 677 |
| Frais sur augmentations de capital | | | (890) |
| Affectation à la réserve légale | | | (1 087) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2015 | 43 216 952 | 108 042 | 962 398 |

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention n'a pas donné lieu à émission d'actions nouvelles.

En juin 2015, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée non seulement au refinancement des dernières acquisitions et investissements en cours mais aussi au renforcement de ses moyens

financiers. En effet, le Groupe, qui s'est toujours inscrit dans une dynamique de développement, souhaitait disposer d'une situation financière solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.

À l'issue de l'opération, 2 784 092 actions nouvelles ont été souscrites à un prix unitaire de 48 euros.

Les modalités des plans d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2015 sont illustrées dans les tableaux ci-après. Suite à la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée en juillet 2011, le nombre

d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions ainsi que le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être acquises ont été multipliés par 2 et le prix d'exercice des options et les conditions de cours de ces plans ont été réajustés au centième d'euro inférieur.

De même, suite à l'augmentation de capital réalisée en juin 2015 (règlement – livraison le 15 juin 2015), les nombres d'options et d'actions gratuites ainsi que le prix d'exercice des options ont été revus pour corriger les effets dilutifs.

Options de souscription d'actions au 31 décembre 2015

| Date du Collège de la Gérance | En circulation au 01/01/2015 | Droits émis | Droits ajustés * | Droits exercés | Droits annulés | En circulation au 31/12/2015 |
|-------------------------------|------------------------------|-------------|------------------|------------------|----------------|------------------------------|
| 12 juillet 2005 | 386 | | | (386) | | |
| 28 avril 2011 | 60 612 | | 520 | (45 199) | (2 838) | 13 095 |
| 9 juillet 2012 | 539 282 | | 9 243 | (88 115) | | 460 410 |
| TOTAL | 600 280 | | 9 763 | (133 700) | (2 838) | 473 505 |

* Suite à l'augmentation de capital du 15 juin 2015.

Options en circulation

| Date du Collège de la Gérance | Nombre d'options | Date limite d'exercice | Prix d'exercice ajusté * (en euros) | Options exerçables |
|-------------------------------|------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| 12 juillet 2005 | | 11/07/2015 | 22,11 | |
| 28 avril 2011 | 13 095 | 27/04/2016 | 38,33 | 13 095 |
| 9 juillet 2012 | 460 410 | 08/07/2017 | 36,48 | 460 410 |
| TOTAL | 473 505 | | | 473 505 |

* Suite à l'augmentation de capital du 15 juin 2015.

Actions gratuites

| Date du Collège de la Gérance | En circulation au 01/01/2015 | Droits émis | Droits ajustés * | Droits exercés | Droits annulés | En circulation au 31/12/2015 |
|-------------------------------|------------------------------|--------------|------------------|------------------|----------------|------------------------------|
| 9 juillet 2012 | 192 439 | | 3 312 | (192 658) | | 3 093 |
| 18 juillet 2012 | 1 419 | | 25 | (1 444) | | |
| 18 septembre 2012 | 3 548 | | 61 | | (3 609) | |
| 9 juillet 2013 | 11 202 | | 193 | | | 11 395 |
| 3 janvier 2014 | 5 015 | | 86 | | | 5 101 |
| 31 mars 2014 | 738 | | 13 | | | 751 |
| 18 août 2014 | 56 350 | | 958 | | (750) | 56 558 |
| 17 avril 2015 | | 8 662 | 149 | | | 8 811 |
| TOTAL | 270 711 | 8 662 | 4 797 | (194 102) | (4 359) | 85 709 |

* Suite à l'augmentation de capital du 15 juin 2015.

Actions de préférence

| Date du Collège de la Gérance | En circulation au 01/01/2015 | Droits émis | Droits exercés | Droits annulés | En circulation au 31/12/2015 |
|-------------------------------|------------------------------|--------------|----------------|----------------|------------------------------|
| 2 septembre 2015 | | 1 442 | | | 1 442 |
| TOTAL | | 1 442 | | | 1 442 |

Les actions de préférence seront converties en actions ordinaires à l'issue de la période de conservation ou d'acquisition en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance.

3.6 Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 2 317 milliers d'euros dont 177 milliers d'euros concernent des fournisseurs, 247 milliers d'euros les intérêts courus, 785 milliers d'euros les dettes fiscales et sociales et 1 108 milliers d'euros de provision constatée au titre de la rémunération variable de la Gérance. Ces charges à payer ont le caractère de charges d'exploitation et de charges financières.

Toutes les dettes inscrites au bilan ont des échéances inférieures à un an.

Par ailleurs, comme en 2014, les dettes fournisseurs qui figurent au bilan pour un montant de 178 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à 3 mois.

3.7 Éléments concernant les entreprises liées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 |
|---|------------|
| Créances | 168 439 |
| Dettes | 3 121 |
| Produits de participations | 119 874 |
| Produits financiers et charges financières nets | 1 338 |



En moyenne, chez Vitogaz, nos camions parcourent 48 kilomètres pour livrer 1 tonne de gaz.

Note 4. NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Impôt sur les bénéfices

| (en milliers d'euros) | Assiette | Taux | Impôt brut | Crédit | Impôt net |
|--|----------|---------|----------------|--------------|----------------|
| IS sur résultat courant au taux de droit commun | 3 080 | 38,00 % | 1 170 | (298) | 872 |
| IS calculé sur frais relatifs aux augmentations de capital imputés sur la prime d'émission | 1 435 | 38,00 % | 545 | | 545 |
| Contribution sur les revenus distribués | | | 669 | | 669 |
| Charge/(produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale | | | (5 437) | | (5 437) |
| TOTAL | | | (3 053) | (298) | (3 351) |

Rubis bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filiales, qui prévoit l'exonération des dividendes versés par les filiales, dans les conditions prévues par la loi de finances pour 2001.

Rubis a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2001. L'évolution du périmètre est la suivante :

Date d'entrée des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale à la clôture

| | |
|------------------------------|---|
| 1 ^{er} janvier 2001 | Rubis Rubis Terminal |
| 1 ^{er} janvier 2006 | Rubis Énergie Rubis Antilles Guyane SIGL Sicogaz Starogaz |
| 1 ^{er} janvier 2011 | Frangaz ViTO Corse |
| 1 ^{er} janvier 2012 | Société Antillaise des Pétroles Rubis (SAPR) Rubis Guyane Française (RGF) Rubis Caraïbes Françaises (RCF) |
| 1 ^{er} janvier 2013 | Coparef Vitogaz France |
| 1 ^{er} janvier 2014 | Rubis Restauration et Services (RRS) |

Dans le cadre de ces conventions, chaque société calcule son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'IS.

Rubis est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

La convention de répartition de l'impôt est la suivante (sauf convention particulière) :

- ◆ les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;

- ◆ les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat par la société mère ;

- ◆ les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Note 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectif

L'effectif au 31 décembre 2015 est de 15 personnes.

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements en matière de retraite

Le montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est de 159 milliers d'euros, charges sociales comprises. La méthode d'évaluation est décrite en note 2.4.

5.2.2 Engagements donnés

| | Filiale | Engagements donnés (en milliers d'euros) |
|--------------------|----------------|---|
| Lettre d'intention | Rubis Terminal | 463 |

5.2.3 Engagements reçus

Rubis dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant de 299 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.3 Rémunération allouée aux membres des organes de Direction et de Surveillance

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève pour l'exercice 2015 à 2 238 milliers d'euros.

La 10^e résolution votée lors des Assemblées des actionnaires et commandités du

5 juin 2015 a instauré une rémunération variable dont les modalités sont décrites au chapitre 6, note 6.4.2. du Document de Référence 2015. Les comptes de l'exercice 2015 enregistrent à ce titre une provision de 1 108 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance est de 130 milliers d'euros.

Tableau des filiales et participations

Filiales : 50 % au moins de capital détenu par Rubis.

| (en milliers d'euros) | Rubis Énergie SAS | Rubis Terminal SA | Kelsey * | Coparef SA |
|--|-------------------|-------------------|----------|------------|
| Capital | 300 000 | 7 720 | 1 | 40 |
| Capitaux propres autres que le capital | 235 657 | 204 239 | 69 | 1 |
| Subventions d'investissement et provisions réglementées | 6 676 | 4 677 | | |
| Quote-part du capital détenu | 100,00 % | 99,38 % | 100,00 % | 100,00 % |
| Valeur brute comptable des titres détenus | 482 502 | 249 402 | 4 | 34 |
| Valeur nette comptable des titres détenus | 482 502 | 249 402 | 4 | 34 |
| Prêts et avances consentis par Rubis et non remboursés | 105 000 | 58 554 | | 2 |
| Montant des cautions et avals donnés par la Société | | 463 | | |
| Chiffre d'affaires du dernier exercice clos | 232 723 | 63 228 | 509 | |
| Résultat net du dernier exercice clos | 60 470 | 19 707 | 18 | (5) |
| Dividendes encaissés par Rubis au cours de l'exercice 2015 | 91 000 | 28 874 | | |

* Les comptes de la société sont tenus en dollars US. Les taux de conversion suivants ont été retenus :

- ♦ capitaux propres : taux de clôture (1 € = 1,0887 \$) ;
- ♦ chiffre d'affaires et résultat net : taux moyen (1 € = 1,109625 \$).

Propriétés immobilières, usines et équipements

Le groupe Rubis détient en propriété ses établissements industriels (bâtiments, réservoirs, équipements) exception faite, dans la branche Rubis Terminal, de certains

terrains portuaires pris en concession auprès des autorités portuaires de Rouen, Dunkerque, Strasbourg et Brest.

Dans la branche Rubis Support et Services, les bateaux acquis auprès du groupe Eres en 2015 ne sont pas mentionnés.

Les informations concernant ces propriétés immobilières sont fournies dans le tableau ci-après.

Rubis Terminal

Les propriétés immobilières de cette branche d'activité sont des dépôts situés en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Turquie, ayant tous pour objet le stockage de produits liquides.

| Sociétés | Sites | Terrains | Immobilier, bacs et bâtiments |
|----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Rubis Terminal | Rouen (76) | Propriété et concession | Propriété |
| | Dunkerque (59) | Concession | Propriété |
| | Salaise-sur-Sanne (38) | Concession | Propriété |
| | Villeneuve-la-Garenne (92) | Propriété | Propriété |
| | Village-Neuf (68) | Propriété et concession | Propriété |
| | Strasbourg (67) | Concession | Propriété et concession |
| SES | Strasbourg (67) | Concession | Propriété |
| SDSP | Saint-Priest (69) | Propriété | Propriété |
| Stockbrest | Brest (29) | Propriété et convention d'affermage | Propriété et convention d'affermage |
| Wagram Terminal | Reichstett/Vendenheim/Strasbourg (67) | Propriété et concession | Propriété |
| ITC Rubis Terminal Antwerp | Anvers (Belgique) | Concession | Propriété |
| Rubis Terminal BV | Rotterdam (Pays-Bas) | Concession | Propriété |
| DPLC | Ajaccio (Corse) | Propriété | Propriété |
| | Bastia (Corse) | Baux | Propriété |
| Delta Rubis Petrol | Ceyhan (Turquie) | Propriété | Propriété |

Rubis Énergie

| Zones géographiques | Sites | Activité |
|---------------------|---|---|
| FRANCE | Vitogaz France <i>Sainte-Florence (85), Gamsheim (67), Bourgbarré (35), Montereau (77), Sorèze (81), Gémozac (16), Massiac (15)</i> | Trading et distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) ◆ 7 dépôts relais de GPL (terrains en location) |
| | Frangaz <i>Port-la-Nouvelle (11) Sillery (51)</i> | Distribution de GPL (bouteilles) ◆ 2 dépôts et 1 centre emplisseur de bouteilles |
| | Sicogaz <i>Quéven (56) Brûlon (72)</i> | Dépôts de stockage de GPL ◆ 2 dépôts dont 1 en pleine propriété |
| | Signalor (JV) <i>Le Havre (76) Hauconcourt (57) Saint-Marcel (27)</i> | Dépôts de stockage et centre emplisseur de GPL ◆ 1 centre emplisseur de bouteilles sur terrain du Port Autonome ◆ 1 dépôt sur terrain en pleine propriété ◆ 1 dépôt sur terrain en location |
| | ViTO Corse <i>Bastia (20)</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 45 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété |
| | Rubis Antilles Guyane <i>Abymes (Guadeloupe) Kourou (Guyane française)</i> | Distribution produits pétroliers et de GPL ◆ 51 stations-service dont 35 sur terrains en pleine propriété ◆ 2 dépôts de bitumes dont 1 sur terrain en pleine propriété ◆ 2 dépôts de produits blancs dont 1 sur terrain en pleine propriété ◆ 3 dépôts aviation en JV |
| | Société Antillaise des Pétroles Rubis <i>Fort-de-France (Martinique)</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 18 stations-service dont 16 sur terrains en pleine propriété |
| | Rubis Guyane Française <i>Cayenne (Guyane française)</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 6 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété ◆ 1 dépôt aviation en JV |
| | Stocabu <i>(Guadeloupe)</i> | Dépôt de stockage de GPL (terrain du Port Autonome) |
| | SIGL <i>(Guadeloupe)</i> | Centre emplisseur de GPL (terrain du Port Autonome) |
| EUROPE | Vitogas España <i>Barcelone, Tarragone, Totana, Sober, Puig Reig</i> | Distribution de GPL (vrac et GPL-carburant) ◆ 4 dépôts de GPL dont 3 sur terrains loués |
| | Rubis Energia Portugal <i>Lisbonne, Sines, Aveiras, Faro, Viseu, Matoshinos</i> | Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) ◆ 2 dépôts de GPL dont 1 en pleine propriété et 3 centres emplisseurs de bouteilles dont 1 en pleine propriété |
| | Vitogaz Switzerland <i>Cornaux, Niederhasli, Wintherthur, Rancate</i> | Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) ◆ 4 dépôts de GPL et 3 centres emplisseurs de bouteilles |
| | Multigas <i>Domdidier (Suisse)</i> | Distribution d'ammoniac, de GPL et de gaz spéciaux ◆ 1 dépôt de GPL et gaz spéciaux avec un centre emplisseur de bouteilles d'ammoniac, en pleine propriété. |
| | Fuel Supplies C. I. <i>Guernsey-Jersey</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 28 stations-service ◆ 2 dépôts de produits blancs ◆ 1 dépôt aviation |

| Zones géographiques | Sites | Activité |
|---------------------------|---|--|
| AFRIQUE – OCÉAN INDIEN | Easigas South Africa (Pty) <i>Johannesburg, Durban, Port Elisabeth, Cape Town, Nigel, East-London, Bloemfontein, Kimberley, Nelspruit</i> | Distribution de GPL (bouteilles et vrac) ◆ 7 dépôts de GPL et 8 centres emplisseurs de bouteilles |
| | Easigas Botswana (Pty) <i>Phakalane, Serule</i> | Distribution de GPL (bouteilles et vrac) ◆ 2 dépôts de GPL et 2 centres emplisseurs de bouteilles |
| | Vitogaz Maroc <i>Casablanca</i> | Distribution de GPL en vrac |
| | Lasfargaz <i>Jorf Lasfar (Maroc)</i> | Terminal d'importation de GPL sur terrain en pleine propriété |
| | Vitogaz Madagascar <i>Antananarivo Mahajanga</i> | Distribution de GPL (bouteilles et vrac) ◆ 1 terminal d'importation de GPL avec centre emplisseur de bouteilles ◆ 1 second dépôt avec centre emplisseur de bouteilles |
| | Société Réunionnaise de Produits Pétroliers <i>Le Port</i> | Distribution de produits pétroliers y compris GPL ◆ 51 stations-service dont 27 sur terrains en pleine propriété ◆ 1 dépôt de stockage de produits blancs et GPL ◆ 1 centre emplisseur de bouteilles |
| | Rubis Énergie Djibouti <i>Djibouti</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 6 stations-service dont 3 sur terrains en pleine propriété ◆ 1 dépôt aviation en pleine propriété |
| | Eres Sénégal <i>Dakar</i> | Distribution de bitumes et émulsions ◆ 1 dépôt de bitumes sur terrain portuaire |
| | Eres Togo <i>Lomé</i> | Distribution de bitumes et émulsions ◆ 1 dépôt de bitumes sur terrain portuaire |
| | | Ringaras Nigeria Ltd. <i>Abuja, Sapele, Port-Harcourt, Epe, Kaduna, Kano</i> |
| BERMUDES | Rubis Energy Bermuda <i>Saint-Georges</i> | Distribution de produits pétroliers y compris GPL ◆ 12 stations-service dont 2 sur terrains en pleine propriété ◆ 2 dépôts de produits blancs dont 1 avec dépôt GPL et centre emplisseur de bouteilles |
| CARAÏBES | Rubis West Indies <i>Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent</i> | Distribution de produits pétroliers y compris GPL ◆ 71 stations-service dont 27 sur terrains en pleine propriété ◆ 5 dépôts de stockage de produits blancs dont 1 avec dépôt de GPL et 3 avec dépôts de GPL et centre emplisseur de bouteilles ◆ 2 dépôts de GPL dont 1 avec centre emplisseur de bouteilles ◆ 6 dépôts aviation dont 3 en pleine propriété et 3 en JV |
| | Rubis Western Caribbean <i>Bahamas, îles Caïmans, îles Turques-et-Caïques</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 40 stations-service dont 10 sur terrains en pleine propriété ◆ 6 dépôts de stockage de produits blancs ◆ 4 dépôts aviation dont 3 en pleine propriété et 1 en JV |
| | Rubis Energy Jamaica <i>Kingston</i> | Distribution de produits pétroliers ◆ 49 stations-service dont 45 sur terrains en pleine propriété ◆ 1 dépôt de stockage de produits blancs |

Rubis Support et Services

| Zones géographiques | Sites | Activité |
|---------------------|---|---|
| FRANCE | Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles <i>Le Lamentin (Martinique) Jarry (Guadeloupe) Dégrad des Cannes et Kourou (Guyane)</i> | Raffinerie de pétrole et 3 dépôts d'hydrocarbures en pleine propriété |

Inventaire des valeurs mobilières

| | Nombre de parts ou d'actions | <i>Valeur nette au 31/12/2015</i> (en milliers euros) |
|---|---------------------------------|--|
| I - Actions et parts sociales | | |
| Titres de participations français | | |
| Coparef | 2 500 | 34 |
| Rubis Terminal | 503 135 | 249 402 |
| Rubis Énergie | 12 000 000 | 482 502 |
| Titres de participations étrangers | | |
| Kelsey | 1 000 | 4 |
| TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS | | 731 942 |
| II - OPCVM | | |
| Sicav SG Monétaire Plus | 2 418 | 57 777 |
| Sicav CPR Cash | 42 | 948 |
| Autres | | |
| Fonds Agipi | | 17 875 |
| Fonds Open Capital | | 26 509 |
| Fonds HR Patrimoine Capitalisation | | 31 417 |
| FCP Union Monécourt 3D | | 3 589 |
| FCP BNP Paribas ISR | | 1 668 |
| Actions diverses | | 2 |
| TOTAL OPCVM ET ASSIMILÉS | | 139 785 |

Résultats financiers de Rubis au cours des 5 derniers exercices

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 76 012 | 81 070 | 93 228 | 97 173 | 108 042 |
| Nombre d'actions émises | 30 404 825 | 32 427 973 | 37 291 099 | 38 869 079 | 43 216 952 |
| Résultat global des opérations effectuées | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 4 085 | 4 156 | 4 255 | 4 130 | 3 333 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 55 907 | 61 483 | 65 939 | 74 951 | 118 048 |
| Impôt sur les bénéfices | 1 697 | 3 254 | 5 150 | 4 161 | 3 351 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 57 107 | 64 693 | 72 366 | 78 971 | 121 280 |
| Montant des bénéfices distribués aux associés | 50 821 | 70 871 | 73 158 | 83 933 | 125 787 * |
| Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros) | | | | | |
| Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 1,89 | 2,00 | 1,91 | 2,04 | 2,81 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 1,88 | 1,99 | 1,94 | 2,03 | 2,81 |
| Dividende attribué à chaque action | 1,67 | 1,84 | 1,95 | 2,05 | 2,42 * |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | 11 | 12 | 14 | 14 | 15 |
| Montant de la masse salariale | 1 373 | 1 245 | 1 468 | 1 582 | 1 839 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 658 | 769 | 750 | 825 | 1 081 |

* Montant proposé à l'AGM du 9 juin 2016.

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

| | MAZARS | | | | SCP MONNOT & GUIBOURT | | | | AUTRES | | | |
|---|--------------|------------|--------------|--------------|-----------------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | | | |
| AUDIT | | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | | | | | |
| Émetteur | 336 | 308 | 26,4 % | 32,4 % | 154 | 153 | 58,8 % | 61,8 % | | | | |
| Filiales intégrées globalement | 843 | 538 | 66,2 % | 56,6 % | 103 | 95 | 39,3 % | 38,2 % | 953 | 657 | 99,4 % | 100,0 % |
| Rubis Énergie | 772 | 469 | | | 28 | 28 | | | 757 | 651 | | |
| Rubis Support et Services | | | | | | | | | 196 | | | |
| Rubis Terminal | 71 | 69 | | | 75 | 67 | | | | 6 | | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes | | | | | | | | | | | | |
| Émetteur | 65 | 40 | 5,1 % | 4,2 % | 5 | | 1,9 % | | 6 | | 0,6 % | |
| Filiales intégrées globalement | 29 | 65 | 2,3 % | 6,8 % | | | | | | | | |
| Rubis Énergie | 17 | 58 | | | | | | | | | | |
| Rubis Support et Services | 7 | | | | | | | | | | | |
| Rubis Terminal | 5 | 7 | | | | | | | | | | |
| SOUS-TOTAL | 1 273 | 951 | 100 % | 100 % | 262 | 248 | 100 % | 100 % | 959 | 657 | 100 % | 100 % |
| AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT | | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-TOTAL | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 1 273 | 951 | 100 % | 100 % | 262 | 248 | 100 % | 100 % | 959 | 657 | 100 % | 100 % |

228

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

Nantissements d'actifs

Engagements donnés*(en milliers d'euros)*

31/12/15

| | |
|--|----------------|
| Dettes garanties par des sûretés réelles | 47 353 |
| Dettes garanties par des avals, cautions et autres garanties | 114 341 |
| Avals, cautions et autres garanties donnés | 218 678 |
| TOTAL | 380 372 |

Engagements reçus*(en milliers d'euros)*

31/12/15

| | |
|---|----------------|
| Avals, cautions et autres garanties reçus | 20 002 |
| Lignes de crédit confirmées | 396 165 |
| TOTAL | 416 167 |

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (swap) à hauteur de 607 millions d'euros sur un total de 955 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2015, représentant 64 % de ce montant.

Nantissements d'actifs au 31 décembre 2015

| (en milliers d'euros) | Date de départ du nantissement | Date d'échéance du nantissement | Dettes garanties | Montant d'actif nanti (a) | Total du poste d'actif en valeur brute (b) | % a/b |
|--|--------------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------|--|-------------|
| Sur immobilisations financières | | | | | | |
| Rubis Antilles Guyane ⁽¹⁾ | 12/12/2011 | 25/07/2018 | 3 960 | 6 742 | | |
| TOTAL RUBIS ANTILLES GUYANE | | | 3 960 | 6 742 | 11 712 | 58 % |
| Rubis Terminal ⁽²⁾ | 01/04/2015 | 31/03/2021 | 40 000 | 45 072 | | |
| TOTAL RUBIS TERMINAL | | | 40 000 | 45 072 | 190 672 | 24 % |
| TOTAL DES DETTES GARANTIES | | | 43 960 | | | |

Les nantissements d'immobilisations corporelles mentionnés en note 4.10.1 correspondant aux biens pris en location-financement ne sont pas repris ci-dessus.

Les actifs nantis représentent moins de 2 % du bilan consolidé de Rubis au 31 décembre 2015.

| | Nombre d'actions nanties | % du capital nanti |
|---|--------------------------|--------------------|
| Filiales nanties | | |
| (1) Société Antillaise des Pétroles Rubis | 35 000 | 100 % |
| (2) Rubis Terminal BV | 37 720 | 100 % |

Nantissements d'actions des filiales nanties

Société Antillaise des Pétroles Rubis

| Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur | Bénéficiaire | Date de départ du nantissement | Date d'échéance du nantissement | Condition de levée du nantissement | Nombre d'actions nanties de l'émetteur | % d'actions nanties de l'émetteur |
|---|---------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|
| Rubis Antilles Guyane | BRED Banque Populaire LCL | 12/12/2011 | 25/07/2018 | Remboursement total de l'emprunt | 35 000 | 100 % |
| TOTAL | | | | | 35 000 | 100 % |

Rubis Terminal BV

| Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur | Bénéficiaire | Date de départ du nantissement | Date d'échéance du nantissement | Condition de levée du nantissement | Nombre d'actions nanties de l'émetteur | % d'actions nanties de l'émetteur |
|---|--------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|
| Rubis Terminal SA | ABN AMRO | 01/04/2015 | 31/03/2021 | Remboursement total de l'emprunt | 37 720 | 100 % |
| TOTAL | | | | | 37 720 | 100 % |

Rapport des Commissaires aux Comptes

9.3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de périmètre de l'exercice et sur la note 3.2.6 qui précise la manière dont les informations *pro forma* ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si les opérations étaient survenues au 1^{er} janvier 2015.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ comme indiqué aux notes 2.9 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à l'analyse de la méthodologie adoptée et de sa mise en œuvre et apprécié le caractère raisonnable des appréciations retenues ;

- ◆ nous avons examiné les modalités de constitution des « Autres provisions » et des « Engagements envers le personnel » ainsi que les hypothèses retenues pour les évaluer.

Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 2.20 et 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés et nous avons revu le caractère approprié des informations figurant dans les notes 4.11 et 4.12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Meudon et à Courbevoie, le 25 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

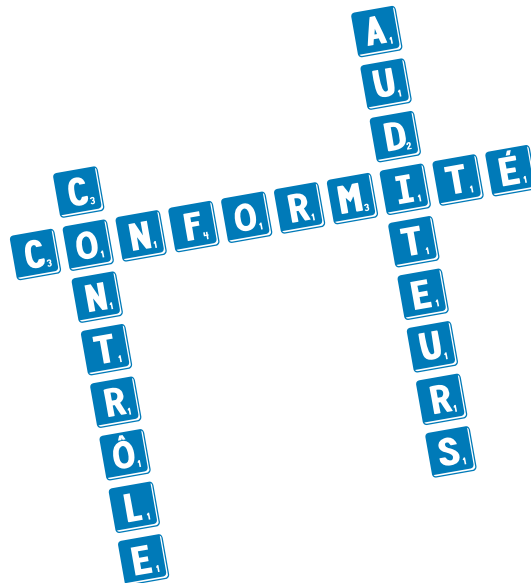
SCP MONNOT & GUIBOURT

Jean-Louis Monnot

MAZARS

Ariane Mignon

Pierre Sardet



9.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Nous avons par ailleurs vérifié l'application des dispositions de l'article 56 des statuts relatives à la détermination des droits des associés commandités aux résultats de l'exercice.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Meudon et à Courbevoie, le 25 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT

Jean-Louis Monnot

MAZARS

Ariane Mignon

Pierre Sardet

9.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de mise à disposition gratuite de marques conclu avec Rubis Énergie

Personne concernée

Jacques Riou : gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis, et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 14 mars 2012 a autorisé la signature d'un contrat de mise à disposition gratuite de marques par la Société à Rubis Énergie. Ce contrat a pour objet la mise à disposition gratuite à Rubis Énergie, de marques comportant la dénomination « Rubis » sur l'ensemble des territoires où celles-ci ont été enregistrées/déposées.

Ce contrat a été signé le 20 juin 2012 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même durée et aux mêmes conditions, à la demande de Rubis Énergie SA.

Cette convention n'a pas d'effet sur les comptes de votre Société au titre de l'exercice 2015.

2. Convention d'assistance conclue entre Rubis, Rubis Énergie et Rubis Terminal en date du 30 septembre 2014

Personne concernée

Jacques Riou : gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Pour assurer une meilleure lecture de ces conventions d'assistance et des avenants successifs, le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique signée le 30 septembre 2014. Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations et des services fournis par Rubis à Rubis Terminal et Rubis Énergie ainsi que le montant et les modalités afférentes à la rémunération versée à Rubis.

La convention a été conclue pour une durée de 12 mois à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Elle se renouvelle par tacite reconduction par période d'un an et a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société perçoit des sociétés Rubis Terminal et Rubis Énergie une redevance annuelle.

Dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, votre Société a comptabilisé, en application de ce contrat, un produit de 1 075 000 euros HT correspondant à la redevance de Rubis Terminal et un produit de 2 255 000 euros HT correspondant à la redevance de Rubis Énergie.

Fait à Meudon et à Courbevoie, le 25 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

SCP MONNOT & GUIBOURT

Jean-Louis Monnot

MAZARS

Ariane Mignon

Pierre Sardet



A photograph of an offshore oil rig deck. The deck is painted a bright orange color. In the foreground, there are several large, white, curved pipes that rise from the deck and extend towards the top of the frame. The pipes are supported by a complex metal structure. In the background, several workers wearing high-visibility yellow and green safety vests are visible on the deck. The sky is a clear, bright blue. The overall scene is industrial and well-lit.

*"Ce n'est pas en tournant
le dos aux choses
qu'on leur fait face"*

Pierre Dac

236

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

VP

DO

FO

1

2

3

4

3/4

10

Informations complémentaires

| | | |
|--------|--|-----|
| 10.1 | ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES | 238 |
| 10.2 | INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE | 240 |
| 10.3 | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 241 |
| 10.4 | TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 242 |
| 10.5 | TABLES DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION | 245 |
| 10.5.1 | Table de concordance du Rapport Financier Annuel | 245 |
| 10.5.2 | Table de concordance du rapport de gestion | 246 |

Attestation des personnes responsables

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Gobin : associé-gérant

Jacques Riou : gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion du Rapport Financier Annuel défini à la section 10.5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant au chapitre 9 du présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au chapitre 9, section 9.3.1 du présent Document de Référence, qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de périmètre de l'exercice et sur la note 3.2.6 qui précise la manière dont les informations *pro forma* ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si les opérations étaient survenues au 1^{er} janvier 2015 ».

Les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 et les rapports des contrôleurs légaux sur les états financiers au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

Les rapports des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 émis sans réserve, contiennent des observations techniques.

Fait à Meudon et à Paris, le 28 avril 2016

Jacques Riou
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

Gilles Gobin
Associé-gérant

INFORMATION CONCERNANT LES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Commissaires aux Comptes titulaires

| | Date de nomination | Date d'expiration |
|---|--------------------|-------------------------|
| SCP JL MONNOT & L GUIBOURT 2 bis A, avenue Le Corbeiller 92190 Meudon représenté par Jean-Louis Monnot | AGO 10 juin 2010 | Exercice 2015 - AG 2016 |
| MAZARS Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie représenté par Ariane Mignon et Pierre Sardet | AGO 10 juin 2010 | Exercice 2015 - AG 2016 |

Commissaires aux Comptes suppléants

| | Date de nomination | Date d'expiration |
|--|--------------------|-------------------------|
| Pascal Famarzi 7, rue Beccaria 75012 Paris | AGO 10 juin 2010 | Exercice 2015 - AG 2016 |
| Manuela Baudoin-Revert Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie | AGO 10 juin 2010 | Exercice 2015 - AG 2016 |

10.2

Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 (se rapportant au point 24 de l'annexe 1) du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2014

◆ Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015, répertorié sous le n° D. 15-0458, aux pages 178 à 227 et aux pages 245 à 246.

◆ Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux

Comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015, répertorié sous le n° D. 15-0458 aux pages 228 à 244 et aux pages 247 à 249.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2013

◆ Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence

déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2014, répertorié sous le n° D. 14-0388, aux pages 154 à 199 et aux pages 219 à 220.

◆ Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2014, répertorié sous le n° D. 14-0388 aux pages 200 à 218 et aux pages 221 à 224.

10.3

Documents accessibles au public

Les responsables du présent Document de Référence 2015 attestent que pendant la durée de celui-ci, les documents suivants pourront être consultés par toute personne sur le site internet* de la Société (www.rubis.fr) sous les rubriques suivantes, ainsi qu'au siège social de la Société :

PUBLICATIONS

- ◆ Dernières présentations publiques :
- ◆ présentations des résultats semestriels et annuels 2015.
- ◆ Communiqués et avis financiers :
- ◆ à la suite des modifications apportées à la directive n°2004/109/CE dite directive « Transparence », l'obligation de publier une information financière trimestrielle pour les sociétés cotées a été supprimée. Toutefois, la Société a décidé de continuer à publier son chiffre d'affaires trimestriel en 2016.

RELATIONS INVESTISSEURS

Information réglementée

- ◆ Information réglementée périodique :
 - ◆ Rapports Financiers Semestriels des 3 derniers exercices ;
 - ◆ Documents de Référence contenant un Rapport Financier Annuel des 3 derniers exercices.
- ◆ Information réglementée permanente :
 - ◆ droits de vote et nombre d'actions ;
 - ◆ résultats et chiffres d'affaires.
- ◆ Opérations financières :
 - ◆ Notes d'opérations et prospectus.

- ◆ Assemblée Générale :

- ◆ documents d'Assemblées Générales relatifs aux 3 derniers exercices.
- ◆ Dividende :
 - ◆ dividende.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

- ◆ Statuts à jour.
- ◆ Composition du Conseil de Surveillance, du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

RELATIONS ACTIONNAIRES

- ◆ Titre et actionnariat :
 - ◆ informations mensuelles sur le capital et les droits de vote ;
 - ◆ contrat de liquidité.

* Le site internet de Rubis est en cours de restructuration. Le nouveau site sera mis en ligne dans le courant de l'exercice 2016.

10.4

Table de concordance du Document de Référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen CE n° 809/2004 pris en application de la directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE.

| Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004 | | Chapitres | Pages |
|--|---|------------------|---------------------|
| 1 | Personnes responsables | | |
| 1.1 | Nom et fonction des personnes responsables | 10.1 | 238 |
| 1.2 | Attestation des personnes responsables | 10.1 | 238 |
| 2 | Contrôleurs légaux des comptes | 10.1 | 239 |
| 3 | Informations financières sélectionnées | 1.3 | 10 - 11 |
| 4 | Facteurs de risques | 4 | 45 à 57 |
| 5 | Informations concernant l'émetteur | | |
| 5.1 | Histoire et évolution de la Société | 8.1.1 | 156 |
| 5.1.1 | Raison sociale et nom commercial | 8.1.1 | 156 |
| 5.1.2 | Lieu et numéro d'enregistrement | 8.1.1 | 156 |
| 5.1.3 | Date de constitution et durée de vie | 8.1.2 | 156 |
| 5.1.4 | Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse du siège social | 8.1.1 | 156 |
| 5.1.5 | Événements importants dans l'exercice des activités | 9.1 | 164 |
| 5.2 | Investissements | 3 | 33 à 43 |
| 5.2.1 | Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices | 9.1 | 168 à 214 |
| 5.2.2 | Principaux investissements en cours | 3.2 - 3.3 - 9.1 | 43 - 183 - 184 |
| 6 | Aperçu des activités | | |
| 6.1 | Principales activités | 2 | 17 à 31 |
| 6.2 | Événements exceptionnels | 3.1 - 9.1 | 34 à 35 - 204 |
| 7 | Organigramme | | |
| 7.1 | Place de l'émetteur dans le Groupe | 1.5 - 9.1 | 15 - 178 à 183 |
| 7.2 | Liste des principales filiales | 1.5 - 9.1 | 15 - 178 à 183 |
| 8 | Propriétés immobilières, usines et équipements | | |
| 8.1 | Immobilisations corporelles les plus significatives | 9.2 | 224 à 226 |
| 9 | Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 9.1 | Situation financière | 3 - 9.1 | 33 à 43 - 164 à 168 |
| 9.2 | Résultat brut d'exploitation | 1.3 - 3.1 - 9.1 | 10 - 34 - 166 |
| 9.2.1 | Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 3 | 33 à 43 |
| 9.2.2 | Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités | 3.1 - 4.1 | 33 à 43 - 47 à 55 |
| 10 | Trésorerie et capitaux | | |
| 10.1 | Informations sur les capitaux propres | 9.1 | 164 à 166 |
| 10.2 | Source, montant et description des flux de trésorerie | 9.1 | 168 à 192 |
| 10.3 | Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement | 9.1 | 194 à 199 |
| 10.4 | Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur | NA | NA |
| 10.5 | Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives | 3 - 9.1 | 33 à 43 - 186 |
| 11 | Recherche et développement, brevets et licences | 9.1 | 187 |
| 12 | Information sur les tendances et perspectives | 3.2 - 3.3 | 43 |
| 13 | Prévisions ou estimation du bénéfice | NA | NA |

| Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004 | Chapitres | Pages |
|--|-------------------|-----------------------------|
| 14 Organes de Direction et de Surveillance | | |
| 14.1 Informations concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance | 6.2 | 99 à 109 |
| 14.2 Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur | 6.2.5 | 109 |
| 15 Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance | | |
| 15.1 Rémunérations versées et avantages en nature | 6.4 - 9.1 | 114 à 124 - 214 |
| 15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages | 6.4 - 9.1 | 114 à 124 - 199 à 202 |
| 16 Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance | | |
| 16.1 Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction | 6.2 | 99 à 109 |
| 16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil de Surveillance | 6.2.5.2 | 109 |
| 16.3 Informations sur les Comités | 6.3.2.3 | 112 - 113 |
| 16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France | 6.8 | 136 à 140 |
| 17 Salariés | | |
| 17.1 Effectif | 1.3 - 5.1.1 - 9.1 | 11 - 62 à 63 - 203 |
| 17.2 Participations au capital et stock-options | 6.5 - 7.3 - 9.1 | 125 à 132 - 149 - 193 à 194 |
| 17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 9.1 | 193 à 194 |
| 18 Principaux actionnaires | | |
| 18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote | 7.3 | 149 |
| 18.2 Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital | NA | NA |
| 19 Opérations avec des apparentés | 6.7 - 9.1 | 135 - 211 à 212 |
| 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 20.1 Informations financières historiques | 9.2 | 215 à 217 |
| 20.2 Informations financières <i>pro forma</i> | 9.2 | 215 |
| 20.3 États financiers annuels consolidés | 9.1 | 164 à 214 |
| 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles | 9.3 | 230 à 235 |
| 20.4.1 Vérification des informations financières historiques | 9.3 | 230 à 235 |
| 20.4.2 Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux | 9.2 | 228 à 229 |
| 20.4.3 Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés par l'émetteur | NA | NA |
| 20.5 Date des dernières informations financières vérifiées | | 31 décembre 2015 |
| 20.6 Informations financières intermédiaires et autres | NA | NA |
| 20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés | NA | NA |
| 20.6.2 Informations financières intermédiaires des 6 premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié | NA | NA |
| 20.7 Politique de distribution de dividendes | 7.2 | 148 |
| 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 4.1.2 | 49 - 50 |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale | NA | NA |
| 21 Informations complémentaires | | |
| 21.1 Capital social | 7.1 | 146 - 147 |
| 21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé | 7.1 - 9.2 | 146 à 147 - 220 |
| 21.1.2 Actions non représentatives du capital | NA | NA |
| 21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales | 7.3 - 9.1 | 149 - 192 |
| 21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur | 7.1.5 | 147 |
| 21.1.5 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices | 7.3 - 7.5 - 9.2 | 149 - 151 à 152 - 227 |
| 21.2 Acte constitutif et statuts | 8.1 | 156 à 158 |
| 21.2.1 Objet social de l'émetteur | 8.1.3 | 156 |
| 21.2.2 Dispositions statutaires et charges concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance | 8.1.4 à 8.1.6 | 156 à 157 |

| Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004 | | Chapitres | Pages |
|--|--|------------------------|-----------------------------|
| 21.2.3 | Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes | 6.5.4 | 127 |
| 21.2.4 | Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires | 8.1.7 | 157 |
| 21.2.5 | Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires et conditions d'admission | 8.1.7 | 157 |
| 21.2.6 | Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle | NA | NA |
| 21.2.7 | Déclarations de franchissements de seuils statutaires | 8.1.9 | 158 |
| 22 | Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) | NA | NA |
| 23 | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | NA | NA |
| 24 | Documents accessibles au public | 10.3 | 241 |
| 25 | Informations sur les participations | 1.5 - 9.1 - 9.2 | 15 - 178 à 182 - 223 |

10.5

Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion

10.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Rapport Financier Annuel, établi en application de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, comprend les documents, rapports et informations figurant dans le présent Document de Référence aux parties détaillées ci-dessous.

Le Collège de la Gérance expose dans un document séparé (l'Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016) le projet des résolutions soumis au vote des actionnaires, ainsi que leur présentation.

| | Chapitres | Pages |
|--|-----------|-----------|
| ◆ Comptes annuels 2015 | 9.2 | 215 à 222 |
| ◆ Comptes consolidés 2015 | 9.1 | 164 à 214 |
| ◆ Rapport de gestion | 10.5.2 | 246 |
| ◆ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 9.3.2 | 232 |
| ◆ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 9.3.1 | 230 - 231 |
| ◆ Attestation des personnes responsables | 10.1 | 238 |
| ◆ Honoraires des Commissaires aux Comptes | 9.2 | 228 |
| ◆ Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce | 6.8 | 136 à 140 |
| ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance | 6.9 | 141 à 143 |

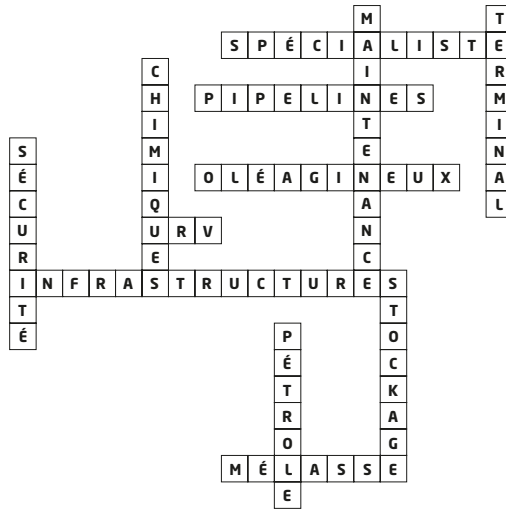
10.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion du Groupe est constitué des informations présentées dans le présent Document de Référence contenant le Rapport Financier Annuel sous les chapitres 1 à 8.

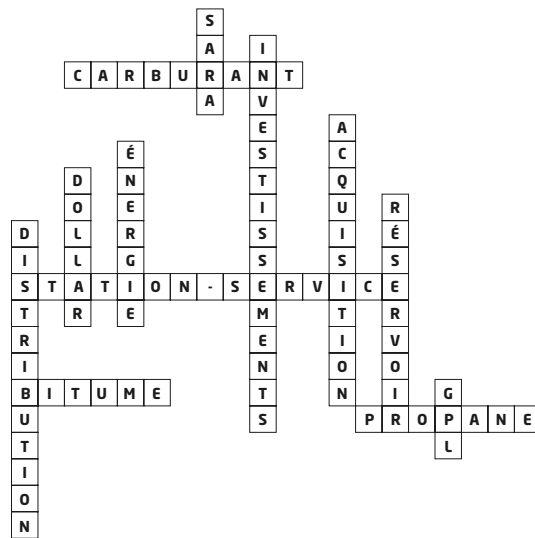
| | Chapitres | Pages |
|---|-------------------|--|
| ◆ Activité et situation financière | 1.3 - 2 - 3 - 9.1 | 10 à 11 - 18 à 31 - 34 à 43 - 164 à 214 |
| ◆ Événements récents, tendances et perspectives | 3.2 - 3.3 - 9.1 | 43 - 183 |
| ◆ Recherche et développement | NA | NA |
| ◆ Principaux risques, gestion et couverture (dont utilisation des instruments financiers) | 4 - 9.1 | 46 à 57 - 188 à 191 |
| ◆ Informations sociales et environnementales | 5.1 - 5.2 | 62 à 81 |
| ◆ Mandataires sociaux et dirigeants (mandats, rémunération, transactions sur titres) | 6 | 98 à 140 |
| ◆ Capital social et actionnariat salarié | 7 | 146 à 152 |
| ◆ Autocontrôle | 7.1.3 | 146 |
| ◆ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 6.2.5 | 109 |
| ◆ Filiales et participations | 1.5 - 9.1 | 15 - 178 à 183 |
| ◆ Délégations accordées par l'Assemblée Générale | 8.2 | 159 - 160 |
| ◆ Tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices | 9.2 | 227 |
| ◆ Informations complémentaires | 9.1 - 9.2 | |
| ◆ principes comptables | | 169 à 177 - 218 à 219 |
| ◆ dividendes | | 167 - 192 - 220 |
| ◆ délais de paiement | | 198 - 221 |

SOLUTIONS

Solution de la grille "Rubis Terminal", page 57



Solution de la grille "Rubis Énergie", page 81



Solution du sudoku, page 185

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 2 | 9 | 8 | 1 | 6 | 3 | 7 | 4 |
| 7 | 6 | 1 | 3 | 4 | 2 | 9 | 8 | 5 |
| 8 | 4 | 3 | 5 | 9 | 7 | 6 | 2 | 1 |
| 4 | 8 | 5 | 6 | 2 | 9 | 7 | 1 | 3 |
| 1 | 3 | 7 | 4 | 8 | 5 | 2 | 6 | 9 |
| 6 | 9 | 2 | 1 | 7 | 3 | 5 | 4 | 8 |
| 9 | 1 | 6 | 2 | 5 | 8 | 4 | 3 | 7 |
| 2 | 5 | 8 | 7 | 3 | 4 | 1 | 9 | 6 |
| 3 | 7 | 4 | 9 | 6 | 1 | 8 | 5 | 2 |



Crédits photos

Photothèque Rubis

Cyprien Clément-Delmas

Gilles Dacquin

Y. Le Toquin (Association Surf Insertion)

R. Plomb (Musée du Louvre)

A. Grigorjeva (Mercy Ships)

ArtPark/Debiès (Association l'École à l'Hôpital)

Ernest Dlamini



Siège social

105, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris

784 393 530 RCS Paris

Tél. : +33 (0) 1 44 17 95 95 - Fax : +33 (0) 1 45 01 72 49

Relations actionnaires

Tél. : +33 (0) 1 45 01 99 51

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



*La volonté d'entreprendre,
le choix de la responsabilité*